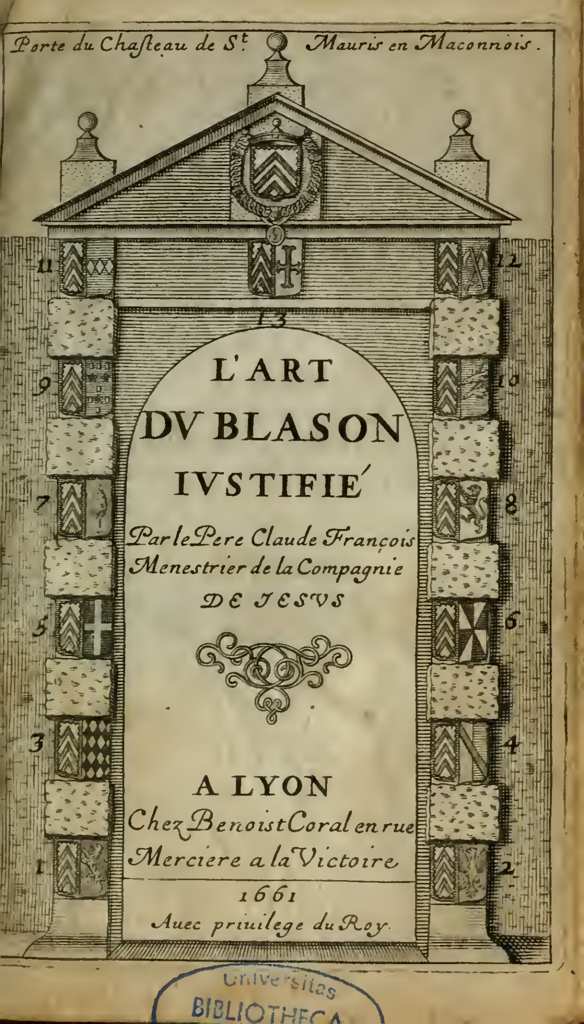


acheté à Lyon
+ Chavard



L'ART DV BLASON IVSTIFIÉ

Par le Pere Claude François Menestrier de la Compagnie DE IESVS

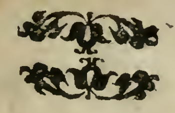
A LYON
Chez Benoist Coral en rue Merciere a la Victoire
1661
Auec priuilege du Roy.

L'ART DV BLASON IVSTIFIÉ, OV LES PREVVES DV VERITABLE ART DV BLASON.

ESTABLIES PAR DIVERSES Authoritez, & par plusieurs exemples tirez de la pratique vniuerselle des armoiries, depuis six cens ans dans toutes les Nations de l'Europe.

Auec la Methode abbregée des Principes Heraldiques.

Par le P. C. FRANÇOIS MENESTRIER de la Compagnie de IESVS.



A LYON,
Chez BENOIST CORAL, ruë Merciere à la Victoire.

M. DC. LXI.

Auec Priuilege du Roy.



A MONSIEVR LE VICOMTE DE S. MAVRIS.



ONSIEVR,

L'offre que ie vous fais de cette piece est vne action de Iustice. Elle vous est dûe de tant de façons, que ie commettrois vn crime, si ie la faisois paroistre sous vn autre nom que le vostre. Elle a esté conceüe dans l'illustre cabinet que vos Ancestres ont rempli des monumens de leurs vertus, &

des marques de leur courage. C'est sur les Images de ces grands hommes que ie tiray les premiers traits du tableau que ie vous presente. Les restes de leur Esprit m'inspirerent les sentimens que ie produis pour la defense de la Noblesse. Ie decouuris dans les memoires de feu M. de Salagny, des lumieres qui ont instruit les plus sçauans écriuains du blason, & i'appris par les belles choses qu'il a laißées, que c'estoit auec suiet que le plus iuste de nos Rois l'auoit estably iuge general des armes & blasons de France. Il remplit cette charge auec vn éclat digne de sa vertu, & ce fut luy qui excita la Noblesse à la recherche de ses titres, & à la connoissance de ses auan-

tages : ainſi le blaſon luy eſt obligé de toutes les illuſtrations qu'il a receuës.

Il fit naiſtre l'ouurage du Pere Monet, il communiqua ſes lumieres au P. Clement, qui les porta depuis en Eſpagne où il eſtablit les loix exactes de l'Art Heraldique, & la France luy ſera eternellement obligée du choix qu'il fit de M. d'Hozier, pour remplir ſa charge apres luy, puis qu'il ne luy falloit pas vn ſucceſſeur d'vne moindre reputation pour ſoutenir la gloire qu'il s'eſtoit acquiſe dans l'exercice de cette nouuelle dignité.

Voilà, MONSIEVR, *les cauſes qui m'obligent de couronner la ſource glorieuſe des connoiſſances*

Heraldiques que ie deffens, & comme ie destine à vn autre illustre les origines des armoiries pour reconnoistre les soins dont il a contribué à l'éclat de cette Science; ie dois ce respect à la memoire de vostre Oncle incomparable, que mon aduersaire a voulu fletrir par des reflexions iniurieuses. Ie ne sçaurois éleuer vn plus magnifique trophée à cette nouuelle Science, que l'entrée de Vostre Maison, qui est le plus Auguste Arc de Triomphe que la Noblesse se puisse dresser; & pour me mettre à couuert des atteintes de mon aduersaire, ie ne puis luy opposer des boucliers plus impenetrables, que ceux des Heros dont le sang coule dans vos veines.

I'espere qu'vn nom si grand que le vostre grossira le parti de ceux qui entrent dans mes sentimens, & comme ie vois desia mon accusateur abandonné par ceux mesmes que le sang, & de vieilles amitiez attachoient à ses interests, ie me persuade que vostre approbation m'en attirera beaucoup d'autres, & qu'il n'est personne qui ne fasse gloire de la suiure, tandis que i'auray l'auantage d'estre inuiolablement.

MONSIEVR,

Vostre tres-humble & tres-obeïssant seruiteur.

C. F. MENESTRIER de la Compagnie de IESVS.

ADVERTISSEMENT AVX LECTEVRS.

QVoy que ce Liure soit en forme d'Apologie & de defense, il ne laisse pas d'estre necessaire à ceux qui veulent s'instruire des recherches les plus curieuses du blason, qui y sont traitées. Ceux qui ont lû *le veritable Art du Blason*: auront de la satisfaction à lire celuy-cy, où ils verront beaucoup de choses mieux expliquées, & mieux deuelopées; Ils y trouueront aussi l'éclaircissement de beaucoup de choses, qui n'auoient esté que touchées dans ce premier ouurage. Enfin ie considere cette piece comme necessaire à l'intelligence des autres que ie traiteray dans les autres parties; & ie m'asseure que les curieux seront bien aises de voir estably par de fortes raisons, & des authoritez irreprochables, ce qu'ils auoient crû dépendre de la fantaisie des premiers Autheurs.



PREFACE.

TOvs les Siecles ſçauans ont vû des Apologies de la Science, & de la vertu. Il y a long-temps que l'vne & l'autre ſont perſecutées, & leurs Martyrs ſont plus anciens que ceux de l'Egliſe. Si le ſang de ceux-cy fut le beau germe de la Foy, & la ſemence glorieuſe des Chreſtiens, la patience & les lumieres de ceux-là ont eſté les premieres Academies de la Morale & des Lettres. L'enuie en veut particulierement à leur éclat, & le grand iour qui les accompagne par tout, ne ſçauroit eſtre ſouffert par ce Demon de l'Abyſme, & par cet eſprit de tenebres. Ces deux rares qualitez qui ſont l'ornement & la paix de

l'ame l'obligent à plusieurs combats, & c'est peut-estre pour ce suiet que les Grecs armerent la Science en leur Minerue, & que les Romains donnerent à la Vertu le mesme nom qu'à la valeur.

Nous ne deuons pas attendre des temps plus heureux que les premiers, & si le Siecle d'or n'a pû garantir l'innocence de ses ennemis, le Siecle de fer ne sçauroit pretendre cet auantage. Il faut que la vertu soit la victime de toutes les passions, puis qu'elle est seule leur supplice ; elles se vangent sur elle des peines qu'elle leur fait souffrir, & leur bile est d'autant plus dangereuse, qu'elle a esté plus retenuë. Semblables aux Torrens à qui on a donné des digues, elles redoublent leur violence, & renuersent également les Cabanes & les Palais, les Eglises, & les Mosquées. Ce desordre se trouue dans

la Nature auſſi bien que dans la Morale. Les fleurs tombent auec le chaume ſous le coutre du Laboureur, & le temps qui deuore tout n'eſpargne ny le Marbre ny le Porphire. Il n'a pas meſme reſpecté les merueilles du Monde: les ouurages de Lyſippe & de Phidias ont eu la meſme fortune que les Images de Morphorio, & de Paſquin qui ſont le ioüet de la canaille. Ne nous plaignons pas d'vn mal qui nous eſt commun auec les illuſtres de tous les temps, & ſi nous n'auons rien de leur éclat contentons nous d'auoir part à leurs diſgraces, & d'eſtre celebres par la calomnie, ſi nous ne le pouuons eſtre par la vertu. Vn Romain écriuant autrefois au plus eloquent de ſes Concytoiens pour le conſoler d'vne perte qu'il auoit faite, luy repreſenta les triſtes ſpectacles de ſon voyage d'Aſie, & les ruines

des villes les plus ſuperbes : Enfin apres la deſcription tragique de tant de calamités,il luy eſcriuit ces beaux mots. *Hem nos homunculi indignamur ſi quis noſtrum interiit ..... cum vno loco tot oppidorum cadauera proiecta iaceãt*,diſons quelque choſe de ſemblable. Les Athanaſes, les Chriſoſtomes, & les Fulgences ont eſté perſecutez par des Prelats, leur innocence a eſté condamnée dans des aſſemblées, où elle deuoit eſtre maintenuë : apres de ſi grands exemples de la vertu maltraitée, oſerois-ie me plaindre de l'iniuſtice de celuy qui m'a fait le ſuiet d'vne Satyre ? & n'eſt-il pas glorieux de porter de ſemblables bleſſures? Mon deſplaiſir eſt de ne les auoir pas receuës pour vne cauſe auſſi ſaincte, que les leurs; I'attẽdrois des couronnes immortelles pour ces glorieuſes cicatrices, ſi le fer de l'impieté, ou de l'idolatrie

les auoit faites, & les iniures de mon accusateur seroiēt des Eloges dignes du souuenir de la posterité, si vn Turc ou vn Iaponnois les auoit proferées. Laissons du moins faire à la charité vn discernement Chrestien, separons l'autheur, de son ouurage; examinons son écrit sans toucher à sa personne; combattons ses sentimens sans faire la recherche de ses mœurs: n'imitons point sa mauuaise humeur, & ne faisons point de fantosme, ny de chimere à son exemple. Et certes puis qu'il a protesté *qu'il n'a point pû apprendre ce que ie suis iusqu'à present*, *pag.* 10. ne doit-on pas prendre sa Satyre pour les songes de son imagination échauffée, & pour des fables de ses vieux Romans.

Cet emportement n'a pas eu le succez qu'il pretendoit, il a peu trouué d'approbateurs, & i'ose

dire qu'il n'en a point trouué de raiſonnables. Quelque facilité qu'ayt la mediſance à ſe gliſſer dans les eſprits en vn ſiecle corrompu ; i'ay dequoy me loüer de la iuſtice des perſonnes éclairées, & ſi l'accuſation de mon aduerſaire eſtoit iuridique i'aurois à produire des témoignages irreprochables de ſa conduite condamnée, & de la iuſteſſe de mes ſentimens. Ie n'ay pas perdu tous mes defenſeurs en perdant l'Illuſtre Monſieur d'Hozier ; cet oracle du Blaſon, qui aura peine de trouuer ſon ſemblable dans le ſiecle penſoit à me iuſtifier, quand la mort nous le rauit, & il ne me reſte des belles eſperances que i'attendois de ſon amitié, qu'vn témoignage autant genereux que deſ-intereſſé de l'indignation qu'il auoit euë à la lecture de l'eſcrit de l'autheur moderne. Comme les dernieres paro-

les de ces oracles ont couſtume d'eſtre reſpectées, ie les rapporteray icy telles qu'elles ſont dans vne lettre qu'il m'eſcriuit vn mois auant ſa mort. *I'ay eu autant de ioye de receuoir la lettre que vous m'auez fait l'honneur de m'eſcrire du 8. de ce mois, en la maiſon de l'Illuſtre Gentil-homme qui s'arme d'argent à trois cheurons de gueules à la bordure engreſlée d'azur, que i'ay eu du deplaiſir d'auoir lû meſme auec horreur l'Apologie du Preuoſt de l'Iſle-barbe. En verité la Charité Chreſtienne y eſt bien offencée, & cela eſt bien de mauuaiſe grace qu'vn Preſtre ayt eſcrit auec tant de bile, & tant d'animoſité contre vn autre Preſtre, & fait vn procez comme les Normands ſur la pointe d'vn eguille. Ie ne luy ſçaurois pardonner auſſi, & ie me ſoucie peu qu'il le ſçache, au contraire i'en ſeray bien ayſe, qu'il ayt pris à tâche de deffendre le plus acheué frippon, & le*

plus insigne imposteur & affronteur qui soit au monde, &c. Ie laisse le reste de cette lettre où il designe plus particulierement vne personne, qui n'a aucune part en ce demeslé, & dont ie dois conseruer la reputation.

C'est de la maison de Monsieur le Vicomte de S. Moris, que ie luy auois escrit, & il est bon de remarquer l'industrie dont ce grand homme se seruoit pour cultiuer sa prodigieuse memoire. Il n'escriuoit iamais à ses amis qu'en termes de Cabale, quand il auoit occasion de parler des familles, afin que cette façon d'escrire imprimât plus fortement à son imagination, les pieces des armoiries des plus illustres maisons du Royaume. Ainsi pour escrire le Mariage du Comte d'Armagnac auec Mademoiselle de Villeroy, il escriuit que les trois allerions en bande s'al-

lioient à la Demoiſelle au cheuron & aux croix ancrées. Et il ne ſalüoit iamais Madame la Vicomteſſe de S. Moris de la maiſon de Damas, que ſous le nom de la Dame à la croix ancrée. Voicy vn effet merueilleux de ſa memoire extraordinaire ; il rendit vn iour viſite à vn de nos Peres en cette ville, & ce Pere l'ayant inſenſiblement engagé à parler de diuerſes familles du Royaume, luy demanda s'il connoiſſoit celles du Royaume d'Eſcoſſe il luy reſpondit, qu'il n'en eſtoit aucune conſiderable dont il ne ſçeut, le nom, les armes & les alliances. Il ſe trouua qu'en meſme temps le Pere Aberner Eſcoſſois eſtoit arriué en cette ville, & fut de cette conuerſation ſans ſe faire connoiſtre ? on l'interrogea de la famille de ce Pere, dont il dit d'abord toutes les branches, & apres auoir charbonné ſes armes aupres

du feu, où ils eſtoient, dit qu'il y auoit vn Ieſuite de cette famille, ce qui ſurprit tellement le Pere Eſcoſſois qu'il ne feignoit point apres de dire qu'il auoit vû vn prodige. La perte que la Frāce a fait en cet hōme eſt conſiderable; mais il n'eſt perſōne à qui elle doiue eſtre plus ſenſible qu'à moy, puis qu'il auoit cōmencé de s'ouurir pour vn commerce reglé de lettres, & qu'il m'auoit promis pluſieurs iours de conuerſation ſur le ſuiet des armoiries à l'occaſion d'vn voyage qu'il auoit deſſein de faire.

Ie pourrois me ſeruir de pluſieurs autres lettres ſemblables de diuerſes perſonnes pour ma iuſtification, mais la bleſſure que i'ay receuë n'a pas beſoin de cet appareil, & le coup n'eſt pas dangereux. C'eſt ce que dit l'vne des deuiſes que i'ay fait ſur ce ſuiet, dont le corps eſt vn Eguillon en la main

d'vn Laboureur auec ces mots.

Stimulat non vulnerat.

Il pique mais il ne blesse pas: où si ce sont des blessures elles sont semblables à celles du coutre du laboureur, qui ne dechire la terre, que pour la rendre feconde: *fœcundat si sauciat*, ie tascheray d'applanir tous ces sillons; c'est ce que dit la troisiesme deuise d'vne herse auec ces mots, *sulcos æquabit aratri.* S'il y a du crime dans ce procedé, il est plus en ceux qui l'ont causé qu'en celuy qui l'a executé. Il vouloit seulement soutenir ses sentimens, & appuyer sa Doctrine par des authoritez sçauantes, & par de solides raisonnemens. Il s'en estoit expliqué à quelques-vns de ses amis, & si tous eussent esté raisonnables son escrit seroit sans reproche. Il en trouua, qui voulurent venger des iniures pretenduës, & reparer par des outrages,

celuy qu'ils croyoient, que mes opinions leur auoient fait estant differentes des leurs. Aussi la quatriesme deuise iustifie mon accusateur, & reiette sa faute sur ceux qui l'ont appuyée. Le corps de cette deuise est vne charruë decouplée auec ces mots, *hæret ni trahitur*, pour dire que comme cet instrument du labourage est immobile si des bestes ne le tirent, mon aduersaire a eu besoin de sollicitation pour escrire sa Satyre. Ie ne veux pas neantmoins faire passer pour bestes ceux qui l'ont incité à le faire; ie parle en deuise, & d'vne maniere figurée, & quoy que le Poëte Italien compare l'Esprit Satyrique, au Satyre de la fable qui estoit

Mezzo huomo, mezzo Capra, tutto bestia

Moitié homme, moitié cheure & tout beste.

I'ay plus de reſerue que luy, & ie ne veux pas me ſeruir d'vne licence poëtique.

Les deux dernieres deuiſes ſont priſes des pieces des armes de l'ancien Preuoſt, qui porte d'azur à vne eſtoile de huit rais d'or, au chef danché de meſme. La premiere eſt vne ſcie dont le chef danché eſt la figure, auec ce mot *ni mordet inanis*, ceſt inſtrument eſt inutile s'il ne mord, l'art ne luy donne que des dens pour couper, & pour deſunir: cette deuiſe eſt aſſez propre pour l'Autheur Moderne, qui n'a iuſqu'à preſent imprimé que des Satyres contre le Theologal de l'Egliſe de Lyon, & contre moy. La ſeconde eſt vne eſtoile auec cet hemyſtiche

Sola in caligine lucet.

Car comme cet Aſtre n'a de lumiere que dans les tenebres, l'eſcrit de l'Autheur Moderne n'a

trouué de l'approbation qu'aupres de ceux, qui ne ſçauent pas faire le diſcernement des choſes, & qui ſont peu éclairez.

Ie preuois que ſes Partiſans feront trophée du retardement de ma reſponſe, & feront paſſer pour vne eſtude de ſix mois, ce qui n'eſt peut-eſtre qu'vn trauail de quelques ſemaines. Ie n'affecte pas la loüange d'eſtre prompt, quoy qu'vn Poëte Romain s'en ſoit vanté autrefois, & ie n'oſerois dire comme a fait mon aduerſaire en la Preface de ſes Origines. Que *mon liure ſoit vn entretien d'vne apreſdinée ou l'on dit auec liberté tout ce qui vient en bouche ſans art & ſans eſtude, paſſant fort legerement ſur beaucoup de choſes.* C'eſt à mon ſens abuſer du temps & de la patience des Lecteurs, de ne les entretenir que de ce qu'on a dit auec liberté ſans

art & sans estude, & ie pense qu'il n'est guere important de sçauoir quels ont esté les entretiens d'apres dinée, d'vn homme qui dit tout ce qui luy vient à la bouche. I'auouë que i'ay voulu sçauoir les sentimens qu'on auoit de sa piece auant que d'y repondre, & examiner à loisir ce que i'auois à luy dire, pour ma iustification & pour l'instruction du public. Ie ne voulois pas que l'on dit de moy ce que l'on a dit de luy, que son Apologie l'auoit plus decrié, que la refutation que i'auois faite de ses erreurs en mon premier ouurage; souuent il y a dans les responses precipitées, plus de fautes que dans les escrits qu'on refute: comme le dit elegamment S. Ambroise en son interpretation du Pseaume 50. *Sæpè in iudicando maius est peccatum iudicij, quam peccati illius de quo fuerat iudicatum.* Ceux qui

prononcent facilement ne ſont pas touſiours les plus iuſtes, & il y a plus de gloire à repondre ſainement apres vn retardement raiſonnable, que d'eſtre blaſmé de precipitation en voulant paroiſtre facile, & prompt à conceuoir. Il faut peu de temps pour faire naiſtre des inſectes, mais les lions ne naiſſent pas ſi facilement *diu parit leæna catulum, ſed leonem.*

On me veut faire craindre par auance les ſeconds coups de mon aduerſaire, & l'on me figure armé de foudres & de carreaux, celuy à qui on a donné autrefois *bec & griffes.* Mais ie puis dire auec le Prouerbe Eſpagnol, *no es tan brauo el leon como le pintan*; le lion n'eſt pas ſi fier qu'on le depeint, & ie ne le crois pas moins genereux que les aigles, qui ont auſſi bec & griffes, & qui ſont les depoſitaires des foudres. Les plumes de

ces oiſeaux mangent celles des autres quand elles ſont miſes enſemble ; mais ie ne penſe pas que la ſienne ſoit de cette force, ny qu'il puiſſe prendre la deuiſe de cet eſcriuain fanfaron, qui ſe croyant l'vnique en ſon eſpece, prit cette plume pour ſymbole auec ce vers

Penna alias omnes deuorat vna meas.

S'il ſe ſert des meſmes armes dont il s'eſt ſerui dans le premier combat, ie baiſſe les miennes dés maintenant, & ie m'auouë vaincu. Ie ne ſçay point l'vſage de l'Eloquence des harangeres, & quand il me donne la qualité d'ancien Profeſſeur, comme il prend celle d'ancien Preuoſt, ce n'eſt point de celle-là qu'il peut me donner vn vieil tiltre, puiſque ie ne l'ay iamais appriſe. S'il prend d'autres meſures que les premieres, & s'il ſe tient ſur le ſuiet d'vne iuſte diſſertation

il me verra touſiours preſt à receuoir les lois du combat, & me dût-il encore faire paſſer pour *Paladin* ie toucheray à ſes *eſcus*, s'il veut admettre ma *cartouche*, nous combattrons comme les nuës, qui font naiſtre des lumieres en ſe choquant; mais ie le prie d'eſpargner les foudres & les tonnerres, car ie ne les crains pas moins que S. Thomas dont ie ſuis le *diſciple*, depuis que i'ay perdu mon ancien tiltre de Profeſſeur.

L'ART

L'ART DV BLASON IVSTIFIE'.

CHAPITRE I.

Occasion de cet Ouurage.

SI c'eſt vn ſpectacle digne du Ciel de voir vn homme qui lutte auecque la fortune, & ſi les combats de l'Amphitheatre ont eſté les premieres Academies ou les Romains apprirent à vaincre des animaux les plus fiers, i'eſtime que les defys des ſçauans ſont des combats plus illuſtres, & des ſpectacles dignes des yeux de tous les hommes. Leur guerre n'eſt pas moins auantageuſe que leur paix, & pourueu que cette guerre ſoit innocente, elle ne fait naiſtre que des lumieres: elle ſert également à l'vn & à l'autre party, & les lauriers qu'on y cueille couronnent également le vaincu, & le victorieux.

Les Spectateurs s'enrichiſſent des dépoüilles de tous les deux ſans rien oſter à leur trophées, & les palmes, qui reſtent ſur le champ de bataille ſont la recompenſe des combattans.

Il eſt vray que ces attaques ſont dangereuſes, quand on y apporte des armes empoiſonnées, & le vaincu a tout l'auantage, quand la bile & l'impudence ſont les ſeules armes du victorieux. Ce n'eſt plus combattre pour la verité, quand on ſuit les mouuemens d'vne paſſion dereglée : c'eſt donner plus à l'emportement qu'à la raiſon, & renouueller les ſpectacles de l'Amphitheatre où les hommes combattoient auec les beſtes : ceux-là s'aſſeuroient du ſuccez de leur entrepriſe ſur leur force & ſur leur addreſſe; mais celles-cy n'eſtoient armées que de leur rage & de leur cruauté : la fureur eſtoit l'ame de leurs mouuemens, & c'eſtoient le ſang & la Proye qui les animoient au combat, tandis que les autres n'entroient en lice que pour defendre leur vie, ou pour acquerir de l'eſtime.

Caſſiodore nous apprend quelles doiuent eſtre les armes de ceux qui defen-

dent la verité. *Arma iuris non furoris.* *7.formul.* elles ne ſont point offenſiues: ce ſont des armes glorieuſes que le ſang n'a iamais ſoüillées, & qui ne perdent iamais leur éclat, quand elles ſeruent la Iuſtice: elles ne ſont pas moins innocentes que terribles, & le ſuccez qui les accompagne par tout iuſtifie aſſez leur employ.

La Nature qui a donné du venin aux inſectes, a donné des aiſles aux aigles & aux colombes pour s'en garentir, & la baue qui nourrit les ſerpens & les ſcorpions ne nuit qu'à ce qui rampe comme eux. Les broüillards n'ont point encore oſté de rayon au Soleil, il n'eſt pas moins chaud l'hiuer que l'eſté, & la diuerſité des ſaiſons eſt plutot vn effet de ſes éloignemens ou de ſes approches qu'vne alteration de ſon temperament. Il n'eſt pas moins haut dans le ſigne du Capricorne que dans celuy du Lyon, & ſa route eſt touſiours également reglée, quoy que nous mettions des monſtres ſur ſon paſſage. Ses défaillances ne ſont que des erreurs de noſtre vûe, nous le croyons dans les tenebres, quand vn corps opposé nous a priué de ſa lumie-

re, mais il n'en est ny moins grand ny moins illustre, & son couchant ne luy fait rien perdre de son éclat.

Il est en ce sens l'Image de la verité, elle est souuent persecutée par l'ignorance & par la calomnie. Il semble quelquefois qu'elle n'a pas assez de force pour se defendre contre des ennemis si lâches : elle a en apparence ses tenebres & ses Eclipses : mais ces Eclipses & ces tenebres, ne sont que de fausses illusions. Elle triomphe auec le temps des noires vapeurs qui la couurent, & quand elle se fait connoistre, elle trouue de nouueaux appuis & de nouueaux adorateurs.

N'attendez pas que i'arme les passions contre les saillies d'vn homme, qui se repent de sa faute : elles sont des soldats tumultueux, qui mettent le desordre dans vn attaque, & l'on n'a iamais vû repousser les ennemis auec des troupes dereglées, & des soldats, qui se reuoltent. Il y a long-temps que ie trauaille à lier ces ennemis domestiques, & ie violerois le plus insigne des sacrifices de la raison, si ie ranimois des victimes que i'ay égorgées aux pieds

des Autels, & noyées dans le ſang adorable de Ieſus-Chriſt. Ie laiſſe les armes cruelles aux ſiecles de l'Idolatrie. Le Chriſtianiſme eſt plus doux,& la Charité qui fait l'ame de ce beau corps, ne ſouffre rien de barbare ny de licentieux.

Ie pardonne à mon accuſateur les égaremens, qui l'ont emporté, les guides qu'il a ſuiuis l'ont trahy, & l'ont conduit dans des precipices auant qu'il eut pû les connoiſtre. La bile a beaucoup de feu, mais elle n'a point de lumiere, ſi elle allume les yeux ce n'eſt que pour les aueugler; & les eſtincelles qui en ſortent en foule cauſent ſouuent des incendies, mais elles n'éclairent iamais. En effet il ſemble que l'Autheur moderne ayt vû des fantoſmes armés; Ie me perſuade que ſon imagination luy a produit des ombres à combatre, & ie ne voy rien dans mon ouurage de ce qu'il attaque auec tant d'ardeur: peut-eſtre ſes iniures s'addreſſoient en ſa premiere chaleur à d'autres qu'à moy. Il auoit des monſtres deuant les yeux quand il parloit *d'Arabe, de Barbare, d'Effronté & d'extrauagant*, & ſemblable aux furieux de la vieille Grece, il

blessoit ses freres sans les connoistre. Sa plume estoit empoisonnée sans qu'il s'en apperceut, quand il luy faisoit dire tout ce que l'heresie, & l'impieté ont iamais inuenté de plus atroce contre vne Compagnie innocente, dont les persecuteurs ne font pas moins d'Apologies, qu'ils luy imposent de crimes. Il y a plus de cent ans que l'enuie & la calomnie la dechirent sans luy auoir fait des blessures considerables : son silence la iustifie contre tous ses accusateurs, & i'apprens à me taire à son exemple en vne matiere où il est plus glorieux de receuoir que de donner. Ie me vois pourtant obligé de laisser à de iustes ressentimens la liberté qui leur est dûe, & ie ne puis m'empescher de dire à mon accusateur que son procedé a esté barbare, & que sa bile a passé iusqu'à la fureur, quand pour me porter vn coup mortel, il a dechiré vne Compagnie entiere à qui ie dois les soins de mon education, & le peu de lumieres que i'ay acquises. Quand les crimes dont il me charge seroient des crimes reconnus, deuoit il en noircir tant d'innocens, & s'en prendre aux cendres vi-

ctorieuſes des victimes du zele, & au ſang de trois cens Martyrs pour m'oſter l'vnique gloire que i'ay d'eſtre membre d'vn corps qui ne ſe propoſe dans ſes voyages d'outremer, & dans ſes employs ordinaires que l'vtilité du public, & le ſeruice de ſon maiſtre. L'Egliſe a-t'elle ceſsé d'eſtre ſaincte quand elle a eu des Preſtres ſcandaleux, & des Chreſtiens vitieux. Les erreurs de quelques Peres ont elles rien oſté à la fermeté de ſa creance ? Doit-on faire paſſer l'Apoſtolat pour vn titre d'ignominie apres qu'vn traitre l'a porté, & quand ie ſerois indigne du nom & de la robe que ie porte, doit-on deſtruire la reputation d'vn corps où ie proteſte que l'on n'enſeigne que la vertu, & que ſi ie ne la ſuy pas, ce n'eſt ny faute d'exemples ny faute d'inſtructions. Ie dois ce témoignage à l'innocence de plus de 14. mille perſonnes qui trauaillent par tout le monde à la conqueſte des ames, & à l'eſtenduë du Chriſtianiſme.

Au lieu de reſpondre aux termes *d'Effeminez & de Clercs Marchands* que l'autheur moderne nous donne auec ce paſſage du Prophete ſacrilegement ap-

pliqué, *fel draconum vinum eorum, & venenum aſpidum inſanabile* : que l'Egliſe auroit peine de dire des Turcs & des Idolatres les plus barbares & les plus endurcis ; ie ne iuſtifieray que la Doctrine, qu'il a combattuë, & ſans atteindre ſa perſonne, ie ne refuteray que ſes ſentimens apres que i'auray expliqué la cauſe de ſon Epiſtre Apologetique.

Il y a pres de deux ans que l'on me tira des mains vn traité du Blaſon, que i'auois composé pour ma ſatisfaction particuliere, & pour l'inſtruction de mes amis. L'approbation qu'il reçeut du petit nombre de perſonnes à qui ie le communiquay, fit ſouhaiter à quelques-vns que ie le rendiſſe public : c'eſtoit au temps que la Cour eſtoit dans cette ville, & l'on ſe ſeruit addroitement d'vne perſonne de merite pour me le perſuader. Le reſpect que i'auois pour ſes ſentimens m'obligea de conſentir à ſa demande, & ie luy remis ma copie à condition que mon nom y fut ſupprimé, & que quelqu'vn prit le ſoin de la reuoir, & de la corriger. I'eſtois pour lors occupé à d'autres petits ouurages, qui furent preſentez à leurs Ma-

jestez, & ie n'estois pas en estat de reuoir ce petit traité, ny de châtier ce qui pouuoit estre moins iuste, & moins conforme aux lumieres que i'auois eües depuis sa composition. On y laissa en quelques endroits des opinions differentes sur lesquelles ie ne mestois pas encore determiné, & l'on y ajoûta des figures contre ma pensée, & contre mon dessein. Enfin cet ouurage ayant paru auec vn succez qui passa toute mō attente, ceux qui luy auoient donné le iour creûrent qu'il y auroit de l'iniustice à tenir plus long-temps secrette l'origine de cette piece, & m'en publierent l'Autheur. Cette infidelité obligeante fut suiuie des sollicitations de quelques curieux, qui me presserent d'acheuer vne piece qui n'estoit encor qu'ébauchée, & de découurir les mysteres d'vn art qu'on n'a pas suffisamment deueloppé dans vn grand nombre de Volumes. M'estant laissé persuader à des instances reïterées, ie publiay le dessein d'vn ouurage entier, & le projet d'vn iuste traité de la connoissance des armoiries, ce fut lors que l'autheur moderne commença à se declarer, & crai-

gnant que l'éclat de cette premiere piece ne nuisit au liure de l'origine des armes qu'il auoit fait imprimer à ses frais, & dont il se trouuoit chargé; il écriuit à mon Libraire d'vn style si iniurieux, que ie n'eu pas peine à connoistre que son emportement iroit plus loin, & que ce n'estoient encore que les étincelles d'vn plus grand feu.

Ie m'estois seruy de la liberté qu'ont tous les Autheurs, de refuter les sentimens de ceux qui ont écrit sur le suiet qu'ils entreprennent de traiter, quand ils iugent que ces sentimens ne doiuent pas estre receus, & qu'ils ne sont pas cőformes aux principes qu'ils établissent: cette liberté sembla criminelle à mő accusateur; & quoy qu'il s'en fut seruy auec moins de reserue contre la reputation des écriuains les plus celebres, il en fit le pretexte de ses plaintes, & le suiet specieux de son Apologie. La moderation dont i'auois vsé en refutant ses erreurs me faisoit attendre vne responsse paisible, & vne dissertation sçauante, qui ne pourroit pas moins instruire le public, que defendre ses sentimens; mais ie changeay bien-tôt d'aduis, & ie

connu qu'il y auoit de la mauuaiſe foy dans ſon procedé, quand apres auoir tēté les voyes les plus douces pour l'appaiſer, ie ne receu que des iniures pour des ſoumiſſions. Il ne quitta rien de ſa fierté dans les lettres qu'il m'écriuit, & prenant pour foibleſſe, les ciuilitez que ie luy faiſois, il n'y reſpondit que par menaces, & d'vn air ſi imperieux que ie vis peu d'eſperance de le rendre plus raiſonnable.

Il fit ſuiure ſes lettres d'vne Epiſtre Apologetique, qui peut paſser pour l'vne des plus infames Satyres que le ſiecle des Nerons & des Domitiens ayt produit. Sans ſe mettre beaucoup en peine de iuſtifier ſa doctrine, il déchire vn corps innocent qui ne l'a iamais deſoblige, & comme ſi mon origine ſeruoit à celle du blaſon, il a fait des fantoſmes extrauagans pour me faire paſser pour vn monſtre, & changeant comme il a voulu des lettres ſecrettes, dont les ſeuls originaux me pourroient iuſtifier, il a fait éclater vn demeſlé dont perſonne n'auoit la confidence.

S'il eut pris ſoin de lire les Apologies de l'Egliſe perſecutée, il eut vû que l'E-

loquence Chrestienne n'est pas moins douce que vigoureuse. Il auroit appris à combattre auec des armes moins criminelles sur l'exemple de Tertullien & de S.Iustin, & ie n'aurois pas à present occasion de dire ce qu'vn Ancien dit autrefois pour sa defence contre vn de ses accusateurs. *Certus equidem eram, proque vero obtinebam senem notissimæ temeritatis accusationem mei prius apud se cœptam, quam apud se cogitatam penuriâ criminum solis conuiciis impleturum, quippe insimulari quiuis innocens potest, reuinci nisi nocens non potest. L. Apul. Apol.* 1.

Le soin qu'il prit de me tenir cette Epistre cachée tandis qu'il la communiquoit à ses amis, me fit connoistre qu'elle deuoit estre foible ou malitieuse : car quoy qu'elle me fut addressée par son inscription, il me fallut vser d'addresse pour en auoir vne copie, & me seruir d'vn Ecclesiastique, qui en achepta deux à Valence de l'Autheur mesme, qui en estoit le Marchand.

Ie ne dois pas dissimuler vne seconde cause de sa mauuaise humeur, qui a peut-estre esté la plus forte à l'obliger d'vser d'vn remede violent. Il auoit fait

grauer en la page 32. de ses origines ce que la nature nous enseigne de couurir, ie criay d'abord au scãdale & à l'abomination, & comme il n'auoit eu aucune necessité de produire de semblables figures aux yeux de tout le monde, ie condamnay son procedé. I'alleguay les fulminations des Conciles contre ces figures des-honnestes, que celuy de Trulle nomme *oculorum præstigiatrices, mentis corruptrices, & sufflammationum ad turpes voluptates incicatrices.* Ie me seruy des témoignages des Idolatres mesmes contre de semblables abominations, & ie rapportay les exemples de l'histoire Sacrée, & de la Prophane où ces Images sont condamnées: sur quoy il eut le front de dire que ie faisois le delicat, ce qu'il a repeté en la pag. 10. de son Epistre, & d'alleguer ce passage de Cassiodore, pour appuyer son crime par l'authorité d'vn grand homme. *Omnia præconialia creta sunt, si peccatis pollentibus non redderentur obscæna.* Il se plaignit que ie l'auois traité d'infame, & pour vanger cette iniure par vne autre plus atroce, il suppose la plus

noire des calomnies ſur vne équiuoque dont il faut que ie faſse connoiſtre l'interpretation malitieuſe. I'appris par l'Imprimeur, qui a mis au iour ſes origines, qu'il preparoit vne plaiſante genealogie contre moy, oú il me faiſoit deſcendre de Dom Guixot, & de tous les braues de la fable ridicule; qu'il faiſoit voir cette piece à ſes amis, & qu'il l'appelloit par deriſion *Iane la Iolie* au lieu de genealogie. Deſirant de voir cette piece ie luy eſcriuis vn billet en ces termes, Monſieur, *que ne m'ennoyez-vous cette Ieanne la Iolie que vous ne communiquez qu'à vos amis.* Pour ſe ſeruir de ce billet auec plus d'auantage, il ne fait point de difficulté de changer le mot de *communiquez* en celuy de *proſtituez* pour en tirer vn ſens infame, & ſemblable à ce Romain enragé qui ne pouuant bleſser ſon ennemy qui le tenoit par derriere, ſe plongea ſon eſpée au trauers du corps pour le bleſser, il a conſenty de paſser pour vn homme qui auoit de mauuaiſes pratiques, pourueu qu'elles me puſſent rendre criminel. Graces à la liurée que ie porte ie ſuis à couuert de ſem-

blables reproches, & tant que ie feray vni à la fainte compagnie à laquelle ie fuis attaché par des chaines plus fortes que le diamant, ie n'auray pas befoin d'Apologie fur ce point: on fçait qu'elle ne fouffre rien de criminel de cette forte, & que retranchant les membres pourris felon l'Anagramme de fon nom *focietas Iefu*: *Vitiofa feces*. Elle ne me feroit pas la grace de me conferuer, fi i'eftois auffi vitieux que mon accufateur le veut perfuader. Il veut auffi que ie l'aye fait paffer pour yuroigne par ce mefme billet: comme cette façon d'agir eft éloignée de la charité Chreftienne que ie profeffe, ie veux m'en iuftifier. I'efcriuois qu'il me feroit facile de dire par fes efcrits (fi i'en voulois venir aux armes empoifonnées) qu'il eftoit yure quand il efcriuoit fes origines, & voicy furquoy ie m'appuyois. C'eft qu'apres auoir dit que fa piece eft *vn entretien d'aprefdinée ou l'on dit auec liberté tout ce qui vient en bouche*, il met en fuite en la page 7. de cette mefme Preface. *A ces habits diafprez l'on peut adioufter les ecuffons femez de fleurs de lys entre autres; de fruits comme*

creques, cerises, pommes de pin, estoiles. Sur quoy ie disois par galanterie que de voir les estoiles entre les fruits apres le disner, ce n'estoit pas estre bien sobre.

Voila l'occasion du libelle, qu'il a publié. La lecture que i'en fis me donna plus de pitié, que d'indignation, & les lettres que i'ay receu sur ce suiet des personnes les plus intelligentes du Royaume à qui il auoit enuoyé des copies de son Epistre me semblerent d'assez iustes Apologies, puis qu'il n'est aucun d'eux qui n'ayt condamné ce procedé comme barbare, & qui ne m'ayt temoigné qu'il n'auoit pû lire sans horreur, vne piece de tant de bile & de tant d'animosité. Ils me conseillerent de n'y répondre que par le silence, puis que i'estois assez vangé de cette Satyre par le mespris qu'en faisoient tous les gens d'honneur. I'acquiesçay à des sentimens si raisonnables & ie n'ay rien opposé à cet écrit enuenimé, iusqu'à ce que quelques-vns se sõt persuadez que ce silence estoit vne marque de ma foiblesse, & que ie n'estois pas moins lâche defenseur de mes sen-

timens, qu'iniuste aggresseur de ceux de mon aduersaire. Cette accusation m'oblige à me iustifier, & pour le faire exactement sur ces deux points dont on me charge. Ie defendray ma doctrine apres auoir produit tous les endroits de mon liure, où i'ay parlé de cet Autheur, afin que la moderation dont i'ay vsé à reietter ses opinions, soit la marque la plus forte de l'iniustice de son emportement.

I'ay commencé d'alleguer ses sentimens en la page 75. de mon veritable Art du Blason, où apres auoir reietté le sentiment du Pere Monet pour l'origine du terme *Gueules*. Ie dis, *cette origine me semble trop alterée, quoy qu'elle le paroisse moins que celle de l'Autheur de l'origine des armes, qui le deriue de* Conchilium.

Page 32. pour l'origine du sable, *L'Autheur Moderne de l'origine des armes soûcrit à l'opinion d'Auteserre, quand il dit que les Allemands appellent les marses* zables *& nous* sables, &c.

Page 96. *L'Autheur Moderne dit que ce sont des Hermines entieres, & que ces mouchetures ont la forme de leur peau quand*

elles ont esté écorchées, mais la pratique de presque tous les escriuains qui les nomment queües d'Hermines combat son sentiment, &c.

Page 98. I'ay suiuy son sentiment & i'ay dit *ie suis du sentiment de l'Autheur Moderne de l'origine des armes, qui ne s'est voulu faire* connoistre que sous ces lettres initiales de son nom & de sa dignité. L.L.A.P.D.L.B.&c.

Page 114. Parlant de l'opinion du Pere Petrasancta pour l'origine des pieces du Blason. I'ay dit, *ces coniectures sont assez raisonnables, & meilleures que celles de l'Autheur Moderne L. L. qui s'appuye particulierement sur la cotte d'armes, & sur les bigarrures de quelques habits de vieux Romans.*

Page 402. pour l'origine de Badelaire. *L'Autheur Moderne le* deriue de *Bataille*, & *Batailler.*

Page 407. pour le terme Clesché. *L'Autheur Moderne qui le deriue de Clée ou Claye, n'a pas pris garde que ce terme s'appliquoit à l'arrondissement des extremitez de la croix non pas à l'ouuerture.*

Page 415. *Tout ce que l'Autheur Moderne a dit des gousses & des giroüettes,*

pour les gousets & les girons, est purement imaginaire.

En la mesme page, *quelques autres ont dit l'enfant marrissant, pour dire l'enfant male issant, ce que l'Autheur Moderne n'a pas reconnu.*

Page 420. Pairlé, *que l'Autheur Moderne deriue de* Pallium, *& fait semblable à vn scapulaire ne sçauroit bien conuenir à cette Etymologie.*

Page 422. Rustre : *L'Autheur Moderne le deriue du Latin* Rutrum : *mais la figure sur laquelle il s'appuye est purement imaginaire.*

Page 425. Tringle, *Ie ne sçay pourquoy l'Autheur Moderne dit que ce mot luy a fait peur.*

Enfin en mes additions & corrections au veritable Art du Blason, i'ay dit. *La figure des gaches d'vn Autheur Moderne est sans fondement.*

C'est là tout ce que i'ay dit de luy le reste est de son imagination, comme on le verra manifestement par la lecture de mon Liure. Il a voulu donner l'essor à son esprit, & pour entasser en desordre des remarques de trente ans, il a supposé quantité de choses : car de

cent fautes considerables, que i'auois obseruées dans son Liure, voilà les seules choses que i'ay combatuës, & les termes dont ie me suis seruy. Ie ne l'ay iamais nommé, & il n'est rien dans ces passages, qui le pust obliger à s'armer de fer & de feu. Ie ne changeray pas de maniere, toute la bile qu'il a versé contre moy, ne me fera rien perdre de la retenuë que ie dois auoir, & ma cause est trop bonne pour l'affoiblir par vne Apologie criminelle. Ie n'ay que du respect pour sa personne, & si ie combats ses sentimens c'est seulement pour soutenir la verité, & pour defendre ma Doctrine. I'auoüeray de bonne foy les fautes, que i'ay commises, & comme i'ay desia crû, qu'il y auoit de la iustice à desabuser le public des erreurs, que ie luy auois communiquées. Ie suis prest de condamner les autres qu'on me fera reconnoistre, puis que i'apprens de S. Augustin, que c'est s'aymer d'vn amour trop dereglée de vouloir laisser les autres dans l'erreur, pour ne pas estre obligé d'auoüer la sienne. *Nimis peruersè seipsum amat, qui & alios vult errare, vt error suus lateat. Epist. 7. ad Marcellinum.*

Apres douze pages d'inuectiues, qui ne demandent aucune reſponce que le ſilence, il commence ſeulement en la treizieſme de iuſtifier ſes opinions, ou de les corriger ; car il donne au gueules vne origine differente de celle qu'il luy auoit donné auparauant. Pour proceder auec methode, & pour inſtruire le public en répondant à vn Eſcrit qui n'a point d'ordre, non plus que ſa piece des origines, & qui eſt vne confuſion de chimeres mal rangées. Ie iuſtifieray ſeparement en cinq ou ſix Chapitres les origines du Blaſon, qu'il a combatuës, & quelques autres recherches curieuſes, qui ſeront ſuiuies des reflexions ſur le reſte de ſon Epiſtre.

Chapitre II.

De l'origine des Emaux du Blason.

CEux qui ont escrit des armoires au Siecle passé, ne se sont point mis en peine de rechercher l'origine des termes particuliers introduits dans l'art heraldique, ils se sont contentez de décrire les ecussons & leurs figures, d'en assigner les couleurs, & l'assiette; & le grand nombre de Manuscripts & de Liures imprimez que nous auons n'a rien de plus considerable. Ce Siecle a produit des Esprits plus curieux, & le P. Monet, qui n'estoit pas moins exact qu'intelligent dés langues sçauantes, commença le premier à rechercher l'origine des noms que l'on a donné aux Emaux.

Il a esté suiuy par l'Autheur Moderne, qui pour trouuer quelque chose de nouueau sur l'origine du *gueules*, ne s'en est voulu tenir ny au *Guludit* de ce Pere que la Colombiere a suiuy, ny à son *Cusculium*; mais il a mieux aymé

ſe tirer de *Conchilium*: changeant comme il dit C en G, O N en EV pour faire *Geulum*; nom auſſi barbare, que ce changement eſt plaiſant. Pour detruire vne coniecture ſi mal eſtablie, il ne faut que conſiderer que le *Conchilium* des Latins eſt le pourpre des François, & qu'il y a de la difference entre ces deux couleurs, comme l'Autheur Moderne l'à meſme remarqué. Secondement ce terme Grec d'origine a eſté changé en celuy de *Coquille* en noſtre langue, & ie ne vois pas ſur quelle authorité on le peut faire l'origine du gueules. Il y auroit plus d'apparence de le tirer auec le P. Monet de *Cuſculium* graine à teindre en écarlate, puis qu'il eſt ordinaire à pluſieurs langues de changer le C en G, ainſi les Eſpagnols de *Lucrari* ont fait *Lograr*. Les Italiens de *Locus Luogo* : & les François de *Confanon Gonfanon*. La pluſpart des Pariſiens prononcent *geueux* & *geuaux* pour cheueux & cheuaux, on pourroit donc bien de *Cuſculium* auoir fait *gules*, qui eſt le terme dont les anciens Manuſcripts ſe ſeruent, & Moreau apres eux. Neantmoins ie penſe que ce terme eſt

purement estranger comme *azur & sinople*, ce qui est commun aux Emaux du Blason auec toutes les couleurs *Laque*, *Machicot*, & *Sabil de grun* sont des termes estrãgers comme i'ay remarqué ailleurs. Celuy-cy me semble Arabe & son origine est گل *Gul* qui signifie vne rose, le rouge en a pris son nom à cause que c'est la couleur propre de cette fleur. Il y a mesme vne couleur rouge qu'on nomme *Rosette*, & les Latins la nomment souuent *Roseus color*. On ne doit pas s'estonner que ie donne vn nom estranger à cette couleur, puis qu'elle en a tousiours eu de cette sorte, & quasi tous tirez de l'Arabe à cause du lieu de son origine.

سقلاط *Scallat* est vn mot de cette Langue dont on a formé celuy d'Escarlate. L'autheur moderne, qui est heureux à decouurir les Etymologies, a tiré celle-cy de *Scalletum*, & *Scalletum* de *Cusculium* corrompu ou changé, comme *Conchilium* en *gueules* en retranchant les deux premieres lettres de *Cusculium*, changeant la cinquiéme en A, en doublant L, Changeant I en E, & ajoûtant T, c'est

de *Cuſculium* faire *Scalletum*, page 13. de la Preface de ſes Origines. Le nom de *Cramoiſy* qui ſe donne à vne ſemblable couleur, & que les Eſpagnols nomment *color de grana* vient de *Kermes* dont les Italiens ont fait *Kermeſino* ou *Carmeſino*. Les Latins, qui n'auoient point de terme propre pour l'exprimer emprunterent celuy de *Coccus* du Grec Κόκκος qui ſignifie le grain de quelques fruits. Ce terme generique fut fait ſingulier pour la couleur rouge, qui eſt la vraye couleur de graine des Eſpagnols. Quelques Autheurs ioignirent à ce terme generique, celuy du Pays d'où elle venoit, ou celuy de ſon vſage : ainſi Theophraſte l'appelle Κόκκον φοινικὸν, & les Poëtes Latins *venenum Tyrium*, *venenum Sidonium*. Dioſcoride κόκκος βαφικὴ, que les Italiens ont retenu & changé en *grana de Tintori*. C'eſt le fruit d'vne Eſpece d'yeuſe, & parce qu'il s'engendre des vers dans cette couleur, qui ſeruent auſſi à teindre, on la nomme Vermillon.

L'Autheur Moderne, qui auoit reietté en ſes Origines l'opinion d'Hau-

referre, qui le deriuoit d'vne espece de fourrure rouge, & qui alleguoit le passage de S. Bernard en son Epistre à Henry de Sens. *Horreant & murium rubricatas pelliculas, quas gulas vocant manibus circundare sacratis* a changé d'opinion en son Epistre Apologetique, & reçeu ce qu'il condamnoit auparauant : car apres auoir page 129. dit en ses Origines *tout ce que l'on peut inferer de ce passage* ad Henricum, *est que ces fourrures en ce temps estoient vulgairement appellées* gueules, *pour ce qu'elles estoient teintes en rouge qu'on appelloit* gueules. Il dit en cet Epistre, *qu'il a vn troisiéme passage* (qu'il ne produit point) *qui explique les deux premiers, & nous enseigne si nettement la couleur & l'vsage des fourrures, qu'on appelloit* gueules, *qu'il ne faut plus douter que nos Herauts par cabale, n'ayent donné ce nom à la couleur rouge à cause du rapport qu'elle auoit auec ces fourrures, lesquelles nos anciens ont nommées gueules par Metonymie, parce que les ouuertures du collet & des manches du pourpoint ou tuniques du temps de saint Bernard estoient bordées, parées & ornées de ces fourrures rouges qu'il appelle gueules,

comme les Dames encore auiourd'huy appellent certains bouts de manches des poignets, pour cela seulement qu'ils se mettent au poignet. Ce raisonnement qui destruit le premier n'est pas plus solidement appuyé ; car pour l'establir il faudroit monstrer que nos Peres se sont seruis de ce mot de gueules pour exprimer ces tours de manche de fourrures. Ie trouue bien qu'on a nommé *gorgerin*, & *colletin* celuy qui se mettoit au tour du col, mais il n'est aucun Autheur que l'on puisse produire en faueur de ces gueules pretenduës. Secondement il est euident que S. Bernard ne pouuoit pas condamner l'vsage des fourrures aux habits Ecclesiastiques, puis qu'elles sont de la premiere institution de l'Eglise, & la marque de la penitence. La pratique des Peres du desert la iustifioit aussi bien que celle des Prelats, car Froissart au quatriesme volume parlant des Cheualiers d'Angleterre dit, *le lendemain le Duc de Lanclastre les fit tous Cheualiers à la Messe, & leur donna longues cottes vertes à estroites manches fourrées de menu vair en guise de Prelats.* Le Surplis dont on vse aux ce-

remonies de l'Eglise, n'est nommé dans le cerimonial *Superperliceum*, qu'à cause qu'on le vestoit sur la fourrure. Saint Paul decriuant les Patriarches de l'ancien Testament, dit *circuierunt in meletis, in pellibus caprinis.* Epist. ad Hebr. cap. 11. 4. Reg. cap. 1. Math. 3. Elie & S. Iean Baptiste estoient vestu de la mesme maniere. Les Moines en retinrent l'vsage au rapport de Cassien de inst. Mon. lib. 1. cap. 8. & c'est de là que les Chanoines ont pris la coustume de porter l'Aumusse.

S. Bernard n'a donc condamné que le luxe dans ces fourrures, & le choix des delicates & des pretieuses ; en effet il s'en explique clairement en son Epistre à Foulques Archidiacre de Langres. *Conceditur tibi vt si benè deseruis, de altario viuas, non autem de altario luxurieris, vt de altario superbias, vt inde compares tibi fræna aurea, sellas depictas, calcaria deargentata,* VARIA GRISEAQVE PELLICEA, *à collo & manibus ornatu purpureo diuersificata.* Il condamnoit l'vsage du vair & du petit gris, en des habits qui sont d'institution des habits d'humilité, & de penitence : C'est ce

que Caſſien dit expreſſement au Chapitre 7. de l'Inſtitution des Moines, l. 1. *Poſt hæc angusto palliolo tam amictus humilitatem, quam vilitatem pretij, compendiumque ſectantes, colla pariter atque humeros tegunt quæ* Mafortes *tam noſtro quam ipſorum nuncupantur eloquio, & ita* Planeticarum *atque* Birrorum *pretia ſimul ambitionemque declinant.* On a fait inſenſiblement des marques d'honneur de ce qui l'eſtoit autrefois d'humilité, ou de ſimplicité. Les premiers Roys des Egyptiens furent bergers; ils porterent la houlette, & la peau ſimple de brebis auec ſa laine, faiſoit leur manteau Royal; ils lioient leurs cheueux d'vne bande, qui eſtoit aſſez ſouuent d'écorce d'arbre. On changea depuis cette houlette en Sceptre, la peau de brebis en manteau d'hermine, la bande en diademe & en couronne. Les premieres croſſes des Eueſques eſtoient de ſimples baſtons, qui les faiſoient connoiſtre pour Paſteurs, ces baſtons ſont deuenus d'or & d'argent auec le temps & des marques d'authorité, de meſme, les habits des anciens Moines ont eſté changez en aumuſſes pretieuſes de vair

& de petit gris, ce qui commençoit du temps de S. Bernard, & ce fut le suiet des reproches qu'il faisoit aux Ecclesiastiques de son temps, qui portoient de ces fourrures pretieuses. Ils mesloient mesme la pourpre à ces fourrures, comme les termes du Saint le témoignent, *varia griseaque pellicea ornatu purpureo diuersificata.* Il ne dit pas que ces peaux fussent teintes, mais diuersifiées de pourpre: en effet elles auroient perdu dans la teinture l'éclat qui leur est naturel. C'est de cet ancien vsage de mesler la pourpre, & les autres estoffes au petit gris que les vairs de diuerses couleurs, ont pris leur vsage dans le blason, comme ie diray plus bas.

Doncque quand S. Bernard a dit *horreant muricatas murium pelliculas quas gulas vocant.* Il les a ainsi appellées à cause des estofes rouges, ausquelles elles estoient meslées qu'on appelloit *gueules* de *Gul* couleur rouge, ou à cause que ces peaux se teignoient de *gueules*, c'est à dire de rouge, si pourtant on auoit coustume de les teindre. Ce qui establit fortement ma coniecture, c'est que la *cochenille* où le grain de la petite *yeuse* qui

qui ſert à teindre en rouge eſt appellé par Pline *Cuſculium*, d'vn terme eſtranger comme remarque Gelenius, qui dit eſt *Hiſpanum vocabulum non Romanum*: les anciens Eſpagnols auoient pris ce terme des Arabes leurs voiſins. Voicy les termes de Pline en la deſcription de la petite yeuſe. *Omnes has dotes ilex ſolo prouocat cocco. Granum hoc primoque ſeu ſcapus fruticis parue aquifoliæ ilicis*: Cuſculium *vocant, penſionem alteram tributi pauperibus Hiſpaniæ donat.* Il fait clairement voir que c'eſt vn terme eſtranger quand il dit *Cuſculium vocant*, en effet aucun autre Autheur ne s'en eſt ſeruy que luy, & Hermolaus a crû auec quelques autres qu'il falloit lire *quiſquilium*, car dit ce dernier, *quiſquiliæ vt ait Feſtus ſunt quidquid ex arboribus minutis ſurculorum foliorumque decidit.*

Enfin Chriſtophle Coſta parle clairement pour l'Origine que ie donne au *gueule* ou *gule*, car les anciens Manuſcrits le nomment ainſi. Voicy ce que dit cet Autheur *in lib. Aromatum*, qui eſt le neufuieme des *Exotiques* ou curioſitez eſtrangeres de Cluſius, *chap. 37. de Arbore triſti*: il décrit cet Arbre, & dit

pediculo magis ad rubrum quam ad flauum colorem tendente, quo in illis regionibus edulia tingunt, & vocatur à Persis & Turcis Gul.

Voyons si nostre Autheur Moderne, est plus heureux à trouuer l'origine du sable que celle du gueules. Il la fait fort abstruse p.131. de ses Origines : & la deriue des Martes Zibelines, qu'il fait noires contre leur nature, & contre le sentiment de tous les Autheurs, qui les ont décrites. 2. Il les fait nommer *Zables* aux Allemands, & *Sables* en nostre Langue, ce qui est aussi peu vray que le premier, & tout cela sur vn passage d'Olimier de la Marche, qui dit qu'aux ioustes faites en Angleterre entre le Bastard de Bourgogne, & le Sire de l'Escale. Le Bastard auoit douze cheuaux couuerts les vns de drap, *& les autres de Martres que l'on dit Sable si belles & si noires qu'il estoit possible d'en trouuer :* d'où l'Autheur Moderne collige que *Martre* & *Sable* sont mesme chose: Pour voir si son illation est raisonnable, il faut premierement examiner la couleur naturelle des Martres, & voir si elles sont noires, 2. si on les nomme *Sables*,

3. si le passage d'Oliuier de la Marche peut estre vne solide preuue en faueur de l'ancien Preuost. Pour le premier voicy ce que Gesnerus en dit dans l'Histoire des Animaux : *mustelarum genus omnium pulcherrimum & nobilissimum est quod Germani Zobelam* (Zobel) *vocant. Illyrij & Poloni* Sobol, *vel vt alij scribunt* Sobòl : *eruditus quidam amicus noster murem Scythicum appellat. Ego Martem Scythicam potius , vel Mustelam,vel Ictidem Scythicam dixerim.Galli vt audio corrupta voce* , Martres soublines *nominant.* Voicy leur couleur naturelle , *Zobela in siluis vt martes degit : ea paulò minor totà tamen obscurè fulua præter guttur quod habet cinereum.*La voila fauue où de poil de chat , hors la partie du col qui est cendrée. Albert le grand lib. 22..de Animal. tract.2.cap.1. *Martarus est animal figura mustelæ , sed quantitatem habens catti , sed longius est & breuia habet crura : in dorso* fuluum *in ventre & gutture album sicut mustela.* Bartholomæus Anglicus in proprietario rerum, là décrit ainsi,*dorsum habens rubeum* qui est le fauue,*& ventrem album lib.*18.*de animal.*

Aldrouand *de quadrupedibus digital.*

viuip. l.2. cap.19. Georgius Agricola hanc mustelam paulò minorem Marte constituebat, & totam obscuro colore fuluam præter guttur prædicabat; cui colorem cinereum attribuebat: alij colorem huius mustulæ subflauum, & collum cinereum esse statuunt. Au chapitre precedent. *Gallia Martibus abietum caret, ex Bolonia quidem deferuntur, sed colore fusco diluto,* c'est la couleur ordinaire des chats: *qui color Martibus minùs commendatur, cum Martes habens colorem ex fusco & puniceo mixtum præferatur.* Aucun de ces Autheurs ne leur donne la couleur noire: voyons maintenant leur nom. Gesnerus la nomme *Zobela.* Aldroüand *Mustela Zibelina.* Alciat *Zibellus.*

Sarmaticum murem vocitant plerique Zibellum.

Olaüs *Zibellæ* & *Marduri l. 18. cap. 15. Ioan. Bohemus in hist. de moribus gentium lib.8. pelles Zibellinæ.* Paulus Venetus, Alexander Gaguinus, & Cardan les nomment de mesme, & aucun de tous ces Autheurs ne les a nommées *Sables.* Voyons les François.

Monstrelet parlant du Duc de Sombresset, dit *estant au Palais à Roüen estoit le Duc vestu d'vne Martre Subline, & sur*

la teste vn chaperon de velours vermeil fourré de pareilles Martres. D'Oronuille en la vie du Duc de Bourbon chap. 23. *Le haut maistre de Prusse par secours des Cheualiers , & autres nobles hommes de plusieurs Nations qu'il auoit en sa compagnie, se porta si vaillamment, qu'il conquist le Chastel d'Endrach sur eux, & les chasserent des grandes Forests de Prusse, qui durent plus de huit iournées, esquelles sont les bestes Hermynes, Letices, Gris &* Martres sublines , *dont les riches fourrures sont apportées par les Prouinces du Monde.* Nicot. *Martes soublines , Martes zobelinæ.* Menage p. 461. *Marte sublime par corruption pour Marte zibeline.*

Il reste à voir si l'authorité de la Marche est vne preuue irreprochable; cet Autheur est autant facile à se tromper dans la connoissance des choses, qui dependent de l'estude & de l'Histoire qu'il est exact & fidelle à décrire ce qu'il a vû. Ainsi il prend les Chasteaux de la bordure des armes de Portugal pour des Gonfanons, il chãge Leopold d'Autriche en Iaspar, &c. & pour les Martes mesmes il les nomme au chapitre 21. *Scublieres*; d'où i'infere, ou

que cet Autheur s'est équiuoqué, où s'il a nommé Sables celles du Bastard de Bourgogne, c'est à cause qu'elles estoient de couleur de sable, c'est à dire noires.

Ce terme est donc pris du sable ou de la terre qui a cette couleur comme ie vay iustifier, par plusieurs authoritez irreprochables. Anacreon en son Ode VIII. ne donne point d'autre Epithete à la terre que le nom de noire.

Ἡ γῆ μέλαινα πίνει.

Terra nigra *bibit.*

Orphée fait le mesme en ses descriptions des pierres *in ostrite.*

Αὐτὴ γαῖα μέλαινα πολυκλαύτοισι βροτοῖσι τίκτει καὶ κακότητα.

Ipsa terra nigra multisonis hominibus generat & malitiam.

Oppien au 3. *liu. de la chasse*, parlant des liéures.

οἱ μὲν ἔασι.

Κυάνεοι, δνόφεροι δὲ μελάμβωλον κατ' ἄρουραν

Alij quidem sunt nigri obscurique pulla *in terrâ.*

Columella *l.4. cap.35.* pullam *terram & resolutam desiderat.* Virgile au 4. des Georgiques.

Et viridem Ægyptum nigrâ *fœcundat arenâ.*

Pline liu. 17. ch.43. *innicem ſabulum album in Ticinenſi ; multiſque in locis* nigrum. Quand le ſable a vne autre couleur que la noire, on luy donne vn nom particulier, comme Pline nomme le blanc *ſable du Teſin*, & nous *ſablon d'Eſtampes.*

Plutarque en l'Eloge d'Alexandre parlant du deſſein, qu'eut ce Prince de baſtir vne ville dans l'Iſle de Pharos, dit qu'il commanda qu'on traçaſt l'enceinte ſelon la diſpoſition du lieu, & que ſes gens n'ayant point de craye blanche ſemerent de la farine ſur le terrain, qui eſtoit noiraſtre : ἀλφίθων λαμβανόντες ἐν πεδίῳ μελαγγείῳ. Enfin Cardan, qui traite des Elemens en Philoſophe, & qui recherche leurs qualitez, parle de la terre en ces termes au liu.2. *de Elementis pag.*87. de l'edition de Baſle. *Veræ terræ ſpecies duæ : altera quidem ſincera* : pullo *colore hæc eſt, aut ei proximo.* Et plus bas. *Optima igitur terra non ſemper vnius eſt coloris, quanquam vt dixi* pulla *ſit plerunque.*

Pour faire voir que le M. S. de Gre-

noble, qui dit *poudré de sable* ne m'a pas ietté de la poudre aux yeux, c'est que Ioannes de Bado aureo, & Franciscus de Foueis se seruent aussi de ce terme, *poudré* pour le sable pag. 38. *Portat leonem rapacem rubeum, in campo argenteo, cum vno borduro de nigro* puluerisato *cum* talentis aureis.

Faisons parler les Herauts d'Armes, & les Blasonneurs sur ce point. L'Autheur de l'arbre des batailles, qui est le plus ancien liure imprimé du Blason, que i'aye vû dit au chap. 158. *Reste maintenant à parler de la couleur noire, laquelle represente l'Element de la terre.* Sicile le Heraut. *L'autre couleur est noire qu'on dit en armoiries sable & represente la terre.*

La deuise des armes des Cheualiers de la table ronde, au chapitre de la signification du sable. *Le sable signifie es quatre Elemens la terre.* Bara le Feron, & la Colombiere disent le mesme. Ainsi ie ne vois pas pourquoy on s'efforce de trouuer vne Origine abstruse, à ce qui en a vne facile: les Chymistes nomment aussi *terre* ou *diable* leur premiere operation, qui est noire: enfin le nom

ater qu'on donne à la couleur noire, est dit ainsi *quasi à terra* selon les anciens Etymologistes : Mesme en peinture il y a vne sorte de gros noir qu'on appelle *noir sableux*, ou *noir de sable* à cause qu'il semble au sable, & qu'il se fait d'vne terre que l'on recueille sur les forges : comme le plus fin est le noir d'yuoire, ou le noir de fumée. Ce noir de sable a donné son nom à la couleur noire des armoiries parce qu'il estoit le plus commun, & l'on en vsoit sur les boucliers parce qu'il seche plus facilement, & qu'il tient plus de la couleur du fer que les autres.

Il est important de parler icy du Sinople dont l'origine a tourmenté tous nos Autheurs, puis qu'aussi bien l'ancien Preuost m'a imposé à son ordinaire, en me le faisant deriuer de Κυάνεα ὅπλα au lieu de πράσινα ὅπλα, qui est du verd faire du bleu. Cette origine que ie luy ay donnée a esté si bien receuë, que i'ay suiet d'estre satisfait de l'approbation que luy ont donné ceux dont les sentimens sont des Oracles irreprehensibles, & l'vn de ces Illustres eut la bonté de me dire, que quoy

qu'il ne iugeaſt pas que ce fut la veritable origine du Sinople, elle luy ſembloit ſi ingenieuſe & ſi heureuſement trouuée, qu'il eſtimoit qu'elle deuoit eſtre receuë. Il eſt à propos que ie l'explique icy, puiſque le defaut de ſept ou huit lignes, que l'Imprimeur a omiſes en mon veritable Art du blaſon, a eſté cauſe que l'on n'à pas vû toutes les conuenances de cette Etymologie.

Ie dis donc que Sinople vient de πράσινα ὅπλα armes vertes, & qu'en retranchant la premiere ſyllabe il reſte σιν' ὅπλα. Ce retranchement eſt appuyé par la pratique de toutes les Langues, & pour commencer par l'Hebraïque: *Idumaa* eſt accourcy dans Iſaye ch.21 en *duma*. *Ieruſalem* en *ſalem* en pluſieurs endroits, & *Hieroſolyma* en *ſolyma*. *Bethleemites* en *lemites*, aux Paralippomenes. *Iechonia* en *chonia*, dans Ieremie chap.22. Chez les Grecs recens d'ἵνα on a fait να, δάσκαλος de διδάσκαλος. *Salonique* de *Theſſalonique*. Les Italiens diſent *maſo* pour *Tomaſo*, & nous *colas* pour *Nicolas*. Pour authoriſer le mot πράσινον, i'ay allegué Sicile le Heraut, qui en ſon blaſon des couleurs dit *Pra-*

ſine eſt vne terre verde, & croit la meilleure qui ſoit en Lybie.

Ie n'ay rien à dire de *l'Azur*, apres ce que i'en ay dit en mon veritable art du blaſon, & ie crois d'auoir entierement ſatisfait ſur ce point. Ie m'eſtonne pourtant que l'Autheur Moderne qui a fait le gueules, & le ſable fourrures, n'ait fait le meſme de l'azur & du ſinople, & qu'il n'ayt pas teint les peaux de quelque animal en vert & en bleu, pour en fabriquer deux couleurs d'armoiries de ſa façon.

Il y a cette difference entre les noms des couleurs, & des figures du blaſō, que celles-là eſtant eſtrangeres ont auſſi des noms eſtrangers, celles-cy au contraire en ont pour la plupart, qui nous ſont connus à cauſe qu'elles repreſentent des choſes qui nous ſont communes. *Azur, Gueules, & Sinople* ſont donc des noms eſtrangers, parce que ces couleurs le ſont. Le ſable au contraire eſt vn terme de noſtre Langue, à cauſe que le noir n'eſt pas vne couleur eſtrangere, & on luy a donné le nom de ſable parce qu'il eſt en pouſſiere comme le ſable,

comme on donne le nom de cendre à vne sorte d'azur, à cause qu'il est fin comme la cendre.

On verra dans l'extrait d'vn Manuscript que ie donne à la fin de ce chapitre, la cause pour laquelle on nomme ces couleurs Emaux, qui est parce que les Peintres & les Enlumineurs, pour faire les armoiries sur le parchemin faisoient vne espece de composition, qui auoit du corps & qui affermissoit le velin, sur laquelle ils appliquoient apres d'autres couleurs. *Pro armoriis facimus* incaustum, *pro campo, & super illud ponimus metallum vel colorem.* On emailloit aussi les figures sur les vases d'or & d'argent & sur les armes, & c'est de là que l'Email des Herauts & des Messagers a pris son nom.

Voila tout ce que ie puis dire pour la connoissance des couleurs dont le Blason est composé, & ie crois d'auoir entierement refuté l'erreur de l'ancien Preuost pour le sable & pour le gueules, quoy qu'en die galamment vn de mes amis en cet Epigramme qu'il m'addresse.

*On vous attend sur le passage**
Ariste il vous faut filer doux,
Car cet illustre personnage
Est plus fort en gueule *que vous.*

*S. Bernard allegué par l'Autheur Moderne pour le gueule.

Il fit suiure celle-là d'vne autre pour le sable.

Que l'on le presse, où qu'on le flatte
Il ne vous suiura point pour la noire couleur,
Le sable est vne terre ingrate,
Où ne seme iamais vn sage Laboureur.

Ie répondis à ces deux Epigrammes du gueules & du sable, que mon aduersaire a fait fourrures, par cellé-cy.

Lycidas ne crain point de funeste auenture
Des coups qui me sont preparez,
Ie voy que le Preuost auec que sa fourrure
Ne fera que des coups fourrez.

Mais il repliqua par vne autre en faueur de ces fourrures, pour excuser l'ancien Preuost.

Excusez vn defaut, qui vient de la nature,
Vn Sexagenaire en ce temps,
A besoin de plus de fourrure,
Qu'vn homme de vingt-neuf ans.

Pour éclaircir entierement cette matiere des Emaux du Blason, qui est l'vne des plus embroüillées de cet Art ; il ne me reste qu'à produire l'extrait d'vn ancien Manuscript,qui m'a esté communiqué par le R.P.Dom Buat, Coadiuteur de la Chartreuse de Meyria. Ce Manuscript, qui est d'enuiron l'an 1400. & qui porte pour titre *Libellus de distemperandis coloribus*, est au pouuoir des heritiers du sieur Valerian Peintre de Gruieres en Suisse. Ie pense qu'il a la veritable Origine du Sinople, & quelque ingenieuse qu'ayt semblé à quelques-vns celle que i'ay dónée;i'aymerois mieux m'attacher à celle-cy,qui est moins recherchée. Voicy vn chapitre entier de ce Manuscript.

Hæc sunt nomina colorum qui necessarij sunt Pictoribus, & illuminatoribus siue scriptoribus.

„ Azorium Sarracenorum. Azorium
„ Romanum ; Viride Græcum, viride
„ terrestre, Minium, Vermiculum.
„ Album de Pulia, album de ossibus,
„ Bresillum, ocrum, auripigmentum.

„ Crocus vulgò Safranum. *Sinoplum*,
„ Gorma, Foliolum, Gipſum.
„ Azorium quod Sarraceni faciunt
„ bonum eſt : Item Azorium Roma-
„ num, quod Indum vocatur.
„ Viride quod de Græcia venit bo-
„ num eſt : item aliud viride terreſtre
„ dictum eò quod terra ſit, & de monte
„ Gelboe affertur : hic mons ex vnâ
„ parte croceus eſt, & ex aliâ parte
„ viridis, & ſic in eo croceum, & vi-
„ ride reperitur. *Sicut & in vrbe* ſinopoli
„ *rubicundum inuenitur, & viride dictum*
„ ſinoplum.
„ Vermiculus, qui de Hiſpaniâ venit
„ bonus eſt, & item vermiculus qui
„ groſſus eſt vocatur minium.
„ Album bonum eſt quod à Puliâ af-
„ fertur, item album, quod de oſſibus
„ vſtis fit : item album quod de plumbo
„ conficitur eſt optimum.
„ Breſillum eſt arbor quædam è cu-
„ ius ſucco optimus fit color rubeus.
„ Medulla huius arboris non eſt bona
„ pictoribus, ſed tinctoribus panno-
„ rum & ſcriptoribus, ex quâ faciunt
„ roſetam.
„ Auripigmentum croceus color eſt,

„ & de monte Gelboe affertur : alius
„ croceus color eſt, qui ocrum dicitur
„ & in multis locis inuenitur, ſed illud
„ quod à Tu....... affertur bonum.
„ Colchicum verò optimum eſt.
„ Sinoplum *vtrumque venit de vrbe*
„ Sinopoli *& eſt bonum: aliud viride aliud*
„ *rubicundum: viride* ſinoplum *ſeu* ſino-
„ pum *dicitur Paphlagonicus Tonos, &*
„ *rubicundum vocatur hæmathites Paphla-*
„ *gonica: inuenitur etiam & in regno Fran-*
„ *ciæ vocatum* Broliamini.
„ Gorma quidam color eſt, qui è fer-
„ ro trahitur, & affertur de regione
„ quæ dicitur Roſſia.
„ Morella herba eſt in terrâ S. Ægidij,
„ ex hac herbâ tria grana exeunt in ſe-
„ mine, quæ mirum colorem reddunt,
„ & hic color foliolum dicitur à tin-
„ ctoribus.
„ Gipſum quidam color albus eſt,
„ & ab vrbe Pariſienſi affertur, ſed ni-
„ hil valet niſi ad aurum in pergameno
„ ponendum.
„ *Sic literas & Armorias nobilium fa-*
„ *cimus in pergameno, prius pro literis au-*
„ *reis : nunquam enim facimus argenteas,*
„ *quia argentum perdit ſuum ſplendorem,*

„ *& accipit cum tempore purpureum colo-*
„ *rem.* Ponimus gipsum distemperatum cum glareâ deinde ocrum, & tandem bracteas auri, & polimus quando litteræ siccatæ fuerint cum tabulâ elephantinâ.

„ *Pro armoriis facimus incaustum pro campo, & super illud ponimus metallum, vel colorem prout res petierit : duobus tantum vtimur metallis auro & argento, & quatuor coloribus, nempe azorio id est cælesti, Sabulo, quod est, Nigro; gula quæ est Rosea siue purpurea, & sinopo quod est viride : ex his omnes armoria colorantur, & conficiuntur,*

Ce Chapitre de ce rare manuscript nous deueloppe plus de difficultez, que toutes les sçauantes coniectures, des Escriuains des armoiries. La nature & les noms des Emaux y sont fort bien expliqués, & ie quitte volontiers tous les sentimens differens que i'ay eu iusqu'à present, pour m'attacher à des opinions si iustes, & si raisonnables.

Il ny a donc point eu de cabale entre les Herauts, ny d'affectation dans l'imposition de ces noms; mais nous deuons auoüer que l'azur, le gueules, & le si-

nople estant des couleurs estrangeres, & orientales, ont apporté parmy nous leurs noms primitifs. Le noir au contraire, qui est commun en ce pays, a trouué vn nom de ce mesme pays : ainsi vous voyez auec quelle apparence l'ancien Preuost a tiré le gueules, & le sable des fourrures.

CHAPITRE III.

Le Pourpre exclus du Blason.

IE ne doute point que ma proposition ne semble hardie, qu'on ne me mette en teste les Herauts d'armes de plusieurs Siecles, qui ont écrit en faueur du Pourpre que ie veux détruire, & que l'on n'aille chercher auec soin cette couleur, dans les recueils d'armoiries pour m'en fournir des exemples. Ie n'ay pas eu moins de zele autrefois pour l'establir, & si i'auois trouué des exemples assez forts pour la faire subsister; ie la soutiendrois à present, au lieu que ie me vois obligé de l'exclurre des armoiries. Pour le faire auec ordre

ie produiray d'abord les authoritez, que ie feray suiure de quelques reflexions, & des exemples que l'on produit en faueur de cette couleur.

Pour commencer par les authoritez. Le plus ancien Liure de Blason imprimé que nous ayons, est l'arbre des batailles cité par Sicile Heraut du Roy d'Aragon : ce Liure, qui traite de diuerses choses parle des Tournois, des gages, des combats & des blasons. Le Chapitre 165. porte ce titre *de la couleur rouge ou gueulle :* & commence de cette sorte. *La seconde couleur si est pourpre, que nous disons en François rouge ou vermeille, laquelle represente l'Element du feu qui est son propre corps. Cette couleur aussi, selon les loix anciennes, homme ne doit porter sinon les Princes seulement.*

Ioannes de Bado aureo, & Franciscus de Foueis in tractatu de armis : in armis duo colores principales inueniuntur scilicet Albus & Niger : *& omnes alij colores artificialiter fiũt ex illis, vt* Azorius color, aureus viridis&Rubeus.Ils monstrẽt en suite, que les deux premieres couleurs sont les extremitez de toutes les autres, qui ont plus ou moins de lumiere, &

qui sont entre le blanc & le noir. Et en six Chapitres ils traitent *de colore Albo, de colore Azoreo, de colore Aureo, de colore Rubeo, de colore Viridi, de colore Nigro :* sans dire mot du Pourpre.

Le manuscript dont i'ay allegué vn chapitre entier au precedent : *pro armoris duobus tantum vtimur metallis, auro & argento, & quatuor coloribus, nempe azorio, id est cælesti, sabulo, quod est nigro, gula quæ est rosea siue purpurea, & sinopo quod est viride.*

Fauyn en son Theatre d'honneur. p. 6. Spelman *in Aspilogia colores in Theodosianis Clypeis decem enumerat Pancirolus: Aureum, Argenteum, seu Album, puniceum, viridem, cæruleum, nigrum, purpureum, rubeum, ferrugineum : sed enatâ tandem Heraldorum schola tantummodo recipiuntur aureus, argenteus ruber, cæruleus, & viridis : recentior ætas purpureum addidit.*

Blondel contre Chifflet page 358. præfat. Apologet. parlant du Lion d'Haspurg. *Rodulphi maiores Leonem non vestitum sed nudum & tinctum gestarunt.* L'Autheur Moderne ne l'auroit dit ny teint, ny vestu ; mais il auroit simple-

ment fait de drap, & d'vn lambeau de vieil habit, comme ie remarqueray ailleurs. *Nec te colores & pigmenta vestis loco lectoribus obtrudere fas fuit. 2. Hasburgici Leonis color* purpureus *non fuit, sed coccineus. 3. purpurei ex coccineo & cæruleo temperati coloris rarior in scutis ad hanc vsque diem vsus fuit: vix enim illustris quisquam* (si Legionis Reges purpurei Leonis insigni claros & Armeniacos Comites Leopardum aureum in scuto purpureo gestantes excipias) *occurrit, qui scutum vel symbolum appictum purpurâ habuerit.* Ie montreray clairement apres que ny les Rois de Leon, ny les Comtes d'Armagnac n'ont pas eu des armes de pourpre.

Les Autheurs Espagnols qui auroient dû maintenir le pourpre si les armes de leur Roy en estoient, le bannissent absolument: particulierement, *Ambrosio de Salazar en la Origen de España*: & *Barnabé Moreno de Vargas en los discursos de la Nobleza, disc. XVII.* Le premier dit *es de saber que ay dos metales y quatro colores: oro, plata, colorado, azul, negro, verde: porque la, purpura es tan bien colorado.*

Ie dis apres ces Autheurs que c'eſt vne couleur inutile dans le Blaſon, & voicy les raiſons ſur leſquelles ie m'appuye. La premiere eſt, qu'on ne ſçauroit determiner quelle eſt cette couleur: car Sicile le Heraut l'à compoſée du meſlange des autres, & dit *de toutes ces ſix choſes & couleurs, on en fait vne quand on les meſle enſemble, autant de l'vn comme de l'autre, & c'eſt la ſeptieſme, qui en armoirie de ſon propre nom ſe dit pourpre.* Sa remarque eſt fauſſe & l'on peut voir par experience, que le meſlange de ces couleurs en fait vne tanée, & non pas la couleur de pourpre. Il nous fait voir auſſi par ce qu'il dit apres, qu'on ne cõnoiſſoit point cette couleur de ſon temps, quand il ajoûte. *Laquelle aucun tient en armoirie pour couleur, & aucun non: & aucuns dient que c'eſt la plus baſſe, pource qu'elle eſt faite des autres couleurs: car elle n'a de vertu fors ce que les autres luy en donnent, & aucuns la tiennent pour la plus noble & haute, pource qu'elle tient de toutes les couleurs.*

Le Blaſon des armes imprimé en meſme temps, que Sicile le Heraut ſous le regne de Louys XI. dit *pourpre, qui*

eſt composé d'azur & de violet, qui eſt vne couleur bien differente de la precedente.

Bara en ſon Blaſon des armoiries *Pourpre qui eſt composé d'azur & de rouge.*

Spelmam *in Aſpilogiâ à cæruleo craſſiori, vel malè temperáto parùm diſcrepat.*

La deuiſe des armes des Cheualiers de la Table Ronde, *Pourpre qui eſt composé d'azur & violet.*

Le P. Monet. *Pourpre ou couleur de Maune.* Vulſon la Colombiere en ſon premier ouurage, *Pourpre qui eſt composé de gueules & d'azur.*

En ſa Science Heroïque page 27. il dit que le noir & le rouge le compoſent. Et page 36. il dit que les Eſpagnols le nomment *vna miſtion*, parce qu'il ſe compoſe des autres quatre couleurs.

Enfin l'Autheur Moderne la fait blanche contre l'experience de tous les yeux, & dit que c'eſtoit l'ecarlate blanche dont parle Froiſſart, c'eſt à dire du rouge blanc: car *ſcallat* eſt en Arabe la couleur rouge, comme i'ay dit ailleurs.

Les Peintres & les Enlumineurs ne sçauent quelle couleur employer pour ce pourpre pretendu : les vns le font de couleur de mauue, d'autres de conleur de vin; quelques-vns de la couleur des meures, qui est vn violet obscur, d'autres d'vne couleur semblable au suc des meures, qui est plus clair.

Secondement. Dans tout l'Armorial Allemand, qui est de 3320. familles, il n'y a aucune marque pour le pourpre : ainsi l'Autheur Moderne y verra les armes de Vestphalie qu'il nomme haute Saxe, & celles de Bendorph marquées de gueules.

Troisiemement. Si elle estoit la couleur des Princes comme on suppose, elle seroit frequente dans leurs armes, & nous en aurions plusieurs exemples. Il n'en est neantmoins aucun qui porte cette couleur, au contraire la pluspart portent de gueules : comme Leon, Castille, Arragon, Poloigne, Hongrie, Boheme, Nauarre, Sauoye, Lorraine, Saxe, Mantouë, &c.

Quatriemement. On dispute si cette couleur est amphiuie comme veulent quelques-vns, c'est à dire si elle se pratique

tique indifferemment sur les metaux, & sur les autres couleurs, ou si elle est simplement couleur comme veut l'Autheur Moderne, contre le sentiment des anciens, pag. 139. des Origines.

Cinquiemement. Il n'y a aucune necessité de l'admettre en brisures pour empescher la fausseté, puisque la brisure n'est pas vne piece essentielle au Blason, & que nos Ducs d'Anjou & les Princes de la maison de Bourbon brisent de gueules sur azur. Pour les pieces principales on ne void aucun exemple de ceux qu'on allegue, qui ne puisse estre reduit au gueules.

Sixiémement. Si le pourpre estoit vne couleur d'armoiries, il deuroit estre le champ de celles de France, puis que les cottes d'armes de nos Herauts, Le manteau Royal, & les bannieres semées de fleurs de Lys sont de couleur violette.

Septiemement. Ce qui fait la preuue la plus forte, c'est qu'on n'allegue aucun exemple en faueur du pourpre, qui ne soit faux, supposé, ou mal entendu. Voicy ceux que l'on produit.

LEON d'argent au lion de Pourpre *S. Marthe.*

ALBVQVERQVE *vna loſa roſſa caricata d'vn Caſtello da tré torri d'oro, & accantonata da quatro leonini di porpora in campo d'oro.* M. la Chieza.

SILVA d'argent au lion de pourpre. *Le P. Labbe.*

VESTPHALIE de pourpre au lion effaré & contourné d'argent. *Le Laboureur.*

GENOS en Breſſe d'azur au cheuron de pourpre. *Le P. Monet.*

ARMAGNAC écartelé de Rhodez de pourpre au lion leopardé d'or. *Blondel.*

S. LEGER de pourpre ſemé de fleurs de lys d'or à la bande de gueules. *Le P. de Varennes.*

GASTE LVPPE' d'or party de faſcé d'azur & de pourpre de ſix pieces. *Le Laboureur.*

BENDORPH de gueules à deux lions de pourpre. *Le Laboureur ancien Preuoſt.*

COVRVILLE de pourpre au cygne d'argent chappé d'azur. *Palliot.*

LACY de gueules à vn lion de pourpre. *Le Laboureur.*

PEMBROCH d'or party de ſinople à vn lion de pourpre brochant ſur le tout. *Le Laboureur.*

AILLY de gueules à 2. rainseaux d'Alizier de pourpre, au chef echequé d'argent & d'azur. *La Colombiere.*

KIBOVRG d'or à vne fasce de pourpre entre deux filets de mesme. *Le Laboureur.*

HAVTIN d'argent à vne pointe de pourpre. *Le P. de Varennes.*

GRVTELE vairé d'argent & de pourpre. *Palliot.*

§ IAQVERON d'azur à la fasce de pourpre chargé d'vn croissant d'argent & accompagnée de trois roses de mesme. *Geliot.*

HERIPONT de pourpre à la bande d'or.

MATHERON d'azur au rocher d'argent sur vne mer de pourpre, vne voile enflée d'or. *Nostradamus.*

BAILLET d'azur à la cottice de pourpre accompagnée de deux Amphisteres d'or.

MORIN d'argent à trois meures de sable. *Boisseau.*

PVRPVRATI d'argent à trois coquilles de pourpre. *Capré.*

Voila tous les exemples qu'on m'a opposez, & qu'il faut que i'examine;

pour le premier, outre ce que i'en ay dit en mon Art du Blason, i'apporteray icy des témoignages irreprochables tirez des Autheurs Espagnols, qui blasonnent les armes de *Leon* d'argent au lion de gueules.

Argote de Molina liu. 1. *de la Nobleza del Andaluzia.* chap. 42. *en los priuilegios de Don Fernando Rey de Leon hijo de el Emperador Don Alonso, y hermano del Rey dom Sancho el desseado, todos tienen por armas el Leon* ROXO *Rampante ..... el Leon por allusion del nombre del Reyno de Leon llamado assi por el nombre de la ciudad de Leon su Cabeça y silla.*

Ambrosio Salazar en blasonnant les armes des Girons, qui tiercent en mantel de Castille de Leon, & de leurs armes. *Traën por armas vn castillo rojo campo de oro, y vn leon rampante* Rojo *campo de plata, y abajo vnos girones azulos en forma de cuñas.*

Henninges *Theatri Genealog. tom.* 4. *fol.* 34. *Insignia leonem rubrum assumpsit, quæ posteà Regum Legionis propria fuere.*

Rodrigo Mendez Silua *en la poblacion general* de España, en la description de la ville de Leon, *por armas en Escudo de*

plata leon rojo : vn lion rouge. C'eſt là neantmoins l'exemple le plus fort, dont ſe ſoient ſeruis les partiſans du pourpre.

Pour Albuquerque il eſt peu d'Autheurs, qui donnent des lions de pourpre à cette famille, la plûpart les blaſonnent de gueules apres Salazar, *traën Caſtillo d'oro en loſa colorada y quatro leones rojos campo d'oro.*

Cette famille & celle des *Henriquez* & des *Manuels*; à qui Meſſieurs de ſainte Marthe donnent des lions de pourpre, ſont des familles iſſues de la Royale, dont elles portent les armes diuerſement. Argote de Molina blaſonne les armes des Manuels de cette ſorte. p. 190. *de la Nobl. del Andaluz. Vsò por armas del leon roxo en campo de plata de las armas Reales de Caſtilla y de Leon en Eſcudo de quarteles como ſe veen en los ſepulcros y eſtendartes del Monaſterio de Peñafel de la Orden de los Predicadores.* Voila des preuues ſenſibles de la couleur de ce lion, & il faut dire neceſſairement que c'eſt ſur des originaux Latins que Meſſieurs de ſainte Marthe ont pris ces armes, & que le mot de *purpureus* a cauſé ces équiuoques.

Ciaconius Autheur Espagnol de la famille des Chacons, donne au Cardinal Silua vn lion de gueules en son liure des Cardinaux.

Les armes de Vestphalie ou haute Saxe, dont l'ancien Preuost dit que *l'exemple est si illustre qu'il est capable de fermer la bouche à tous nos broüilleurs de papier*, se trouuent dans l'Armorial Allemand marquées R. *Roth*, c'est à dire rouge.

M. Chifflet en ses Cheualiers de la Toison : *prima pars coccinea equo effræni argenteo in læuam conuerso impressa.*

Geliot page 103. de l'Indice Armorial : *de gueules à vn cheual effrayé ou rampant contourné d'argent.*

Le Roy d'Armes pag. 134. *de gueules à vn cheual contourné, effrayé, & debridé d'argent.*

Le P. Monet page 125. *de gueules à vn cheual*, &c.

M. de la Chieza p. 84. *poledro d'argento in campo rosso.* Ie ne sçay s'il prend ces Autheurs celebres pour des broüilleurs de papier ; mais voila leurs sentimens sur cet exemple illustre.

Monsieur le Cheualier de Guiche-

non nous a detrompez pour l'exemple de Genos en ſon hiſtoire de Breſſe.

Le quartier d'Armagnac, qui eſt dé Rhodez n'eſt point conteſté par l'Autheur Moderne, & le Feron qui l'auoit auancé l'à retracté.

Les armes de *S. Leger* ſont celles de France, par conceſſion ainſi il n'y a rien à diſputer ſur ce point.

Gaſte luppé que d'autres nomment de *Gaſte*, a des armes ſur leſquelles les Autheurs ſe contrediſent. L'ancien Preuoſt les donne telles que ie les ay marquées; la Colombiere les met de pourpre à deux faſces d'azur, & dit que cette maiſon eſt de Viuarets, l'autre la fait de Foreſt. Mais ſes vrayes armes ſont d'azur à trois faſces d'argent, comme on les void aux vitres d'vne Parroiſſe de Foreſt à deux lieux de Montbriſon.

Ces meſmes armes ſe voyent auſſi dans la ſeconde Chapelle du coſté gauche de l'Egliſe de S. Iean, où elles ſont peintes en vne verriere. D'or party d'azur à trois faſces de gueules, au lieu du faſcé d'azur & de pourpre, que luy donne l'Autheur Moderne, & en la

clef de la voute, les trois fasces sont d'argent.

Les lions de *Bendorph* sont marquez d'argent dans l'Armorial Allemand.

Couruille porte d'azur comme si le Cygne estoit dans l'eau, & non pas de pourpre.

Les exemples d'Angleterre que l'Ancien Preuost produit ne prouuent rien, parce qu'ils sont pris sur des originaux latins, où le mot *purpureus* est Equiuoque, & pour montrer que c'est vne couleur quasi inconnuë en armoiries chez les Anglois, c'est que Spelman *in Assil.* cap.*de purpura* dit *in Angliacis clypeis hic color rarissimè cernitur.*

Monsieur du Chesne ne donne point les rainseaux de pourpre à la maison d'Ailly, en blasonnant les armes de Raoul d'Ailly en son histoire de Bethune p. 362. Morin la Masserie ne les donne pas non plus à Honoré d'Albert, qui auoit espousé l'heritiere d'Ailly, comme on les peut voir en la Promotion des Cheualiers du S. Esprit, faite par Louïs XIII. Le Feron ne les donne pas non plus au Marechal de France de cette maison. Neantmoins comme

ce Vaudeuille de Picardie.

Ailly, Mailly, Crequy,
Tel nom, telles armes, tel cry.

Iuſtifie qu'elle porte ces deux branches d'Alizier ; il faut que nous diſions qu'elles doiuent eſtre d'argent, comme Segoing les a repreſentées en ſon Armorial Vniuerſel, & comme i'apprens qu'elles ſont en diuers endroits de Picardie.

Ie ne ſçay d'où l'Autheur Moderne a tiré les armes de Kibourg qu'il nous donne ; mais ie trouue que l'Armorial Allemand, & M. Chifflet : donnent à Kibourg de gueules à la bande d'or accompagnée de deux lions de meſme, & ces armes ſont vn quartier de celles de l'Archiduc. Que ſi c'eſt d'vne famille Suiſſe qu'il parle, Monſieur de la Chieza les blaſonne ainſi page 41. *Chiborg Antichi conti in Eluetia : una faſcia* roſſa *accompagnata da due faſciole d'ell' isteſſo in campo d'oro,*

Matheron a vne mer au naturel, c'eſt à dire d'vn bleu obſcur : ſes armes ſont en Auignon, où il y a vn portail de ce nom.

Les Meures de *Morin*, & les Raiſins

de *Zoller*, de *Calori*, & de *Heyſſen* ſont au naturel.

Les coquilles des Purpuraty ſont coquilles du poiſſon pourpre ; mais quand meſme elles ſeroient de quelqu'autre poiſſon, cet exemple ne prouueroit rien, parce que ce ſeroit pour les faire parlantes.

Ainſi quoy que la famille des *Pardos* en Galice porte du gris, que les Eſpagnols nomment *Pardo*, par alluſion à ſon nom ; on n'en fait pas pour cela vne couleur ordinaire d'armoiries, non plus que de la couleur Liuide qu'ils nomment *Cardeno :* encore que les *Cardenas* portent *dos lobos Cardenos, en campo azul.*

Baillet eſt deſia iuſtifié en mon veritable Art du Blaſon.

Le changement de l'argent, qui prend auec le temps vne couleur ſemblable au pourpre, me ſemble auoir eſté la cauſe de ſon introduction en armoiries. Le manuſcript que i'ay allegué me iuſtifie en ce point, quand il dit que les Enlumineurs ne ſe ſeruent pas de l'argent, à cauſe qu'il change facilement. *Sic literas & armorias nobilium*

facimus in pergameno prius pro literis aureis, nunquam enim facimus argenteas, quia argentum perdit suum splendorem, & accipit cum tempore purpureum colorem. I'ay vû plusieurs exemples de ce changement, particulierement dans les lieux humides.

Le R. P. Dom Buat m'escriuit son sentimentiment sur ce point, en m'enuoyant le manuscript que i'ay cité, & ie donne icy vne partie de sa lettre, comme vn témoignage authentique de ma remarque. *I'ay esté bien aise de voir qu'il soit de vostre sentiment touchant le pourpre, auquel ie soucris facilement d'autant que i'ay vû par experience que l'argent prend la couleur du violet, & entre autres choses ou ie l'ay apperceu, est la cotte d'armes de Bertrand de Liuron, qui estant venu du Dauphiné il y a enuiron* 300. *ans se vint establir en Bassigny, où il a fait la maison du Marquis de Bourbonne. Cette cotte est de tafetas bleu, sur laquelle deuant & derriere sont les escussons de ses armes : l'vn est d'argent à trois fasces de gueules au franc canton d'argent, chargé d'vn Roc de gueules : l'autre est de mesme ; mais l'argent est de couleur rouge*

violet. L'an 1629. ie demanday la raiſon de cette diuerſité de champs à Madame de Bourbonne, elle me fiſt reſponce que cela procedoit de l'humidité, qui auoit donné cette couleur à l'argent. I'ay vû la meſme choſe en l'Ecuſſon, qui eſt aux lettres de Nobleſſe de Meſſieurs Marchant d'Orleans, qui eſt d'argent à la croix ancrée de gueules : *vne partie du champ eſtoit violet :* c'eſt ce que le ſieur Palliot n'a pas reconnu en celles de la maiſon d'*Eſterno* au Comté de Bourgogne, qui porte de gueules à la faſce d'argent accompagnée de trois arreſts de lance de meſme, quand il dit *qu'elle portoit anciennement, & ſelon qu'il ſe void es lettres de l'ennobliſſement de cette famille de pourpre.* Car le gueules terny & tenu à l'humidité, prend vne couleur approchante du pourpre, & l'argent deuient violet, ou rouge violet, comme ie l'ay vû en pluſieurs terriers, & en pluſieurs velins anciens.

L'argent n'eſt pas la ſeule couleur qui ſe change à l'air ou à l'humidité; ſi l'outremer n'eſt bien fin il deuient verd auec le temps, la Laque blanchit, & quantité d'autres couleurs s'alterent,

comme on le remarque aysément aux peintures exposées, qui n'ont pas esté bien touchées, & où l'on ne s'est pas serui des couleurs fines.

L'autre cause de l'introduction du pourpre en armoiries, est l'Equiuoque du mot Latin *Purpureus*, qui se pratique indifferemment par les Autheurs de cette langue pour le gueules, & pour le pourpre : en voicy vn exemple manifeste. Le Iurisconsulte Bartole reçeut des armes de l'Empereur : ces armes estoient d'or au lion de gueules à double queuë, ainsi qu'ils les blasonne luy mesme en son traité *de insigniis*, qu'Edoüard de la Bysse a donné au public. *Vidi*, dit-il, *concedi multis à Serenissimo Principe Carolo IV. Rom. Imperatore, necnon Rege Bohemiæ : & mihi tunc consiliario eius concessit inter cætera, vt ego & omnes de agnatione meâ leonem* rubeum *cum caudis duabus in campo aureo portaremus.* Paul Ioue en blasonnant ces mémes armes, se sert du terme *purpureus in Elog. viror. literat. illust. pag.* 16. ce que Spelman a mesme remarqué *in Aspil. cap. de rubro. Colorem hunc rubrum Iouius purpureum vocat, clypeum enuntians Bartoli Iurisconsulti.*

Edoüard de la Byſſe ſe ſert auſſi du terme *conchiliatus*, qui n'eſt pas moins equiuoque y ayant difference entre le pourpre & le gueules, comme l'a remarqué le P. de la Cerda ſur Virgile où il diſtingue le *color de grana*, qui eſt le *coccus* des Grecs & des Latins du *conchylium*, qui eſt le pourpre des vns & des autres, car comme le beau rouge qu'on nomme vermillon, ou cramoiſy ſe fait du grain de la petite yeuſe, de méme le beau pourpre ſe faiſoit autrefois du ſang d'vn poiſſon enfermé dans vne coquille dont on luy a donné le nom de *Conchilium* ἀπὸ τῆ κονχυλίȣ comme on la nomma encore *oſtrum ab oſtrea*.

Le nom de ce poiſſon eſtoit *Murex* dont on a fait *muricatus*, terme, qui n'eſt pas moins equiuoquement pris pour le gueules par Friſon en pluſieurs endroits, & par Chifflet en la deſcription des armes de Baudot de Noyelle Cheualier de la Toiſon d'Or : car quand on changeroit ce terme latin en celuy de pourpre, en noſtre langue on ne feroit rien contre ſa ſignification propre, mais on altereroit les armes de pluſieurs familles.

Enfin ie ne vois pas que pour quelques exemples, qui ſont fort rares, & peut-eſtre fautifs ou ſuppoſez on doiue admettre le pourpre en blaſon, puiſque on n'a pas fait vne couleur d'armoiries du gris, encore que deux ou trois familles d'Eſpagne en peignent les pieces de leurs blaſons : ny de couleur liuide qu'ils nomment *Cardeno*, comme i'ay remarqué.

Si pourtant on me prouue la neceſſité d'admettre cet Email en blaſon, ſi l'on me determine ſa veritable couleur, & ſi l'on m'en donne pluſieurs exemples irreprochables ie conſens à la receuoir ; mais ie prie l'ancien Preuoſt de ne me point vouloir obliger à retractation, iuſqu'à ce qu'il m'ayt ſatisfait ſur ces trois chefs, & meſme pour le dernier ie ne veux pas qu'il m'allegue les Cheualiers de la table ronde, ny les Argonautes, ny les Preux des premiers Siecles, pour leſquels Bara & quelques autres ont eſté liberaux du pourpre, pour le rendre par ce moyen plus commun en armoiries.

CHAPITRE IV.

De l'Hermine & des Vairs.

LEs oppositions que l'Autheur Moderne me fait en la page 17. de son Epistre Apologetique m'obligent à vne recherche exacte des deux pannes du blason. Il dit, *que les Herauts ont eternellement representé les hermines entieres dans les armes, au lieu des floccons & mouchetures, que i'y veux introduire de haute lutte.* Pour examiner auec methode sa proposition, i'en veux prendre toutes les parties. *Les Herauts ont eternellement representé les hermines entieres dans les armes.* Voyons si ce point est vray : il donne des armoiries aux Assyriens, aux Grecs, & aux Romains ; ie le prie de me produire vn seul exemple de cette haute antiquité, ou les hermines ayent esté mises entieres, ou en floccons dans ces heroïques blasons des temps passez. Ie luy donne six mille ans d'estenduë pour en trouuer vn seul exemple, & tous les Historiens Grecs & Latins,

pour trouuer vne seule authorité de cette belle proposition, *que les Herauts ont eternellement representé les hermines entieres.*

Secondement, il ne reiette pas mon opinion des mouchetures en fait d'habits, qui est me donner gain de cause, puis que tirant comme il fait l'vsage des armoiries de celuy des couleurs, des fourrures & des partitions des habits; il faut ensuite qu'il auoüe, que les hermines du blason sont les hermines des habits.

Troisiemement il suppose, que l'on teint l'hermine, ce qui n'a iamais esté; car toute sa beauté estant en sa blancheur, elle perdroit beaucoup de son prix si on luy donnoit vne autre couleur; tous les Siecles ont admiré cette blancheur, & les Princesses les plus chastes en ont fait leur deuise, auec ce mot *malo mori quam fœdari.* Voicy donc la veritable moucheture qu'on luy donne: cet animal qui est blanc comme neige, a l'extremité de la queüe noire, comme Albert le grand, Gesnerus, Aldroüand, & plusieurs autres Autheurs l'ont remarqué. I'en ay vne toute en-

tiere de cette sorte, dont ie fais representer la figure, & la deuise d'Anne de Bretagne Reyne de France, qui fut peinte à son entrée dans Paris, & dont ie donne aussi la veritable figure le iustifie. Ce petit bout noir que la nature a ioint à vne blancheur si pure, fait la beauté de cet animal; & l'art qui n'est qu'vne imitation de la nature, l'a voulu suiure en ce point. On prit donc au commencement les bouts de la queüe de l'hermine pour moucheter sa peau, afin que l'opposition de deux couleurs si contraires, leur donna plus de lustre.

C'est de cet agreable meslange que nos Dames ont pris l'vsage des mouches, afin que le satin ou le taffetas noir fit sur la blancheur de leur teint le mesme effet: que la moucheture noire sur la blancheur de l'hermine, & comme cet animal n'a rien perdu de la reputation de sa pureté par ce meslange de couleur, elles se sont persuadées, que leur modestie ne perdroit rien de la sienne par cette mode, quoy qu'vn de mes amis tienne le contraire dans vne Epigramme qu'il a faite, & compare ces visages bigarrez aux tantures

des funerailles qui ſont noires, ſemées de larmes d'argent. Voicy ſes vers.

Ces viſages dont la couleur
Eſt ſemblable à des draps de biere,
Sous des reſtes de cimetiere,
Portent le dueil de la pudeur.

Ce qu'vn autre de mes amis a dit encore plus elegamment en vn vers

Eſt luctus malè perditi pudoris.

Comme ces bouts de queües ne pouuoient pas ſuffire à la moucheture de pluſieurs peaux, on eut recours aux floccons noirs des agneaux de Lombardie, & de ceux que les Pelletiers nomment Romaniques, dont ils firent des mouchetures ſemblables aux bouts de queüe ; ce fut là la cauſe de ſuppoſer de la fauſſe hermine pour le noir, ce qui n'a iamais eſté fait pour le vair, à cauſe que le blanc & le gris ſont d'vne égale grandeur, & s'aſſemblent également.

Quatriemement, ſi c'euſt eſté la pratique ancienne de teindre les hermines, nous n'aurions pas moins de blaſons d'hermines de diuers Emaux, que nous en auons de vairs de differentes couleurs, & l'ancien Preuoſt n'auroit pas

esté reduit au seul exemple des armoiries du sieur de Baëce Gentilhomme de Dauphiné, qu'il dit porter de gueules à cinq hermines d'or : & celuy qui a dressé vne armée de treffles, & de marteaux contre moy mal à propos, auroit leué vne legion d'hermines bleües, rouges & vertes, s'il en eut pû trouuer.

Cinquiemement, si l'hermine eut esté vn assemblage de peaux égales comme les vairs ; elle seroit assemblée plus regulierement dans l'Ecu comme sont les vairs, & nous n'y verrions pas vne moucheture seule, ny trois ou cinq comme nous voyons : car il n'est aucun exemple des vairs mis de la sorte, à cause que le vair est vn assemblage regulier de peaux ; au contraire la moucheture estant arbitraire, & seulement pour donner lustre, on l'a disposée comme on a voulu, en sautoir, en ligne droite &c. comme *du Pin* en Xaintonge qui porte d'argent à trois coquilles de gueules, accompagnées de douze mouchetures d'hermines, quatre rangées en chef, vne au point d'honneur, quatre en fasce, deux aux flancs, & vne en pointe.

S. Quentin d'argent à 9. mouchetures d'hermine 3.3.3.

On a meslé ces mouchetures à d'autres pieces comme

Ruade d'argent au cheuron de gueules, accompagné de trois mouchetures d'hermines de sable.

Nets d'azur au cheuron d'argent chargé de 3. mouchetures d'hermines de sable, accompagné de trois roses d'or.

Arqninuillé d'hermine pappellonné de gueules.

Sixiemement, si les hermines noires estoient de peaux entieres, nous les verrions quelquefois renuersées, & opposées les vnes aux autres, comme le sont les vairs en plusieurs armoiries; nous n'en auons neantmoins aucun exemple pour l'hermine, qu'en la famille de *Hurleston* en Angleterre, qui porte d'argent à vne croix faite de quatre mouchetures d'hermines.

Septiemement, nous ne voyons pas qu'on ayt iamais mis en blason vn vair seul, à cause que les deux peaux de cet animal ne se separent pas, & qu'il s'en fait vn assemblage de plusieurs : au

contraire on void souuent la moucheture simple en armes, parce que ce bout de queüe peut estre seul : comme nous voyons en l'escu de *Bruays*, qui est d'argent à vne queüe d'hermine de sable.

Huictiemement. Il y auroit de la grande & petite hermine en armoiries, comme il y a du grand & menu vair.

Neufuiemement, si l'hermine estoit vn assemblage de peaux, on specifieroit les tires comme l'on fait du vair.

Dixiemement, la contre-hermine se trouueroit plus raisonnablement estre la veritable, comme i'ay desia remarqué ailleurs, à cause qu'on luy auroit conserué sa couleur naturelle, sur quelque fond noir que ce fut.

Ie n'introduis pas donc de hautte lutte, les mouchetures d'hermines dans le blason.

Il faut maintenant soutenir la proposition que i'ay auancée, que tous les Autheurs celebres du blason les ont nommées queües ou mouchetures. Ie commenceray par celuy-là mesme qu'il m'a voulu opposer, c'est le P. Monet, qui me fauorise quand il dit : page 82.

de la pratique des armoiries. *L'hermine est la depoüille d'vn rat du terroir du Pont en Asie, de Pelage blanc aux* mouchetures *noires, à guise de petite houpe estroite par le haut, & large par le bas.* Il s'en explique ainsi en latin. *Ponticum vellus est muris Pontici exsuuium candidi velleris furuis* maculis, *plani muscarij specie aspersi.*

Monsieur Chifflet en ses Cheualiers de la Toison. Gueuara *in* 1. *&* 4. *quadrante aureo ternæ obliquæ tæniæ dextræ furuæ, totidem aliis argenteis tribus Pontici muris* maculis *nigris impressis.*

Diego Henriquez de Guzman. *Latera argentea, quinque muris Pontici* maculis *nigris in decussim collocatis impressa.*

Christophle de Rye..... *Laterculus coccineus cum cruce argenteâ quinque muris pontici* maculis *nigris impressa.*

Louuan Geliot en son indice armorial page 220. *Les Pelettiers la mouchetent & tauellent de petits morceaux d'agneaux de Lombardie:* & en la pag. 221. il asseure n'auoir point vû *d'armoiries d'hermines entre toutes celles, qui se treuuent imprimées, qui soient composées d'autres Emaux que celles de Bretagne:* ce qui

est bien contraire aux teintures supposées de l'ancien Preuost.

D. P. Autheur du trophée d'armes page 71. *La Porte Vezin maison de Poitou d'où sort le Mareschal de la Meilleraye, de gueules au croissant d'hermines* mouchetė *de cinq pieces.*

Frison en l'Eloge du Cardinal de la Palu. *In gall. purpur. scutum miniatum cruce argenteâ muris pontici* maculis *impreßâ exaratum:* en celuy du Cardinal de Clermont. *Scutum dispertitum fasciis aureis & muricatis, capite muris pontici quinque* notis *expresso.*

Monsieur du Chesne en ses antiquitez & recherches de France l. 2. parlant du manteau Royal, *ce manteau a sa fourrure de blanc marqué de noir, & est ainsi varié, le blanc en ce manteau sont hermines, & quant aux petites* mouchetures *de noir, &c.*

Vulson la Colombiere en son premier ouurage page 6. *Lors que les Pelletiers l'ont voulu faire seruir de fourrure aux habits des Princes & grands Seigneurs, ils ont semé & ajoûté par cy par là des petits* floquets, *de la peau d'vn agneau de noir luisant. Et de cette façon sont les armoiries*

armoiries de Bretagne. En son grand ouurage page 49. ligne 8. *L'escu d'hermine est tres ancien, paroissant quelquefois entierement semé de* mouchetures *sans nombre prefix.* Il a vn chapitre entier où l'on void clairement que ce sont des queües d'hermines.

Le P. de Varennes en son Roy d'armes page 8. *les Pelletiers & Fourreurs, pour luy donner plus d'éclat & de grace, la mouchetent, & tauelent de petits morceaux de peaux d'agneaux de Lombardie.*

Edoüard de la Bysse blasonnant les armes d'Hotot en Angleterre, dit au lieu de moucheté. *D'azur à la croix fleurdelisée d'hermines, cantonnée de quatre roses d'or.*

Monseigneur de la Chieza Euesque de Saluces page 11. *de i fiori di blasoneria: nominandosi Armelini sono sempre* code *negre.*

Vpton Autheur Anglois, qui écriuoit l'an 1450. ne laisse rien à douter sur ce point. Il dit au liu. 4. *de milit. offic. cap. de mustela.* In Britannia minori tota pellis eius *est candida præter* caudam: *quam quidem mustelam ipsius Britanniæ incolæ tunc capiunt quam* hereminam *vo-*

cant ipſamque excoriant, & vſibus magnorum dominorum, & dominarum reſeruant: propter cuius bonitatem, & quia ſpecialiter ibi inuenitur Duci Britanniæ de pellibus albis ipſarum hereminarum earumque caudis *ad decorem conſutis*, tunicam armorum pro Domino Duce Britanniæ itidem incólæ *ordinarunt: vt hic & portat pro ſuis armis* vnum ſcutum de pellibus hereminarum earumqne caudis conſutis: *& eſt ſciendum quod illa* cauda *eſt niſi quædam parua* macula *nigra:* & au chapitre de la couleur noire, il dit. *Dux Britanniæ portat arma ſua ſic alba maculata cum nigro, quia in ducatu ſuo habundant quædam beſtiæ albiſſimæ, cum* caudis *nigris de quarum pellibus fiunt furruræ ſiue ſoderaturæ valdè pretioſæ, vt eſt notum.*

La deſcription de l'entrée de François III. du nom, Duc de Bretagne & Dauphin de France dans Rennes, parle auſſi clairement de ces queües. *Au bout y auoit deux Ecuſſons, l'vn des armes de Bretagne, l'autre des armes dudit Seigneur, ſur lequel échafaut y auoit grand nombre de Rochers faits & peints aupres du vif, & d'vne groſſe & ancienne ſouche*

sortoit vne hermine, qu'vne pucelle accoustrée à l'Italienne de satin blanc toute semée de queües d'hermines conduisoit.

D'où vous pouuez inferer auec quelle fidelité l'Autheur Moderne, dit que *les Herauts ont eternellement representé les hermines entieres.* Ie le veux neantmoins traiter doucement, & s'il me produit seulement deux Autheurs celebres, qui ayent nommé ces mouchetures peaux en blasonnant, ie luy donneray les mains.

Ie viens enfin aux peintures anciennes qu'il allegue en sa faueur, surquoy n'ayant pas vû celles des Seigneurs de Poitiers dont il n'a pas donné les figures, ie n'en puis rien dire; mais ie pretends que toutes les peintures anciennes iustifient les mouchetures, qu'il dit que i'introduits de haute lutte. I'en appelle à toutes ces peintures, & à tous les yeux : toutes les Eglises sont pleines de ces figures, & la pieté des Siecles passez a reuestu les Saints des habits de la Royauté. Le seul tombeau du Cardinal de la Palu, inhumé en vne Chapelle de l'Abbaye de Tournu, est vne preuue euidente de mon sentiment : ce

Prelat est representé estendu, reuestu des habits Sacerdotaux ; L'Estole, le Manipule, la Croix de la chasuble, & celle du quarreau sur lequel sa teste repose sont d'hermines à cause de ses armes. Cette Estole qui n'est large que de cinq doits a cinq mouchetures en largeur : d'où i'infere que si c'estoient des peaux d'hermines entieres meslées à d'autres blanches, qui ont encore plus d'estenduë que les mouchetures; son Estole auroit eu deux pieds de largeur pour chaque pente, qui eut esté quatre pieds pour les deux : & son Manipule de mesme, qui auroit ainsi tenu en largeur depuis l'épaule iusqu'au poignet. La Croix de la chasuble qui a sept mouchetures en largeur, eut esté de trois pieds & demy, & à prendre à proportion le reste de la chasuble, elle eut dû estre de douze ou treize pieds de large : car vne peau d'hermine estenduë, est large comme vn fueillet de ce liure, & longue deux fois autant, & vn peu plus.

Enfin pour detruire entierement son erreur fondée sur la figure des mouchetures, qui semblent auoir vne teste &



Depouille de l'Hermine

des pieds longuets, c'est que iamais la teste, ny les pieds de cet animal ne se sont mis en fourrures, non plus que sa queüe, dont on prenoit seulement le bout noir pour moucheter sa peau.

LE VAIR est la seconde fourrure du blason, dont i'ay dit plusieurs choses dans mon veritable Art ; mais comme ie n'auois pas encore les lumieres que i'ay eües depuis,& qu'aucun de nos Autheurs n'a bien dit ce que c'estoit, il faut que ie le fasse icy.

Le vair est la peau d'vn petit écurieu du Septentrion, qu'Aldroüand décrit, cet animal s'appelle *Vair*, à cause des deux couleurs de sa peau : car la partie qui est sur le dos est d'vn gris approchant du bleu, & celle qui est sous le ventre est blanche. Voicy ce qu'en dit cet Autheur sous ce titre *de Sciuro Vario varo vulgò dicto. In Sciurorum genere Varus vulgò nuncupatus collo candus est, qui ex Gesneri sententiâ mus Ponticus apud Aristotelem, & Plinium nuncupatur à Ponto nomen habens, quoniam ex regionibus Septentrionalibus circà Pontum olim ad vsum, & ornatum vestium peteretur........quoad vsum Gesnerus tradit*

horum animalium pelles in singulos fasciculos quinquaginta colligatas Venales deferri, quas pelliones ornamenti gratiâ oris vestium *ex aliis pellibus confectarum assuunt.* L'Autheur Moderne les appelleroit gueules à cause de cet vsage. *Hodie nostri pelliones vestes hyemales nobilium pellibus Varij fulciunt. Gesnerus in historiâ huius animalis meminit nonnullarum vestium ex pellibus Varij paratarum, vna cum caudis in imâ parte dependentibus, quas Canonici in nonnullis locis gerunt. Aldroüand. de quadruped. digit. viuip. l. 2. cap. 24. pag.* 407. *&* 408. *edit. Bonon. Berniæ.*

La peau de cet animal quand on en a osté la teste & les pieds, a la veritable figure de nos vairs du blason, le dos est d'vn gris tirant sur le bleu, le ventre est tout blanc, & ces deux s'assemblent également où s'opposent l'vne à l'autre, pour faire le vairé & le contreuairé. Les Pelletiers accommodent encore ces peaux, pour les manteaux de ceremonie des Grands & des Magistrats, & pour les robes de chambre des Dames. On leur a donné en blason la couleur blanche qui leur est naturelle, & la

bleüe qui eſt la plus approchante du gris.

Ce n'eſt point de ces peaux teintes qu'on a fait les vairs d'Emaux differens ; mais on en a fait de diuerſes eſtoffes, qu'on nommoient variées à cauſe de la diuerſité de leurs couleurs. Les Latins ont nommé ces habits *veſtes variæ* ou *variegatæ*, & nos François, robes vaires ou vairées. La robe de l'Eſpouſe eſtoit de cette ſorte, au rapport de Dauid au Pſeaume 44. *Aſtitit regina à dextris tuis in veſtitu deaurato circumdata varietate.* On meſloit particulierement l'or & la pourpre de cette maniere, Il en reſte des preuues infaillibles dans les vieilles peintures, & c'eſt là la cauſe des vairs de differens Emaux.

Le vair & l'hermine ſont les deux ſeules fourrures, qu'on a miſes en armoiries, à cauſe qu'elles eſtoient les plus belles, & d'vne couleur conſtante. Les Ducs de Bretagne donnerent cours à l'hermine, qui eſt plus frequente dans les armes de la Nobleſſe de ce Pays-là qu'en aucun autre, elle fut auſſi introduite en Angleterre à cauſe du grand commerce de ces deux pays, qui ont

eu chez les Anciens vn mesme nom. Les familles de Couci, de Longueual & de Chastillon introduisirent le vair, pour vne cause connuë dont ie parleray ailleurs.

Il ne reste qu'à répondre à ceux qui blasonnent simplement les mouchetures sous le nom d'hermines, que c'est par vne façon de parler figurée qu'on la nomme ainsi, & ce n'est pas la seule chose où l'on donne le nom du tout à vne partie, puis qu'on donne aussi le nom de Vairs & de Martes aux peaux de ces animaux, quoy qu'il ne soit personne qui ne voye que la peau ne fait pas l'animal.

I'ajoûte à toutes les raisons que i'ay alleguées 1. la figure de la dépoüille d'vne hermine, qui est bien differente de celle des mouchetures du blason, 2. la veritable representation de la deuise d'Anne de Bretagne, iointe à ses armes & à celles de son mary, comme Iean le Maire a conserué les figures de l'vne & de l'autre en ses illustrations.

Enfin, ſi l'Autheur Moderne n'eſt pas ſatisfait ſur ſe point, ie le payeray d'vne Epigramme de cet amy, qui a pris plaiſir de me diuertir de ſes vers ſur le ſuiet de cette diſpute.

Quel moyen de nous dire tout,
Ce qu'on peut oppoſer d'vne telle matiere.
L'vn de ces deux Autheurs a fait la beſte entiere,
Et l'autre n'en veut que le bout.
L'vn dit blanc, l'autre noir en faueur de l'hermine,
Et pour en trouuer l'origine
Chacun a fait vn liure entier.
De grace accordez-vous, cette diſpute eſt vaine.
C'eſt vne diſpute de laine.
Vn iour l'on trouuera tout chez le Pelletier.

Ie me vois icy obligé de deſabuſer le public, d'vne autre erreur de l'ancien Preuoſt, touchant l'hermine du blaſon.
„ Il dit en ſes origines page 17. & 18.
„ qu'en France & en Allemagne, où les
„ hiuers ſont rigoureux, les riches de la
„ Nobleſſe & du tiers eſtat, vſoient de
„ fourrures en eſté cõme en hiuer, qu'il

„ n'en est pas ainsi des Italiens, & autres
„ Nations Meridionales. Qui pourroit
„ bien estre la raison pour laquelle le
„ vair & l'hermine, sont autant rares és
„ armes d'Italie & d'Espagne, que les
„ fourruresen leurs vestemens.

Ce raisonnement est aussi faux que les precedens, & pour en faire voir l'erreur, c'est que dans l'Allemagne & dans tous les Pays Septentrionnaux où les fourrures sont le plus en vsage pour les habits, elles sont tres rares en blason; & dans tout l'Armorial Allemand qui est de 3320. familles, il n'y en a que quinze, qui portent du vair. *Pappenhein* Cronberg, Greul. V. Greulsperg, Kirckberg, Schvvapperman, Bopfingen, Taufkirken, *V. Bern*, &c. encore quelques-vns les prennent pour des Bornes, ou pour des Monticules, comme en l'escu de Cronberg qu'on croid estre parlant, à cause que *Berg* signifie vne montaigne. Il n'y a que 3. exemples d'hermine. Et en tout l'Armorial Polonnois, il n'y a aucun exemple de l'vn ny de l'autre.

Au contraire en Italie & en Espagne, le vair & l'hermine ne sont pas si rares en armoiries.

En Eſpagne Gueuarra, Queſada, Guzman, Vallejo, Vztarros, Funes, Algaua, Hardales, Cifuentes, Frolas, Gudiel, San Llorente, Cribel, Almanſa Ripa, &c. portent d'hermine.

Aſturias, Fuen mayor, Veras, Moya, Nauarrete, Monroyes, Alcantarilla, Velaſco, Quiñones, Argotes, Villauicencio & pluſieurs autres, que ma memoire ne me fournit pas à preſēt portent des vairs. Enfin le témoignage de Barnabé Moreno de Vargas, monſtre que l'vn & l'autre de ces blaſons eſt frequent en ce pays-là, quand il dit des vairs, *muchos huuo que los puſieron por armas.* Et des hermines, *Armiños traën muchos en ſus armas como ſon los Guzmanes, &c.*

CHAPITRE V.

L'Origine de quelques termes du Blason iustifiée.

QVoy que i'aye vn iuste traité des Origines de tous les termes, dont on se sert pour blasonner ; I'estime, qu'il est important de iustifier icy ceux que l'ancien Preuost a combattus dans son Epistre Apologetique : ce ne sera pourtant, qu'en reiettant ses sentimens sans establir les miens que ie donne ailleurs, auec toutes les authoritez qui seruent à les establir.

Ie commence par l'aduis qu'il donne en la page 24. où il dit *qu'en matiere d'Etymologies, il faut boire de l'eau de sa Cisterne selon l'Ecriture.* Cet aduis iudicieux me fait plaindre les soins, & les trauaux inutiles de tant d'illustres, qui ont passé les iours & les nuits à s'instruire des Langues estrangeres, pour découurir ces Origines, qu'ils pouuoient découurir à moins de frais, s'ils

eussent voulu boire de l'eau de leur Cisterne comme luy.

Les voyages qu'ils ont faits dans les terres éloignées, pour s'y enrichir des dépoüilles des langues à demy mortes ont esté superflus, & ie m'estonne que Varron, Isidore, Suidas, Laurembergus, Spelman, Radere, Bochart, M. Menage & tant d'autres ayent cherché dans les Langues Grecque, Arabe, Phenicienne, Turque, Esclauonne, Cymbrique, & Thioise ce qu'ils pouuoient trouuer dans leurs maisons, & dans leurs *cisternes* s'ils se fussent auisez de la pratique de l'Autheur Moderne.

Mais si cela est ainsi ie m'estonne, que contre l'aduis qu'il donne aux autres il ayt cherché dans ces Langues, qu'il n'entend pas les Etymologies du *gueules*, du *Diaspré*, de la *bande*, de la *Stangue*, du *Tinel*, &c. auec si peu de succez, que quoy qu'il marchast sur les traces d'vn bon guide il est tombé à chaque pas.

Sur le seul mot de *Stangue*; qui est la branche d'vn anchre, il a commis trois beueües enormes : car au lieu de le deriuer de *Stange*, qui signifie vn

pieu en Allemand, il a tiré de *Stanck*, qui ſignifie puanteur. Il dit en ſuite, que les Italiens en ont formé *Eſtacada*, qui n'a iamais eſté mot Italien, mais pur Eſpagnol : car les Italiens diſent ſeulement *Steccato*, pour vne lice ou vne barriere faite de pieux fichez en terre, & par metaphore ils ſe ſeruent de ce terme pour ſignifier le combat, c'eſt en la page 189. de ſes Origines, qu'il a fait ces beuûes pour ne s'eſtre pas ſouuenu de boire à ſa ciſterne. Il eſt vray que ſon liure ayant eſté vn entretien d'apreſdinée, il eſt à croire qu'il auoit bû ce iour-là aux frais de celuy à qui il a addreſſé cet entretien.

Ie ſuis d'vn ſentiment bien different du ſien, & i'eſtime qu'en fait d'Etymologies il faut aller aux ſources, ſ'en s'arreſter aux ciſternes, qui ne ſont que des Egouts, & qui n'ont que des eaux croupiſſantes ; les fontaines ſont plus pures, & ſi ie voulois répondre à l'écriture qu'il allegue par l'écriture, ie dirois de ceux, qui ont bû à leur ciſterne comme luy. *Foderunt ſibi ciſternas, ciſternas diſſipatas, quæ continere non valent aquas. Ierem.* 2. Noſtre langue

n'est pas vne langue primitiue, elle est vne corruption de la Cymbrique, & de la Grecque. Nous auons des termes de l'vne, & des locutions de l'autre. Nostre vieil langage ressent l'origine que nous tirons des Allemands, & les Colonies Grecques s'estendirent dans toutes les Gaules. Nos Bardes & nos Druydes tenoient d'eux leurs plus belles connoissances, & quand nos Histoires n'en rendroient aucun témoignage i'en aurois vn illustre, en la relation, que m'a faite le R. P. Dom Buat, d'vn tombeau qu'il découurit il y a plusieurs années, & dont il me demandoit mon aduis, dans vne lettre en ces termes. *Il y a enuiron trente cinq ans, que retournant de la chasse, le baston, que ie portois s'enfonça en terre : en le retirant il s'y trouua vn os humain au bout, ce qui m'occasionna d'aller prendre nos forgerons pour faire fouyr en ce lieu. Nous trouuasmes vn sepulchre de pierre, d'enuiron 28. ou 30. pieds de longueur : sur la couuerture estoit graué en vne forme de bouclier, vne branche de chesne auec vn guy : dans le tombeau estoit vn squelette de 26. pieds de long : au costé droit estoit vn glaiue, & au gauche vne*

ſerpe dorée: la teſte eſtoit entourée d'vn cercle doré, ſur lequel eſtoient grauées quelques dictions Grecques, dont on ne peut lire que ΜΕΓΑΣ ΔΡΥ...... *le reſte eſtoit rongé de la roüille.*

Ce tombeau eſtoit le monument du grand Druyde, comme les caracteres Grecs le manifeſtent; la ſerpe eſtoit la marque de ſa dignité ſpirituelle, à cauſe qu'il ſe ſeruoit de cet inſtrument pour cueillir le guy auec ceremonie, & l'eſpée eſtoit la marque de ſon authorité temporelle, comme le cercle doré repreſentoit ſon Diademe. Nous auons en cent autres endroits des marques ſenſibles du commerce que noſtre Nation auoit auec les Grecs, ce qui ne ſe pouuoit faire, ſans qu'il y eut communication de langage, comme nous voyons que les Prouençaux ont vne dialecte, qui tient de l'Eſpagnol & de l'Italien, à cauſe qu'ils ont eſté ſous les Comtes de Barcelonne, & que le Comtat d'Auignon & de Venayſcin, eſt encore ſous le Pape, & gouuerné par des Italiens.

Ie dis donc encore vne fois que la connoiſſance des Langues eſt abſolu-

ment necessaire à ceux, qui entreprennent la recherche des Etymologies, pource que les langues viuantes ne sont que des corruptions des langues mortes, qui ne subsistent que dans les Liures. Mais quand mesme nostre langue seroit vne langue primitiue, comme les Allemands se flatent que la leur en est vne, cela n'empescheroit pas qu'elle n'eust quantité de mots estrangers, qui seroient les noms des choses qu'elle reçoit des Pays reculez; le commerce des Nations ciuilise beaucoup de termes barbares, & comme entre les denrées il y en a quasi plus d'estrangeres, que de celles qui naissent sous nos yeux; elles apportent auec elles des noms qui nous sont inconnus. La Medecine & l'Astronomie ont quantité de termes Arabes, parce qu'elles ont commencé dans l'Orient. La peinture s'enonce à moitié en Italien, & nos Peintres se seruent de beaucoup de termes venus de l'Ecole du Guide, & des Caraches. On rechercheroit inutilement parmy nous l'origine *d'Alcoue*, *d'Espauilador*, *& de Rossoli*: qui sont à present en vsage. Ce dernier, qui ne signifie autre chose

autre choſe qu'vne liqueur rouge, *Roſſo liquore* a deſia eſté tronqué en *roſſo li* deguiſé en *ros ſolis*, & peut-eſtre ce terme alteré ſeruira vn iour à inuenter cent chimeres ingenieuſes, qui ne ſubſiſteront que ſur vne beuûe. Le Carrozze, qui eſt ſi familier aux Dames a vne origine de cette nature, qu'il eſt bon de rapporter icy; car quelque ſoin qu'ayt pris M. Menage de recueillir les origines de noſtre Langue, il en eſt beaucoup échappé à ſa connoiſſance, teſmoin la pluſpart de celles du blaſon que ie donneray ailleurs. I'apprens de l'hiſtorien de Milan que ce mot Carroſſe eſt Italien d'origine, & qu'il vient de *Carro rozzo*, char rouge à cauſe que les Florentins auoient couſtume d'en faire tirer vn de cette couleur, ſur lequel ils mettoient la croix, quand ils alloient en guerre, & le peuple luy donna ce nom de *Carro rozzo* pour ſa couleur. *Currus ſeu Rhedæ quibus modo Nobiles Principes Reges vehuntur vulgò* Carroſſæ *vocitantur à Florentinorum, vt hiſtorici aſſerunt curru ducto vocabulo, fortè & inuento: hos enim in aciem procedentes olim currus Rubeus Albam crucem præfe-*

rens solebat præcedere, qui Car rozzo, *seu currus rubeus seu purpureus dicebatur.* Peut-estre aussi vient-il de *Carruca*, comme a remarqué M. Menage.

Il a fallu que l'Histoire reçeut quantité de mots Estrangers, pour décrire les singularitez de chaque Pays ; & quelque polis que fussent les Romains, ils donnerent le droit de bourgeoisie à cent termes barbares, qui furent portez en triomphe auec les dépoüilles des peuples subiuguez. Disons donc encore vne fois, qu'en matiere d'Etymologie c'est vne erreur de vouloir boire en sa cisterne.

Ie pense au contraire, que ceux qui trauaillent à la recherche de ces origines, deuroient pouuoir dire ce que Marguerite d'Austriche, fille de l'Empereur Maxilimiẽ dit au Comte de Furstemberg, qui la menant reuoir son Pere en Allemagne, luy fit voir sur sa route la source du Danube, dont elle voulut boire de l'eau dans vne coupe d'or. Cette genereuse Princesse apres auoir bû dit à ceux de sa suite, qu'elle auoit fait en sa vie, ce que peu de Princesses feroient apres elle, & quelle pouuoit dire pour lors, qu'elle auoit bû de l'eau

des plus celebres riuieres de l'Europe, en France, en Espagne, en Flandres, en Sauoye & en Allemagne. Ce discours, qui fit couler des larmes des yeux de ceux, qui se souuinrent de ses infortunes, ne montra pas moins la fermeté de son esprit, que sa deuise *Fortune infortune fort vne* nous apprend les trauerses de sa vie.

Venons enfin aux origines que l'Autheur Moderne tire de sa cisterne, & examinons, quelques-vns des termes qu'il a expliquez, iusqu'à ce que i'en donne vne exacte recherche dans mon traité des origines, qui suiura celuy-cy. C'est à ce second traité que ie renuoye ceux, qui ont la curiosité de monter iusqu'à la source de quatre cens termes vsitez dans le blason, & ie me contente de iustifier icy les origines que i'ay données, en refutant celles de mon aduersaire, pour ne pas dire deux fois la mesme chose.

I'en trouue de trois sortes dans son liure & dans son Epistre; il en a de copiées sur celles de M. Menage, qu'il a suiui mot à mot; celles-là sont sçauantes, parce qu'il a suiuy vn bon guide,

ie dis ſçauantes, car ie ne conuiens pas abſolument de leur iuſteſſe, & de leur congruité, comme ie feray voir ailleurs. Quand ce guide luy a manqué, il en a formé de luy-meſme, & celles-cy ſont de deux ſortes, les vnes ſont agreablement tirées de quelques mots latins tellement alterez, qu'en quelques-vnes il n'y a qu'vne ſeule lettre, qui ſoit commune à l'vn & à l'autre des termes qu'ils compare, comme *Conchylium* dont il fait *gueules*: & *ſiliqua* dont il a tiré le mot de *gouſſe.*

Il tire les autres de noſtre langue, & *boit dans ſa ciſterne* pour les origines du *badelaire*, du *treſcheur*, de *l'eſſonnier*, &c. Cette ſorte d'origines me fait ſouuenir de celles d'vn vieil maiſtre d'Eſcole, qui crut il y a vne quarantaine d'années auoir trouué les myſteres de noſtre langue, & en auoir decouuert les origines. Il tiroit *ſecretaire* du *ſecret taire*. Le *chauderon* de *chaud & rond*. Le *chapeau* d'*eſchape eau*, à cauſe qu'il nous defend de la pluye. Il nommoit les *Sergens* des *ſerregens*. Il auoit meſme enrichy ces origines de remarques latines, & pour authoriſer l'Etymologie de

Ieuneſſe,qu'il diſoit eſtre ainſi nommée, pource qu'auec elle les *ieux naiſſent*, il ajoûtoit ces deux vers d'Horace.

Gaudet equis canibuſque, & aprici gramine campi
Imberbis iuuenis, &c.

La *Feneſtre* le iour *fait naiſtre* auec ces vers de Perſe.

—— Iam clarum mane feneſtras
Intrat, & anguſtas extendit lumine rimas.

Cette ſorte de recherches eſt commode à ceux, qui n'ont aucune connoiſſance des langues ſçauantes comme noſtre Preuoſt. Pour le Latin ie me perſuade qu'il entend celuy de ſon breuiaire, puis qu'il a autrefois entrepris de le reformer. Mais pour le Grec quoy qu'il ayt affecté d'en farcir ſon Epiſtre Apologetique ; il y a commis des fautes ſi enormes,qu'ils ne pouuoit pas mieux prouuer, qu'il ne l'entend pas, & il s'eſt ſi mal ſerui du ſecours que luy ont fourny des Profeſſeurs, que i'aurois vn cayer entier à donner de ſes beuûes, ſi ie ne craignois qu'il ne m'appellaſt *pedant* de m'amuſer à des remarques de Grammaire, apres qu'il a dit *que tous*

les pedans ne ſont pas doctes, & que tous les doctes ne ſont pas pedans.

Il n'eſt pas plus ſçauant en Hebreu, & il dit ingenument en la page 112. qu'il n'entend rien en cette langue; mais il le dit d'vne façon ſi belle, que ie me ſens obligé, de le dire en ſes propres termes. *Vous n'eſtes pas moins fol en Hebreu, qu'en Grec, & en Latin, & encore que ie n'entende rien en cette langue*, &c.

Il n'y a pas encore trois Siecles, que les ignorans faiſoient ainſi paſſer les ſçauans pour fols, ou pour magiciens, pour ſe deliurer de la honte, qu'ils auoient d'eſtre muets en la conuerſation des perſonnes d'Eſprit. Vn bon Pape eut peine de ſe garentir d'vne ſemblable calomnie, & ce malheureux oſtraciſme des lettres, nous a fait perdre d'excellens ouurages Grecs, & Latins, qu'on brula comme des liures de Necromantie. Mais ce qui me ſurprend en l'Autheur Moderne, c'eſt de voir que celuy, qui a cité tant de fois le texte Hebreu de l'Ecriture, en ſes notes ſur le breuiaire de l'Egliſe de Lyon, aduouë maintenant qu'il n'entend rien en cette langue.

Ne vous semble-t'il pas, que c'est vne insigne temerité d'entreprendre la correction des lettres Saintes, sans entendre les langues primitiues ? n'est-ce pas entrer dans le Sanctuaire sans aueu, & toucher à l'Arche du Seigneur auec des mains indignes & temeraires. S. Hierôme se retira dans le desert, & se mit dans vn aage auancé à estudier cette langue sous vn ieune Iuif, auant que commencer sa traduction. Eleazar enuoya septante deux sçauans Interpretes à Ptolomée, pour luy en faire vne fidelle : mais l'ancien Preuost, qui a voulu reformer le breuiaire à moins de frais, *& boire dans sa cisterne* nommeroit ces sages des deux testaments, *des fols en Hebreu, en Grec & en Latin.*

Il est important de voir s'il a esté plus sage qu'eux, & il est temps de considerer en particulier quelques-vnes de ses origines, iusqu'à ce que ie les examine auec plus de soin en vn iuste traité sur ce suiet.

Il commence par l'*Otelle*, dont le nom n'est pas moins bizarre, que sa figure est rare dans les armoiries. Il dit que ce terme vient d'*Etelle*, que les Impri

Imprimeurs ignorans ont changé en *otelle*, que ſon origine primitiue eſt *haſtula vndè atteler vn bras rompu.* Ie trouue trois erreurs conſiderables en ce mot ſeul. La premiere, qu'*otelle* ſoit vne faute d'Imprimeur, qui ſeroit faire l'Imprimerie plus ancienne qu'elle n'eſt de deux cens ans, car les vieux manuſcripts la nomment ainſi auant l'vſage de l'Imprimerie. C'eſt auſſi prendre tous les Autheurs, qui ont reconnu ce terme pour des perſonnes peu éclairées, & ſi pour trouuer les Etymologies des mots les plus obſcurs; il ne faut que charger les Imprimeurs du changement de quelques lettres, nous n'aurons point beſoin du ſecours des langues eſtrangeres pour les deueloper. C'eſt le ſecret de l'Autheur Moderne, qui auec cette addreſſe ſe paſſe des ſources eſtrangeres qu'il appelle *des eaux boüeuſes*, & boit ſon ſaoul dans ſa ciſterne. Il trouue *Badelaire* en *batail-lere*, dont les Imprimeurs ignorans ont changé le T en D. Le Sobel des Allemands fait le *ſable* de cette maniere. On trouue *Eſſonnier* en *ſoin*, à qui on a ajoûté *Es*, *Giron* en *girouettes*, dont on a

retranché *oüettes.* *Cleché* vient de la meſme maniere d'vne *claye* : c'eſt ainſi qu'il ſe ioüe, de ce qui a tourmenté M. Menage, & les blaſonneurs les plus curieux.

La ſeconde erreur que ie remarque en ce meſme terme eſt, qu'il taſche de le tirer du latin *haſtula*, pour en faire vne *etelle* de bois. Il y auroit eu plus d'apparence d'en faire le fer d'vne pique, qu'vne *etelle* de bois, & en ce ſens il eut eu le P. Monet pour Autheur, qui en la page 142. de la pratique des armoiries dit *otelle, figure de fer de lance*, & qui la nomme en latin *ſpicum clypeare.* Ce blaſon eut eſté aſſez propre d'vn bouclier, qui ſeruoit à parer aux coups de piques, de dards, & de iauelines, dont il eſtoit ſouuent percé. Les *etelles* au contraire dont il fait des coupeaux & des éclats de pique ou de lance, ne ſont ny l'vn ny l'autre. Leur veritable nom eſt *Atelle* dont on a fait *atteler & deſatteler ou dêteler :* ces attellès ſont au ſentiment de Nicod, *deux aiſſeaux plats qui accollent le collier d'vn cheual de trait depuis l'endroit de la poitrine iuſqu'à celuy du*

garrot, le surmontans en façon d'aileron. On nomme aussi par metaphore attelles *les Eschisses, qu'on lie autour d'vn bras ou iambe rompuë pour la tenir droite, iusqu'à la fin de la guerison.* M. Menage pag.66. *on appelle* attelle *ce collier de bois qu'on met au col des cheuaux.* Aucun de ces Autheurs n'en fait des coupeaux, ou des éclats de pique ou de lance, mais des ais plats : on nomme aussi en quelques Prouinces *etelles* les aisseaux, dont les toits des maisons de campagne sont couuertes en plusieurs endroits, & comme ces aisseaux sont minces, & qu'ils sont continuellement exposez aux ardeurs du Soleil, qui les seche ; de là est venu le Prouerbe *estre sec comme vne etelle*, que nostre aduersaire n'a pas entendu. Il ne sçait pas aussi ce que c'est qu'*atteller vn bras rompu*, quand il nomme les *attelles* coupeaux de bois, ou éclats de lance, puis que l'vne & l'autre de ces choses n'est point propre à mettre en forme vn bras rompu, on se sert à ce dessein d'aisseaux plats & longuets, qui ont du rapport aux átelles du collier des cheuaux de trait ; & Celse nomme ces atelles *feru-*

las & non *bastulas*,ce qui sert a détruire cette origine chimerique. On dit aussi *emboîter les os*, à cause qne ces ais font comme vne espece de boite à la iambe rompuë : & on deriue en ce sens *atelle* de *ἀτῆξιν fulcire applicare.*

Ie ne dis rien icy de la *bande*, du *gousset*, de la *trangle*, du *diaspré*, ny des autres termes dont ie dois donner ailleurs les origines, dans vn traité exprés ou ie recherche. 1. En quel temps le blason a commencé, 2. en quel lieu, 3. à quelle occasion. 4. S'il a commancé par l'écu ou par la cotte d'armes. 5. Les causes des differences des Ecus, panchez, quarrez, échancrez au dessus, & aux costez, arrondis en bás, des Lozanges, &c. 6. Qu'elle a esté l'occasion du choix determiné des Emaux. 7. L'occasion du choix des figures. 8. Quand ont commencé les lois Heraldiques, 9. Quand on a commencé de mettre les armes en l'empreinte des monnoyes. 10. Les origines de quatre cens termes vsitez dans le blason. 11. L'origine des noms des familles.

Sans mentir ie trouue agreable le reproche que me fait l'ancien Preuost,

d'estre homme de dictionnaires en fait d'Etymologies. En vne recherche de noms, pourrois-je alleguer de meilleurs Autheurs, que ceux qui font profession d'en examiner les origines, & les significations propres ? comme i'estimerois extrauagant vn homme, qui me prouueroit l'Euangile par les Fables d'Esope où par les Dialogues de Lucien ; & si vn Medecin seroit ridicule de citer le Code, & les nouuelles dans ses consultations au lieu des Aphorismes d'Hippocrate, on ne doit pas attendre, que ie produise d'autres liures que des dictionnaires pour authoriser l'vsage des termes ambigus, puisque ce sont des liures faits à ce dessein. Celuy de M. Menage que mon aduersaire consulte si souuent est de ce genre, & ie vois que la plûpart des origines de ce dictionnaire sont authorisées des témoignages de Nicod, Estienne, Lindembrog, Martinus, Scapula, & quelques autres, qui sont des Ecriuains de dictionnaires, dont il eut esté expedient que l'ancien Preuost se fut seruy, pour nous donner des Etymologies plus iustes.

Ie viens à *l'Essonnier* qu'il tire de *soin* & d'*Ensoigne*, dans ses origines p. 200. faisant ainsi ce terme François d'origine contre le sentiment de Budée celebre Iurisconsulte, & de Ioachim Perionius tous deux illustres, & sçauans en la connoissance des langues. Ce dernier le fait clairement Grec en sa dissertation, *de lingua Gallica cum Græca cognat. vt perpauca in iure nostro Græci sermonis vestigia extent, tamen experiar num in iis sint ea, quorum origo mihi quidem obscura animum torquere solet, ac primum illud quo etiam vulgus vti solet dum ad diem qui ei dictus non se exhibet, nec adest,* exonier *diximus : si morbo quis impeditus non adfuit ad diem :* id verbum *inquam* totum Græcum est : ἐξομνύσθαι *enim est iureiurando excusare eum qui ad diem non adfuit : itaque vos in scribendo hoc verbo, vt in plerisque aliis peccatis.* Exomnyer *enim per M. & Y. scribi debet quemadmodum ex illius origine intelligitur.* Quelle apparence y a-t'il d'en tirer l'essonnier, comme s'il estoit vn empeschement ? Ie luy donne vne origine plus raisonnable dans le traité des Etymologies des termes de cet art.

Page 29. il deriue le lambel de *lamina* dont il fait *lambe*, & de lambe lambequin, comme s'ils estoient de fer blanc, d'orpel, ou de metal, car ie ne trouue pas qu'aucun Autheur se soit serui de ce terme latin pour vne piece d'estoffe, ou pour des volets dont on fait tous les lambrequins. Il n'a pas pris garde que M. Menage de qui il a emprunté cette origine en ses additiõs p.805.la retracte, où il dit, *quelques-vns ayment mieux le deriuer de* limbus, *qui signifie la mesme chose.* Ie l'auois deriué de *lamberare scindere laniare* : que ie confirmois par le nom de *hachemens* qu'on leur a donnez, & i'auois allegué Nicod qui dit du lambeau. *La descente de ce mot semble estre de* lamberare *vieux verbe latin, qui signifie comme dit Festus* scindere & laniare *mettre en pieces.*

Louys d'Orleans, qui n'est pas vn Autheur de dictionnaire, dit le mesme au chap. 23. des ouuertures. *Ie diray en passant que ce mot de lambel est ancien car* lamberare *festo* scindere, *atque* verberari *est.* Mais il s'excuse sur ce que Nicod n'a dit mot des *lambrequins*, comme si leur origine n'estoit pas expliquée en

celle du *lambeau*, que nostre Preuost fait le primitif de lambrequin dont ie ne conuiens pas, y ayant autant de difference en leurs origines qu'en leurs figures, comme ie montreray ailleurs. Il dit là mesme que c'est à l'exemple des Espagnols, que nous auons fait *lambrequin* de *lamina*, comme ils font *lumbre* de *lumen*. Mais ie m'estonne qu'il n'aye pas remarqué qu'il est écrit *lambequin* dans les vieux Autheurs, & que Iean le Maire en la description de Minerue l. 1. ch. 31. de ses illustrations dit, *La premiere piece de son harnois estoit vne riche salade, crestée,* & lambequinée *richement, Tymbrée d'vne choüette.* C'est à l'occasion de ce terme, qu'il a ramassé de vilaines rimes en *quin Petrequin, Raoulequin, Iossequin, Bottequin, Harlequin, Cranequin, Ribaudequin,* qui font autãt de bruit que les sonnettes d'vne compagnie de Mulets, c'est au milieu de ces Harlequins qu'il a placé l'Eloge de M. Menage, aussi mal à propos qu'il y a de la iustice à reuerer vn homme, qui a ciuilisé toutes les Muses, & enrichy la France des depoüilles de toutes les Nations sçauantes. L'Eloge qu'il fait à cet illustre, ne

tend qu'à faire voir qu'il n'est point pedant, & qu'il est braue comme vn soldat: c'est là toute la reconnoissance dont il vse enuers vne personne dont il a tiré tout ce qu'il a de raisonnable, & semblable à l'animal malitieux, qui trouble les fontaines, quand il a bû, dont vn Capitaine du Siecle precedent, fit sa deuise auec ce mot indigne d'vn homme genereux ME PLAIT LA TROVBLE, au lieu de couronner cette source qui s'est ouuerte si liberalement en sa faueur, il croid d'auoir fait vn Eloge à cet homme sçauant, quand il a dit *que tous les Doctes ne sont pas pedans, comme tous les pedans ne sont pas doctes, & qu'à l'academie aussi bien qu'à l'armée il y a quantité de braues, dont la valeur & la Doctrine sont eminentes, quoy qu'ils ne portent le saye de soldat, ny la robbe de Professeur.* Ie pense que mon amy a mieux rencontré en l'Epigramme qu'il a faite pour l'ancien Preuost, qui s'est serui des origines de M. Menage, quand il a dit.

Ie troune cet homme fort sage,
De viure sur vn fond qui ne luy couste rien,
Puisque mesme chacun sçait bien,
Qu'vn pauure Laboureur *ne vit que de* Menage.

DIASPRE' est vn autre terme dont il a parlé dans ses Origines page 24. & en son Epistre pag. 23. auec aussi peu de succez que des autres : il le fait venir de *dispar*, & dit que les Italiens en ont fait *disparsi* & *diaspro*. Bon Dieu, que d'ignorances entassées les vnes sur les antres! Il veut que ce *diaspro*, qui est le iaspe soit ainsi nommé de la diuersité de ses couleurs, & que le *diaspré* du blason soit la mesme chose que le *plumeté*. Neantmoins iamais aucun Autheur Latin ne s'est serui du terme *dispar* pour exprimer la diasprure, que tous expriment par *distinctus*, *variatus*, *maculosus*, *virgatus*, *variegatus*, où mesme *stellatus*, dont s'est serui le Poëte.

—— *Stellatus iaspide fuluâ*
Ensis erat.

Les Italiens employent encore moins *disparsi*, qui signifie seulement *disparus*. Enfin *diapré* est different *du plumetté*,

du paillé, du papellonné, du decoupé, du moucheté, & du *damasquiné*.

1. Le *diâpré* est d'vne figure ronde, le *plumetté* est tissu de plumes, le *paillé* est vne espece de broderie à fantaisie, le *decoupé* est en demy-rond, le *moucheté* semblable aux moucheture d'hermine renuersées.

2. Le *Pappellonné* est vn ouurage fait à nuances, & comme vne rangée d'ailes de papillons, ou de papillotes. L'ancien Preuost voudroit m'obliger à dire *pampelonné*, & comme il le dit ciuilement contre son ordinaire; ie veux rapporter ses propres termes, *c'est de ces vieux bouquins, que vous deuez apprendre, ce que nos Herauts entendent par leur* pampellonné: *car vous parlerez ainsi s'il vous plait*. Ie répons à cette demande obligeante, qu'il n'a pas plû à Bara de parler ainsi page 39. du blason des armoiries de l'Edition de Rauot 1579. ny à Louuan Geliot p. 299. ny au Roy d'armes p. 421. ny au P. Monet p. 161. ny a l'Autheur du Trophée page 20. Pour les lumieres qu'il demande sur ce terme, ie les donne en mon traité des origines.

3. Le *Damasquiné* est fait en pénaches, où à la façon des Arabesques. Les Allemands ont coustume d'en diuersifier leurs blasons. 4. Le *Paillé* est d'vne bigarrure, ou d'vne broderie à fantaisie.

Ie ne trouue aucun Autheur qui se soit serui du terme *Brodé* pour *Pappellonné* : neantmoins l'ancien Preuost pretend l'introduire en ses Origines pag. 25. où il applique aussi mal que le terme *broché*, quand il dit broché à l'éguille. Il ne sera pas peut-estre hors de propos de donner icy l'origine de ces deux termes, quoy que l'vn ne soit pas du blason, & que l'autre soit dans mes Origines à l'occasion de *brochant*.

Le premier de ces deux termes est vne alteration du mot *bordé*, par la transposition de la lettre R, qui est ainsi plus douce. La broderie a eu ce nom à cause qu'elle se fait principalement sur les extremitez des habits, des tapis, & des couuertures.

Broché vient d'vne sorte d'ouurage, qu'on faisoit anciennement auec des broches de fil d'archal ou d'yuoire, comme on fait encore à present les bas de soye & d'estame. De là est venu le

terme brochant du blaſon, parce qu'on brochoit des figures les vnes ſur les autres, en leuant les broches d'or ou de ſoye : ainſi l'Autheur Moderne a eu raiſon de reprendre M. Capré, qui ſe ſert du terme *bronchant* pour *brochant* : car ce premier eſt vn terme de cheual, qui n'a aucun rapport aux figures des armoiries.

Quoy que l'origine du *Tinel* ne concerne point les armoiries, & que ie n'en aye dit mot dans mon ouurage ; i'eſtime, que ie dois icy refuter celle que luy donne l'ancien Preuoſt en la page 24. de ſon Epiſtre. Il dit que ce mot vient de *Tignum, d'où l'on a fait premierement* Tine, *pour dire le tronc d'vn arbre qu'on appelle auſſi* Tige *de* Tigillum *: de* tine *puis apres nos anciens ont fait leur* Tinel, *vſité encore aujourdhuy en Picardie pour ſignifier vn baſton.* Il ajoûte en ſuite que le Roy *paroiſſoit en Maieſté la Couronne ſur la teſte, & le Sceptre* Tinel *ou baſton Royal en main pendant les diuins offices, & meſme dans le Palais : l'heure du diſné approchant il remettoit ce* Tinel *au Seneſchal, qui eſt aujourdhuy le grand Maiſtre, pour mar-*

que de l'authorité, qu'il auoit d'ordonner de tout ce qui appartenoit à la table du Prince.

Ie trouue dans ce discours qu'il tire l'origine du Tinel d'vn baston à qui il donne ce nom, aussi bien qu'au Sceptre Royal sans aucune preuue, & qu'il fait passer ce sceptre des mains du Roy en celles du Senechal, pour marque de son authorité durant le repas du Roy. Pour détruire des erreurs si cósiderables, il faut que ie montre 1. que *Tinel* n'est pas vn baston, 2. que le sceptre n'a iamais eu ce nom, 3. que le baston du gräd Maistre n'a iamais esté le sceptre Royal deposé entre les mains de cet Officier de la Couronne, 4. que le *Tinel* des Rois n'a pas tiré son nom du baston porté par cet officier.

Pour le premier, ie trouue dans le traducteur de Vitruue ch. 8. du liu. 10. que *Tinel* est vn leuier ou vne grosse barre à leuer des fardeaux. *Pareillement quand aucunes grandes & pesantes charges sont leuées sur les espaules de quelques portefaix, s'ils sont six ou quatre en nombre ils souspesent le fais auant marcher, & ce par les centres du milieu des* Tinels,

afin que chacun d'eux en porte vne égale portion, nonobstant qu'il ne se puisse diuiser .... & à cette occasion sont au milieu desdits Tinels *fichez aucuns crochets de fer.* Ces tinels ne peuuent pas estre des bastons, qui ne sçauroient soutenir la charge de six portefaix. Ce sont donc des barres à qui on a donné ce nom du Latin *Tignum*, qui signifie vne poutre. Les deux authoritez prises de Percefôret, & alleguées par l'Autheur Moderne, montrent euidemment que le *Tinel* en ce sens est vne barre, puisque *la femme du Geant aux crins dorez prend vn* Tinel *pour assommer Clamydes, Escuyer de Lionnet du Glas*: car on n'assomme pas auec vn baston, & vne barre ne conuient pas mal à la femme d'vn Geant. L'autre passage est celuy-cy, *à tant va venir vn Escuyer moult noblement vestu, & le suiuoient d'eux forts valets portans sur vn* Tinel *vne corbeille.* Pourquoy deux forts valets pour porter vne corbeille sur vn baston? Le tronc des Arbres nommé *tine*, montre assez que ce mot a tousiours esté pris en ce sens pour vne barre ou pour vne poutre. Si cela est: faire d'vn *Tinel* vn Sceptre, c'est

faire des Rois de la taille de Polypheme, qui portoit vn pin entier pour baston, selon le Poëte. Æneid. 3.

Trunca manum pinus regit, & vestigia firmat.

Aussi iamais aucun Autheur que l'ancien Preuost, n'a nommé le Sceptre Tinel.

Pour l'autre chef, c'est vne erreur considerable de faire du Sceptre Royal la marque de la dignité du Senechal; Le Diademe & le Sceptre, qui sont les marques de la Royauté, ne seruent à aucun autre qu'au Souuerain; & les Anciens ont pris pour de mauuais augures de les voir sur la teste, ou entre les mains des suiets. Nous lisons dans la vie d'Alexandre qu'il fit mourir par le conseil des deuins vn certain Dionysius, qui s'estoit couronné du Diademe Royal, tandis que ce Prince se faisoit froter apres auoir ioüé à la paume. Les Histoires de tous les Peuples sont pleines de semblables chastimens. Les Rois remettent bien leur Espée, & la banniere Royale entre les mains de leurs Officiers, & ces deux ornemens militaires ont fait autrefois les marques de deux charges considerables. Le grand

Escuyer porte encore l'Espée du Roy dans le fourreau les iours de ceremonie, & il en fait l'ornement de ses armoiries, & la marque de sa dignité; mais aucun n'a iamais porté le Sceptre ny la Couronne Royale : c'est ce que dit clairement Louys d'Orleans en ses ouuertures des Parlemens chap. 23. *Il est certain que l'habit donné par les Rois à Messieurs de Parlement, i'entens de Messieurs les Presidens, estoit le vray habit dont estoient vestuës leurs Majestez : cest habit leur a esté donné, afin qu'estant habillez comme le Roy, on creut que les Arrests, qu'ils donnoient estoient Arrests du Roy, & eussent pareille authorité que les prononcez par le Roy. Toutesfois les Rois ne leur ont voulu donner à porter ny leurs Sceptres ny leurs Couronnes, qu'ils se sont reseruez pour ne les communiquer à personne.* Le Roy d'armes qui est l'ombre de la Royauté, & qui represente la Majesté dont il porte les ordres,& les commandemens auec vne authorité, qui trouue du respect & de la veneration parmy les ennemis mesme, porte vn Sceptre & vne Couronne; mais differens de ceux du Roy ausquels il ne touche point.

L'ancien Seneschal, dont le grand Maistre fait à present l'office, portoit vne verge selon le Roman de Raoul de Cambray.

Apres monterent en la sale parée
Li Seneschaux à la chere membrée,
Tint en sa main une verge pelée.

André Fauyn en ses Officiers de la Couronne de France p. 135. nous décrit le baston du Senechal, & dit qu'il le portoit d'or esleué en haut. Le baston du grand Maistre se rompt aux funerailles du Souuerain, ce qui montre euidemment qu'il n'est pas vn Sceptre, car les ornemens Royaux sont inuiolables, & on ne les a iamais vû rompre en ces ceremonies de dueil.

Enfin *Tinel* en ce sens de cour pleniere, vient de *Triclinium* qui signifie vn lieu où l'on mange: l'on disoit tenir *large Tinel* ou *tinel ouuert*, cóme on dit à present tenir table ouuerte. *Tinelo* signifie encore chez les Espagnols la sale du commun dans les maisons des Grands, Cesar Oudin l'explique ainsi en son Tresor des deux langues, & Dominicus Germanus de Silesia. *In fabrica linguæ*

Arabica rend l'Italien *Tinello* par *Triclinium.*

En la page 26. il dit *quant au ſautoir ie vous vois fort irreſolu, ce qui vous arriue aſſez ſouuent: car en la page cent vous enſeignez que le cheuron, le pal, & le ſautoir ſont des pieces de la barriere d'vn camp: où comme vous dites en la pag.* 110. *les paux, ſautoirs frettes, & cheurons ſont pieces de la paliſſade & de la garde d'vn camp & des lignes: & en la page* 422. *vous changez d'aduis, & dites que le ſautoir eſt vn inſtrument à deuider le filet, & faire les Eſcheuaux.* La fauſſe interpretation qu'il donne à mes ſentimens m'oblige de iuſtifier des choſes, qui ſemblent peu conſiderables, & il faut que ie montre en ce point, que ie ne me ſuis point *rauiſé* comme il pretend, & qu'il ny a rien qui ſe choque dans ces trois paſſages.

Ie perſiſte donc à dire que les *ſautoirs* ſont des pieces propres à fortifier vn camp; mais cela n'empeſche pas qu'il n'y ayt des ſautoirs à deuider, comme il y a des herſes à clorre les villes, & des herſes à l'vſage des Laboureurs. Des Caualiers qui combattent, & des

Caualiers qui sont des Eminences propres à mettre l'artillerie pour defendre vne place : des cheuaux de frise, qui se mettent aux portes des Citadelles, pour en rendre l'entrée difficile : & des cheuaux qui viennent de Frise. I'ay donc dit que le sautoir represente la barriere d'vn camp, faite de pieux croisez en sautoir ; mais que ce nom de sautoir ou sautour, se prenoit d'vn instrument à deuider, fait de cette sorte, X & nommé *sautour*, comme les Espagnols ont dit *Aspa* pour le sautoir du blason, & pour ce deuidoir, qui estant d'vn vsage plus familier, a pû communiquer son nom à tout ce qui a la mesme figure. Ainsi nomme-t'on en termes de fortification *chandeliers*, des pieux fichez qui ont la forme des chandeliers: & *Orgues* vne espece de porte qui s'abbat comme la herse, & qui est faite en tuyaux comme les Orgues.

Nous auons peu de termes dans le blason, qui ne soient Equiuoques. Le *chef* est vn nom commun à la teste, a vn capitaine & à la figure la plus haute de l'escu. La *bande* est aussi vn nom commun à vne troupe, a vne piece de

linge ou de drap vn peu longue, & a la piece qui occupe diagonalement la troisiéme partie de l'escu.

Examinons maintenant l'origine qu'il donne à ce terme. Il dit que c'est de l'exercice de sauter, que cette piece a esté ainsi nommée, & il en donne deux preuues. L'vne de Perceforets, *où il void deux lances Espées en sautoir. Il dit qu'elles sont espées, d'autant qu'elles estoient à fer émoulu, & qu'elles sont en sautoir marque de quelque exercice militaire: suiuant ce que dit Tacite de Moribus Germanorum.* C'est sa seconde authorité: *que les ieunes gens de cette Nation. Nudi inter gladios, se atque infestas frameas saltu iaciunt.* Il a tiré de l'exercice de sauter des ieunes gens, pour le trouuer en nostre langue. Mais la preuue de Perceforets est nulle, car dire que l'on sautoit sur ces lances, parce qu'elles estoient mises en sautoir; cest dire que les clefs des Clermonts; & les masses d'armes des Gondy le sont aussi, parce que ceux de cette famille sautoient sur des clefs, & sur des masses ainsi posées. Pour le premier, il falloit que ce fussent d'horribles clefs, où

il n'y auoit rien d'exrraordinaire à les franchir : & quand Iean Duc de Bourgogne fit peindre ſur la porte de ſon logis à Amiens, *deux lances croiſées en trauers à mode de croix S. André, deſquelles l'vne auoit vn fer émoulu pour la guerre, l'autre auoit vn roquet pour lé tournoy*, comme dit Paradin l.3. des Annales de Bourgogne p.496. il vouloit ſans doute leuer Academie à ſauter, & en faire l'enſeigne de ces deux lances ainſi peinte. Ne ſeroit-ce pas vn crime de dire que les Armes des Delbene qui ſont deux ſceptres paſſez en ſautoir ; ſont deux ſceptres ſur leſquels on a ſauté? les clefs des armes du Pape, les baſtons de nos Marechaux de France, les clefs du Grand Chambelan, & les baſtons du grand Maiſtre auroient-ils ſerui à cet vſage?

Voyons la force du paſſage de Tacite, *nudi iuuenes quibus id ludicrum eſt inter gladios ſe atque infeſtas frameas ſaltu iaciunt.* Il n'eſt rien dans tout ce paſſage qui die que ces eſpées fuſſent croiſées.

Voicy donc la veritable origine du *ſautoir* que ie donne icy par auance, iuſqu'à ce que ie l'explique ailleurs plus

au long : c'est vne piece de pallisade employée primitiuement à clorre vn parc, que nos Anciens ont nommé *sault* : du latin *saltus ferarum* : nom qui signifie aussi vn bois. De là sont venus les noms de quelques familles *du sault de saux*, &c. cette pallissade faite en forme de croix de S. André est nommée *saltatorium* dans les anciens titres. Vpton m'est garand de cette origine quand il dit, *est aliud inter signum in armis per diuersos nobiles portatum, quod appellatur* saltatorium, *& fit ad modum quasi crucis S. Andreæ, & assimilatur secundum quosdam tuidam instrumento posito in diuersis parcis, quod tamen est miræ magnitudinis ad comparationem huius signi, & est benè notum quod in multis locis & parcis talia saltatoria ordinantur ad recipiendas feras bestias quæ semel ibidem intrantes per ipsum* saltatorium *non iteratò exire possunt.*

Spelman décrit cette mesme piece en cette maniere. *Machina Venatoria qua olim in Theriotrophiis prædabantur feræ :* saltatorium *nuncupata quod saltuariis in vsu fuit.*

Ie ne m'arreste pas plus long-temps

aux fauſſes origines qu'il a donnees aux termes de cet Art, puis que i'en ay vn volume ſous la preſſe de la forme de celuy-cy, où ie les iuſtifie tous par des authoritez irreprochables.

CHAPITRE VI.

Quelques figures du Blaſon reſtablies.

TOutes les Metamorphoſes ne ſont pas du Siecle des Fables, les ignorans en font tous les iours d'auſſi monſtrueuſes, que les dieux changez en beſtes par les Poëtes de la vieille Grece. Il y a du plaiſir à lire les extrauagances de quelques-vns, qui ont pris des noms de Villes pour des noms de Capitaines celebres, & qui ont fait d'auſſi agreables chimeres, que celuy dont parle M. de Balzac en ſon Ariſtippe,qui cherchoit l'Ariſtocratie & la Democratie ſur la Carte, aupres de la Croatie & de la Dalmatie. Semblables perſonnes ont rempli le monde de Liures impertinens; ce ſont gens qui les font en ſe *debottant* ou en vn *entretien d'apreſdinée. Ils diſent*

auec

auec liberté tout ce qui leur vient en bouche ſans art & ſans eſtude.

Ils s'erigent en reformateurs de ce qu'ils n'entendent pas, & ſur deux ou trois paſſages Grecs qu'on leur a fournis, & qu'ils ont tellement alterez qu'ils ne ſont plus connoiſſables, ils prennent la qualité de ſçauans, & font trophée d'vne ignorance audacieuſe, & d'vne preſomption ridicule. Ils troublent la paix des lettres par des ſatyres extrauagantes: ce ſont des grenoüilles de ciſternes & de marets qui crient inceſſamment, & qui chantent plus haut que les Cygnes. La vieille Rome eut de ces monſtres; & ſi l'Imprimerie euſt eſté trouuée du temps des Ceſars, le monde ſeroit plein de leurs ſottiſes, & rien que l'incendie vniuerſel ne nous eut pû defaire de ces productions impertinantes.

Le plus grand mal eſt que ces ignorans trouuent des approbateurs, qui les flattent, & qui les exhortent *à continuer ſans relaſche.* Ils loüent *leur Eloquence naturelle*, & les preſſent *de faire part de leurs ouurages aux illuſtres, qui les attendent auec empreſſement, & qui les*

recevront auec ioye. Ce sont des ignorans, qui en loüent d'autres, & qui entretiennent vn commerce de lettres aussi ridicules, que leur imagination est vague & deconcertée. Ils sont cause que ces gens font autant de liures, que la Lune prend de faces differentes, ils en ont de prests sur toute sorte de matieres; mais il en est de ces Autheurs comme de quelques anciens : deux mois apres on ne sçait pas s'ils ont écrit, & si leurs liures ne moisissoient dans les Libraires dont on ne les tire iamais on ne les connoistroit point.

L'Histoire nous dit qu'Apollodore composa quatre cens volumes, Chrysippe sept cens, & vn certain Dydimus Grammairien trois mille cinq cens: cela semble incroyable,& i'estime qu'ils en auoient fait vne partie en dormant, vne partie en se *debottant*, & vne partie en *s'entretenant apres le repas.* De toute cette foule de liures,il ne nous reste pas vne seule ligne, & le temps qui a conserué deux vers d'Alexandre a perdu ces Bibliotheques entieres de trois écriuains. Laissons là ces celebres ignorans, pour examiner les agreables

Metamorphoſes de l'Autheur Moderne.

La premiere eſt illuſtre, & nous auons dequoy benir ce temps heureux, qui a enfin trouué ce que tant de ſçauans ont cherché inutilement durant pluſieurs Siecles. C'eſt la quadrature du Cercle, que tous les Geometres ont cherchée, auec tant d'angles & de lignes depuis le fameux Archimede: l'ancien Preuoſt a eu luy ſeul le bonheur de la trouuer, & ce n'eſt pas la moindre remarque de ſes origines, où il dit page 184. qu'vn filet conduit quarrément ſur vne croix eſt vn cercle: & que ceſt de là que cette ſorte de croix eſt nommée *recercelée* ou *recerclée*. I'eſtime, qu'il eſt iuſte d'examiner cette propoſition geometrique, & de donner les figures de ces croix, pour montrer euidemment la difference qu'il y a entre la croix *reſarcelée* & la *recercelée*, que l'Autheur Moderne a confonduës. La premiere a vn filet d'autre Email tout autour, & les Eſpagnols la nomment pour ce ſuiet *perfilada*. Le Feron l'à nommée *reſarcelée* en blaſonnant les armes de Iacques de Marſilly Mareſchal de France, & de Heymardus Chance-

lier sous Charles le gros. Ce terme *resarcelé* est pris du Latin, *resarcitus*, dont les tailleurs d'habits ont fait *resarcir*, duquel ils se seruent en quelques Prouinces, pour dire *rentraire*, qui est coudre deux pieces de drap ensemble, comme ils nomment à present *neruure* ce filet, qui passe quarrément sur la croix.

Recercelé au contraire, se prend pour vne chose tournée en *cerceaux*, comme les cheueux annelez que Iean le Maire nomme en ses illustrations *recercelans*. Chap.21. du liu.1. où parlant de Paris, il dit *auoit les cheueux dorez, crespez & recercelans*. Ce terme est pris en blason pour les extremitez des croix, ancrées tournées en volutes, comme est celle de *Veyer* representée dans l'Armorial de Sibmacher. On l'applique encore aux queües de sangliers, qui sont ordinairement tournées en plusieurs ronds, & à celles de quelques chiens de chasse.

La seconde Metamorphose est celle des *Orelles*, en vne croix patée qu'il donne à la maison de Cominges, & comme il ne se contente iamais d'vne seule alteration, il a encore corrompu

le nom que ie leur donnois, & changé ὠτειλὴ en ὀτειλὴ, comme il a changé κεφαλὼ en νεφαλὼ page 31. Cette ſeule figure m'oblige à iuſtifier quatre propoſitions, dont la premiere eſt que les armes de Cominges ne ſont pas vne croix patée; la ſeconde qu'elles ſont des otelles, la troiſieſme que ces otelles ne ſont pas des etelles, & la quatrieſme que ce ſont des bleſſures.

M. Iuſtel eſt le premier, qui a donné vne croix à la maiſon de Cominges en ſa Genealogie de la Tour, contre la foy de tous les anciens manuſcripts, & de tous les monumens. L'Autheur Moderne, qui s'attache à tout ce qui eſt extraordinaire ſans examiner s'il eſt iuſte, a ſuiui ce ſentiment, & l'a debité dans ſes origines.

Mais ces armes ſont grauées en tant d'endroits à S. Bertrand, à Muret, à Semmathan, à Cazeres, à Aurignac à S. Iulian, à Saliez & à Caſtillon, qui ſont les dependances du Comté de Cominges, qu'il ne faut qu'auoir des yeux pour ſe detromper de l'erreur de ces deux Autheurs. Les otelles paroiſſent éleuées en tous ces monumens, &

ce que M. Iustel appelle croix patée, est enfoncé comme le champ de ces otelles. On les void encore ainsi en la Chapelle de Foix aux Celestins d'Auignon, & il me souuient de les auoir fait remarquer à deux ou trois de mes amis en deux Escussons des Comtes de Carmaing sur le tombeau, que l'Archeuesque de Tolose de la maison de Foix leur auoit fait dresser.

Il est vray que le champ des otelles disposées en sautoir, comme sont celles de Cominges semble à vne croix patée ; mais s'il falloit s'arrester à ces apparences, il est peu d'armoiries qu'on ne put alterer. Ie dirois que les points Equipolez sont vne croix ouuerte en quarré en cœur : que le sautoir est vne bande & vne barre, que le fretté est vn semé de lozanges, à cause que les *claires vues* qu'il laisse ressemblent à des lozanges. Pierre de S. Iulien nous asseure aussi, que des blasonneurs de l'humeur de l'ancien Preuost ont fait pour la croix plaine, ce qu'il a fait pour les otelles : c'est en la page 447. au chap. des armes de Lantaiges où il dit. *Ie ne doute pas que quelques superstitieux bla-*

ſonneurs font difficultez de nommer Croix celles que les Ducs de Sauoye, & les Cheualiers de S. Iean de Ieruſalem, Archeueſque de Rheims, les ſieurs d'Albon, ceux de Lenoncourt, de Meſſimieux du nom de Laye, & autres portent en leurs armes. Ie ſçay qu'il leur a eſté plus agreable faire de ce que i'appelle croix le champ, & nommer le reſte quatre anglets : ce qu'eſt prouenu d'vne ancienne opinion, par laquelle on ſoutient qu'il faut que le champ tienne du chef iuſques au pied, mais nous ne ſommes plus ſi mal iugeans, &c. D'ailleurs il n'eſt pas croyable que tous les manuſcripts, & tous les Autheurs ſe ſoient trompez ſur ce point, & que le ſieur Iuſtel, & l'Autheur Moderne ayent eſté les ſeuls éclairez à bien diſcerner ce blaſon.

Il eſt donc euident que les pieces de ces armoiries ſont des otelles. Voyons maintenant ſi ces otelles ſont des *Etelles* ou des coupeaux de bois comme veut l'ancien Preuoſt. I'ay ſuiet de m'eſtonner icy, que celuy, qui trouue eſtrange, que l'on donne aux Caualiers des fuſées, & des deuidoirs, qui ſont des inſtrumens de femmes, & qui ne veut

pas que les armes de Nauarre soient des chaisnes, *pour ne pas mettre nos Roys à la cadene.* Donne à vne maison illustre, & des plus nobles du Royaume vn blason plus propre d'vn Charpentier, que d'vne famille considerable. Quelle apparence y a-t'il que cette famille qui portoit au témoignage du Sire de Ioinuille, d'autres armes du temps de S. Louïs, & qui disoit les auoir receuës de Charlemagne les eut changées en quatre coupeaux de bois, voicy les termes de la Chronique tirez du chap. 32. *En cette bataille se montra vertueux, & hardy Messire Arnaud de Commenge Vicomte de Couzerans, pour cuider secourir le Comte, & portoit iceluy de Commenge vne baniere : & ses armes estoient d'or à vn bord de gueules : lesquelles comme depuis il m'a compté auoient esté données à ses predecesseurs, qui portoient le surnom d'Espagne anciennement par le Roy Charlemagne, pour les grands seruices qu'iceux Vicomtes de Couzerans luy auoient faits, luy estant en Espagne contre les Infidelles : & aussi qu'ils auoient chassé hors du Pays de Commenge les Sarrazins, qui le tenoient occupé, & l'auoient remis*

en l'obeiſſance du Roy Charlemaigne. Quelle apparence, diſ-je, y auroit-il d'auoir quitté ces armes glorieuſes ; pour en prendre de ridicules ? C'eſt vne preuue qui me ſemble aſſez forte pour eſtablir ma coniecture que ce ſont des bleſſures. Ceſt ce que ie prouue par diuerſes raiſons : dont la premiere eſt que ces Seigneurs n'ont dû changer leurs armes, que pour vne belle cauſe, puiſque les premieres qu'ils portoient eſtoient de la conceſſion d'vn grand Empereur. Secondement ie trouue dans le meſme Ioinuille, que le Vicomte de Couzerans reçeut quatre bleſſures conſiderables en la Croiſade d'Egypte. Deux en la bataille de la Maſſoure comme l'aſſeure cet Autheur chap.29. *Meſſire Arnaud de Comenge fut nauré en deux lieux de ſon corps aux eſpaules, & ſur l'vn des bras.* Deux autres en allant recourre le Comte de Poitiers : & ces quatre bleſſures égalent le nombre des otelles des armoiries de Cominges. Troiſiemement le champ eſt de gueules, comme s'il eſtoit de ſang reſpandu, & les otelles blanches & éleuées comme des bleſures fermées, & cicatriſées. Quatrie-

mement ὠτειλὴ est vn mot Grec qui signifie vne blessure. Ce sont ces quatre raisons, qui m'ont porté à dire que c'estoient des blessures, ce qui choque tellement mon aduersaire, qu'il dit *que cela est si extrauagant qu'il faut auoir le teste.* Il parle françois comme les Allemands, *& l'imagination blessée pour estre capable d'vne semblable resuerie* page 20. & en vn autre endroit page 14. *que ie fais des blessures blanches.*

Ce blason bien loin d'estre honteux, est glorieux à cette genereuse famille, comme les playes receuës dans le combat ont tousiours esté des temoignages auantageux du courage & de la valeur. Il s'est trouué dans la vieille Grece des Princes, qui ont dechiré leurs Diademes pour bander celles de leurs soldats. L'orateur Romain triompha dans le Senat en montrant celles d'Aquilius; & S. Bernard nous apprend, que les soldats victorieux ont fait gloire des coups qu'ils auroient receus, *trophæa victoriæ ostentare gestiunt victores, & in signum virtutis clypeorum foramina monstrare, Serm. 3. de resurrect.* Le Venerable Bede dit encore plus sur le chap. 24.

de S. Luc : où il aſſeure, que les conquerans, ne veulent pas, que l'on ferme tellement leurs bleſſures, qu'elles ne laiſſent de glorieuſes cicatrices qui ſoient les marques de leur generoſité. Le Sauueur du monde voulut retenir les ſiennes apres ſa reſurrection, pour en faire vn témoignage eternel de ſon amour enuers les hommes,& vn illuſtre trophée de la victoire qu'il a remporté ſur la mort *dominus noſter obſignum perpetis victoriæ, vulnerum cicatrices, cælo inferre maluit quam abolere.* Ceſt Bede, qui en parle de la ſorte ; mais Rupert explique la meſme penſée plus elegamment, quand il dit *plagarum cicatrices idcircò in ſuo corpore retinuit, & reſeruauit vt victorias ſuas, ſemper illis quaſi linguis loquatur.l.12.de Vict. Verbi.* Ie veux ioindre le témoignage de S. Thomas à celuy de ces Peres, puis que ie ſuis ſon diſciple, & qu'il ſemble faire de ces ſaintes playes le blaſon & les armoiries du Sauueur : *cicatrices illæ, quæ in corpore Chriſti permanſerunt, non pertinent ad corruptionem vel defectum : ſed ad maiorem cumulum gloriæ, in quantùm ſunt quædam* VIRTVTIS INSIGNIA *3. part. q. 54. art. 4. ad 1.*

C'est pour ces blessures sacrées, que i'ay fait autrefois vne deuise d'vne grenade ouuerte & dechirée auec ces mots.

Mostra de sue piaghe i suoi Tesori.

Il monstre ses tresors par ses playes. En effet elles sont les viues sources de la grace, & les bouches eloquentes, qui parlent pour nous aupres de son Pere dit S. Ambroise.

I'explique au long l'origine, que ie donne aux otelles dans mon traité des origines du blason, & les passages, que i'ay tirez d'Eustathius & d'Homere sont des preuues assez fortes, pour faire croire que ie n'ay ny la teste, ny l'imagination blessée. Il reste à iustifier la couleur blanche de ces blessures : c'est la couleur ordinaire des playes fermées & cicatrisées, à cause que le sang se communique plus difficilement à ces parties, qu'à celles dont la continuité n'a iamais esté interrompuë. Mais quand mesme cela ne seroit pas ainsi, i'apprens de l'histoire que ces glorieuses marques d'honneur ont esté representées en or, & en argent sur les statuës des Heros : & de sçauans Interpretes expliquent en ce sens le vers de Stace

——*Iuuat ora tu eri.*
Mixta notis belli placidamque gerentia pacem.

Vn Poëte Chreſtien en parlant de celles des Martyrs a dit

Et iubar eſt vbi plaga fuit.

Conformement aux pieux ſentimens de la Theologie, qui eſtime que les endroits ou ces illuſtres defenſeurs de la Religion ont ſouffert, ſeront plus éclatans que les autres parties de leur corps dans le ſeiour de la gloire. I'ay auſſi deſia remarqué dans mon veritable art du blaſon, qu'aux funerailles du Conneſtable Anne de Mommorency tué en la bataille de S. Denys, on porta la figure de ce Seigneur marquée ſur le viſage, d'autant de playes qu'il en auoit receu dans le combat ; ces playes eſtoient de cire comme ſa repreſentation, & par conſequent blanches. Enfin il faut eſtre ignorant en l'hiſtoire Grecque pour douter de la pratique de repreſenter les Heros en Albaſtre, en Marbre & en Porphyre, auec les marques des bleſsûres qu'ils auoient receuës pour la defenſe de la Patrie. Tellement qu'il n'eſt pas nouueau de re-

presenter des playes en or & en argent, ny plus estrange de les voir blanches sur des boucliers, que de voir les barbes dorées des victorieux dont nostre histoire fait mention apres la bataille de Nancy, où le Duc de Bourgogne fut tué.

Il est temps de passer à vne troisiéme Metamorphose, c'est celle des armes du Comte de Iaffe à qui l'Autheur Moderne a donné en ses origines page 123. vne croix potencée, pour vne croix patée, que le Sire de Ioinuille luy donne en sa Chronique chap. 21. *à nostre costé de la main senestre, vint aborder le Comte de Iaffe, qui estoit cousin germain du Comte de Montbellial, & du lignage de la maison de Ionuille: & fut celuy qui plus noblement descendit à terre, que nul autre de nostre compagnie: car sa galée estoit toute peinte, & dedans & dehors, a escussons de ses armes qui estoient* d'or à vne croix patée de gueule, *ce que faisoit beau voir.*

L'Ancien Preuost nomme estourdis comme hanetons, ceux qui font de semblables beuûes; mais ie ne veux pas tourner la pointe de ses armes contre

luy, & ce m'eſt aſſez d'ajoûter icy l'Epigramme d'vn de mes amis ſur ce changement de croix.

Voſtre plume vn peu trop preßée
Donne au Comte de Iaffe vne croix potencée
En changeant ſes extremitez;
Pour reparer cette ignorance
Refaites luy des bords patez
Et reprenez voſtre potence.

Le quatrieme changement de noſtre Preuoſt eſt d'vne manche d'habit en vne hache Danoiſe : comme il eſt eloquent, & qu'il s'enonce d'vne maniere polie, il eſt bon de lire ſes penſées ſur cette Metamorphoſe. Voicy ce qu'il en dit en la page 239. de ſes origines.

La manche mal taillée ou la hache Danoiſe, n'eſt pas vn terme de Famille ny de Nation, ſi fait bien la figure & le blaſon qui appartiennent à la Nobleſſe de Dannemark, de laquelle les Allemans & Anglois l'ont empruntée, ou pource qu'ils ont eu plus particuliere habitude auec ces peuples du Nord, ou pource qu'ils en tiroient leur origine. La difficulté qui ſe rencontre dans ce blaſon, n'eſt donc pas dans les termes, qui ſont communs, faciles & intelli-

gibles ; mais dans la figure laquelle ayant eſté mal repreſentée par quelque graueur ignorant, il eſt arriué que quelques Autheurs moins experimentez, entendans parler de manche, *qui eſt vn terme équiuoque, ont crû que cette figure eſtoit vne manche de robe, ou de pourpoint, decouſuë, tronquée, & mal taillée, ne prenans pas garde, que la piece la plus courte de cette figure, qui regarde la partie droite de l'Eſcu, eſt le fer de la hache, & l'autre, qui eſt plus longue le manche de cette hache rude groſſier &* maudollé, & *a la lettre* mal taillé, *duquel les Heraus ſe ſont ſeruis pour diſcerner cette hache de celles des autres Nations.* Tout ce raiſonnement delicat tend à montrer, que c'eſt par la beuûe des graueurs ignorans, & des Autheurs moins experimentez que cette figure a eſté alterée. De verité ces ignorans rendent de bons ſeruices à l'ancien Preuoſt, & il les doit conſiderer comme ſes meilleurs amis, qui le tirent de tous les mauuais pas : car *otelle* eſt vne *etelle* que les Imprimeurs ignorans ont changée en *otelle*. Ils ont auſſi changé mal à propos *recercelé* en *reſarcelé* : & *les graueurs ignorans, & les Au-*

theurs moins experimentez ont fait d'vne hache Danoiſe, vne manche de robe ou de pourpoint, decouſuë, tronquée, & mal taillée.

Le reſpect que i'ay pour les Autheurs, qui ont pris le blaſon d'Haſtings pour vne manche, m'oblige à les iuſtifier & à montrer par huit raiſons, & par des authoritez inuincibles, l'erreur de l'ancien Preuoſt qui a pris cette manche pour vne hache.

Premierement, Il n'eſt pas vray, que cette piece ſoit familiere à la Nobleſſe du Danemarck, & noſtre Autheur qui allegue cinquante exemples quand il faut parler du treffle, & qui copie des chapitres entier du Roy d'armes, ne nous en donne aucun de ce Royaume; auſſi ie le defie hautement de m'en produire vn ſeul exemple dans tous ces vaſtes eſtats du Septentrion.

Secondement, les haches du Nort ne ſont point figurées de la façon de cette manche, témoin celle que ſoutient le Lion de Noruege, dans vn quartier des armes du Roy de Dannemarck.

Troiſiemement, les Anglois chez qui cette manche mal taillée eſt en vſage

pour les familles de Hasting & de Mohun, nomment la hache *chippe* ou *axe*, & cette piece *manche* comme nous.

Quatriemement, le terme de *mal forgée* ou de *maudollée* comme dit l'ancien Preuost, luy conuiendroit mieux que celuy de *maltaillée*, qui a plus de rapport aux couturiers, qu'aux forgerons.

Cinquiemement, celle de Mohun est d'hermine, qui est vne fourrure propre des habits.

Sixiemement, si c'estoit vne hache il y auroit quelque difference du fer d'auec le manche, nous ne voyons pourtant aucune distinction en ces deux exemples tout estant d'vn mesme email.

Septiemement, il meut de l'angle de celle de Renaud de Mohun, vne main tenant vne fleur de lys : c'est donc vne main sortant d'vne manche. Voicy comme Thomas Milles blasonne les armes de ce Renaud dans le liure qu'il intitule Catalogue des honneurs d'Angleterre. *Gules à manche ermine the hand proper holding à flourdeluce or.* De gueules à la manche d'hermines à vne main sortant, & soutenant vne fleur de lys d'or. En-

sin manche n'est pas non plus vn terme Allemand ou Danois, que les vns nomment *penhel* de *bipennis* & les autres *sildore*.

Les authoritez ne sont pas moins fortes pour detruire les chimeres de l'Autheur Moderne, puis qu'elles sont de tesmoins oculaires, & prises des écriuains Anglois. Spelman décrit cette manche d'Hastings, *In Aspil.* p. 109. *Hastingiorum illustrium procerum iuuenile symbolum vides* COCCINEAM MANICAM IN AVREO ÆQVORE. Il donne aussi la cause de ce blason : *quam clypei author cum olim in amore esset, vt atrocius vindicaretur in hostem dominæ gratia, protulisse fertur in aciem.* Edoüard de la Bysse pag. 101. MANICAM RVBRAM IN VEXILLO AVREO GESTAT.

Iamais blason n'a esté si celebre que celuy-cy à cause du procez mû entre Regnaud de Grey Seigneur de Ruthen demandeur, & Edoüard de Hasting Cheualier defenseur pour le port de cette manche de gueules. Ce procez commencé sous Richard II. Roy d'Angleterre, pendoit encore sous Henry VI. Edoüard de la Bysse en a donné

au public vn extrait tiré de l'original, que luy auoit communiqué le Baron de l'Eſtrange, & cet extrait qui eſt de neuf pages entieres in folio, commence ainſi, *Lis de titulo geſtandorum inſignium domini de Haſtings comitis Pembrochiæ paulò anteà defuncti* manicæ *nempè* Puniceæ in clypeo aureo, *coorta eſt inter Reginaldum de Grey Dominum de Ruthen Actorem, & Eduardum de Haſtings Equitem partem Ream.*

Trois anciens ſceaux, & l'Ecuſſon, que Spelman a donné, nous repreſentent cette manche mal taillée comme elle doit eſtre, & cet Autheur en parle en ces termes, *Manicæ formam ex vetuſtis ſigillis & monumentis reſtaurauimus.*

Quels ſentimens peut on auoir de la fidelité de l'ancien Preuoſt, apres des changemens ſi conſiderables, qu'il fait auec autant de fermeté, que s'il auoit cent preuues inuincibles: & qui vous ſemble moins experimenté, ou les Autheurs qu'il condamne d'ignorance, ou luy, qui fait de telles metamorphoſes? Ie ſçay qu'il ne laiſſeroit pas échaper vne ſi belle occaſion de s'eſtendre, & de triompher; mais i'ay trop de choſes à

dire pour m'arreſter à chaque pas, & ie ne ſuis pas d'humeur à groſſir mon liure de figures de Rhetorique, apres qu'il m'a oſté le titre de Profeſſeur d'Eloquence, ie me contente de l'aduertir, que ce changement d'vne manche en vne hache n'eſt pas moins agreable, que celuy d'vn panier en vne porte, fait par vn ignorant, qui traduiſoit ce paſſage de S. Paul : *in ſporta miſſus ſum per murum* : & qui donna occaſion à cette vieille Epigramme.

Si cil eſtoit bon Charpentier.
A vous Meſſieurs ie m'en rapporte,
Qui trauaillant vn iour entier
D'vn panier nous fit vne porte.

Ce ne ſont pas encore là tous ſes changemens, & le Protée des Fables n'en a iamais tant eu que i'en trouue en deux ouurages du Preuoſt : ceux qui me reſtent à produire ſont agreables, le premier eſt vn cercle changé en Arbre, & le ſecond vn arbre apporté de l'Egypte en vne nuit, & ſi heureuſement cultiué par vn Laboureur experimenté, qu'il eſt à preſent multiplié dans vne de nos Prouinces, où l'on ne l'auoit point vû durant trente ſiecles entiers.

C'est le *cycamor* ou *cyclamor* : des anciens Heraus dont il fait vn sycomore, arbre estranger & inconnu en Europe, dont l'histoire generale des plantes dit *sycomorus Ægypto peculiaris arbor, teste Theophraste.*

Pline auoit dit le mesme auparauant sur la foy de Theophraste, auec cette difference qu'il le donne encore à la Syrie, en quoy il est conforme aux lettres saintes, qui nous apprennent, que Zachée monta sur vn de ces arbres pour voir le Sauueur, que la petitesse de sa taille luy empeschoit de voir au milieu d'vne grande foule. Penna, Lobel, Dodon, Fuchsius, Dalechamp, Mathiole, Riolan, & Ruël, qui ont couru toute l'Europe pour estudier la nature des plantes, & pour obseruer leurs proprietez ne nous auoient rien dit iusqu'à present de la naissance de celle-cy dans le Dauphiné. Voicy la description qu'en fait ce Laboureur experimenté, & cet Herboriste nouueau.

L'ignorance des termes a fait qu'on nous a donné vn cercle de tonneau *pour vn* sycamor, *qui n'est rien moins que cela: c'est vn arbre tres commun dans les mon-*

taignes de Dauphiné, où il vient naturellement, & ſans art : depuis quelques années on l'auoit apporté en France de là où d'ailleurs, où il a eu vogue iuſques à ce que les Tillots ayent eſté connus, & luy ayent oſté ſon credit. Tant y a qu'on le connoiſſoit par ſon propre nom de ſycomore, pour lequel les Prouinciaux, & les Officiers d'armes diſent plus communement vn ſycamor.

Cette deſcription elegante demande quelques reflexions : *c'eſt vn arbre tres commun dans les montaignes de Dauphiné où il vient naturellement, & ſans art.* i'ay demeuré deux ans dans cette Prouince, & eu la curioſité de courre ſes montaignes, pour y obſeruer la diuerſité des plantes, qui la rendent celebre dans les écrits des Herboriſtes : i'y ay vû de beaux ſimples, des cheſnes, des ſapins, des paupliers, des charmes, des ſorbiers, & le Larix, ſur lequel croiſt l'Agaric, qui y naiſſent ſans art ; mais ie n'ay iamais eſté aſſez heureux pour y voir le *ſycomore*, que l'Autheur Moderne dit y eſtre tres commun, & que Galien alla voir autrefois en Alexandrie comme vne rareté. Ie ne ſçay pas non plus comme les Tillots ont pû luy

oster son credit, puis que l'histoire des plantes nous apprend qu'il a beaucoup d'auantages sur eux, ne quittant iamais ses fueilles, & portant du fruit deux ou trois fois en vn seul esté, au lieu que le Tillot ne fait que de l'ombre & demeure depoüillé tout l'hiuer : *perpetuo viret, & sæpius æstate fructus fer.* Cette mesme histoire le range *inter arbores quæ in viridariis & pomariis coluntur* p. 340. de l'Edition de Lion chez Guillaume Roüille : ce qui ne s'accorde gueres auec nostre Autheur, qui les fait naistre sans art dans les Alpes.

Il me suffit d'auoir montré son erreur, & ie reserue l'origine de ce terme au traité, qui suiura celuy-cy : où ie rapporteray plus de trente de ses metamorphoses aussi agreables que les precedentes.

Ie pourrois m'eriger vn trophée auantageux sur ce sycomore ebranché, & triompher de mon aduersaire, qui m'en donne vn ample suiet : mais ie veux estre moderé dans ma victoire, & ne pas imiter ces bons Paysans, que Iean le Maire nous a décrits, qui dresserent au jeune Paris des arcs de triomphe

de

de lierre, & des trophées de ſocs de charruë, de fourches, & de raſteaux, pour auoir eſtez deliurez par ſon moyen des Laboureurs, qui les moleſtoient. Vne marote dechirée & vn éguillon rompu ne ſont pas des depoüilles à dreſſer vn monument, ny des pieces à mettre en blaſon comme des marques glorieuſes d'vn ennemy defait.

CHAPITRE VII.

Des Treſſles, du Pairle, & des Bezans.

MOn entrepriſe ne me ſemble pas moins laborieuſe, que celle de l'Hercule des fables, qui trouuoit par tout des monſtres à combattre, & l'ancien Preuoſt eſt vn faſcheux Euryſthée, qui en fait tous les iours naiſtre de nouueaux pour m'epouuanter. Ce ſont icy ceux qu'il eſtime les plus terribles, & il croit m'oppoſer des hydres, & des lions en ne m'oppoſant que du treſſle: en effet il n'employe pas moins de dix-huit pages pour trois termes, & il ne

debite rien moins qu'vn horrible galimathias de vieilles monoyes, grossi d'authoritez & de passages qui ne prouuent rien. Ce gros amas de lieux communs ne luy a pas semblé assez fort contre la verité, s'il n'employoit le mensonge,& la mauuaise foy. C'est à ce dessein, qu'il corrompt mes sentimens, & qu'il altere mes pensées, quand il se figure, que i'ay de la mauuaise humeur contre les treffles, & que ie me suis declaré leur ennemy irreconciliable : c'est en la page 44. de son Epistre, où il pretend que *ie repare l'honneur de quantité de familles illustres que i'offense mal à propos en ma preface, où ie forme vne plainte indiscrette de ce que l'enclume & les marteaux se trouuent sous le diademe, aussi bien que les aigles, & les lions.* I'aurois à craindre d'estre condamné preuostablement sur ce point, si ie n'auois des iuges moins precipitez que l'ancien Preuost, & si ie n'auois pour complices de mon crime des personnes au dessus des loix de cet aduersaire. I'estime aussi que l'attentat dont il m'accuse n'est pas vn cas Preuostable; & quand mon aduersaire seroit encore

dans la dignité, dont il n'a plus qu'vn vieux titre à parer ſes liures ; ie me prometrois vn heureux ſuccez de ma cauſe, fallut-il paroiſtre deuant vn tribunal ſi redoutable, puis que i'attens, que les pieces de mon accuſation me iuſtifient : ce ſont les ſeules que ie veux produire pour ma defenſe, & il eſt temps que ie reſponde au procez qu'il m'intente ſur quatre lignes de la Preface de mon liure. Ie vais ſoutenir le gros des familles armées de treſfles, qu'il m'oppoſe pour me perdre. Bien m'en prend que ma Metaphore ne parle ny de fourches, ny de rateaux, dont i'aurois peine de me defendre. I'aurois plus de ſuiet de craindre les marteaux qu'il leue auſſi-toſt contre moy, ſi la recherche inutile qu'il a faite des enclumes en armoiries ne me conſoloit, voyant que ie ne ſuis pas entre l'enclume & le marteau. I'ay donc dit en ma Preface.

„ Le temps a détruit vne partie de ces
„ marques illuſtres (ie parle des armoi-
„ ries)on a meſlé du plaſtre à ce marbre,
„ & la fauſſe vertu a mis des fleurs eſtrã-
„ geres, aux guirlandes qui les couron-

„ nent. Cette insolére vsurpe des droits,
„ qui ne sont dûs qu'à la Noblesse ; elle
„ s'esleue des monumens plus superbes
„ que ceux de l'honneur & de la gloire,
„ & par vne audace insupportable, elle
„ met au rang de ses dépoüilles les plus
„ belles marques de la valeur : la vertu
„ genereuse a peine de reconnoistre ses
„ trophées au milieu de ceux du luxe
„ & de la vanité : les couronnes ne sont
„ plus des cercles respectez, depuis que
„ l'ambition en a fait la marque de
„ son insolence, & de sa Tyrannie : ces
„ augustes circonferences, qui ne se
„ formoient autrefois, que sur le centre
„ de la iustice & de l'honneur sont de-
„ uenuës la proye des richesses : la ma-
„ jesté les a eu à peine fermées, qu'elles
„ ont esté ouuertes à la passion immo-
„ derée d'vne Noblesse sans ancestres,
„ & d'vne genealogie sans titres. On
„ void encore tous les iours ce beau
„ tour de la Royauté sur des images
„ mal conceuës, & sur des blasons bar-
„ boüillez. L'enclume & le marteau se
„ trouuent sous le diademe, comme les
„ aigles & les lions, qui sont les Prin-
„ ces des airs, & des forests : nos lys

„ que la grace & la nature ont fait les „ Rois des jardins perdent inſenſible„ ment leurs priuileges ; on couronne „ les treffles & le geneſt ; on place des „ monſtres ſous le dais , & l'hermine „ couure des infamies , qui font honte „ à la Nobleſſe , & qui decrient la va„ leur.

C'eſt là ce lambeau qui a mis en alarme l'Autheur Moderne ,. qui n'a pas connu , que ie parlois figurément , & que i'entendois par le treffle & par le geneſt , ceux qui n'ont eu que des Laboureurs pour anceſtres , & qui ſe vantent *d'eſtre inſerez parmy les trophées funebres de tout ce qu'il y a de grand & d'illuſtre dans noſtre France.* De plus habiles gens que luy ont trouué cette expreſſion galãte,& il n'eſt perſonne qui n'ayt vû , que ie parlois de ces perſonnes, que la fortune fait en vn iour & qu'elle éleue de la bouë : ce ſont gens qui tranchent d'abord des Souuerains , & qui s'imaginent que leurs richeſſes ſont de meilleurs titres que des parchemins de ſix cens ans. La vraye Nobleſſe eſt plus modeſte, & les familles qu'il allegue en ſix pages entieres n'ont point de ſem-

blable tache : c'est faire tort à leur reputation de leur appliquer ce discours, & puis qu'il ne trouuoit ny enclume ny genest en armoiries, il deuoit conceuoir que mes termes estoient metaphoriques & figurez, & que ie designois les conditions raualées de ceux qui font les grands sans ancestres.

Ie me suis plaint de voir des Marchands, qui couronnent leurs armes, & qui rendent à des blasons *mal conceus & barboüillez*, des honneurs qui ne sont dûs qu'aux premieres dignitez. Ie n'estois pas en mauuaise humeur quand ie parlois ainsi ; mais i'estois indigné d'vne vsurpation de cette sorte, dont i'auois esté fraischement le tesmoin, & present à l'estonnement de Monsieur, qui estant entré auec le Roy dans vne Eglise pour ouyr la messe, s'arresta au milieu pour demander de quel Seigneur estoient des armes placees pompeusement sur vne litre de velours, & accompagnées des plus belles marques d'honneur. Il soûrit quand on luy eut répondu qu'elles estoient d'vn Marchand mort depuis vn mois ; & cette vanité, qui auroit esté chastiée en vn

Siecle plus ſeuere, fut ſeulement vn objet de riſée & de meſpris.

Mais quand meſme ie n'aurois pas eu occaſion de me plaindre ſur cet exemple, ne m'a-t'il pas eſté permis de dire en termes Metaphoriques & figurez, que c'eſt vne choſe honteuſe que des roturiers ſe faſſent des armoiries tymbrées, & lambrequinées ? pouuois-ie mieux exprimer ce ſentiment, que par la ſimilitude du lys & du treffle, qui ne ſont pas moins éloignez l'vn de l'autre que le Prince & le Roturier ?

Le marteau & l'enclume repreſentent auſſi d'vne maniere metaphorique les Artiſans qui ſe font des blaſons de ces inſtrumens de leurs meſtiers : & qui prennent pour enſeignes de leurs boutiques, & pour marques de leurs ouurages des enclumes & des marteaux couronnez.

Ie pourrois donc répondre à mon accuſateur, ce que Louis Allamani reſpondit autrefois à Charles Quint. Ce Seigneur qui auoit eſté obligé de ſe retirer de Florence, pour auoir eſté d'vne faction oppoſée à Alexandre de Medicis, s'eſtoit ietté ſous la Protection

de François premier, qui estoit le Pere des lettres, & l'azile des personnes d'esprit persecutées. La guerre allumée entre les deux couronnes, donna de beaux suiets à cet Italien de cultiuer son genie, qui n'estoit pas moins delicat dans la Poësie, que fort & penetrant dans les affaires d'estat. Il escriuit en rimes Elegantes, les combats de ces deux celebres riuaux sous l'Allegorie du coq & de l'aigle, & ce vers qui reçeut des applaudissemens de toute la Cour, alla iusqu'aux oreilles de l'Empereur.

—— Aquila grifagna
Che per piu diuorar due becchi porta.

Ces deux Souuerains estant enfin reconciliez, François premier enuoya Louys Alamanni à Charles Quint pour le complimenter de sa part. Il reçeut audiance de ce Prince en presence de tous les Seigneurs de la Cour, & prononça vne harangue autant genereuse qu'Eloquente, où il fit des applications ingenieuses des proprietez de l'aigle à la grandeur de la maison d'Austriche, & aux vertus de l'Empereur. *L'Aquila si vede con gli effetti esser fata Regina de*

gli huomini non che de gli vccelli. L'Aquila che fu gia diuiſa in due grandiſſimi Imperatori, è ora vnita feliciſſimamente in vn ſolo con molto maggior potenza e bontà che non era in quelli. L'Aquila &c. Apres vne frequente repetition de ce mot *Aquila*, qui commençoit plus de douze membres du diſcours, l'Empereur qui l'auoit écouté auec vn plaiſir & vne attention ſinguliere voyant qu'il alloit finir, & qu'il diſoit pour la derniere fois *l'Aquila*, dit en ſoûriant

—— L'Aquila grifagna
Che per piu diuorar due becchi porta.

Auquel Louys Alemanni répondit ſans s'émouuoir. *Io allora magnanimo principe ſcriſſi come Poëta a i quali è proprio non che lecito il fauoleggiare, & il fingere ora ragiono come Ambaſciatore.* Cette réponſe hardie & reſpectueuſe plût tellement à l'Empereur, que ſe leuant de ſon Throne il luy mit la main ſur l'Epaule, & luy dit Seigneur Alamanni vous meritez de ne pas ſeruir vn moindre Maiſtre que le voſtre, & ie plains pour Mon Gendre Alexandre Medicis la perte qu'il a faite d'vn ſi galant homme

que vous,en vous donnant occasion de vous retirer de luy.

Si mon aduersaire estoit aussi raisonnable, que cet Empereur, ie luy dirois, que ie parlois en orateur dans ma preface, que ma diction y estoit metaphorique, & que les treffles & les marteaux n'y signifioient que des Laboureurs erigez en Marquis, & des Forgerons annoblis par leurs exploits: que les premiers pourroient alleguer les trauaux de plusieurs campagnes soutenus pour le bien de la Patrie, & que les autres ont plus battu le fer, que ceux qui ont passé pour les meilleures espées de France.

Ie demanderois volontiers à mon accusateur, s'il a iamais fait scrupule de nommer les mouches importunes, & s'il n'a iamais osé tuer celles, qui le molestoient durant le Pontificat d'Vrbain VIII. qui en portoit trois pour ses armes: ie pense mesme que s'il entendoit l'Italien, il iroit denoncer à l'Inquisition le Petrarque & le Marin, qui ont declamé dans leurs Madrigaux & dans leurs Sonnets contre les montagnes, & contre les Estoiles, qui font

maintenant le blaſon du S. Pere.

Bien en a pris aux Poëtes du Siecle d'Auguſte de n'auoir point eu de Preuoſt en queüe qui examinaſt leurs ouurages. Il eut eſté à craindre qu'au lieu des careſſes de l'Empereur, ils ne receuſſent des chaſtimens du Senat, ſi lors qu'ils nommoient Mars & Bellonne *cruels, impies, impitoyables & ſanguinaires*, on n'euſt pas voulu receuoir leurs metaphores, & qu'au lieu d'appliquer aux guerres domeſtiques & eſtrangeres ces termes outrageux, on en eut fait les Eloges de ces deux diuinitez, qui receuoient de l'encens des Conſuls & des Empereurs.

La Periode qu'il a trouuée ſi elegãte, & qui a eſté ſeule priuilegiée & à couuert de ſes atteintes, n'expliquoit-elle pas aſſez mes ſentimens, pour luy faire connoiſtre que le treſfle & les marteaux n'eſtoient pas pris dans ma Preface pour des blaſons definis? S'il euſt eu autant de diſcernement que de malice, ne deuoit-il pas iuger, que ie tenois toutes les figures du blaſon pour indifferentes d'elle meſmes, puis que i'auois dit de la Nobleſſe *tout contribuë à*

ſa grandeur ; & par vne addreſſe ingenieuſe, qui paſſe les efforts de la Chymie, elle fait des monſtres & des diſgraces de la nature, les marques de l'honneur & de l'eſtime? Eſt-il rien dans mes preceptes, qui choque les familles qui portent des treffles & des marteaux ? A quoy bon des pages entieres de cette plante, ſi nous ne diſons qu'elle naiſt plus abondamment dans les terres bien labourées ? Ne pourrois-je pas donner à ces fueilles innocentes la deuiſe qui fuſt miſe ſur les lys d'Innocent X. au iour de ſon Triomphe. *Non opus Agricolâ* : ſi le Ciel contribuë à la naiſſance de ceux-cy ſans le ſoin du Iardinier ; c'eſt la valeur qui a multiplié les autres ſur les marbres du Temple de l'honneur, & ils ſe paſſent du ſoin du Laboureur, quelque induſtrieux qu'il ſoit.

Ne ſemble-t'il pas à voir ces nobles fueilles entaſſées en deux ou trois pages, que nous ſommes encore en ces temps heureux où les Generaux d'armée cultiuoient la terre, apres des batailles gagnées : fut-elle iamais ſi feconde ſous ces Laboureurs victorieux

dont Pline a dit, *ipſorum tunc manibus Imperatorum colebantur agri, gaudente terra vomere laureato, & triumphali aratore.* Qu'elle l'eſt ſous vn Preuoſt Laboureur, qui vnit les treffles aux armes auec tant de ſuccez. C'eſt merueille qu'il n'ayt mis en jeu contre moy tous les treffles du jeu de cartes, & qu'il ne m'ayt cité deuant le Tribunal du Roy de cette belle troupe.

Rentrons dans le Serieux, & n'approchons qu'auec reſpect, d'vne figure de Blaſon, que noſtre *Secretaire* a conſacrée : c'eſt le Pairle dont il fait vn *Pallium* d'Archeueſque, ou vn Scapulaire de Moine. Ie n'oſerois rire ſur vn changement ſi agreable, ſi luy-meſme ne m'inuitoit à le faire, quelque ſeuere que ie ſois. Voicy ces termes en la page 212. de ſes origines, qui commence ainſi.

Ie ne doute point que ie ne vous faſſe rire tout de bon, quand vous ſeriez cent fois plus ſeuere que tous les Catons enſemble: mais il n'importe il faut que ie me ſatisfaſſe, & que mes impertinences *vous obligent de nous donner vn iour quelque choſe de ſerieux & de plus raiſonnable ſur ce ſuiet.*

I'estime donc que cette figure est la moitié d'vn Pallium ou Scapulaire.

Il est iuste de le satisfaire puis qu'il le desire, & ses *impertinences* m'obligent de luy donner quelque chose de plus raisonnable.

Le Pairle n'est pas vn *Pallium* d'Archeuesque pour plusieurs raisons dont, la premiere est que leurs figures ne sont point semblables ; & pour le montrer euidemment ie donne icy celle du Pairle du blason, & celle du *Pallium* ancien & Moderne ; celle de l'ancien est tirée sur les Images de S. Basile, conseruées en la Bibliotheque Royale, & en la Vaticane : sur celle de S. Epiphane accompagnée de ce témoignage authentique. *Hanc S. Epiphanij Episcopi Constantiæ Cypri, imaginem depinxit Ioannes Adolus Leucosiensis haud indiligens pictor ex peruetusto quodam exemplari, quod extat in Constantinopolitano antiquissimo Monasterio* Sula *dicto vulgò τὰ ἐξ μάρμαρα, id est sex marmora appellant : illud nunc Armeniis annuo imposito censu habitandum Tyrannus permittit, olim Patriarchium fuit.*

Ie rapporteray encore celles de S.

Chryſoſtome & de S. Denys auec des témoignages Grecs qui les authoriſent, ſi mon aduerſaire entendoit cette langue ; où s'il eſtoit à preſent aupres des Profeſſeurs, qui l'ont ſerui, & qui les luy pourroient expliquer. N'eſt-il pas agreable de nous donner pour témoignage de la forme du *Pallium*, vne figure grauée au commencement des Homelies du P. Cotton imprimées chez Sebaſtien Huré. Les Graueurs de Paris ſont-ils des Autheurs à depoſer de cette forme. Friſon, le P. le Duc & le P. Petau ſont ceux ſur la foy deſquels i'allegue les manuſcripts Orientaux qu'ils ont vûs. Theuet qui a recherché auec ſoin les portraits au naturel des hommes Illuſtres dont il a fait les Eloges, nous repreſente le *Pallium* de S. Ambroiſe, & celuy de S. Gregoire le Grand, bien differens de noſtre pairle du Blaſon. Celuy qu'il donne à ce Pape eſt tout à fait ſemblable à celuy qui compoſe les armoiries du Chapitre d'Ambrun, qui eſt la veritable forme du *Pallium* dont vſent nos Archeueſques. I'ay fait grauer ces armoiries, afin que l'on voye la difference du Pairle & de ce *Pallium*.

Secondement, y a-t'il iamais eu *Pallium* ou *Scapulaire* de deux couleurs, comme le Pairle que Ciaconius donne au Cardinal de Bisontio crée par Honoré III. Ce Cardinal portoit *party d'or & d'azur au Pairle retrait de l'vn en l'autre* : comme ie l'ay fait representer.

Troisiemement, celuy de Von Vyl est *cramponné* : mais nostre Autheur, qui ne manque iamais d'authoritez tirées de l'ignorance des ouuriers, dit que cét parce que le Peintre ou le Graueur, l'à copié sur vne Chasuble d'Archeuesque. Plaisante resuerie ! aucun de cette maison n'a esté Archeuesque, & tous les monumens de cette famille qui sont en l'Abbaye de S. Vrban nous le representent ainsi ; Iean Stumpff, & Sibmacher l'ont donné de la mesme sorte : mais ie n'auance rien dans mes preuues, & nostre Preuost les renuersera toutes en disant que ce sont des ignorans, qui ont confondu la croix de la Chasuble d'vn Archeuesque auec son *Pallium*. Que repondra-t'il au cimier des armes de cette famille, qui est vn pairle arrondi aux extremitez, sur lequel est perché vn oiseau ; ne dira-t'il


Pallium
uid. Card. de Bisontio
Die Von Wyl
lise d'Ambrun
Cantorbery
Rocquart
Peyscler
ssoudun
deuise de
Pierre Moruillier
Harach

point que le graueur s'eſt trompé en confondant les boutons du camail d'vn Archeueſque auec ſon *pallium*, que cet oiſeau eſt de ces oiſeaux niais, qui ſe tromperent aux raiſins peints de Xeuxis, & qu'il a pris ce pallium pour vn arbre. I'ay bien vû des familles qui mettent des mitres en cimier, celles de *Khunſtein* de Rotteln, de Regenſperg, de VVerdemberg, & quelques autres d'Allemagne le pratiquent : celle de Clermont en Dauphiné y met la Thiare Papale ; mais ie n'en ay encore vû aucune qui y porta vn *pallium* ou vn *ſcapulaire* : en effet il faudroit vn ſoûtien à cette piece qui n'eſtant que de laine, n'a pas aſſez de conſiſtance pour ſe ſoûtenir dans la forme que nous la voyons ſur le Tymbre des armes de Von Vyl.

Quatriemement, l'extremité du *Pallium* & du ſcapulaire eſt quarrée, & celle du pairle de Cantorbery eſt au pied fiché. Les croix du *Pallium* ſont pattées, & celle dont le pairle eſt chargé ſont au pied fiché. Le tour du Pallium eſt rond, les deux branches du pairle de Cantorbery ſont comme vn V.

Cinquiemement, ſi c'eſtoit vn ſcapu-

laire les deux costez qui fourchent en haut, n'auroient que la moitié de la largeur de la piece d'en bas, estant la coustume d'ouurir par le milieu le scapulaire pour le passer au col.

Sixiemement, il faut trouuer quelque Autheur qui ayt nommé le pallium, ou le scapulaire *pairle* : sinon ie pense qu'il faudra s'en tenir à mon *parilis* que i'expliqueray dans mes origines.

Septiemement, nous nommons les pieces disposées de la façon des trois plumes de la maison d'Harach des pieces mises en pairle, qui est à mon sens dire autre chose qu'estre mises en *pallium.*

Huictiemement, les armes d'Yssoudun, qui sont d'azur au pairle alezé d'or accompagné de trois fleurs de lys de mesme, ne sont ny pallium ny scapulaire; mais la lettre de son nom Y, ce qui me decouure de nouuelles lumieres sur ce point, que les *impertinences* de nostre Autheur *m'obligeront de donner vn iour comme quelque chose de plus serieux & de plus raisonnable.*

Neufuiemement, la deuise de Pierre Moruillier Chancelier de France, n'est ny vn *Pallium* ny vn *Scapulaire* lié à vne

herſe. Elle eſt repreſentée en l'Egliſe de S.Martin des Champs à Paris, telle que ie la donne icy IV. I'en renuoye l'explication au traité des origines, où ie le rapporteray à l'occaſion du pairle, afin qu'à l'imitation de mon aduerſaire ie me reſerue quelque choſe, comme il a fait pour le *gueules* & pour le *pappelonné*, ne nous iugeant pas encore capables de ſon ſecret.

Enfin la deſcription du *Pallium* monſtre euidemment qu'il eſt different du *pairle* : la voicy tirée d'Alzedo, *de præcellentia Epiſcop. dignit. cap.*13.*p.*1.*n.*71. *fit de candida lana contextum habens deſuper* Circulum *humeros conſtringentem, & duas lineas ab vtraque parte dependentes quatuor autem cruces retro, & à dextris, & à ſiniſtris; ſed à ſiniſtris eſt duplex, & ſimplex à dextris: tres autem acus pallio inſiguntur ante pectus, ſuper humerum, & poſt tergum. Innocent. c. de pallio* 62. *Durant. c. de pallio. Lancellotus in templo lit.* 2. *cap.* 1. *de ornatu & pallio, & cap.* 4. *de Archiep.* Armilla & Syluester *verbo* Pallium.

Ie ne ſors d'vn Labyrinthe, que pour entrer dans vn autre; & il me reſte à refuter douze pages d'authoritez ſi mal

entenduës, & si mal rangées, que ie crains d'estre semblable à l'Hercule de Diogene, qui sua plus à faire cuire des lentilles qu'il n'auoit fait en ses douze celebres trauaux. Pour me deliurer de cette peine, qui seroit inutile, & qui feroit rire mon aduersaire s'il auoit l'auantage de me voir lutter contre ses fantosmes; ie veux seulement examiner ce que i'ay dit des Bezans, & destruire en peu de lignes l'embarras horrible de douze pages ennuyeuses.

Voicy ce que i'ay dit de ces pieces, qui sont communes en armoiries, *qu'elles tiroient leur nom de la ville de Byzanze, & qu'elles ont esté sans marque, & sans empreinte au commencement, ce qui est cause, que les Herauts ne leur en donnent point dans le blason.* C'est sur ces deux points que l'Autheur Moderne a allegué tout le Calepin, & si tous les Autheurs, qui ont écrit des monnoyes luy fussent tombez entre les mains, il eust esté à craindre qu'il ne nous fit vne lettre aussi longue que la Tragedie d'vn Poëte Espagnol, qui l'auoit fait d'vne rame de papier, pour remplir à ce qu'il disoit la regle des vingt-quatre heures

prescrite par Aristote : Dieu nous garde de tels Secretaires. Si cette sorte d'écrire s'introduit vne fois s'en est fait du commerce, & de la societé ciuile; car ie ne pense pas qu'il y ait personne, qui les vueille entretenir à ce prix. Si ie n'escriuois qu'à mon aduersaire seul, ie me vangerois agreablement de la peine qu'il m'a donnée à lire son galimatias, & ie luy ferois perdre le reste de ses yeux à lire les notes de Meursius compilées, les remarques de Rhodigin, la Critique de Vossius, les diuersitez de Muret, & le traité de *Asse* de Budée : mais puis que ie trauaille pour le public, il me suffit de dire pour ma iustification.

1. Que le *Bezant* prend son nom de la ville de *Bizance* : comme ie l'ay remarqué apres tous nos Autheurs : mais ie nie qu'en suite, il doiue auoir necessairement l'empreinte des Empereurs de Constantinople. Ce nom qui montre la primitiue origine de cette monnoye, n'empesche pas qu'il n'y ayt d'autres Besans, que ceux de Byzance. Les *Florins* ont pris leur nom de la ville de *Florence*, qui les fit battre primitiui-

ment comme à remarqué. Vossius *de vitiis sermonis* pag.430. neantmoins tous les *Florins* ne sont pas de Florence, ny marquez au coins du grand Duc. Il y a des Florins de Sauoye & d'autres lieux. La *Pistole* à pris son nom de la ville de *Pistoye* où l'on inuenta les pistolets, qui donnerent depuis leur nom à cette monnoye, si nous en croyons Henry Estienne : cela n'empesche pas qu'il n'y ait des pistoles d'Espagne aussi bien que d'Italie.

Enfin les *liards* dont M. Menage n'a pas connu l'origine, qu'il est allé chercher dans le Grec, ont pris ce nom des fleurs de lys de leur empreinte, & ont esté nommé *liliati liliards*, & depuis liards par retranchement de la premiere syllabe, semblable à la seconde : nos François sont souuent nommez *liliarts* dans la vieille chronique.

Ce nom de *Liard* n'a pas laissé de se donner depuis à ceux qui n'auoient pas des fleurs de lys, & François premier defend en vn de ses Edits, les *liards* de Lozane qui estoient marquez aux coins de l'Euesque de cette ville-là.

Ie dis donc que comme tous les *Flo-*

rins ne ſont pas de Florence ny tous les *liards* fleurdeliſez, de meſme tous les *Bezans* ne ſont pas de *Byzance*. Les Sarrazins qui n'auoient rien à Conſtantinople du temps de S. Louïs, nommoient leurs monnoyes *Bezans* : témoin le Sire de Ioinuille en la vie de ce Saint chap. 23. *Or deuez entendre que le Soudan fit crier en ſon camp qu'il donneroit vn* Bezant *d'or, pour chacune teſte de Chreſtien qu'on luy apporteroit*. Le liure des Aſſiſes du Royaume de Ieruſalem au chap. 10. traitant de l'Office du Marechal dit, *il doit auoir de chacun ſodeer quatre* Bezans *Sarrazinas*. Ie ne veux pas repeter le paſſage de Nicole Gilles mis en mon veritable art.

On donna encore ce nom aux monnoyes de France, témoin le Roman de Boon de Nantuëil.

Li Kamberlans le Rois, qu'en auoit le meſtier.
Apporta au Seigneur trois offrandes d'ormier
Ce furent trois bezans, *cét offrande à Princier.*

Le Cerimonial nomme auſſi Bezans les pieces que le Roy offre le iour de

son sacre. Ie laisse vne infinité d'autres témoignages, comme d'Albert d'Aix liu. 3. chap. 23. qui nomme Bezans les monnoyes de Ierusalem marquées aux coings de Godefroy, mais ie remarque en passant que S. Iulien nomme en ses origines de Borgogne en la description de l'Abbaye de Tournu *Bezant* le sceau d'or de Charles le Chauue, qui pend à vn acte fait par cet Empereur.

Cela supposé, ie dis qu'il y a eu des *Bezans* sans marque, sçauoir ceux des Sarrasins; & pour montrer qu'il n'est pas extraordinaire qu'il y ait des monnoyes sans empreinte, le sçauant Tirinus dit expressement en son traité de *ponderibus & mensuris*. Apres Aulugelle, Columella, Robert Cenalis, Fannius, Budée, Alciat, & *Agricola* à qui le Preuost doit deferer quelque chose à cause du nom : *ære appenso vtebantur antiqui non* signato, *sed rudi : hinc pondere æstimabant argentum aurum, non formâ aut figurâ pag.* 78. *in prolog.* les noms de marcs & de liures dont on se sert le iustifient. Encore auiourd'huy les Tunquinois n'vsent point d'or ou d'argent monnoyé; mais seulement taillé

en


Ecus Allemans damasquinez
Pag 175
Bezans Sarrazinois et monnoyes Turques.
EGO · AVDENDI · AVCTOR
Villers
Villers
Galice
Isle du Man.
Fugger

en pieces ou en carreaux apres auoir eſté fondu dans le creuſet. Leurs monnoyes de cuiure ſont de deux façons grandes & petites, ſont polies & rondes, auec impreſſion de quatre caractéres ſeulement d'vn coſté, & toutes percées au milieu pour pouuoir eſtre enfilées auec vne cordelette, comme s'en eſt la couſtume; en ſorte que dans chaque corde il entre ſix cens, ou dix fois ſoixante, auec vne marque de diſtinction miſe apres chaque ſoixantaine, ce qui leur eſt à vne grande commodité pour les porter aux bras ou ſur l'épaule quand ils vont au marché, ne ſe ſeruans point comme nous de bourſes, mais ſeulement de ces cordes. *Hiſt. du Tunquin ch.* 17.

Nicod parle diſtinctement des Beſans ſans marque, quand il dit ſous ce terme. *Beſant qu'on dit par adionction Beſant d'or, eſt vne piece de Monnoye d'or. vſitée es Pays d'Aſie & d'Afrique, frontiere de la mer Mediterrannée, laquelle n'eſtoit marquée du coing, au commencement; ains expoſée au poids de l'Ordonnance des Sultans des Pays.*

L'Alcoran defend expreſſement les

Images aux Mahometans, & cette Loy à tellement eſté obſeruée, que les monnoyes des Sarrazins ont eſté ſans empreinte, ou marquées ſeulement de quelques caracteres Arabes, qui eſtant inconnus aux Europeans, leur ont fait prendre ces beſans pour des pieces ſans figures, & ces caracteres ſemblables I. à la damaſquinure des Armoiries des Allemands, qui n'ajoûte rien aux Emaux, & qui ne fait pas figure en blaſon. En effet ie penſe que mon aduerſaire ſeroit bien en peine de me dechifrer ces figures. Ie luy en mets icy quelques-vnes dont i'attendray paiſiblement l'explication. II. Ie luy donne ſix mois entiers pour la faire, & quand ie l'auray receuë ie m'engage aux retractations qu'il deſire que ie faſſe.

Le Fanon eſt la quatriéme piece où il croid auoir triomphé: & les choſes rares qu'il en a dit m'obligent à faire icy des reflexions que i'aurois donné ailleurs plus commodement.

Il veut premierement que cette piece ſoit *vn manchon ou bout de manche des anciens, dont la couſtume eſtoit de porter les manches de leurs robes plus longues que le bras.*

Secondement, *qu'elle ne peut eſtre vn fanon ou manipule :* parce que le manipule ſe porte au bras gauche, & les armes de Villiers ont vn bras droit.

Troiſiemement, il fait de ce fanon vne manche coupée & pendante d'vn habit de femme, & allegue le ceremonial de France, ou Bretagne le Heraut obſerue : que l'Effigie de la Reine Anne de Bretagne auoit *des manchons de drap d'or garnis de pierreries.*

Pour repondre à ſa premiere obſeruation, i'auoüe qne les anciens ont eu des manches coupées & pendantes ; mais auec cette difference, que ces manches pendoient depuis le coude, & non pas vers le poignet comme il a fait repreſenter, dont l'vſage auroit eſté ridicule & impertinent, empeſchant la main d'agir ; auſſi n'a-t'on iamais vû aucune figure ancienne où ces manches fuſſent telles qu'il nous a repreſétée celles de Villiers III. Secődement ces manches pendantes ſe trouuent dans toutes les peintures anciennes, & dans l'vſage Moderne d'autre couleur & d'autre eſtoffe que la manche dont le bras eſt reueſtu, & ce n'eſt iamais cette man-

che de bras qui est coupée & pendante, mais seulement celle des robes de chambre & des deshabillers. Aussi Bara à vestu ce bras simplemént d'argent IV. & n'a fait que la manche pendante d'hermines. Geliot l'a representé de mesme façon & a donné apres Fauyn, & les anciens manuscripts des franges au fanon, ce qui conuient mal à des manches pendantes.

Pour le second chef, ie nie que cette piece n'ayt pû estre vn manipule pour la raison qu'il apporte, que le manipule ne se porte qu'au bras droit. On sçait que les Herauts ont des priuileges inconnus dans les vsages ordinaires: Nous n'auons point d'Euesquesses, & neantmoins la maison de Fuggere en Allemagne porte pour cimier vne fille coëffée d'vne mitre VIII. Episcopale. Nous n'auons point de Calices couuerts dans nos ministeres sacrez, & pourtant celuy du Royaume de Galice l'est. V. On n'a iamais vû trois iambes bottées & esperonnées iointes ensemble, & pourtant les Seigneurs de l'Isle de Man portent de gueules à trois iambes d'hommes armées & esperonnées

iointes enſemble au haut de la cuiſſe d'argent. VI. Et pour monstrer clairement qu'il y peut auoir des Manipules en des bras droits en blaſon & en deuiſes, ie ne veux que repreſenter la deuiſe du Cardinal de Lorraine grauée en des medailles d'or & d'argent VII. que Iacques de Bie a inſerées en ſa France Metallique, & Monſieur du Sauſſey grand Vicaire de l'Archeueſque de Paris, & depuis Eueſque de Toul en ſa Panoplie Sacerdotale part.1.l.4. de Manipulo : où il dit, *hic verò mihi memoriâ excidere non patior Caroli Cardinalis à Lotharingia toto orbe illuſtriſſimi Symbolicum numiſma quo emblemate pius prudenſque Princeps inſinuare voluit ſacerdotij Chriſtiani formidabilem fidei inimicis vigorem : gladium ſiquidem igneum, & verſatilem eſſe Dei verbum, brachium* Manipulo *inſtructum, ſignaculo crucis inſigne, ſacerdotalem deſignare authoritatem : qua hoſtium Eccleſiæ impietas comprimitur, diuinaque lex vindicatur & gloriâ.*

Pour detruire l'authorité du ceremonial, & de Bretagne le Heraut, ſur laquelle il s'appuye pour les manches pendantes ; ie n'ay qu'à donner la re-

presentation d'Anne de Bretagne, où l'on ne void aucune manche coupée; aussi le mot de *manchon* n'y signifie que des manches ordinaires. M. le Cheualier de Guichenon m'a communiqué le manuscript de la pompe funebre de cette Reine, qu'il garde en sa curieuse bibliotheque. Ce manuscript à dix figures en velin, qui representent toutes les ceremonies de cette pompe faites à Blois où elle mourut, le passage & la reception du corps en diuerses villes iusqu'à Paris; les funerailles faites à saint Denis, & celles que l'on fit à Nantes ou son cœur fut enseuely dans l'Eglise des Carmes. La figure que i'ay choisie est celle du conuoy fait depuis N. D. de Paris iusqu'à S.Denis.

Ie dis donc que les armes de Villiers sont d'or au chef d'azur, chargé d'vn dextrochere d'argent au fanon d'hermine. I'expliqueray ce terme ailleurs, & ie donneray la cause historique de ces armes, qui n'est point mytologique, comme se l'imagine le Preuost.

Messire Charles de Villiers l'Isle Adam, Euesque & Comte de Beauuais, Pair de France, portoit les armes de sa


Pag. 180

famille de la maniere que ie les ay blasſonnées.

CHAPITRE VIII.

Du Bourrelet, des Lambrequins, des Bonnets en cimier & des ornemens de l'Eſcu.

CE n'eſt pas mon deſſein de redire icy tout ce que i'ay écrit des ornemens que reçoiuent les armoiries, ie veux ſeulement reſtablir ce que l'Autheur Moderne penſe auoir deſtruit, & répondre aux oppoſitions qu'il me fait ſur ce ſuiet. Il commence en la page 30. de ſon Epiſtre où il condamne ce que i'ay dit des lambrequins, & nie que nos *anciens Caualiers ayent porté des chaperons ſur leurs caſques & heaumes.* En la page 31. il m'accuſe de nommer mal à propos le tortil du caſque *bourrelet.* En la page 95. il iuſtifie M. Capré pour le cimier de Sauoye contre ce que i'en ay dit, ie me vois obligé de defendre mes ſentimens ſur ces 3. points;

Pour le premier ie ne luy sçaurois opposer de plus fortes preuues que les sceaux, & les anciens monumens ou les Tymbres se voyent depuis plus de quatre cens ans couuerts de chaperons, & de lambrequins d'estofe. I'en donne icy quelques-vns, tirez d'Edoüard de la Biche, des trophées de Brabant, de Christophle de Butkens, des antiquitez de Flandres de l'Espinoy, & de Vulson la Colombiere. Mais parce que le Preuost m'impose en ce point, comme il a fait en plusieurs autres ie suis contraint de repeter icy ce que i'ay dit en la page 163. de mon veritable art.
„ Les chaperons se portoient souuent „ sur le casque, & c'est de là qu'est venu l'vsage du bourlet qui l'attachoit, „ & celuy de ces pentes que nous voyons autour des casques dans les „ vieux sceaux ; quelques-vns veulent „ que ce soit de ces chapperons que les „ lambrequins ayent pris leur origine. „ En effet on les nomme *hachemens* : „ parce qu'au combat ces chapperons „ estoient hachez par lambeaux, dont „ le mot de lambrequin a pû estre formé. Car *lamberare* dans le vieil vsage

DNI: DE ...TONE S. THOME MIDELMOR

BET LVCY SY ELIZA

SIGILLVM: IOHIS: DE LVMLEY: MILITIS:

Bretagne *Champagne*



Lichteruelde



„ latin signifioit selon Festus *scindere*, „ & *laniare* hacher & mettre en pieces.

Nicot deriue le mot de *lambel* de la mesme origine, & ce passage d'Oliuier de la Marche semble iustifier l'origine des lambrequins. C'est au chap.7. du 1. liure où il décrit l'habit du Roy des Romains : *& auoit vn chaperon par gorge dont la patte venoit iusqu'à la selle, & estoit decoupé à grands lambeaux.* Voilà ce que i'auois dit du lambrequin, & ce que i'en auois donné comme de pures coniectures, disant *quelques-vns veulent*, &c. & *ce passage semble iustifier*, &c. mais l'ancien Preuost qui altere tout pour trouuer ce qu'il veut, parle ainsi en la page 30. *Ie veux que les lambrequins ayent esté appellez* hachemens, *dequoy (ie vous prie) vous estes-vous auisé de tirer ces hachemens des chapperons hachez à la guerre, & qui a iamais ouy dire que nos Caualiers ayent porté des chaperons sur leurs casques, & heaumes.* En la 31. *c'est vne chose si extrauagante, & si éloignée de toute apparence de raison qu'on ayt porté des chapperons sur le casque comme vous auez voulu dire que ie ne sçays comme vous auez peu estre capable d'vne*

telle pensée. Il cite ensuite Rabelais comme vn Autheur considerable pour appuyer son sentiment. Voyons si la chose est si extrauagante qu'il le pense ; ie ne la donne plus comme coniecture, mais ie dis affirmatiuement qu'on a porté des chaperons sur le casque pour trois raisons, la premiere pour empescher que l'ardeur du Soleil ne vint à échauffer l'acier poly des casques, iusqu'à incommoder ceux qui les portoient. La seconde pour les conseruer de la pluye, & de la poussiere, & la troisiesme pour se faire reconnoistre dans la meslée. Les figures des sceaux le iustifient.

On s'en seruoit aussi dans les tournois de la maniere dont i'ay fait representer icy vn Caualier armé pour le combat à la barriere : & ce chapperon est nommé *Volet* en la description de l'emprise de la Ioyeuse garde faite par le Roy René, à cause qu'il estoit volant au gré du vent, & seulement arresté au haut du casque par vn bourlet ou tortil. Il y est aussi nommé *Camail*, dans vn article qui dit : *& quant à leurs armures de teste, ont vn grand bachinet à* camail *sans visiere* : & en vne autre il est nommé

capeline. Item *le beaume est en façon d'vn bachinet o sa cappeline* : c'est de là qu'est venu le Prouerbe d'vn *homme de Cappeline*, pour vn homme resolu & prest au combat.

Ie pense qu'il ne sera pas hors de propos de donner icy vn extrait de cette emprise, où les noms de *volet* & de *bourlet* sont souuent repetez.

NOMS DES TENANS & des Assaillans de l'Emprise de la gueule du dragon, & du Chasteau de la Ioyeuse garde, maintenuë par le Roy René de Sicile.

Auec les armes & cimiers de tous ceux qui y iousterent.

FERRY, Monsieur de Lorraine portant le casque Couronné, & pour cimier vne aigle esployé d'argent auec le double volet de gueules à la houssure de son cheual, selon la deuise du Roy.

Le Seigneur de Beauueau, portoit

pour cimier vne hure de sanglier, auec le volet à double pointe de gueules houppé de mesme, auec le bourlet de gueules d'argent & d'azur. Le caparasson du cheual de gueules, semé de pensées comme eurent de mesme tous les tenans.

Le Seigneur Iean Cossé Italien, portoit le bourlet de gueules & d'azur, le volet houppé à double pointe de gueules, & deux grandes cornes l'vne d'or, & l'autre d'argent, pannachées de diuerses plumes & de deux crampons, ou fers de cheual d'azur entrelassées l'vn dans l'autre, pendans entre les deux cornes.

Le Comte de Tancaruille auoit le casque couronné, l'escu, la houssure & le volet de gueules, le bourlet échiqueté d'argent & de sable, & vne queuë de paon pour cimier, accompagné de quatre Ecuyers qui luy portoient ses lances.

Le Seigneur de Guerresses, portoit vn volet de gueules, le bourlet d'argent, & pour cimier vn double euentail ou vol d'argent, & vn lion de gueules aussi au milieu,

Le Seigneur du Bueil, armé & housſé tout de noir, le volet de meſme, pour cimier vn croiſſant d'or & vn double col & teſte de cygne d'argent, & deux Anges de meſme tenant ledit col ailles ou emplumes de gueules.

Le Seigneur du Bec Creſpin, le volet double de gueules, le bourlet d'or & de gueules, & pour cimier le col & la teſte d'vne gruë aiſlée de ſinople.

Le frere du Seigneur de Beauueau, eſtoit armé & tymbré tout de meſme que ſon frere.

Le Seigneur de Mery, armé & caparraſſonné en bandes d'argent & de gueules, le bourlet d'or & de ſinople, le volet de gueules & pour cimier deux Sauuages, l'vn d'or & l'autre de ſable, tenans au milieu d'eux vn Cupidon par les mains.

Le Seigneur de Brion, armé & caparaſſonné de tané, tymbre ou cimier, vne teſte d'ours emmuſelée, le bourlet d'or & d'azur, & le volet de ſinople.

Guyon de Laual, le volet de gueules, le boutlet d'or & d'azur, & pour cimier vne queüe de paon au naturel.

Le Seigneur de Beauuoir, houssé & armé d'argent & de sable, le tortil ou le bourlet d'or & d'azur, le volet de mesme, & pour cimier vn double esuantail d'azur, & vn loup d'or assis au milieu.

Iean Flori, armé & houssé de cramoisy, le volet de sinople couronné d'or, & pour cimier vn dragon de sinople aislé d'or miraillé de gueules.

Le Comte Guy de Laual, pour cimier vne queüe de paon au naturel, le bourlet d'or & d'azur, le volet de gueules auec la houssure de la deuise du Roy comme tous les autres tenans.

Varennes, le bourlet d'argent & de gueules, le volet ou mantelet de gueules, chargé d'vn escu en Broderie, fascé d'argent & de gueules, pour cimier vn cerf naissant d'or accorné, ou sommé de mesme, aislé de sinople.

Philippes de Lenoncourt, le bourlet d'argent, de gueules & d'azur, le volet de gueules, chargé d'vn escu d'argent à vne croix engrelée de gueules, & pour cimier vn double éuantail ou vol d'argent chargé d'vn escu semblable à celuy du volet.

Le Comte de Neuers, houſſé de velours de ſinople, pour cimier vne double fleur de lys d'or, tortil ou bourlet de gueules, le volet d'azur, ſemé de fleurs de lys d'or.

Meſſire Pierre des Barres, houſſé ou caparaſſonné d'argent & de ſable, & portant meſme cimier & meſme volet que le Comte Guy de Laual.

Ferri de Graney, armé & houſſé d'vn parti d'argent & de ſable, le bourlet d'or & d'azur, le volet de ſinople, & pour tymbre ou cimier vne hure de ſanglier au naturel, les deffences d'argent.

Meſſire Pierre de Brezé Comte d'Eureux & de Tonnerre, eſtoit armé & houſſé de gueules, le bourlet d'argent & d'azur, le volet d'azur, & pour cimier vn lion naiſſant aiſlé de gueules.

Meſſire Reynaut de la Iumeliere, armé & houſſé de ſinople, tortil d'argent & de ſinople, le volet de meſme, & pour cimier vn cerf naiſſant d'or.

Meſſire Honorat des Barres, tortil d'or & de gueules, le volet de meſme, & pour cimier vn Sauuage tout de bout, tenant & leuant vne grande maſſuë de ſinople.

Messire Geoffroy de S.Belin, le bourlet ou tortil de gueules & d'or, le volet de mesme, & pour cimier vne teste de Belier d'argent, accorné d'or.

Messire Iean du Plessis, le bourlet d'or de gueules & d'azur, le volet de gueules, & pour cimier vn aigle esployé d'or.

Philibert de la Iaille, le volet de gueules, le bourlet d'argent & de gueules, & pour cimier vne pie au naturel.

Messire Poton de Saintrailles, son cheual caparassonné & houssé d'azur, semé de grands, I, d'or, tortil d'or & d'azur, & le volet de mesme, & pour cimier vne teste de More, tortillée d'argent.

Le Seigneur d'Argeruille, houssé de taffetas incarnat, couronné d'or, le volet de gueules, & pour cimier deux testes de cygne au naturel s'entrebaisans.

Messire Iaques de Clermont, houssé & armé de sable, semé de larmes d'argent, le volet de l'escu de mesme, le bourlet ou tortil d'or & d'azur, & pour cimier deux testes de dragon de sinople.

Guillaume de Gautieres, houſſé & armé d'azur, ſemé de grands Y, d'ôr, le tortil d'or & de ſable, le volet de pourpre, & pour cimier vne corneille de ſable entre deux eſuantails ou double vol de ſinople.

Iean de Seraucourt, le bourlet d'argent & de gueules, le volet de meſme, & pour cimier deux grands proboſcides d'Elephant de ſable.

Geoffroy de Iempelen, le tortil d'or & de gueules, le volet de meſme, & pour cimier deux grands couperets oü doloires de gueules.

Meſſire Guillaume de Moullon, le bourlet d'argent & de gueules, le volet de meſme, & pour cimier vn cygne d'argent, becqué de ſable.

Le Comte de Tonnerre, houſſé & armé de tanné ſemé de pluſieurs chiffres d'or, le volet de meſme, le bourlet d'or & de gueules, & pour cimier vne teſte de bœuf de gueules, entre vn double vol d'or & de gueules.

Iean Carbonnet, armé & houſſé de ſable, le bourlet d'or de gueules & d'azur; & pour cimier vn oyſeau d'argent eſployé.

Pierre de Courſelles, armé & houſſé d'azur, le bourlet & le volet de meſme ; & pour cimier vn croiſſant de gueules, entre vn double vol d'argent & de gueules.

Heliot de Vernaille, armé & houſſé d'azur, le bourlet de meſme & d'or & le volet auſſi, & pour cimier vne gerbe de bled d'or.

Meſſire Iean d'Angeſt, armé & houſſé d'argent & d'azur, le bourlet d'or & d'azur, le volet de ſinople, & pour cimier vne teſte de More tortillée ou diademée d'argent.

Le Comte d'Eu, armé & houſſé de ſinople de ſable & de gueules en pal; & pour cimier vne double fleur de lys d'or, & le volet d'azur.

De l'Aigue, le bourlet de gueules, le volet de meſme; & pour cimier vn lion naiſſant, tenant ſur ſon eſpaule vn pennon de gueules & d'argent.

Le Roy René de Sicile chef de l'Empriſe & du Pas, vint en grand Triomphe ſur les rangs tymbré d'vne double fleur de lys d'or, d'vn volet ou mantelet d'azur, ſemé de fleur de lys d'or, ſon caſque couronné à la Royalle,

Robert de Touteville, armé & houſſé d'azur & de gueules, le bourlet d'argent, de gueules & d'azur, le volet de meſme, & pour cimier vne teſte de More tortillée ou diademée d'argent.

Le Baſtard de Cherme, armé & houſſé de ſable de ſinople & de gueules, le bourlet d'or, de gueules & d'azur, le volet de gueules, & pour cimier des grandes plumes d'auſtruche, d'or, d'argent, de gueules & d'azur.

Le Duc d'Alençon, houſſé & armé de gueules, ſemé de papillons d'or, le cercle d'or, le volet d'azur, & pour cimier la double fleur de lys d'or.

Montenay, houſſé & armé de gueules, ſemé de feuilles de lierre de ſinople, le volet de ſinople, la couronne d'or, & pour cimier vne cigoigne d'argent becquée & membrée de gueules.

Le Seigneur Bertrant de la Tour, houſſé & armé d'vn gironné d'argent & de ſinople, le volet d'azur, le tortil d'argent & de gueules, & pour cimier vne tour d'argent, du haut de laquelle ſort vn vol de gueules.

Le Seigneur de Fleurigny, armé & houſſé d'vn gironné d'argent & d'azur.

cimier vn dragon de gueules aislé de sinople, d'argent & de gueules, le tortil & le volet de mesme. Cettuy-cy emporta le pris de la joûte, qui estoit vn beau cheual, ayant esté iugé auoir le mieux fait du costé des assaillans.

Philippes de Culant, armé & houssé de sable semé de grands Y d'or, le volet de sable & d'argent, le tortil d'or & de gueules, & pour cimier 2. Sauuages, tenans leur massuë de sinople, & au milieu d'eux vn lion naissant d'or.

Iean d'Achier, armé & houssé de gueules, le tortil ou bourlet d'argent & de gueules, le volet de sinople, & pour cimier vne licorne naissante d'argent, accolée de gueules.

Villecler, armé & houssé d'argent & d'azur, semé de larmes de l'vn en l'autre, le bourlet de gueules, d'argent & d'azur, le volet de gueules, & le cimier, vne teste d'ours entre 2. vols d'argent & d'azur.

Le Duc de Bourbon, armé & houssé d'argent & d'azur en bande; pour cimier vne double fleur de lys d'or, le tortil ou bourlet d'or de gueules & d'azur, le volet de France.

Guillaume Gouffier, armé & houssé d'argent, fretté de gueules, le volet & le tortil d'argent.

Charles de Culant, armé & houssé d'azur & de sable, le volet de sinople, le tortil d'or de gueules & de sinople.

Guillaume de Milon, le volet de gueules, le tortil ou bourlet d'or & de gueules, & pour cimier vn cygne d'argent becqué de gueules.

Ie ne donne pas le reste qui seroit trop long, ces exemples suffisent pour la preuue de l'ancien vsage des *chaperons* attachez sur le casque, & volans au gré du vent.

Ils auoient la plus part des houppes au bout, & quelques-vns estoient armoyez des figures du blason. Il y en auoit de doublez d'hermines comme sont encore les lambrequins des Rois d'Espagne, ce qui fait voir que Monsieur Chifflet & le P. Monet n'ont pas dû prendre les lambequins pour des pennaches. En effet il y a de la difference des plumes à ces pieces d'estoffe decoupées, & hachées; celles-là seruent aux cimiers, ou l'ont met souuent des plumes de Paon, d'Austruche, & de

Heron éleuées : celles-cy au contraire descendent en bas, & les lambequins d'hermines & de semé de France montrent assez que ce ne peuuent pas estre des plumes.

Ce volet est nommé *banderole* dans la description de l'ordre de la milice de Bourgogne sous le Duc Charles. *Chacun chief d'Esquadre partira son esquadre en quatre parties, & sur chacune élira entre les hommes d'armes de son esquadre, & non ailleurs vn chief de chambre, qui aura sous luy la charge & conduite de cinq lances, & les archiers dont il tiendra aussi registres : chacun desquels chiefs de chambre portera sur sa salade vne* banderole *correspondante en couleurs, & enseigne à la dite cornette de son chief d'Esquadre.* Golut l.10.chap.97.pag.854.

Neantmoins le terme le plus ordinaire est celuy de *lambequin* : & l'article de l'Emprise du Roy René suffit seul pour détruire toutes les chimeres du Preuost. Le voicy tel qu'il est dans le manuscript, conserué en la bibliotheque de Monsieur le Chancelier. *A sçauoir tout premierement, le tymbre doit estre sur vne piece de cuir boüilly bien faul-*

trée d'vn doigt d'épez ou plus par le dedans : & doit contenir ladite piece de cuir tout le heaume, & sera couuerte ladite piece du lambequin *armoyé des armes de celuy qui le portera, & sur ledit* lambequin *au plus haut du sommet sera assis ledit tymbre, & autour d'iceluy aura vn tortil des couleurs que voudra le tournoyeur du gros du bras ou plus ou moins à son plaisir.* Enfin ce manuscript represente en velin plusieurs de ces lambequins ou chaperons.

Le Bourlet comme i'ay desia dit ailleurs est vn tortil mis sur le casque, sur lequel il seruoit autrefois à arrester le chaperon, ou les lambrequins. L'ancien Preuost qui dit que ie le nomme mal à propos *bourlet* : n'a pas sans doute lû les Cheualiers de la Toison d'or où ce mot est tres frequent. En la description du premier chef, il dit. *L'heaume d'or comme de tous les Cheualiers de l'ordre surmonté d'vn* bourlet *marque du diademe des anciens Rois.* Ny Loüis d'Orleans en ses ouuertures de Parlement ch. 23. *Ie ne puis passer puis que nous sommes sur les choses de France, & sur les bonnets des Rois que ie ne die d'où est venu ce mot de*

bonnet, car c'est vn mot corrompu pour bourlet, *pource que le mesme bourlet que portent Messieurs les Conseillers & Aduocats au Palais en leurs chaperons, seruoit lors de bonnet & couuerture de teste.* Nicod l'explique encore mieux quand il dit. Bourlet *fait par sincope de cet entier* bourrelet : *c'est proprement vn cercle fait de toile, drap, cuir, ou autre estoffe renflé de bourre dont vient le nom : duquel rond ou cercle est attaché le chaperon, que les anciens François indifferemment portoient en la teste, & à present les gens de Iustice, de Police, & les Regens des Colleges portent sur l'épaule :* tellement que ce n'est pas mal à propos que ie l'ay nommé *bourlet.*

Apres auoir iustifié le bourlet & les lambrequins, il faut que ie iustifie ce qu'on m'oppose des cimiers, & que ie conuainque vn aduersaire opiniastre qui ne s'est point encore voulu rendre à mes raisons, ny reconnoistre l'erreur de ceux qui ont pris les deux cimiers de la Royale maison de Sauoye pour des demy colomnes. Mais s'il a encore des yeux, & si la passion ne la pas entierement aueuglé, ie le veux obliger à quitter


Sauoye
Saxe
Sola chi
Lupfen
Kirchberg
Archeuesque
Archeuesque
Turey
Chan- celier
Villars

quitter ſon opiniaſtreté, & pour ſuiure mon ſentiment s'il defere quelque choſe à la verité. Pour ce ſuiet ie luy repreſente icy les armes de Saxe Lauembourry telles qu'elles ſont dans l'Armorial de Sibmacher, où les deux tuyaux de plume changez en colomnes par Monſieur Capré, & par le Preuoſt ſon amy ſont ſur vn chapeau, ou iamais perſonne n'a porté des colomnes non pas Hercule meſme tout geant qu'il eſtoit. Ie donne encore d'autres figures de ces bonnets éleuez, & de ces tuyaux en diuers blaſons Allemands.

Secondement, l'vſage ancien de porter des bonnets plats ou éleuez ſur les caſques, en a introduit l'vſage dans le blaſon, particulierement en Allemagne où ces bonnets ſont plus frequens qu'ailleurs. Chifflet en donne pluſieurs exemples dans ſes Cheualiers de la Toiſon, & particulierement à la maiſon de Saxe en la deſcription des armes d'Albert Duc de Saxe 96. Cheualier. *Apex pileus turbinatus recentioris Saxoniæ ſymbolo exaratus ſuperpoſitâ coronâ aureâ pauoninis orbibus faſtigiata :* & en François, *cymier vn chapeau pointu au blaſon*

de Saxe moderne couronné d'or ſemé de plumes de Paon, qui eſt le meſme que celuy de Sauoye. Monſtrelet parlant de Pierre de Touteuille. *Il eſtoit armé tout à blanc, monté ſur vn grand deſtrier couuert & enharnaché de veloux azuré à grandes affiches d'argent doré, & ſur la teſte vn chapeau pointu deuant de veloux vermeil fourré d'hermines.* Ces bonnets ſont nommez par les Hiſtoriens Latins, & par Louys d'Orleans chap. 23. *faſtigiati* & *Turbinati*: à cauſe qu'ils eſtoient fort éleuez, & qu'ils ſe terminoient en pointe à la façon d'vn ſabot renuerſé.

Cet habillement de teſte eſt encore en vſage parmy les Turcs, comme il eſtoit autrefois parmy les Grecs; les Imperatrices, & les Dames de la plus haute condition en portoient ainſi d'où pendoient de longues écharpes de toile d'or, d'argent, ou de ſoye, comme on peut voir dans les anciennes peintures. Ie trouue auſſi dans les recherches curieuſes des Annales de France de M. du Val, que Mahomet 3. *enuoya à Henry IV. vn cimetere & vn poignart aux gardes & fourreaux d'or garnis de rubis, & vn pennache de plumes de herons entées en*

vn de ces tuyaux couuert de Turquoises. Ie laisse maintenant à iuger quelle apparence il y a, que les cimiers de Sauoye qui sont ceux de Saxe, & dont sortent des plumes de Paon soient des colomnes.

Voicy vne autre querelle aussi mal faite que les precedentes, c'est à l'occasion des Masses dont le Chancellier accolle son escu, & dont l'ancien Preuost parle en ces termes, pag.94.

Que veulent dire ces masses que vous auez ajoûtées aux armes de Monsieur le Chancelier. Ce Souuerain chef de la Iustice porte-t'il ces masses, ou si ce sont ses Huissiers? vous me direz sans doute que ce sont ses Huissiers: ce qui n'est pas nouueau, l'histoire obserue que Iourdain de l'Isle Seigneur de Marque, fut pendu & estranglé, pour vn excez commis à l'endroit de deux de ses Officiers, qu'il fit empaler auec leurs masses: ce qu'estant ainsi quelle impertinence de ioindre aux armes de cette excellente charge les bastons de ces vils Officiers, & d'vn Chancelier de France en faire vn Huissier à la Chaisne. I'aurois icy vne belle occasion de faire voir que l'impertinence est dans son imagination,

& dans son escrit; mais ie ne veux pas sortir de la moderation que ie me suis prescrit. Et il me suffit de representer icy les armes de ce chef de la Iustice ou ces deux masses se voyent. Ie m'estonne qu'il les ayt vû si peu souuent, qu'il n'y ayt pas remarqué cet ornement. Monsieur le Chancelier à dressé de si beaux monumens de pieté, où ses armes sont representées auec ces masses. On luy dedie tous les iours tant de Liures ou elles paroissent: elles sont en teste de la Chronographie de Syncellus, & de Nicephore imprimée au Louure. Messieurs Godefroy ont fait ainsi representer les armes des Chanceliers en leur Catalogue des dignitez de France de la mesme impression. La Colombiere les a de cette sorte en sa science Heroïque, & tout ceux qui ont écrit depuis luy.

La raison qu'il allegue pour destruire cet ornement est agreable quand il demande si le Chancelier, ou les Huissiers portent ces masses. Il m'a fait la grace de répondre pour moy en disant que ce sont les Huissiers. *Ce qu'estant ainsi* (ajoûte-t'il) *qu'elle impertinence de*

ioindre aux armes de cette excellente charge les bastons de ces vils Officiers. Ie le prie de souffrir que ie luy fasse vne demande semblable ; les Archeuesques portent-ils leurs croix de ceremonie, ou si ce sont leurs porte-croix, il me répondra sans doute que ce sont leurs porte-croix. Mais ie n'ajoûteray pas comme luy, *ce qu'estant ainsi qu'elle impertinēce de ioindre à leurs armes ce que portent leurs Officiers:* parce qu'il n'est aucun de ses Prelats qui n'en fasse l'ornemēt de ces armes, la plaçant derriere l'escu. Mesme quelques-vns l'ont portée dedans, comme Philippe de Turey & Henry de Villars Archeuesques de Lyon, dont les armoiries sont representées dans les Chappelles du Sepulchre, & de la Magdeleine dans l'Eglise S. Iean, telles que ie les ay fait representer.

CHAPITRE IX.

De la Mitre, de la Croix, de la Crosse, des armoiries des Prelats & du Venerable Chapitre de S. Iean de Lyon.

L'Eglise, qui est Sainte en toutes ses ceremonies affecte de leur donner de l'éclat par vne pompe exterieure, qui est bien seante & magnifique : elle employe au seruice des Autels les dépoüilles les plus pretieuses du Luxe, & fait des ornemens de la vanité les instrumens d'vn culte Religieux. Les Richesses du Temple de Ierusalem iustifient la magnificence de nos Eglises, & si l'or & les pierreries ont esté mis en œuure pour des temples, où l'on ne conseruoit que les figures des veritez que nous adorons, il n'est rien d'assez pretieux pour faire la pompe de nos ceremonies, & l'appareil de nos mysteres.

Cela estant ainsi n'ay-je pas suiet de

m'estonnet de la manie de mon aduersaire, qui contre le respect qu'il doit aux Prelats, leur veut oster les marques de la Noblesse de leurs familles, & les ornemens de leurs dignitez. C'est en la page 91. de son Epistre où il dit qu'il *osteroit volontiers les armoiries à ces Princes de l'Eglise, dont le seul nom fait assez connoistre qu'elles ne sont pas seantes aux Ecclesiastiques.* Cette raison n'est pas moins foible que son audace est extreme. Quand l'Apostre exhorte les Chrestiens, & mesme les Prelats à se reuestir des armes sacrées du salut, pretend il en faire des soldats, & ces termes metaphoriques sont-ils messeans à vne profession pacifique? Le Preuost ignore-t'il que ces marques d'honneur se nomment chez les Latins *insignia*, qui est vn nom commun à tous les ornemens des dignitez, & qu'ainsi la mitre, la crosse & la croix ne meritent pas moins ce nom pour les Prelats, que la pourpre, le sceptre & la couronne pour les Rois? Les Chanceliers, Presidens, & Conseillers; Les Reines, Duchesses, Marquises, Comtesses & Dames de qualité, deuroient sur cette raison n'auoir ny

blaſon ny armoiries, *ce nom faiſant aſſez connoiſtre qu'elles ne ſont ny ſeantes aux Sexe, ny aux oracles de la Iuſtice.* Ainſi l'Empereur Charles IV. ne ſçauoit pas ce qu'il faiſoit quand il donna des armoiries au Iuriſconſulte Bartole, & il faut que le Preuoſt aille effacer dans tous les Conuens de l'Ordre de S.François, la croix ſur laquelle vn bras de N. S. eſt paſſé en ſautoir auec celuy de S. François: & cette deuiſe *Arma militia noſtra.* Il faut qu'il prenne à party l'Ange qui porta à S.Frãçois de Paule vn bouclier de gueules, ſur lequel le mot *charitas* eſtoit écrit en lettres d'or. Il faut qu'il aille arracher des tombeaux des Papes, des Cardinaux & des Eueſques ces glorieuſes marques d'honneur.

L'Exemple de l'humilité de S.Charles Borromée, que cet Autheur dit auoir quitté les ſiennes pour prendre les Images des SS. Tutelaires de ſon Dioceſe, n'eſt pas vn exemple qui oblige les Prelats à le ſuiure, comme on ne leur a point fait encore de Loy, d'aller par les villes de leurs Dioceſes la corde au col comme ce S. fit dans Milan. Auſſi n'eſt-il pas vray qu'il quittaſt les armes de ſa famille, quoy qu'il ſe ſeruit du

ſceau de ſon Dioceſe pour ſceller ſes actes Epiſcopaux. On ne les luy a iamais donné telles parmy celles des Cardinaux ou elles ſont repreſentees auec tous les ornemens qui leur ſont dûs. Il prit meſme vne deuiſe pour s'accommoder à la couſtume d'Italie, dont le corps eſtoit vn cerf mordu des ſerpens courant à vne fontaine pour ſe rafraiſchir auec ces mots VNA SALVS. Hierôme Ruſcelli, qui viuoit de ſon temps rapporte cette deuiſe, auec les armes de ce S. Cardinal grauées au deſſous, & écartelées de Medicis, ce qui fait voir que l'Autheur Moderne en compte ſouuent. Ces armes & cette deuiſe ſont en la page 90. *de le impreſe illuſtri del S. Ieronimo Ruſcelli*, imprimées à Veniſe chez *Franceſco de Franceſchi* l'an 1584. la meſme année que S. Charles mourut. Et parce que ces armes, ſont aſſez extraordinaires, & ſingulieres, ie les veux icy blaſonner.

S. Charles Cardinal Borromé portoit écartelé au 1. & 4. de Medicis à cauſe de Pie quatriéme ſon oncle. *Ces deux quartiers eſtoient armes de patronnage.* Au 2. & 3. grands quartiers party

d'vn coupé de deux ou de ſix quartiers au 1. de gueules, à vne licorne accollée d'argent rampante contre vn Soleil figuré des armes de Milan. Au 2. d'argent au mot *Humilitas* de gueules mis en faſce & couronné d'or. Au 3. & 6. d'argent à 3. faſces de gueules, & vne bande d'argent brochant ſur le tout. Au 4. & 5. d'azur à 3. bandes ondées d'argent: & ſur le tout de gueules à vn frein d'or mis en bande. Voila comme Ruſcelli les repreſente. Quelques-vns y ajoûtent vn chameau couché ſur vn pannier d'ozier, ſur le dos duquel ils mettent des pennaches & vne couronne : & vn autre quartier de trois diamans enchaſſez dans autant d'anneaux entrelaſſez. Ie donneray ailleurs les cauſes hiſtoriques de tous ces quartiers.

Quand ce Saint Prelat n'auroit iamais voulu ſe ſeruir de ces marques d'honneur, il ne les a jamais condamnées aux autres, & nous ne liſons point, qu'il ayt repris le Pape ſon oncle de s'en eſtre ſerui. Ainſi il me ſemble qu'il y a de l'impudence en vn homme qui n'a aucune autre dignité qu'vn titre chimerique, de dire *qu'il*

les osteroit volontiers aux Ecclesiastiques de l'authorité de S. Charless Borromée. Dieu nous garde d'vn iuge si dangereux. Quel bon-heur pour l'Eglise de n'auoir pas pour chef ce reformateur de breuiaire, qui auroit brisé les Autels, rompu les marbres des tombeaux, renuersé les Eglises, destruit tous les Palais Episcopaux, & fondu les vases sacrez, pour esteindre le souuenir de ces bien-faiteurs Ecclesiastiques.

N'est-ce pas condamner la pratique receüe dans plusieurs augustes Chapitres, où l'on n'admet personne qui n'ayt fait les preuues de sa noblesse, & produit l'arbre genealogique de sa famille, auec tous les escussons de sa descendance? On ne sacre aucun Archeuesque de Cologne, & de Treues; ny aucun Euesque de Basle, qu'apres auoir exposé sur la façade de ces Eglises cathedrales les trente deux quartiers de celuy qui est eslû, dont on examine la noblesse durant vn an, estant permis à tout le monde d'en faire la recherche, & de verifier ces trente deux quartiers. Les Eglises, & les cloistres des Abbayes de S. Benigne de Dijon, de Clugny, de

Cisteaux, de Tournu, de S. Germain d'Auxerre, & de cent autres Abbayes, sont pleins depuis quatre cens ans des tombeaux des Religieux de ces mesmes Abbayes, auec leurs representations, leurs Epitaphes, & quatre quartiers de leur Noblesse. On void le méme dans les cloistres & dâs les Eglises des Comtes de Lyon, des Chanoines de S. Pierre de Mâcon, des Religieux de S. Claude, des Dames & des Chanoinesses de Remiremont, & de Mons, &c. Les Armes des Papes & des Cardinaux remplissent les Eglises de Rome, d'Auignon & de quantité d'autres villes depuis l'origine du blason. Cependant le Preuost crie contre cette pratique de cinq ou six siecles, & s'erige en reformateur de l'Eglise vniuerselle. Mais ie m'estonne que cet homme si zelé, qui *de l'authorité de S. Charles osteroit volontiers les armoiries aux Ecclesiastiques*, n'ayt pas encore desisté d'en porter, luy qui est Ecclesiastique sans employ & sans dignité, & qu'il n'ayt pas encore cessé de cacheter ses lettres des armes de sa famille, ny changé son sceau en chiffre, ou en image de son saint tutelaire, pour imiter l'humilité d'vn saint Archeuesque.

Pour montrer euidemment que cette pratique n'est point contraire à la vertu, Ie n'ay qu'à donner les exemples du B. François de Sales,& de quantité de SS. Prelats qui l'ont retenuë dans l'exercice de leurs charges. La pieté des peuples les a mesme consacrées sur les precieux restes de ces saints,& l'on void encore à S. Claude les Armes de la maison de Salins dont ce S. estoit sorti; à Belay celles de Chignin, dont estoit S. Antelme; à Cleruaux, celles des Ancestres de S. Bernard, & aux Celestins d'Auignon celles du B. Pierre de Luxembourg. Ie trouue mesme que les anciens Euesques faisoiét representer leur figure propre en leurs sceaux, comme nos Rois le font encore, sans que pourtant ces Prelats ayent iamais crû rien faire contre la modestie. S. Augustin auoit pour le sien, *signum hominis faciem obuertentis*. Les Monogrammes du nom succederent à ces figures, les Empereurs & les Rois, se seruirent aussi de ces *monogrammes*, iusqu'à l'introduction des armoiries que les vns & les autres prirent pour marque de leur Noblesse & de leurs dignitez.

La seconde raison qu'il allegue est aussi fausse que la premiere, lors qu'il

dit *vous ionglez encore Messieurs les Euesques, d'vn autre costé, mais auec moins de iugement, lors que vous leur attribuez les couronnes appertenantes aux dignitez temporelles des aisnez de leur maison. Adulation d'autant plus impertinente, que ces veritables leuites ont renoncé iusques au nom de leur famille.* Sans m'arrester au point des couronnes que i'examineray plus bas, ie m'arreste à la derniere ligne de ce beau discours, pour y faire remarquer trois erreurs tout à fait grossieres. La premiere est qu'il nomme *Leuites*, c'est à dire *diacres* des personnes qui doiuent necessairemeet estre Prestres dans les fonctions de leur charge, & qui sont nommez Pontifes dans l'vsage de l'Eglise. La seconde qu'il asseure qu'ils renoncent au nom de leurs familles : où a-t'il iamais trouué Decret de cette renonciation ? Quel Concile nous alleguera-t'il sur ce suiet? Quelle Bulle, quelle Assemblée de Clergé qui l'ayt definy ? A-t'il rien trouué de semblable dans le Pontifical entre les ceremonies de l'ordination de l'Euesque ? Quand on renonce à ces noms l'Eglise a coustume d'en donner

de nouueaux ; le Pape en adopte vn, & les Religieux le reçoiuent de leurs Superieurs. Nous ne lisons rien de semblable des Euesques. Ie vois pourtant l'occasion de son erreur, ie reconnois son ignorance ; il dira qu'ils ne sont signez dans les vieux Conciles que par leurs noms de Baptesme ; mais il ne void pas qu'il n'y auoit aucun nom de famille en ce temps-là : que les plus grands Seigneurs n'auoient qu'vn nom de Baptesme, ioint à celuy de leurs Peres de cette sorte. *Sibondus Rogerij, Giraldus Amblardi*, &c. sous entendant *Filius*. Ie parleray au long de cette pratique au chap. 11. des origines du blason, ou ie traitte des noms des familles. Messieurs de sainte Marthe & Monsieur Robert ont designé par les noms de famille tous les Prelats de France, depuis l'an onze cens que les noms commencerent à estre en vsage.

Si i'estois d'humeur à exercer vne Eloquence dont mon aduersaire m'a degradé dans le titre de son Epistre, i'aurois beau suiet de demander ou est la modestie de ce reformateur des Prelats ? ou est l'humilité de ce *veritable*

Leuite, qui au lieu de renoncer à son nom, retient encore celuy d'vne dignité qu'il n'a plus, & se qualifie ancien Preuost, comme qui diroit *Preuost qui n'est plus*, ou *Preuost qui fut iadis* : ou *Preuost degradé* ou *Preuost depossedé*. Ce mot d'ancien ne signifiant autre chose à son sens ; mais qui a iamais vû prendre ce terme dans vn tel sens. Nous disons bien *ancien Conseiller*, d'vn homme qui est des premiers dans vn Parlement & qui approche du Doyen ; *ancien Aduocat* d'vn homme, qui frequente le barreau depuis longues années, mais on ne s'estoit pas encore auisé de donner cette signification à ce terme dont Messieurs de l'Academie pourront grossir leur dictionnaire, & mettre nostre *ancien Preuost* pour exemple, afin qu'il puisse dire encore vne fois que *la Prouidence a permis*, que son nom, & sa dignité perduë *fussent inserez entre les trophées* des plus beaux mots de nostre langue. *Ie luy osterois volontiers ce titre de l'authorité de M. Bernard*, pour le nommer seulement *pauure Prestre*, comme ce vertueux Ecclesiastique auoit coustume de se nommer.

Ie viens à la seconde iniure qu'il fait aux Prelats, quand il dit, *que ie plonge ces Messieurs dans la vanité iusques par dessus la mitre, ce qui fait connoitre mon dessein, & me rend inexcusable, & qu'en effet il y a du plaisir de voir le soin que ie prens à ranger cette mitre dessus vn Escusson, où elle ne deuroit point estre du tout: dont il fait iuges ces Messieurs.*

I'ay peine de conceuoir le sens de ce discours si mal tissu, & ie ne vois pas qu'elle liaison il y a entre *plonger les Prelats dans la vanité iusques par dessus la mitre, faire connoistre mon dessein, & me rendre inexcusable à voir le soin que ie prens à renger cette mitre.* Neantmoins il faut que ie iustifie la pratique constante de l'Eglise qui fait de la mitre vn ornement Episcopal, & que ie montre qu'il ny a point de vanité à la porter, puis que c'est par l'ordre exprez des Canons, & que nous lisons dans la vie de S. Charles qu'il propose pour modele aux Prelats, que ce Saint ne donnoit iamais la benediction qu'il ne prit son chapeau de Cardinal, ce qu'il ne fit iamais par vanité. Ie ne sçay quel est ce dessein qu'il m'attribuë, & qui me

rend ineſcuſable. Ie n'en ay eu aucun que de conſeruer aux Princes de l'Egliſe des ornemens legitimes, & des marques d'honneur qui leur ſont dûes, c'eſt vn reſpect que ie dois au rang qu'ils tiennent, & bien loin de pretendre de m'excuſer ſur ce point, ie croirois auoir commis vn crime digne de chaſtiment ſi parlant des marques d'honneur de tous les ordres, i'auois obmis celles de celuy qui tient le premier rang dans le monde par l'excellence de ſon miniſtere.

Examinons maintenant ſon raiſonnement pour l'excluſion de la mitre, d'entre les ornemens des armoiries des Eueſques, & voyons les ſentimens iudicieux de ce reformateur de l'Egliſe. Voicy comme il parle, *ma raiſon eſt que cet ornement quoy que myſterieux eſt commun à preſque toutes les dignitez Eccleſiaſtiques au deſſus & au deſſous de l'Epiſcopat.* Iamais homme ne fut plus mauuais Dialecticien que celuy-cy, & i'eſtime qu'il euſt mieux fait d'eſtudier l'art des conſequences, que de lire auec tant de ſoin les vieux Romans. En effet qui raiſonna iamais plus mal,

la mitre est vn ornement commun à plusieurs dignitez : donc il ne faut pas en faire vn ornement d'armoiries. Pour montrer la iustesse de cet argument, i'en veux faire trois ou quatre semblables. L'escusson est vn ornement commun aux Ducs, Marquis, Comtes, Barons & Seigneurs : donc les Rois ne doiuent pas mettre leurs armoiries dans des Escussons. La crosse est commune aux Archeuesques, Euesques, Abbez, & mesme aux Abbesses, & au Pape dans le seul Diocese de Treues, pour vne raison mise dans le Pontifical. Donc les Euesques n'en doiuent pas faire vn ornement de leurs blasons: & pourtant nostre Preuost le leur laisse. Le Casque est vn ornement commun aux Rois, Princes, Ducs, Marquis, Comtes, Barons, Seigneurs, &c. donc les Gentil-hommes ne le doiuent pas prendre pour marque de leur Noblesse. Le Roy des Moscouites porte la mitre & la crosse pour marque de sa dignité, donc les Euesques ne s'en doiuent plus seruir en leurs ceremonies. Qui a iamais ouy parler de semblable raisonnement?

Il ajoûte en la page 92. qu'il *n'y a pas long-temps que les Euesques ne mettoient point de mitre sur leurs armes*. A-t'il bien recherché les monumens anciens pour parler de la sorte. Qu'il aille voir à Grenoble l'aisle droite de l'Eglise Cathedrale de N. D. où les armes de Sibond Allemand Euesque de Grenoble sont mitrées presque dans tous les pilliers, elles sont de mesme au Chasteau d'Herbé, à la Plaine, & au Palais Episcopal. Cet Euesque viuoit l'an 1425. Les armes de tous ses successeurs ont eu depuis luy cet ornement, comme on void au tombeau de Guillaume d'Auanson, & en diuers endroits du Palais Episcopal. Les armes de Iaques d'Amboise Euesque de Clermont sont representées auec la mitre sur la porte de l'Abbaye de Clugny, il viuoit l'an 1500. Celles de Pierre de Iuys Euesque de Mascon, se voyent de mesme en pierre sur la cheminée de la salle de l'ancien Palais Episcopal quasi tout ruiné: il viuoit l'an 1400. Celles d'Antoine de Poisieu Archeuesque de Vienne, ont aussi cet ornement en vne muraille de l'Eglise de S. Pierre de Vienne:

il viuoit l'an 1470. I'en pourrois donner vne infinité d'exemples, si ceux-là ne suffisoient à faire voir l'iniustice du Preuost qui veut oster cet ornement aux Prelats, & son audace à asseurer qu'il *n'y a pas long-temps que les Euesques ne* mettoient point de mitre sur leurs armes.

Il n'a pas plus de respect pour la croix, que pour la mitre, & il me veut encore faire passer pour Iongleur en ce point, pour l'auoir donnée à doubles trauerses aux Archeuesques Primats. Il ne me sera pas plus mal aisé d'en iustifier l'vsage, que celuy de la mitre; mais auant que ie le fasse, il faut que i'examine vne consequence aussi bien tirée que la precedente. C'est en la page 93. où il dit que *si les Archeuesques doiuent porter la croix double, les Primats, qui ont vn degré par dessus les simples Metropolitains la doiuent auoir triple, & les Patriarches quadruple.* Comme si ie disois les Abbez portent vne crosse, donc les Euesques en doiuent porter deux, les Archeuesques trois, les Primats quatre, & les Patriarches cinq. Cette consequence seroit aussi bien de-

duite que la ſienne : ne ſçait-il pas que comme les Eſpeces differentes conuiennent toutes en des principes communs, & generiques , il y a de meſme des ornemés communs auſquels on en ajoûte de ſinguliers pour ſeruir de difference: ainſi les Abbez portent vne croſſe, les Abbez mitrez y ajoûtent la mitre, mais vn peu tournée , les Eueſques la mettent de front, les Archeueſques ajoûtent la croix , les Primats la mettent double en qualité de Patriarches , ne l'ayant qu'à ce titre comme ie feray voir maintenant.

Les titres de Patriarches & de Primats ne ſont pas des titres confondus par le ſtyle de quelques Secretaires , mais des titres reels reconnus & authoriſez par l'Egliſe : car outre la declaration d'Innocent III. que noſtre aduerſaire reconnoit. *Primas & Patriarcha pene penitùs idem ſonant , cum Patriarchæ , & Primates teneant vnam formam licet eorum nomina ſint diuerſa.* Nous auons des declarations particulieres en faueur de pluſieurs Primats : car outre les quatre Egliſes Patriarchales anciennes d'Antioche , de Conſtantinople,

d'Alexandrie, & de Ierusalem; il y a celles de Venise qui estoit autre fois à Grado, d'Aquilée en Italie, de Lyon & de Bourges en France, de Tolede en Espagne, & de Braga en Portugal, qui sont aduoüées par l'Eglise Vniuerselle. Quoy que Barbosa les appelle *Patriarchas minùs principales*, il dit pourtant, *& in his Patriarchis minùs Principalibus procedit quod fertur inter primates, & Patriarchas nullam esse differentiam sed verbalem tantum. de Episcop.grad.diuis.tit.1. cap. 6. Gonzales ad Reg. 8. cancell. gloss. 41.num. 15. Gig. de residentia Episcop. cap.18.n.5.*

Ces Primats sont appellez *Patres Patrum, iuxtà cap. cleros vers. Patriarchæ 21. dist. Petrus Gregor.syntagm iuris l.15. cap.2.num.11. Fusch. de visitat. lib.1. c.2. à num.9. Lœli. Zechi de Repub. Eccles.tit. de statu Reuerendiss. Patriarcharum. 1. Gambara tract. de legat. l.2. num.11. Modern.de sacra Episcoporum auctorit. cap.9. §.6.* Ce nom est le mesme que celuy de Patriarche: donc ces Primats sont Patriarches. Ils president à plusieurs Prouinces Metropolitaines, & l'on appelle des sentences des Archeuesques à la

Primace,comme on fait à celle de Lyon des Archeueschez de Sens,de Paris , de Tours & de Rouën. *Marca de primat.*

Maurice de Alzedo attribuë clairement la double croix à l'Archeuesque de Toledo en ces termes, *Patriarcha dicitur, & habet omnia priuilegia quatuor viris Patriarchis concessa , & ideò vtitur* .Gion *more Patriarcharum hoc est cruce lignum trãsuersum geminum habente, cuius lignum superius transuersum breuius est , inferius longius , & quod Patriarchis huiusmodi* Gion *vti liceat , & quid significet tradunt Cuiacius in paralip. ad tit. de foro competenti in c.sanè 3. in fine. Barbosa in Pastorali tit.3.cap.1.num.25. Alzedo de variis Episc.c.10.n.42.& 43.*

Enfin la pratique iustifie ces doubles croix , & cette pratique n'est pas nouuelle , puis que Fortunat en donne vne de cette sorte à S. Gregoire de Tours.

Obsequiisque suis crux habet alma cruces.

Roland Hebert, Regnaud de Beaune, André Fremiot & leurs successeurs Archeuesques de Bourges l'ont porté de cette sorte. En la promotion des Cheualiers du S.Esprit, faite le 14.May

1633.

1633. Les armoiries des Archeuesques de Narbonne, de Paris, & de Bourdeaux furét representées auec vne semblable croix, qui n'est pas tellement particuliere aux Patriarches & Archeuesques Primats, que la Hongrie n'en ayt eu vne semblable pour armoiries, & la Lorraine pour deuise.

Il me reste à examiner si les Prelats doiuent prendre les couronnes des dignitez de leurs familles, & retenir les noms de ces mesmes familles, qui sont deux autres points contestez par l'ancien Preuost. Pour le premier, comme ce n'est ny à luy ny à moy d'examiner les droits des Princes de l'Eglise, il me suffiroit de donner des Exemples de cette pratique, sans rechercher si elle est raisonnable : ie veux neantmoins la iustifier par l'authorité & par la raison.

L'Estat Ecclesiastique estant vne condition plus éleuée, que toutes les dignitez temporelles; la promotion à cet estat ne peut pas estre vn abbaissement, ny vne priuation des honneurs dûs à la naissance illustre de ceux qui entrent dans le Sanctuaire, Et les ornemens des charges temporelles ne sont

pas incompatibles auec les marques Ecclesiastiques, puisque le Portugal à eu au Siecle passé vn Cardinal pour Roy, & ce Royaume plusieurs Chanceliers Cardinaux, Archeuesques & Euesques, qui portoient les marques de ces dignitez iointes aux Ecclesiastiques. Nous auons vû aussi de nos iours l'Ancre de la Surintendance des mers ioint aux armes du Cardinal de Richelieu : ce qui estant ainsi ie ne vois pas sur quoy l'ont pourroit oster aux Prelats des honneurs que leur naissance rend legitimes.

Les Prelats Italiens prennent les titres de leurs ainez, & se disent *ex Comitibus S. Floræ, de Balneo, Lauaniæ, &c.* Pourquoy les autres n'en prendront-ils pas les couronnes ? Le Pape Innocent dixiéme en defendit l'vsage dans Rome où tous les Cardinaux pretendent tenir vn rang égal, pour leur oster toute sorte de jalousie; mais l'vsage n'en à pas cessé pour cela, & nous auons plusieurs Prelats en France qui couronnent leurs armes. Certes si la dignité de Duc & Pair & de Comte annexée au benefice le permet, ie ne vois pas pour quelle rai-

ſon on en peut exclurre les droits de la naiſſance, & oſter aux Cardinaux des maiſons Souueraines vn honneur legitime, qui leur eſt dû. C'eſt ce que dit expreſſement *Mauritius de Alzedo de Præeminent. ac prælat. Epiſcop. cap. 12. num. 8. Epiſcopalis apex non priuat alia ſingulari dignitate : nam ſi dux, Marchio, aut Comes eligatur Epiſcopus, non ideò deſinit eſſe Dux aut Marchio.* Menochius dit le meſme *de adipiſc. poſſ. remed. 10. num.68.* & Cephalus *Tom. 1. l.1. conſ.1. num.58.*

Ce qui prouue clairement que les Eueſques, peuuent mettre la couronne ſur les écuſſons de leurs armoiries, c'eſt qu'autrefois ils ſe ſont ſeruis de la couronne Royale en leurs actions de ceremonie au lieu de la mitre. *Alzedo c.13. p. 1. num. 60. ſicuti antiquitùs Epiſcopi vtebantur coronâ Regali loco mitræ, hodiè è contrario Moſcouitarum Rex loco coronæ Regalis vtitur mitra & baculo paſtorali loco ſceptri.* Ioan. de Perſia *en ſus relaciones.*

Enfin n'ont-il pas dans l'Egliſe le Trone, & le Dais ; ne nomme-t'on pas leurs maiſons Palais, & leur habit meſ-

me n'est-il pas de couleur de pourpre, qui montre le rapport qu'ils ont auec la Royauté dont ils portent les ornemens.

Pour ce qui concerne le nom i'admire la simplicité du Preuost, qui n'a pas fait reflexion qu'il ny a pas plus de six cens ans qu'il y a des noms affectez aux familles, & qu'ainsi on a retenu dans l'Eglise l'ancien style d'écrire aux Prelats, & de soûcrire aux Conciles. C'est la cause pour laquelle Messieurs de saincte Marthe, & M. Robert n'ont mis les noms des familles des Prelats que depuis l'an mille ou onze cens en leur Gaule Chrestienne, comme i'ay desia remarqué. Ce style ancien n'a pas neantmoins empesché, que ces Prelats n'ayent souuent mis les noms de leurs familles dans les sous-scriptions des Conciles, comme on voit en celuy de Trente.

Enfin dans les soixante points prohibez aux Euesques dans les Conciles, nous n'y trouuons aucune defense, de porter le nom, & les armoiries de leurs familles; & on voit dans le trente sixiéme volume des Conciles imprimez au

Louure, que S. Charles Borromée *de l'authorité duquel le Preuost osteroit volontiers aux Euesques leurs noms & leurs armoiries*, a mis le sien en teste de toutes les indictions des Conciles Prouinciaux de Milan en ces termes.

Carolus Borromæus S.R.E. tit. S. Praxedis Presbyter Cardinalis, Dei & Apostolicæ sedis gratiâ, Archiepiscopus Mediolani vniuersis Prouinciæ nostræ fidelibus.

L'Argument qu'il a apporté pour leur oster les noms de famille destruit ce qu'il pretend establir, quand il les nomme *veritables leuites*, puis que ces Ministres sacrez de l'ancienne Loy prirent le nom de leur famille pour celuy de leur ministere, & se nommerent *Leuites* à cause qu'ils estoient de la Tribu de Leui.

Ie ne veux pas separer la cause de Messieurs les Comtes de S. Iean de celle des Prelats, puisque ces illustres Ecclesiastiques composent l'vne des plus Augustes Compagnies de l'Eglise Gallicane, & que leur corps à donné des Souuerains Pontifes & des Cardinaux à l'Eglise vniuerselle, & quantité de

Prelats aux Diocefes les plus celebres du Royaume.

L'Ancien Preuoſt, qui a deſia autrefois manqué de reſpect enuers ce venerable Chapitre, en eſt allé iuſqu'à l'inſolence en la page 87. où il dit que *ce ſera dans les Archiues du Royaume de la Lune & Pays adiacens decouuerts par Lucien, & dans l'Iſle des lampes ou des lanternes, que ie feray paroitre ſur le Theatre du monde des Rois fanatiques, & fantaſtiques, illuſtres progeniteurs de nos Chanoines de Lyon.* Il a employé deux pages entieres à vomir des iniures contre cet Auguſte corps, à l'occaſion de cinq ou ſix lignes de mon veritable art du blaſon, p. 174. où i'auois dit en traitant des ſupports.

Les Comtes de l'Egliſe de S. Iean de Lyon, ont pour ſupports vn lion & vn griffon. Le lion eſt couronné, & certes auec raiſon puis qu'ils ſont la plus belle couronne de Lyon? Que peut-on trouuer de plus auguſte que ce corps, qui ſelon les regiſtres de la Chambre des Comptes de Paris, auoit l'an mil deux cent quarante cinq 74. Chanoines, dont l'vn eſtoit fils de l'Empereur, 9. fils de Roy, 14. fils de Ducs, trente fils de

Comtes, vingt fils de Barons, & tous 70. Docteurs es droits ciuil & Canon.

I'ay cité ce registre apres Monsieur de Sponde pag. 217. du Tome 1. de la continuation des Annales Ecclesiastiques, Apres de Rubis p. 279. de l'histoire de Lyon. Seuert *in chronographia Eccles. Lugdun.*

Quoy que ie ne me fusse pas fait garand de ce registre que i'alleguois apres tant de personnes plus dignes de foy, que le Preuost : ie le veux neantmoins iustifier, & montrer malgré toutes ses recherches Chronologiques, qu'il n'y a aucun inconuenient que cela ayt esté ainsi, puisque M. Duchesne en ses antiquitez & recherches de la France l. 1. disc. 4. p. 172. parle ainsi de cet illustre Chapitre dont le Roy est Chanoine d'honneur.

Cette place de Chanoine d'honneur n'est pour l'office ny pour la charge, ains seulement, par reuerence, & priuilege ; car comme le Prince, qui est Chanoine d'honneur n'est obligé à autre chose qu'à iurer la protection, & conseruation des droits de l'Eglise : aussi n'en tire-t'il autre profit que la participation des prieres qui s'y font.

Cet honneur seroit peu de chose, si la grandeur des Princes, qui l'ont desiré, ne le rendoit grand en ces grandes Eglises, qui pour estre les premieres de France en antiquité comme en dignité ont porté leur reputation aux Nations plus éloignées, lesquelles ont ordonné leurs Eglises sur ce modelle, & singulierement sur celuy de S. Iean de Lyon : en laquelle cet honneur a esté deferé à d'autres Princes tant naturels qu'estrangers, qui par leur pieté ont obligé l'Eglise à cette reconnoissance d'honneur, aux Ducs, de Sauoye, Comtes de Villars, aux Ducs de Bourgogne, aux Ducs de Berry, aux Dauphins de Viennois, qui tous ont esté receus Chanoines d'honneur en cette Eglise.

Apres ce grand témoignage ie ne suis pas en peine de trouuer ce qui l'a fait suër, & ce qui luy a donné occasion de mettre en humeur son Eloquence. L'vn des fils de Frideric fut reçeu Chanoine d'honneur en reconnoissance des bien-faits que le Chapitre auoit reçeu de son pere. Quelques-vns des fils de S. Louys purent faire vne partie du nombre de ces fils de Rois, & ie ne trouue pas difficile à croire qu'il y ayt

eu neuf fils de Rois, & quatorze fils de Ducs reçeus en vn Chapitre durant vn Concile General, où le Pape, & plusieurs Princes assistoient, l'an 1245. sous Innocent IV. refugié en cette ville.

I'ajoûte à toutes ces coniectures le témoignage fidele de Rubis Historien de Lyon, qui parle en ces termes, au l. 3. de son histoire chap. 37. pag. 279. *I'ay vû entre les papiers de feu Messire Iean de Masso, viuant Protonotaire du S. Siege Cheualier de saint Iean, & Official, des excez à Lyon vn extrait, qu'il écrit auoir fait luy mesme en la Chambre des Comptes à Paris, l'an 1550. qui porte que l'an 1245. qui estoit le 19. du Regne de S. Louys. Il y auoit dans l'Eglise Cathedrale de Lyon 74. Chanoines, d'où l'vn estoit fils de l'Empereur, neuf fils de Rois, quatorze fils de Ducs, trente fils de Comtes, vingt fils de Barons, & tous septante licentiez aux lois & en decret.*

Ie ne conçois pas le discours, que fait en suite le Preuost au bout de la page 87. & i'ay peine à deueloper le mystere des douze dernieres lignes, ou il parle de cette sorte. *Comme les richesses*

donnent beaucoup d'éclat à la vertu dont vous faites profession, vous negligez aysément la renommée, qui n'est que la seruante, & la fourriere des vertus, pourueu que vous ayez les richesses, & la vertu; ou les richesses seules sans la vertu. Ie n'auois pas encore appris que la renommée fût la seruante des vertus, puis qu'elles font gloire de se cacher, & beaucoup moins leur fourriere, puisque la reputation, & l'estime la plus haute ne sçauroit estre vne disposition à la vertu, qui est vne qualité attachée à l'ame & independante des hommes. C'est pour ce suiet que la vertu est contente de soy-mesme, & le seul témoignage de sa conscience luy suffit sans qu'elle se mette en peine des sentimens des hommes, qui sont plus souuent iniustes que raisonnables. Ces filles de la grace sont estrangeres en ce monde, elles n'y prennent point de logis, & quand elles en prendroient de passage, la renommée n'est pas vne bonne fourriere pour elles, & il y auroit à craindre si elles s'en seruoient, qu'elles fussent mal logées, tandis que la fausse vertu auroit entrée dans les Palais. Les

anciens ont esté plus iudicieux que le Preuost, quand ils ont dit que la renommée estoit sa suiuante necessaire, comme l'ombre, qui ne quitte iamais le corps ; encore n'est-ce que le iour qu'elle le suit, & la vertu n'est suiuie de la renommée, que lors qu'elle est connuë. Ie dis suiuie, car iamais elle ne la precede, & si l'homme acquiert de l'estime auant qu'il soit vertueux, c'est à vne fausse vertu que ces honneurs sont rendus, & la veritable les desaduouë aussi-tost qu'elle paroit.

Ne perdons pas le reste du discours de nostre Autheur. Il continuë *ainsi aux despens de vostre reputation, vous ionglez ouuertement ces Messieurs de l'Eglise de Lyon, pour reparer en quelque maniere le tort que vous pretendez vous auoir esté fait par le sieur Tristan: I'explique cecy. Nous parlions tantost de coniectures, mais il y a icy quelque chose de plus: & pour parler franchement, la presomption est violente, que vous n'auriez pas traité si indignement vne personne du merite du sieur Tristan, si l'accueil que la ville de Lyon a fait à ses ouurages, n'auoit deconcerté le dessein que vous auiez conceu,*

de luy preſenter vne bagatelle, & Dieu ſçait à quelle fin.

Ie l'eſtime ſçauant en ionglerie, dont le ſeul terme luy aggrée ſi fort qu'il le repete ſouuent me faiſant *Iongleur des Eueſques, Iongleur de Meſſieurs de l'Egliſe de Lyon, Iongleur en fait d'antiquité, Iongleur en armoiries, &c.* ce qui me ſemble iniurieux à la reputation de ceux qu'il iuge capables d'eſtre ionglez. Mais examinons ſa preſomption violente. *L'accueil que la ville de Lyon a fait aux ouurages du ſieur Triſtan, a deconcerté le deſſein que i'auois conceu de luy preſenter vne bagatelle.* Si ſa preſomption eſt violente il a plus que des coniectures, & il a du moins des demy preuues à produire. Ou ſont elles? depuis quand eſt-il deuenu ſi reſerué? eſt-ce par charité Chreſtienne qu'il les a teües? & tout cet intrigue pretendu aboutit-il à de telles preuues?

Ie n'ay iamais eu concurrence auec le ſieur Triſtan, que ie n'ay l'honneur de connoiſtre que par reputation, & par les ouurages qu'il a donnez au public. Il en preſenta vn aux officiers des pennonages de cette ville tandis que i'eſtois

en Dauphiné ; mais il n'a rien fait pour Meſſieurs les Comtes de S.Iean, & i'oſe dire, que ſon ouurage n'eſtoit pas vn ouurage à deconcerter mes deſſeins, ſi i'en euſſe eu de tels que mon aduerſaire m'en attribuë. Ie n'ay iamais eu la penſée de recueillir les armoiries des Bourgeois, & des Marchans qui rempliſſent la pluſpart des charges de ces pennonages : & certes ſi i'euſſe eu quelque choſe à entreprendre en fait d'armoiries pour cette ville. I'aurois recueilli dans l'ordre Eccleſiaſtique celles de tous nos Archeueſques depuis l'an onze cent, des Doyens de l'Auguſte Chapitre de S.Iean ; celles de toutes les familles, qui ont donné des Comtes à cet illuſtre cõpagnie de Gentils-hommes, celles des Abbez d'Aiſnay, des Abbeſſes du Monaſtere Royal de S. Pierre, des Prieurs de la Platiere, & de tous les Chapitres. I'aurois pû mettre dans vn autre ordre celles des Gouuerneurs & des Lieutenans de Roy, des Senechaux, & des Preſidens & Lieutenans Generaux. Et dans vn troiſiéme, celles des Preuoſts des Marchands & des Eſcheuins depuis leur reduction à quatre.

Il n'eſt perſonne de ces trois ordres, dont les armes ne meritent rang dans le temple de l'honneur par le droit de la naiſſance, ou par la nobleſſe des charges qu'ils ont exercées ; & cette entrepriſe eſt aſſez vaſte pour faire naiſtre de beaux deſſeins.

CHAPITRE X.

De l'Eſpée.

ON ne peut ſans iniuſtice exclurre des marques de la valeur, l'Eſpée qui en eſt le principal inſtrument, & qui en fait preſque toute la gloire. La vertu agiſſante auroit lieu de ſe plaindre, ſi apres qu'on a couronné le bouclier, & qu'on l'a orné des plus belles couleurs du blaſon ; & des plus riches dépoüilles de l'honneur, on n'auoit aucun reſpect pour celle qui fait ſes trophées. C'eſt la cauſe pour laquelle tous les peuples l'ont reſpectée. Les Empereurs la portent en ceremonie, comme la marque de leur authorité. Les Rois en font depoſitaire le plus illuſtre de

leurs Officiers d'armée. Le Pape en benit vne toutes les années la nuit de Noël, dont il fait present à quelque Prince. Les Prelats, qui sacrent nos Rois la leur mettent en main, & l'on s'en sert pour faire les Cheualiers, en sorte qu'il n'est guere de dignité, qui ne serue à la gloire de cet instrument du courage & de la valeur.

Le Cheualier Bayard à qui François premier fit l'honneur de demander l'accollade teste nuë & les genoux à terre pour garder la ceremonie; ayant reçeu ce Prince Cheualier, en fut tellement glorieux, qu'il s'écria tenant encore son espée nuë. *Tu es bien heureuse d'auoir auiourdhuy à vn si beau & si puissant Roy, donné l'ordre de Cheualerie; certes ma bonne espée, vous serez moult bien comme reliques gardée, & sur toutes autres honorée; & puis fit deux sauts, & apres remit au fourreau son espée.* Symphor. Champier en la vie de Bayard.

Enfin l'Espée à diuers vsages dans le blason: car outre qu'elle fait les armoiries de plusieurs familles, 1. elle a esté autrefois la marque de Cheualerie, & c'est pour ce suiet qu'on la void grauée

sur plusieurs anciens tombeaux. 2. Elle est la marque de plusieurs dignitez. Le grand Maistre de Malthe, en met deux empoignées à costé de ses armoiries auec la deuise *pro fide.* Le Connestable en portoit deux de mesme ; & le grand Escuyer en met encore deux en fourreau fleurdelisé, & entouré de la ceinture de mesme. 3. Elle sert à marquer la Iurisdiction temporelle des Euesques Seigneurs.

Le premier, & le dernier de ces trois vsages sont contestez par l'ancien Preuost, qui dit en la page 60. que l'espée mise sur les tombeaux n'est pas la marque des Cheualiers, & conclud en ces termes trois ou quatre remarques en faueur des esperons. *Tant il est veritable, que la propre marque du Cheualier est l'esperon d'or ou doré, & non l'espée.*

Il est vray que les esperons dorez ont esté vne des marques de l'ancienne Cheualerie ; mais il ne sçauroit nier que l'espée ayt eu le mesme auantage, puisque elle a esté le principal instrument de Cheualerie. Tesmoin Symphorien Champier en l'histoire du Cheualier Bayard, où parlant de Fran-

çois I. fait Cheualier par ce braue. Il dit *Alors print sont espée Bayard, & dit, Sire, autant vaille que si c'estoit Roland, ou Oliuier, Gaudefroy ou Baudoin son frere. Certes vous estes le premier Prince que oncques fis Cheualier.*

L'Autheur de la Chronique Latine qui commence l'an 1380. & finit l'an 1415. en la description de la Cheualerie donnée à Louys & Charles de Sicile. *Hoc peracto Episcopus protinùs Regem adiit, & in eius præsentia ambo adolescentes flexis genibus petierunt vt Tyronum adscriberentur numero: qui cum ab eis iuramentum solitum exegisset, eos nouiter accinxit* Baltheo Militari, *& per dominum de Chauuiniaci calcaribus deauratis eos iussit Rex Carolus insigniri.*

Prudencio de Sandoual Historiographe de Philippes III. aux additions de la Chronique d'Alphonse VII. Roy de Castille, & de Leon chap. 45. décrit comme Dom Sanche fut fait Cheualier, & dit. *El buen Conde le cingiò la Espada.*

Lambertus Ardensis c. 87. an. 1170. Thomas Cantuariensis Balduino 2. Comiti Guisneinsi *in signum militiæ,*

Gladium lateri, & calcaria pedibus adaptauit.

Melchior Haimnisfeldius Goldastus not. in VVinsbekij paræneſ. ad filios. *Nobilium quondam filij appenſione ſcuti, galeæ impoſitione, & accinctione* Ensis *in equeſtrem dignitatem lecti.*

Les lettres de Nobleſſe données à Thomas de Salerne Preſident du Conſeil de Naples par Maximilien II. font mention de l'eſpée, comme de la marque de Cheualerie. *Pro eâ quâ fungimur authoritate Cæſareâ, te præfatum Præſidem Thomam Salernitanum iuris vtriuſque doctorem, atque in tuam gratiam fratres quoque tuos, nempè Domitium, Franciſcum, Scipionem Marcellum, Pompeium, ac Io. Leonardum Salernitanos ac filios veſtros natos, & naſcituros, eorumque deſcendentes maſculos in infinitum, Milites ſiue Equites Auratos veros & legitimos facimus, & inſignimus accingentes vos* Gladio *fortitudinis. . . . . . vt valeant pro ſuſceptæ dignitatis Equeſtris* ornamento, *torquibus*, Gladiis, *calcaribus veſtibus vti, frui, potiri.* Philib. Campanile.

Ambroiſe Moralez, & Iean Nugnez *Reges Hiſpaniæ manu propria* Gladium

de altari accipiunt , & cingulo militari sepsos accingunt.

Ces authoritez me semblent des preuues conuaincantes contre le Preuost, il faut maintenant iustifier la pratique ancienne de representer cette épée sur les tombeaux. Les exemples en sont si frequens, qu'il faut estre peu curieux pour ne l'auoir pas remarqué en plusieurs endroits. Outre les exemples de l'Abbaye de la Luzerne, que i'ay rapportez en mon veritable art. I'ay remarqué la mesme chose aux Abbayes de Clugny, de Belleuille de Cisteaux, d'Hautecombe, de Tournu, &c. & en voicy les exemples particuliers.

Dans le fond du cloistre de Clugny sont deux tombeaux fort anciens de deux freres : sur l'vn on lit *D ..... Bouchardi Milite* : & sur l'autre *D. Iacobus Bouchardi Miles.*

Sur l'vn & sur l'autre il y a vne espée passée derriere vn escu bandé: celuy du dernier est brisé d'vn lābeau de 5. pieces. I'ay fait represēter celuy de l'aisné en la figure VI. A l'entrée de l'Eglise de cette mesme Abbaye est la Chapelle de la maison de Saligny, sur la porte de la

quelle les armes d'vn Seigneur de cette famille sont representées telles que ie les donne icy. XI. De gueules à trois tours d'argent; deux griffons pour supports ; l'escu entouré d'vne chaisne à laquelle sont attachez les Ecussons des alliances, & vne espée passée en pal derriere l'escu.

En l'Abbaye de Tournu, à l'entrée de l'Eglise, qui estoit autrefois l'ancienne Eglise, se voyent sept ou huit tombeaux à demy rompus, dont la plûpart n'ont qu'vne espée pour marque sans écusson; en vn sont les armes de Semur auec l'espée comme en la figure VII. en vn autre, vne croix engreslée auec l'espée nuë à costé : & en vn autre l'espée sous vn escu fascé auec cet Epitaphe quasi tout rongé.

Hic iacet Marcellinus ...... Miles : & en vn autre l'escu de la figure VIII. sans inscription.

Dans l'Eglise sous l'aisle gauche est le tombeau d'vn Seigneur de Montbellet, sur lequel il est representé auec ses armoiries aux deux costez, accompagnées d'vne espée qui accoste l'escu à droit, XI. auec cet Epitaphe.


I
II
III
De Saula
Visque
IV
V
VI
La Cheeze
Bouchard
VII
VIII
IX
emur
Montbellet
X
XI
amas
Sali- gny

Hîc iacet Alardus Dominus Montisbelleti miles, &c.

En l'Egliſe de Touches proche le Chaſteau de Montagu à deux lieües de Chalon, eſt repreſentée l'armoirie auec vne eſpée qui l'accoſte au coſté gauche, comme en la figure. I.

Ces exemples ſont encore plus frequens en l'Abbaye de la Ferté ſur Groſne prez Châlon.

Au Porche de l'Egliſe. *Dominus Guido de Saula Miles*, auec les armes & l'eſpée comme en la figure. II.

Dominus Hugo de Saula Miles de méme.

La figure IV. eſt ſur vn tombeau auec l'eſpée ſans aucun nom.

Dans l'allée du cloiſtre qui va de l'Egliſe au Chapitre, ſur l'epaiſſeur d'vn tombeau de pierre, releué & enfoncé dans le mur, eſt l'ecuſſon X. auec l'eſpée ſuſpenduë par ſa courroye auec cette inſcription. *Anno Domini 1301. nono Cal. Maij obiit R. Dalmaciaci Vicecomes Cabilionenſis Dominus de Marciliaco.*

Hic iacet nobilis vir : G. Miles Dominus de Rocha, ſans aucunes armoiries qu'vne eſpée ſur ſa tombe.

Anno Domini . . . . . mense Septembri obiit Parrellus de Loysia.

Anno Domini 1334. *non. Octob. obiit Dom. Guido de Loaysia.*

Tous deux auec l'escu marqué de cinq fasces & accompagné d'vne espée, les armes de cette famille sont representées en vn tableau d'vne Chapelle : le champ est d'azur, & les fasces sont d'or.

Guillermus des Loges Miles : d'or au sautoir d'azur, l'espée à costé de l'escu.

Estienne de la Cheeze Escuyer, qui trépassa l'an 1463. *le* 5. *de Mars* : l'escu & l'espée comme en la figure. V.

Iean de Vasque *ou* Visque (*car on a peine de bien distinguer, l'inscription estant Gothique.*) Iadis Escuyer d'Escurie de Monseigneur le Duc de Bourgogne, son Bailly & maistre des Foires de Châlon, qui trespassa le 18. iours de Mars 1380. *l'escu & l'espée comme dans la figure.* III.

M. Chifflet a remarqué la mesme chose en diuerses Eglises du Comté de Bourgogne. Comme il le témoigne luy mesme *in Vesontione part.* 1. *c.* 26. *p.* 92. *In multis nobilium mensis, siue* tombis

(vt vulgus loquitur) quibus longa titulorum species displicebat, tantoperè nunc expetita, gentilitia insignia cum scuto, & Ense *apposita cernuntur, cum mortui nomine & titulo* Militis, *qui* Equitem *sonabat, & nobilem: ità in claustro & ædibus S. Stephani Bisontini* Milites *leges, in tumulis nobilium* de Ceys, *& aliquorum ex Casatis, qui sunt quatuor ex Vet. Cod. Rituum S. Stephani.*

Comes Burgundiæ,
Dominus Montisfalconis,
Vicecomes Bisuntinus,
Dominus de Abans.

Sic item Milites *inuenies in Cœnobiorum Burgundiæ claustris, vt in Monasterio Bellauallis* de Vienna, de Achæo, de Rocha, de Castellione.

In Cœnobio charitatis, de Monte Auuium, de Nouocastro, de Rayaco, & de Arguello : ces preuues me semblent suffisantes pour establir ma pensée.

Ie viens au second point contesté, qui est l'vsage de l'espée pour marque de la Iurisdiction temporelle des Euesques Seigneurs : à l'occasion de laquelle mon aduersaire dit. *Vous les ionglez*

& non content de leur donner des armes en peinture: vous leur mettez les armes materielles en main, en tant qu'en vous eſt, page 88. Auant que répondre à cette accuſation, il eſt important que ie repete icy ce que i'ay dit en la pag. 170. de mon veritable art du blaſon.

„ Les Prelats, qui ont iuriſdiction „ temporelle, & qui comme Seigneurs „ ſont obligez de fournir des ſoldats „ pour les guerres importantes, portent „ ou peuuent porter le caſque ioint à la „ mitre pour couronnement de l'eſcu „ de leurs armes. Les Electeurs Eccle- „ ſiaſtiques le pratiquent en Allema- „ gne, & les Eueſques de Dol & de „ Cahors en France. Ceux, qui ſont „ Ducs, Marquis, ou Comtes par leurs „ familles, peuuent porter les couron- „ nes, &c.

I'ay traité plus amplement ce point en la page 187. 188. & 189. où i'ay donné les exemples des Prelats, qui le pratiquent en France & en Allemagne, & rapporté quelques raiſons de cet ornement militaire, ioint aux Eccleſiaſtiques: entre-autres choſes i'ay „ dit. Qu'il a eſté vn temps que les

Prelats

„ Prelats ne faisoient point difficulté „ d'aller à la guerre, que nous en auons „ cent témoignages dans l'histoire, & „ que les Capitulaires de Charlemagne, „ & de Louys le debonnaire le iusti- „ fient, &c.

C'est sur cet endroit que le Preuost crie *que ie ferois des Euesques des Generaux d'armée si ie pouuois, & qu'au lieu de leur proposer les oracles sacrez de la verité puisez de l'Escriture sainte, des Constitutions Apostoliques, & des Decrets des Papes, ie leur allegue des Exemples scandaleux de quelques Prelats heteroclites qu'on a vûs à la teste des armées Chrestiennes contre des Chrestiens.*

Ie ne sçay si ie me dois plaindre de l'infidelité de mon aduersaire, ou de sa temerité. Il corrompt tous mes sentimens, lors qu'il entreprend de les expliquer, mais il s'oublie en ce point de la dignité des Prelats, & des respects que nous leur deuons, quand il exige de moy *que ie leur propose les oracles sacrez de la verité, puisez de l'Escriture sainte, &c.* Qu'il apprenne que ces Princes de l'Eglise sont nos maistres, que c'est à eux de nous instruire, & qu'il

y a de l'impudence en ceux qui s'erigent en reformateurs de cet ordre estant dans vn inferieur. Secondement ie n'ay fait que rapporter des choses faites & passées, qui ne dependent ny du Preuost ny de moy, & bien loin d'approuuer ou de condamner ce qui est au dessus de nous, apres auoir designé le Cardinal Infant, & le Cardinal de la Valette sous ces termes, *nous auons vû de nos temps deux armées Royales commandées par deux Princes de l'Eglise, dont l'vn estoit fils de Roy, & l'autre d'vne illustre famille de ce Royaume.* I'ay dit auec le respect que ie dois à cette eminente dignité, *que la pourpre sacrée est plûtot vne couleur de zele & de l'ardeur qu'il faut auoir pour maintenir & estendre la Religion, que pour combattre pour la gloire, & pour estendre les limites des Estats temporels.* Ie laisse à iuger, qui est le plus criminel dans ses sentimens, ou le Preuost qui nomme ces deux Cardinaux *des Prelats heteroclites, & leurs exemples scandaleux*, ou moy qui en ay parlé auec cette reserue, & de cette maniere respectueuse qui montre, que ie ne ferois pas des Pre-

lats, des *Generaux d'armée si ie pouuois.*

Ie dis donc encore vne fois que les Prelats, qui ont vne iurisdiction temporelle, ont droit de ioindre l'espée à la crosse en leurs armoiries, & que la pratique n'en est pas nouuelle. Il est à propos de donner icy l'origine & la cause de cette pratique, qu'aucun de nos Autheurs du blason n'a traité. Ce fut Erlang Euesque de Virtzbourg en Allemagne, qui commença le premier à ioindre cette marque militaire à celles de sa dignité à l'occasion de Henry V. Empereur, qui le molestoit dans la possession de sa Duché, que cet Empereur vouloit enuahir pour le donner à Conrad son neueu Duc de Suaube. Ce Prelat pour montrer qu'il estoit en estat de se defendre contre vn Prince que le Pape auoit excommunié, faisoit toûjours marcher deuant soy vn Escuyer portant vne espée nuë, comme fait le Connestable deuant le Roy ; cette ceremonie fut retenuë par ses successeurs, & encore à present quand ce Prelat officie on met l'espée sur l'Autel auec la crosse, d'où est venu ce Prouerbe. *Her-*

bipolenſis ſola enſe indicat & ſtola. Voicy comme Bruſch raconte la choſe *cap.9. in 24. Epiſcop. Herbipoi. Erlango.* Erlangus *Epiſcopus Herbipolenſis cum anno Chriſti* 1104. *ab Henrici V. Imperatoris quem Pontifex Rom. excommunicauerat, cuique dictus Erlangus aliquandiu adhæſerat, amicitiâ, & conſuetudine tandem abhorreret. Imperator ducatum hunc inuoluere, ac vt aliquod imperij feudum ad ſe deuolutum Duci Sueuorum Conrado ſuo ex ſorore nepoti conferre attentauit. Ibi verò Erlangus Imperatori acerrimè ſeſe opponens ducatum ſuum ſtrenuè defendit, & fortiter retinuit, curans etiam mandanſque vt & ſi alioqui arrogantiæ nomine malè audiret, tamen poſthac miniſter ſe antecedens, nudum ac euaginatum gladium præferret: hic primus fuit Epiſcopus, qui vnà cum pedo paſtorali gereret in inſignibus coruſcantem enſem, exemplum ſucceſſoribus imitandum præbens.*

Au Palais Epiſcopal de Chartres on void les ſtatuës des anciens Eueſques veſtues de tous les ornemens Pontificaux, excepté la chappe, ayans le caſque en teſte, & l'eſpée au coſté.

L'Effigie d'Othon Viſconti Arche-

uesque & Gouuerneur de Milan, se void au naturel dans vn cabinet vouté du Chasteau d'Anglerie, avec vn tableau de la victoire qu'il remporta à Decime contre les Turrians. Ce Prelat Seigneur de Milan est representé en camail & en rochet, soûtenant de la droite sa croix Archiepiscopale, & s'appuyant de la gauche sur vne grande espée nuë.

Le Monument qui reste en cette ville sur vne des portes de la cour de l'Archeuesché, que i'ay desia fait representer en mon veritable art du blason, & que ie redonne icy montre que nos Archeuesques ont eu autrefois cette marque de leur iurisdiction temporelle.

Les monnoyes de Ferdinand Euesque de Liege, prouuent le mesme pour cet Euesché là. Le sceau de l'Euesque de Basle pour le sien : & la neufuiéme page de l'Armorial Allemand de Sibmacher pour Mayence, Cologne, Treues, Magdebourg, Saltzbourg, Breme, Bezançon, Riga, Prague, Cambray, & Virtzbourg.

Quelques Euesques mettent cette espée dans l'escu mesme comme celuy

du Puy, en Velay. Celuy de Neubourg en Allemagne, & ceux de Londres, de Vincestre, & d'Excester en Angleterre.

La plusPart de ces Prelats estoient obligez *aux seruices personels dûs par le vassal à son Seigneur à cause de leurs fiefs tant profitables que guerriers, publics & priuez selon les ordonnances de l'Estat ancien de la France expliquées par Clement Vaillant Aduocat en Parlement.* C'est la cause pour laquelle Carion Historien Allemand loüe la modestie d'Albert le grand, qui refusa l'Euesché de Ratisbonne qu'il falloit gouuerner par armes selon la coustume de plusieurs Euesques d'Allemagne, qui defendent leurs biens par l'espée.

Il y a vne Ordonnance formelle de ce deuoir militaire dans les capitulaires de Charles le Chauue, & parce que mon aduersaire dit, *que c'est vne chose deplorable qu'vn homme de ma profession ne passe sur ces liures, que comme les araignées & les chenilles sur les plus belles fleurs*, ie la veux raporter icy : elle est la 8. de celles qui furent faites *in verno palatio* : où Ebroin Euesque de Poitiers

preſidoit l'an V. du Royaume de Charles le Chauue au mois de Decembre.

VIII.

Quoniam quoſdam Epiſcoporum ab expeditionis labore, corporis defendit imbecillitas, aliis autem veſtra indulgentia cunctis optabilem largitur quietem, pracauendum eſt vtriſque, ne per eorum abſentiam, res militaris diſpendium patiatur. Itaque ſi veſtra conſentit ſublimitas, homines ſuos reipub. profuturos cuilibet fidelium veſtrorum, quem ſibi vtilem indicauerint committant, cuius diligentiâ ne ſe ab officio ſubtrahere valeant obſeruetur.

Clement Vaillant en ſon traité *de l'Eſtat ancien de la France*, a ſept Chapitres entiers des deuoirs militaires que les Eueſques, & les Abbez tant reguliers que ſeculiers ſont obligez de rendre à cauſe des fiefs qu'ils tiennent. Il allegue plus de cent exemples tirez de diuerſes hiſtoires, & dit particulierement de l'Eueſque de Beauuais. *Il eſt ſans doute que l'Eueſque de Beauuais, à cauſe de ſon Comté, eſt tenu d'aller à la guerre, quand il plait au Roy de le mander. Le denombrement au Roy baillé par*

les Euesques en fait foy, par deux articles d'iceluy : il est écrit par l'vn.

„ Item Guillaume de Romecan Sei-
„ gneur du fief de la lance, est tenu me
„ secourir ou faire secourir l'espace de
„ quarante iours ma cheuauchée à l'ar-
„ mée, toutesfois qu'il plait au Roy no-
„ stre Sire moy mander, & doit porter
„ la lance deuant moy ou en ma com-
„ pagnie, moyennant ce que ie suis te-
„ nu le monter & armer bien & suffi-
„ samment.

Et en l'autre article.

„ Item Maistre Iean de Feuquieres
„ tient vn fief nommé, le fief du *glaiue*,
„ auquel appartient vne maison auec
„ ses appartenances, située audit Beau-
„ uais au lieu nommé le mont S. Mi-
„ chel, & pour cette cause m'est tenu
„ seruir en l'armée quand il plaist au
„ Roy nostre Sire, moy mander & por-
„ ter vn glaiue deuant moy.

Les curieux pourront voir dans cet Autheur les exemples nombreux de cette pratique, apres laquelle ie dis que les Prelats, qui ont de semblables fiefs peuuent porter vne marque de leur iurisdiction temporelle auec beaucoup

plus de raiſon, que ne font ceux qui prennent des ornemens chimeriques, dont quelques écriuains flateurs ont commencé d'entourer leurs armoiries. C'eſt ce que i'auois à dire ſur ce point pour la iuſtification des Prelats, qui ioignent l'eſpée à la croſſe comme vne marque de la iuſtice qu'ils font exercer par leurs Officiers, ſur les peuples qui leur ſont ſoûmis.

CHAPITRE XI.

Diuers ſentimens iuſtifiez.

APres tant de preuues euidentes de l'ignorance audacieuſe de mon aduerſaire, & tant d'erreurs manifeſtement decouuertes dans ſon Epiſtre; il me ſemble que ie ne me deurois pas mettre en peine de pluſieurs autres petites choſes, qu'il oppoſe à mes ſentimens. En effet la mauuaiſe foy, que i'ay fait connoiſtre dans toutes les interpretations ſiniſtres qu'il a taſché de donner à ma doctrine, & la foibleſſe de tous ſes raiſonnemens mal conceus,

& mal digerez montrent assez l'iniustice de l'attaque qu'il m'a faite, & condamnent suffisamment son procedé. Neantmoins pour ne pas luy laisser la moindre occasion de triompher dans sa defaite, & de profiter d'vn silence affecté, que son aueuglement luy pourroit faire trouuer auantageux, ie veux détruire iusqu'aux insectes de son Apologetique, apres en auoir terrassé les monstres les plus fiers & les plus dangereux.

En la page 12. Il nie que les Ducs de Bourgogne ayent pû ennoblir, & dit. *Que comme il n'y a qu'vn Souuerain en France à parler proprement, aussi n'y a-t'il que ce souuerain qui est le Roy, qui puisse ennoblir selon les Arrests des Cours Souueraines.* Ne diriez-vous pas que c'est vn Chancelier qui parle, & iamais a-t'on prononcé des Arrests auec plus de force, que celuy-cy, qui degrade en quatre mots plus de cinq cens familles illustres, de la noblesse qu'elles possedent sans reproche depuis plus de quatre cens ans? Ne faudra-t'il pas que les familles de Bretagne, de Bourgogne, de Prouence, de Dauphiné, & de Langu-

doc, qui ont esté ennoblies par leurs Ducs, par leurs Comtes, & par leurs Seigneurs, prennent de nouueau des lettres d'ennoblissement? De plusieurs lettres de Noblesse données par ces Princes, dont i'ay des extraits, I'en donneray seulement vne d'vn Duc de Bourgogne expediée à Paris sous les yeux du Roy, & verifiee dans la Chambre des Comptes de Dijon, d'où l'extrait m'a esté enuoyé en cette forme.

Iean Duc de Bourgogne Comte de Flandres, d'Artois & de Bourgogne, Palatin, Seigneur de Salins & de Malines. Sçauoir faisons à tous presens & aduenir, que nous considerans & attendans les bons & agreables seruices, que par nostre amé sommelier de nostre eschançonnerie, Iean Quarrey demeurant en nostre ville d'Argilly en nostredite Duché; homme franc d'armes de par feu Iean Quarrey & Marguerite sa femme iadis ses pere & mere: la mere duquel pere iadis nommée Guillemette de Maupertuis, seur de feu Iean de Maupertuis Escuyer en son viuant, & ayeulle maternelle dudit Iean Quarrey le fils, de tous costés extraitte de Noble lignée & espouse de feu Huguenin Quarrey ayeul pa-

ternel d'iceluy meſme fils, & lequel fils auſſi depreſent eſt marié en vne noble femme nommée Guillemette de Chaſteau Regnault tenu en fief de nous, & par les preſens d'iceluy Iean Quarrey ont eſté faits à nous & aux noſtres es temps paſſés, & à nous nommement par ledit Iean le fils deſpuis ſon ieune aage, tant en armos ou voyages que fiſme en Turquie à l'encontre des Turcs, & autres meſcreans & ennemis de Dieu & la foy Catholique ou il fut priſonnier, que deſpuis ou voyage de Liege, & en pluſieurs nos autres voyages & armées, & autrement en maintes manieres: comme encores fait chacun iour, & ſe demonſtre enclin & determiné de faire où temps cy-apres auenir, & qu'il s'eſt touſiours porté de bonnes mœurs, veſcu honneſtement & noblement & de tout ſon pouuoir, & par tout ſon temps enſuy nobles faits & œuures, & les voyes que les contendans rendent dignes & acceptables aux tiltres & faits de nobleſſe, & de tels honneurs & eleuation. Iceluy Iean Quarrey ſurce par vraye experience de fait à la relation de pluſieurs nobles nos eſpeciaulx ſeruiteurs bien à plain & ſouffiſamment informés, & auec leur aduis & deliberation auons à ſa tres-humble

ſupplication en reconnoiſſant comme raiſon eſt leſdits ſeruices & recommandation. De noſtre dite certaine ſcience & grace ſpecial enſemble ſes enfans maſles & femelles nez & à naiſtre, ſupposé que les nez n'ayent estés procrées par noble pere, ſauf toutes voyes qu'ils ſoient tous de loyal mariage, & qui ſeront deſcendus de ſon propre corps, & leur poſterité pareillement deſcendans. Auons annoblis & annobliſſons à touſiours mais & perpetuité par ces meſmes preſentes; en luy octroyant pour nous & nos hoirs & ſucceſſeurs Ducs & Ducheſſes de Bourgogne, que luy & ſeſdits enfans & poſterité, ioyſſent & vſent en tous cas & beſongnes de toutes prerogatiues, libertés, franchiſes, & droits de nobleſſe, & qui y appartiennent pareillement que en iouyſſent & vſent les nobles anciens d'armes de noſd. Duché & Comte de Bourgogne, & ſoient tenus & reputez de cy en auans pour nobles perſonnes: & tellement que ledit pere & ſeſdits enfans maſles & leurs poſterité maſculine, puiſſe prendre l'eſtat, ordre & dignité de Cheualerie toutefois qu'il leur plaira, & de tel Cheualier que bon leur ſemblera: & outre puiſſent leſdits pere & enfans maſles & femelles acquerir choſes

mouuans de nos fiefs, desquels tenir & reprendre de nous ou d'autres Seigneurs de qui fief elles seront, sans ce qui puissent estre contrains de les mettre hors de leurs mains, des maintenant nous les habilitons & rendons souffisans & ydoines, pourueu qu'ils viuent noblement, & que les droits ou deuoirs qui d'ancienneté deûs nous seroient sur les heritages qu'ils tiennent ou tiendront de nous ou nosd. successeurs, parce ne soient diminuez ou amoindris en aucune maniere : & par dessus audit Iean Quarrey de nostred. grace, & en icelle empliant ayant regard à la grandeur desdits seruices, & afin que nous & les nostres il soit plus obligé & abstraint de bien seruir par cy-apres, & y continuer comme il a fait deuers nous iusques à ores : toute la finance qui deüe nous est ou pourroit estre à cause de cest annoblissement, luy auons donné & quitté, donnons & quittons par sesdites presentes. Si donnons par icelles en mandement à nos amez & feaulx les gens de nos Conseil & Comptes à Dijon, à nostre Bailly illec, à nostre Receueur general de Bourgogne, & à tous nos autres Iusticier & Officiers de nosd. Duché & Comté de Bourgogne, presens & auenir ou à leurs Liente-

nans, & à chacun d'eux endroit soy & si comme à luy appartiendra. Que de nosd. grace & annoblissement fassent, souffrent, & laissent les deuant-diz Iean Quarrey & ses enfans masles ou femelles nez & à naistre comme ait est ioïr, & vser plainement & paisiblement selon la forme & teneur de cestes, & que au contraire ne les violentent, troublent ou empeschent, ne souffrent estre molestés, troublés ou empeschés comment que ce soit decy en auant nonobstant que ladite finance audit Iean Quarrey par nous comme dessus donnée & quittée, & la somme à quoy elle pourroit monter ne soit cy declarée ne estimée, que telles & semblables finances selon nos Ordonnances, doiuent estre conuerties & employées en la fortification & reparation de nos Chasteaux & Forteresses de nosd. Duché & Comté de Bourgogne, & non ailleurs: & que ayons voulu & mandé par expres quelque don ou quittance & alienation, que en fissions pour quelconque cause ou occasion, il ny fut ou soit obtemperé, obey, fors pour la moitié tant seulement: & quelques autres Ordonnances, mandemens ou deffenses faites ou à faire à ce contraires: & afin que ce soit ferme chose & estable à

tousiours mais, nous auons fait mettre nostre seel à ces presentes, sauf en autres choses nostre droit, & l'autruy en toutes. Donné à Paris le 26. iour du mois d'Auril apres Pasques l'an de Grace 1412. *Ainsi signé par Monseigneur le Duc I. de Saulz Visa. Verifiée en la Chambre des Comptes le* 1. *de Septembre* 1412.

I'ay encore vn extrait authentique des lettres d'Ennoblissement d'Odo Roy, dit Regis de Nozeroy en Bourgogne, données à Midelbourg en Zelande par Marguerite Comtesse de Bourgogne. Presens le Baron de Montenay Cheualier sieur de Buren & chef des Finances, le sieur de Montbaillon premier maistre d'Hostel, le Doyen de Poligny premier maistre aux Requestes, & Antoine de Montcut Conseiller, Confesseur & Aumosnier de ladite Dame.

Les armes de cette famille sont peintes dans ces lettres, elles sont de gueules à trois couronnes Ducales d'argent, au chef de mesme, le bourlet & les lambrequins des Emaux de l'escu, pour cimier vn vol d'argent & de gueules.

Auant l'Empereur Charles Quint

les Gouuerneurs des Pays bas ennoblissoient, & ce Prince fut le premier qui leur en osta le pouuois. Enfin ie m'estonne que mon aduersaire, qui a problablement lû Oliuier de la Marche, qu'il cite quelquefois, n'ayt pas remarqué dans cet Autheur que les Ducs de Bourgogne faisoient des Cheualiers, témoins les Seigneurs de Sains, & de Harchies chap. 25. du liu. 1. des memoires. Ce qui est la marque d'vne plus grande authorité, que de donner l'ennoblissement simple.

L'origine des armes, que ie donne à nostre nation, & qu'il fait beaucoup plus anciennes que nostre Monarchie pag. 33.34. 35. & 36. est vn point que i'examine à fond en mon traité des origines, qui va suiure celuy-cy. C'est dans ce mesme traité, que ie montre euidemment qu'elles ont esté primitiuement armes de fiefs, & attachées aux terres ce qu'il combat en la page 37. & en la 38. Il les fait successiues chez les Grecs ce que ie destruis facilement.

En la page 53. Il veut faire passer pour vne fausse coniecture, ce que i'ay dit des armes de la ville de Rheims, qui

porte vn oliuier en ses armes, pour marque de l'huile celeste de l'onction de nos Roys, dont elle est depositaire. Mais ie ne sçaurois donner vne plus belle preuue de mon sentiment, que les vers mis sur la porte de cette ville-là, lors que le Roy y entra pour son sacre.

LA VILLE DE RHEIMS
AV ROY.

Toy de qui la bonté tient tant d'ames captiues,
Et de qui la valeur t'acquit tant de suiets,
Souffre qu'à tes lauriers ie ioigne mes oliues
Pour te faire grand Prince apres tant de de beaux faits.

SOVVENIR DE LA PAIX.

En la page 54. Il dit hardiment qu'il n'y a point de famille de Ressis en Dauné, quoy que i'aye vû les monumens de cette famille dans l'Eglise des Carmes de Pinet à deux lieües de Vienne, & le Chasteau du Seigneur de Ressis qui est seulement à vn quart de lieüe, du méme Pinet, cepẽdant il le veut faire

trouuer en Beaujolois, & confondre la maison des Sallemarts auec celle-là.

En la mesme page. Il commet trois erreurs grossieres sous pretexte d'en corriger vne pretenduë, car il dit *que la maison des Chabodi Lescherena n'est pas esteinte, & que le sieur Marquis de saint Germain Plenipotentiaire de Sauoye en l'assemblée de Munster en tient l'aisnesse.* Sur quoy ie dis qu'il est vray que la maison de Chabodi Lescherena est esteinte, comme il appert par la clef que le sieur d'Aiguebellette fit mettre sur sa representation, comme il est vray de dire que la maison de la Tour du Pin est vne maison esteinte, quoy qu'on en fasse descendre la Tour Turene. Car quand on ajoûte au nom d'vne famille celuy d'vne terre particuliere qui la distingue, il est vray de dire que cette maison, ainsi distinguée est esteinte quand il n'en reste plus, comme il n'est personne qui n'aduoüe que la maison des Ducs de Bourgogne est esteinte, quoy qu'il reste des Rois, & des Princes sortis du mesme sang dont les Ducs estoient sortis : ainsi quand ie dis que la maison de Chabodi Lescherena est esteinte, ie ne fais aucune iniure à la maison des Chabo aujour-

d'huy Marquis de S.Maurice, l'vne des plus conſiderables des Eſtats du Duc de Sauoye, puis que ie n'ay point dit en mon liure que la maiſon des Chabodi ou Chabo fut eſteinte, mais ſeulement la maiſon de Chabodi Leſcherena, dont les armes ſont differentes d'auec celles des Chabo S. Maurice, quoy qu'elles ſoiēt compoſées des meſmes pieces. Car ceux-là portoient d'azur ſemé de fleurs de lys d'argent à la bande d'or chargée de 3. lionceaux de gueules, & ceux-cy d'azur à 3.fleurs de lys d'argent, au chef de méme, chargé d'vn lion iſſant de ſable. C'eſt cette famille qui a donné à la Sauoye des Ambaſſadeurs, des grands Maiſtres de l'artillerie, des Gouuerneurs & des Lieutenans generaux, des Cheualiers de l'Annonciade, & vn Plenipotentiaire au dernier traité de Munſter, où ce ſage Seigneur ſeruit ſi bien ſon maître, & negotia ſi auantageuſement, que ce ne fut pas ſans ſuiet que l'on recōnut qu'il pouuoit beaucoup contribuer à la Paix entre les deux couronnes. Vn eſprit du temps en forma vn heureux preſage ſur les armes de ce Seigneur compoſées des lys & du lion. Louys XIII. de triō-phante memoire fit grand état de la ver-

tu de ce ſage miniſtre d'vn Prince ſon allié,& témoigna en pluſieurs rencõtres qu'il enuioit à ſon A.R.de Sauoye vn ſi fidelle ſuiet. Cette famille ſubſiſte en la perſonne de Thomas Chabo Marquis de S.Maurice premier Eſcuyer, Gentilhomme ordinaire de la Chambre, Lieutenant des Gentilshommes Archers Sauoyards de la garde du corps de S.A.R. & Gouuerneur du Chaſteau de Chambery, qui a pris femme en la maiſon de S.Martin d'Aglié, feconde en Heros,& iſſuë des anciens Rois de Lombardie:& en la perſonne de Maurice de Chabo Baron de S. Ioire, Gentilhomme ordinaire de la Chambre de S. A.R. & grãd Maiſtre de l'Artillerie de Sauoye.

Le nom de cette famille eſt vrayment Chabodi dans tous les actes latins qui m'ont eſté communiquez, & en l'vſage de la langue Italienne,mais en noſtre lãgue ils ſe nomment Chabo.I'ay vû leurs armes en l'Egliſe des Cordeliers de Chãbery où eſt leur ancienne ſepulture, ſur pluſieurs canons du Chaſteau de Mommeillan,ſur diuers marbres, & à Mâcon dãs le noble Chapitre de S.Pierre,où ils ont eu depuis long-tẽps des Chanoines.

Les armes du sieur d'Aiguebellette le dernier des Chabodi Lescherena sont en vne Chapelle de S. Pierre de Lemenc pres Chambery, où l'on void encore les 20. quartiers de ce Seigneur.

Mais le raisonnement du Preuost est agreable quand il m'oppose que la maison de Chabodi Lescherena n'est pas esteinte, parce que les familles de Chabo, & de Lescherene subsistent, comme si ie disois la maison de la Tour du Pin n'est pas esteinte, parce qu'il y a la maison de la Tour Turene, & la maison du Pin en Xaintonge qui subsistent. Ie connois l'vne & l'autre de ces maisons, & i'ay vû tant de fois ceux en qui elles subsistent, que ie n'ay garde de dire comme le Preuost, que le Marquis de S. Germain tient l'Aisnesse de celle de Chabo, au lieu de dire le Marquis de S. Maurice, ny de resusciter comme il fait le Plenipotentiaire mort l'an 1653. pour luy redonner l'Ainesse de sa maison, qu'il a transmise à son fils depuis pres de huit ans. Il apprendra donc que M. le Marquis de S. Germain est chef de la famille de S. Martin d'Aglié, l'vne des plus celebres du Piedmont, qui a donné plusieurs Heros à l'Italie, six Cheualiers à l'ordre de l'Annonciade, & de fideles Ministres aux Ducs de Sauoye. Leurs armes sont d'azur à neuf lozanges d'or accollées trois, trois, trois ; écartelé de gueules ; pour deuise vn faisceau de fleches, (que Monsieur Capré nomme mal à propos supports, n'y ayant rien qui soit support qui ne soit animé) auec ces mots *sans departir.* Cette deuise m'a donné autrefois occasion d'en faire vne pour Monsieur le Comte Philippe frere de

M. le Marquis de S. Germain, dont la
igure estoit vne de ces fleches & le
mot *& penna & ferro.*

Pour dire que ce Seigneur qui n'est
pas moins spirituel que genereux, s'est
rendu celebre par la plume & par l'es-
pée, ce qu'exprime ce Madrigal.

Genereux & sçauant i'ay signalé ma
gloire
Dans l'estude & dans les hazards
Cultiué les palmes de Mars,
Et les riches lauriers des filles de me-
moire.
I'egale d'vne seule main
La gloire du Cesar Romain
En ioignant la plume à l'espée.
I'ay toutes ses vertus, & sans aucun
deffaut,
A seruir vn Estat ma vie est occupée,
Et la plume & le fer m'ont fait mon-
ter si haut.

Ie m'estonne qu'vn Autheur, qui est
sur les lieux, & dont le Preuost a cor-
rigé quelques fautes dans ses origines,
ne luy ayt pas rendu le mesme office
pour son Epistre, & qu'au lieu de se
faire l'admirateur d'vne Eloquence
Satyrique, il ne l'ayt aduerti charita-

blement de trois erreurs si considerables dans les lettres qu'il luy a écrites, dont ie conserue les originaux.

Page 55. Il refute ce que i'ay dit de l'origine du nom de Melusine, que i'ay fait Dame de Melle & de Luzignan apres Belleforest en ses Annales de France, & le Baron de la Haye en ses memoires des Comtes de Poitiers, mais ce point est si peu de chose qu'il ne merite pas que ie m'y arreste.

En la mesme page il m'accuse d'imprudence d'auoir suiui vne beuûe de la Colombiere touchant les couleurs des nations dans les Croisades, & de l'auoir pillé sans le citer. A cela ie répons que c'est vne fausseté que la Colombiere m'ayt trompé, puis qu'il ne m'a pas serui de guide, & que cest Spelman que i'ay suiuy qui en la page 99. de son Aspilogie donne la croix blanche aux François refutant Roger Houeden que le Preuost allegue, il dit. *Perpendendum censeo istum Houedeni locum, ne de coloribus crucium inuerso forsan dicatur ordine, notissimum enim est crucem rubram Anglorum ab antiquo gestamen fuisse, nec non, &* Francorum

Candidam, *vt apud Gaguinum bellè liquet.* Ad hunc modum Bajona Caroli ditioni, & poteſtati reſtituta eſt. Die vero inſequenti oriente ſole, ſereno cœlo, crux Candida in cœlo viſa apparuit, quam & Francus, Angluſque palam conſpexit, quo cæleſti ſigno arbitrati ciues ſe diuinitùs admonitos, Carolo parere mox, Angli Regis inſignibus abiectis, Candida ſe cruce, vt Francis mos eſt, ornaruerunt *l.10 p.246. & 247.* S'il y a de la beûue en ce point en voila l'origine.

Ce n'eſt pas non plus du meſme la Colombiere que i'ay appris que les diuerſes partitions de l'eſcu ſont des marques de coups d'eſpée receus dans le combat. Comme il m'oppoſe en la page 56. i'eſtablis ſi bien la cauſe de ces partitions en mon traité des origines, par des exemples, & des authoritez irreprochables, que l'on verra clairement que ce n'eſt pas des ſeules tables de la Colombiere que i'ay appris cette origine, & ceſt là que nous verrons ſi ce ſont les habits des Payſanes du Lionnois, & du Maconnois, & des Conſuls de quelques villes, qui en ont

eſté les premiers modeles ſelon la ridicule penſée du Preuoſt.

En la page 61. Il me condamne d'auoir pris la genealogie de Iaques de Lalain pour ſa deuiſe, parce que i'ay dit en la page 204. du veritable art, que la deuiſe de ce braue eſtoit vn cerf couché, dont la ramure eſtoit à ſeize quartiers paternels & maternels de ce Seigneur. Si mon aduerſaire auoit eu moins de paſſion, auroit-il rien trouué à redire en vne choſe ſi nette que celle là. Le cerf aiſlé de Charles VI. Le porc epic de Louïs XII. & la Salemandre de François I. ceſſèrent-ils d'eſtre deuiſes pour auoir eſté faits les ſupports de leurs armes? & les armes de Lancelot du Lac, & de Perceual ne ſont elles pas priſes pour deuiſes dans la Marche, quoy que ce fuſſent des blaſons? on peut trouuer cent inuentions ſemblables à placer les armes en deuiſes, & ie ne ſçaurois m'empeſcher de donner icy celle de René Roy de Sicile, qui eſt en meſme temps blaſon, chiffre, rebus, & double deuiſe.



Le vieil arbre qui pouſſe vn reietton eſt la deuiſe de René deſia auancé en aage & Pere de Iean de Calabre dont la ieuneſſe & la vigueur ſembloient donner de nouuelles forces à ce Prince, qui viuoit en luy d'vne nouuelle vie. Le chappelet exprime en *rebus* le nom de *Capelle* maiſtreſſe du Roy René, l'eſcuſſon des armes des Roys de Sicile pend de la branche verte, pour montrer que Iean de Calabre eſtoit le ſoutien de la famille. L'arbre & le chappelet forment le chiffre du Roy René, & l'orange auec le mot *vert meur :* faiſoient vne ſeconde deuiſe qui apprenoit que ce Prince eſtoit encor vert en ſa vieilleſſe, comme l'orenge demeure verte eſtant meure.

De mesme deux C ioints C Ↄ font vn cercle, & ces deux chifres des noms de Charles Duc de Sauoye, & de Catherine d'Austriche donnerent autrefois occasion à cette belle deuise faite aux nopces de ce Duc auec cette Princesse. IVNCTA ORBEM IMPLENT.

Les armes de Madame de Sauoye grauées sur vn diamant seroient ses armoiries & sa deuise, dont le corps est vn diamant auec ces mots *plus de fermeté que d'éclat.*

Vne monnoye empreinte des armes d'vn Roy, pourroit estre vne deuise auec ces mots.

De sus llagas su valor.

De ses playes sa valeur.

Pour dire que comme l'empreinte donne le prix aux monnoyes les blessures receües sont des marques de valeur. Cette deuise n'empescheroit pas que ce fussent de veritables armoiries, ny les armoiries que ce fust vne deuise.

Le reproche qu'il me fait en la p. 62. est agreable il dit, *que i'ay imité ce qu'il auoit écrit en ses origines, mais que i'ay changé l'ordre & la methode afin qu'on ne le connut pas, & que i'ay amplifié ce qu'il*

auoit dit en deux mots des brisures. Examinons vn peu ce discours, & pour le faire auec methode cherchons chez les sçauans ce que c'est qu'imiter.

I'apprens d'Aristote, d'Hermogene, de Quintilien & de tous les Rheteurs qu'imiter n'est qu'exprimer le caractere, ou les proprietez d'vne chose, ainsi nous disons que l'art imite heureusement la nature, quand il exprime auec succez les perfections de ses ouurages. Or comme il y a trois sortes de choses imitables, il y a aussi trois manieres d'imitation : on imite les naturelles en exprimant leur figures, & leurs qualitez, qui sont les seules choses que les corps ont de sensible. Ainsi on exprime la rondeur de la terre par vn globe, le bruit du tonnerre par celuy du canon, le brillant des pierreries auec du verre, & toutes les beautez du monde auec les couleurs de la peinture. 2. On imite les actions des animaux, & leurs mouuemens, comme sont les representations & les machines de la Scene & du Theatre, & les operations affectées de ceux, qui se font des copies, & des images des mœurs & des mouuemens d'autruy.

3. On imite le diſcours, & les productions de l'eſprit à la maniere des peintres, qui font leurs tableaux ſur les originaux des meilleurs maiſtres. Comme c'eſt de cette ſeule ſorte d'imitation que le Preuoſt peut m'accuſer, il faut, que i'ẽ donne le caractere. Surquoy ie dis 1. que l'imitation ſçauante ne conſiſte pas dans la conformité des matieres, & des ſuiets que l'on entreprend de traiter; car comme on ne dira pas qu'vn peintre ayt imité le Titian ou le Correge, pour auoir trauaillé ſur de la toile comme eux, & employé les mémes couleurs, ny comme a remarqué Tertulien, nous ne donnons pas la gloire du ſuccez de l'image de Iupiter Olympien aux Elephans qui en fournirent l'Iuoire, mais à l'excellent maiſtre qui donna figure à cette precieuſe matiere, auſſi ne diſons nous pas, qu'vn ſçauant en imite vn autre, quand il trauaille ſur vn meſme ſuiet; mais ſi l'idée, la forme de l'ouurage, l'ordre & la maniere ſont ſemblables, nous diſons que l'vn eſt vne expreſſion de l'autre, & vne imitation. Encore y a-t'il de la difference entre copier & imiter, en ce que le premier ne

ſemble eſtre qu'vne reproduction d'vne choſe que l'on ſuit trait à trait ſans aucune ſorte de difference, au lieu que l'autre fait vn tout de ſa façon de pluſieurs modelles enſemble, ou de diuerſes parties d'vn deſſein diſpoſées d'vne autre ſorte. Tellement que les deux ſeules choſes qu'vn ſçauant peut imiter ſont la *methode* & *l'ordre* : ce qu'il peut faire en quatre façons, en retenant la meſme matiere, le meſme ordre, & la meſme methode, ce que nous diſons proprement copier, ny ayant de la difference que dans les termes qu'on peut épurer auec plus de ſoin : la 2. ſe fait en retenant la meſme methode, & le meſme ordre en changeant ſeulement de matiere, & cet cette ſorte d'imitation qu'Horace appelle ſeruile & Eſclaue, à cauſe qu'elle ne produit rien, & que le choix de la matiere n'eſt pas vn effort de l'eſprit, ny vne marque de ſa viuacité. La 3. eſt de ceux qui retiennent ſeulement la methode, en renuerſant abſolument l'ordre des choſes ; & ce ſont ceux qu'Ariſtote nomme *adroits* pource qu'ils ſemblent donner vne nouuelle forme aux choſes en chan-

geant leur diſpoſition. La 4. eſt de ceux qui retiennent l'ordre, & qui changent ſeulement de methode & de matiere, & de ceux-là l'imitation eſt la moins ſenſible, & la moins connoiſſable, à cauſe que celuy qui imite ne ſe ſert des lumieres d'autruy, que pour en produire d'autres, & fait luy-meſme ſon idée ſur celles des premiers maiſtres. Nous pouuons dire en ce ſens, que les poemes Epiques de nos François ſont des expreſſions de l'Eneide de Virgile, ou des autres Poemes Latins dõt ils affectent d'imiter la cõduite,& le caractere.

La peinture, qui eſt vne pure imitation explique encore mieux toutes ces façons differentes. Il y a des peintres, que l'on nomme *copiſtes*, qui ne font autre choſe que tirer trait à trait les originaux excellens d'Albert Dure, du Parmeſan, & des autres excellens maiſtres. Il en eſt d'autres que l'on nomme *naturaliſtes*, qui ſont ceux, qui ſans s'attacher à aucune maniere d'autruy copient les choſes naturelles, les fleurs, les fruits, les animaux, & les diuerſes attitudes du corps humain. Il en eſt d'vne autre ſorte, qui à force d'eſtude &

de trauail acquierent la maniere de quelques-vns des plus celebres. Ainſi nous diſons que Daniel Ricciarelli, Sebaſtien dal piombo, Marco da Siena, & Pelegrini ont imité la maniere de Michel Ange, pour ce qu'ils ſe ſont attachez à la force de l'art comme luy: que Maturin, Saluiati, Cangiaſo, Calui, & Aurelio Louini ont imité celle du Carauege dont ils ont exprimé la furie, & la grandeur. Le Mazolino, Perino del Vaga, Iules Romain, le Sarto & Boccacino paſſent pour imitateurs du Raphaël, parce qu'ils ont donné à leurs figures la beauté qu'il leur donnoit. Enfin Il y en a vne quatriéme ſorte de ceux qui ayans du genie à inuenter imitent ſans paroître imiter, & ſur la conſideration des beautez & des defauts qu'ils trouuent dans les pieces des meilleurs maiſtres, ſe forment vne idée, qui ne ſemble rien moins que l'expreſſion de ces pieces, & qui paſſe pour original.

De ces quatre ſortes d'imitation la premiere eſt purement ſeruile, & ne merite aucune loüange que d'auoir fidellement copié. Ie l'applique aux liures

qui ne sont que des copies des autres, n'estant pleins que d'authoritez. Ces liures monstrent vne grande lecture dans vn Autheur, & sa fidelité dans les citations.

Les seconds me semblent faire le caractere de ceux qui ne suiuent que leur naturel, sans le cultiuer : & peut-estre c'est de cette sorte qu'est l'eloquence de l'ancien Preuost, que M. Capré loüe en vne lettre qu'il luy addresse, de ce qu'elle est naturelle & sans artifice. Cette sorte d'imitation est suiette à beaucoup de defauts, qu'il faut que l'art corrige : & l'on void par experience que les Peintres trop naturalistes ne font que des pieds contrefaits quand ils prennent pour modele des personnes, qui les portent ordinairement chaussez : de mesme dans l'Epique on forme tousiours l'Idée du Heros plus noble qu'elle n'est naturellement, & on le represente plûtot comme il a dû estre que comme il a esté, l'art ayant cet auantage sur la nature qu'il peut corriger ses defauts, & reformer ses ouurages. I'appliquerois la troisiéme sorte à ceux qui se proposent vn seul

Autheur excellent pour Idée, dont ils expriment le caractere: au lieu, que les derniers se les proposent tous, & trauaillent sans autre modelle, sur l'Idée qu'ils ont formée.

Cela supposé ie dis que le Preuost n'a pas conçeu ce qu'il disoit, lors qu'il a écrit *que ie l'ay imité, & que ie n'ay fait que changer son ordre & sa methode*: car si i'ay chãgé son ordre, & sa methode qui sont les seules choses à imiter, il m'a iustifié par cela mesme qu'il allegue pour ma condemnation. Puisque comme i'ay desia remarqué; ce n'est pas la ressemblance du suiet & de la matiere qui fait l'imitation, & vn discours, qui n'a ny *l'ordre* ny la *methode* d'vn autre n'en est pas l'expression. Sa charité est allé plus auant, quand il a dit *que i'ay amplifié ce qu'il auoit dit en deux mots des differences qui se font par diminution.* Ce second adueu ne me iustifie pas moins que le premier, puisque Quintilien dit expressement que l'imitation n'amplifie rien, *nihil crescit solâ imitatione. l.16. orat. instit.* En effet quelle apparence y a-t'il de se persuader, qu'on ayt pû tirer d'vn fond ce qui n'y a iamais esté.

& l'addition que i'ay faite de vingt pages à ses deux mots, est elle vne amplification de choses ou de paroles ? Il répond qu'elle est de choses puis qu'il dit que mon discours est enflé d'exemples, ce qui fait voir euidemment que cette piece n'est pas de son sol, qui a esté sterile pour le sol d'vn Laboureur, puis qu'il n'a produit que *deux mots* des brisures differente , apres vne culture de quarante ans.

Le suiet de sa plainte est qu'on troue dans mon ouurage deux exemples qu'il a alleguez dans le sien, & peu s'en faut qu'il ne crie au larcin, & qu'il ne m'arreste en qualité de Preuost comme voleur d'vn bien qu'il pretend luy appartenir. I'ay mis l'exemple de la brisure des Grolées de Bresse & de Dauphiné, qu'il auoit inserées dans ses origines, voila le suiet de sa bile. Ne seroit ce pas vne agreable chose si les Prouinces voisines s'intentoient des procez à cause du passage des riuieres, qui ne s'arrestent pas chez elles, & qui coulent incessamment pour en arroser d'autres. A-t'on iamais arresté les Astres qui passent d'vn Climat à l'autre, &

depuis les dieux de la fable a-t'on iamais enfermé les vents pour les empescher de souffler en diuers pays. Le Preuost s'imagine que personne n'a eu d'yeux que luy, ou il croid que ie ne les ay iamais ouuerts pour voir les armes des Grolées dans l'Eglise des Cordeliers de cette ville, à Mombreton, à Salaise, au Montelimar, à Vireuile, & en quantité d'autres lieux du Dauphiné, outre l'Eglise de S. Iean & quelques maisons du Chapitre où elles sont de tant de manieres, & auec tant de differences qu'elles suffiroient elles seules à donner des exemples de toutes les brisures aussi bien que les maisons de Montmorency, & de Chastillon. N'est-il pas à craindre, qu'il ne fasse doresnauant querelle à tous ceux qui imprimeront pour ce qu'ils sont dans la necessité de se seruir des mesmes lettres de l'Alphabet dont il s'est serui?

Il ajoûte que *i'ay fait vne longue liste de ce qu'il auoit abbregé à dessein d'vn Autheur.* Il est vray que i'ay donné en son entier ce qu'il auoit tronqué, & i'ay cité l'Autheur dont ie me suis serui, qui est vne source publique autant ou-

uerte pour moy que pour mon aduersaire, à moins qu'il ne croye que les ruisseaux publics ne sont que pour engraisser les champs des Laboureurs, & que l'entrée des villes leur est defenduë.

Il m'oppose en la page 63. vne nouuelle Ionglerie quand il dit *pour les Costes dont est M. le President de Charmes, il fait si peu d'estat de vostre ionglerie, qu'il porte d'azur à trois cottices d'or ce qui est bien éloigné du blason des Costes Comtes de Benne & de la Trinitat, en Piedmont dont vous auez voulu le faire descendre.* Pour faire voir qu'il est l'Autheur de cette ionglerie pretenduë à laquelle ie n'ay iamais pensé, ie n'ay qu'à rapporter ce que i'ay dit en la page 356. du veritable art en ces termes.

Les Costes d'Italie de gueules à six Costes d'argent.

Ceux de Dauphiné n'en portent que trois.

Le Preuost, qui confond toutes choses, & qui ne sçait pas faire le discernement entre les familles differentes, qui ont vn mesme nom, l'a interpreté des Comtes de la Trinitat & du President de Charmes. Comme si ie disois

que la Tour du Pin en Dauphiné n'a pas porté de gueules à vne tour auec l'auantmur d'argent, parce que M. de la Tour de Gouuernet, porte d'azur à vne tour d'or maſſonnée de ſable au chef couſu de gueules chargé de trois caſque d'argent en porfil. Comme ces maiſons ſont differentes, quoy qu'elles ayent vn meſme nom, les Coſtes d'Italie d'ont i'ay parlé ſont differens des Comtes de la Trinitat, & les Coſtes de Dauphiné que i'ay alleguez differens de la maiſon du Preſident de Charmes dont i'ay vû cent fois les armoiries. Le Pere Gouſſancourt a les armes que i'ay données de ceux-cy en ſon Martyrologe de Malthe p. 251. où il les blaſonne de gueules à trois coſtes d'argent poſées en faſce, il ajoûte qu'il ne reſte de cette maiſon qu'Oliuier de Coſte Religieux de l'ordre des Minimes dit le Pere Hilarion.

Il dit encore en la meſme page, *vous coniecturez, que les briſures qui ſe font par addition de lambeaux, bandes, cottices, &c. ont eſté portées aux Pays bas par les Heraux des Ducs en Bourgogne, & l'on trouue toutes ces Eſpeces de briſures en*

Flandres plus de deux cens ans deuant que les Ducs de Bourgogne y euſſent mis le pied.

De grace Monſieur, ſouffrez que ie m'addreſſe à vous vne fois, & que ie vous demande d'où vient cette retenuë en vne occaſion ſi auantageuſe? vous auez dreſſé des Legions de treffles, & de marteaux contre deux lignes de ma Preface, vous auez cherché du geneſt, & des enclumes dans tous les recueils de blaſon pour m'en accabler ſi vous en euſſiez trouué. Ou ſont toutes ces eſpeces de briſures introduites en Flandres plus de deux cens ans deuant que les Ducs de Bourgogne y euſſent mis le pied? Le Roy d'armes, Louuan Geliot, la Colombiere, & Chriſtophle de Butkens n'ont-ils rien en voſtre faueur? ſans doute vous n'auez pas trouué voſtre compte chez eux, & ſi vous auiez bien lû ce dernier, *qui a vû* pour me ſeruir de vos termes, *touché & manié mille & mille Ecuſſons de ſes compatriotes en bois, en pierre, verre, peinture & tapiſſerie*, auſſi bien que M. Capré ceux de ſes Princes: vous auriez appris *au liu. 2. de l'hiſtoire genealogique de Lynden*

que les Flamans n'ont point eu d'autres briſures auant les Ducs de Bourgogne, que le changement des Emaux. Ainſi ce n'eſt point vne coniecture que i'aye faite de mon chef, mais le ſentiment de Dom Chriſtophle de Butkens que i'ay allegué.

Il me dit encore en la meſme page: *vous dites que les lambeaux ſe font de deux pieces; ie n'en crois rien, ſi vous n'en apportez quelque exemple illuſtre.* Quoy que la creance du Preuoſt me doiue eſtre fort indifferente, & qu'eſtant heteroclite en beaucoup de choſes, ie ne doiue pas me mettre en peine de la redreſſer en ma faueur, ie luy veux neantmoins faire cette charité, & luy apprendre ce qu'il n'a pas encore ſceu en blaſon. Ie commence par des exemples illuſtres; ce ſont ceux de trois Princes, dont l'vn a depuis eſté Roy de Portugal. Ces Princes ſont Dom Theodoſe ſecond du nom Duc de Bragance. Iean ſon fils, qui fut Roy, & Edoüard ſon frere; ces trois Princes porterent de Portugal briſé d'vn quanton dextre, & d'vn canton ſenextre partis d'Aragon & de Sicile, au lambeau de deux pendans mis

sur la bordure en chef. Elles sont ainsi en teste des quatre volumes des commentaires sur les liures des Rois, dediez à ces Princes par le P. François de Mendoça Professeur en l'Academie d'Ebora.

Le liure des preuues de Messieurs de S. Pierre de Mascon, m'en fournit vn autre exemple en la personne de Claude d'Vrfé Baron d'Entragues, qui brisoit d'vn lambel de deux pendans d'or sur le chef de gueules. Quoy que ce liure ne soit pas public, comme il est neantmoins authentique, & qu'il est conserué dans le tresor de cette Eglise ou beaucoup de curieux l'ont vû, & ou on le peut voir tous les iours, ie l'allegue comme vn témoignage valide. Cet exemple est dans la preuue de M. de Cremeaux, & ce liure me fut communiqué par Monsieur de S. Mauris, & par Monsieur de la Saugerie tous deux Chanoines de cet illustre Chapitre, & tous deux de la maison de Cheuriers.

Vne branche de la maison des Groliers porte vne semblable brisure, & Monsieur de Chaponnay Seigneur de l'Isle de Mean m'en a communiqué les

armes auec cette difference d'vn lambel d'or de deux pendans.

Enfin comme l'ancien Preuost veut que le lambeau ayt esté vne piece de la robe des meres, ajoûtée aux armes des puisnez pour leur seruir de distinction, ie ne vois pas pourquoy ces lambeaux de robes n'on pû estre de deux pendans. Ainsi cest mal à propos, qu'il s'en prend à la memoire d'vn illustre du Siecle, à qui le blason aura des obligations immortelles, c'est Monsieur de Cheuriers Salagny iuge des armes & blasons de ce Royaume, dont il parle auec peu de respect pour vn homme de cette condition, l'appellant bon-homme, & ignorant en armoiries dont il faisoit profession. Il ajoûte qu'il a gouuerné autrefois, ie ne sçay pas de quelle sorte de gouuernement, mais ie sçay bien que l'ancien Preuost n'a iamais esté Gouuerneur du Maconnois où cette famille est des plus illustres, il n'a pas esté non plus son curé, ny son directeur, & à moins de l'auoir conduit au College ie ne vois pas de quelle sorte de gouuernement il parle, ny en quelle Cour Souueraine les patentes de

ce gouuernement imaginaire ont esté enregistrées. Ie reserue l'Eloge de ce curieux Gentil-homme à vn autre lieu, ou ie fais ceux de quelques illustres qui ont beaucoup contribué à la gloire des armoiries sans en auoir écrit.

Page 65. il dit que *les anciens ne mettent point de distinction entre le baston & la cottice*. S'il entend par les anciens les manuscripts, il est euident qu'ils distinguent l'vn & l'autre donnant moins de largeur à la cottice qu'au baston, & ne luy faisant point toucher les deux extremitez de l'escu, ou quand il les touche, ils le nomment pery. D'où vient que *pery en abysme* est fort mal dit du baston alaisé de Bourbon, à qui ce terme conuenoit bien autrefois puis qu'il touchoit aux extremitez, & c'est la cause pour laquelle les manuscripts le nommoient *peri en bande*, & l'vsage seul a fait que ce terme luy est demeuré apres le changement qu'il a reçeu. Cela mesme est confirmé par le P. Monet p. 105. de la pratique des armoiries, où il dit.

1. *Baton precisement dit & sans queüe est celuy qui ne porte d'aucun bout iusques aux bords de l'escu.*

2. *Baton* Pery *eſt celuy qui touche des deux bouts les bords de l'eſcu, ſe va là terminer, & comme confondre & perdre dans ſes limites.*

Bara en la page 25. de l'Edition de Rauot. *La bande en deuiſe, ne doit tenir en largeur, qu'vne troiſieme partie de la bande, qui eſt vn moins que la cotice, & eſt nommée par aucuns baſton, quand elle ne touche aux deux extremitez.*

Le Roy d'armes le diſtingue de meſme de la cotice, pag. 20.

Louuan Geliot. Baſton. *Ce mot eſt aſſez commun, & ne requiert point d'autre eclairciſſement, ſinon qu'il ſe poſe comme la bande, & que* par fois *il tire de l'vne des extremitez, de l'eſcu à l'autre, & en ce cas on dit brochant ſur le tout.* Ceſt ce que les autres nomment peri.

Pour les briſures des cadets de France, i'en parle à fond au chapitre des briſures, qui paroitra en la ſeconde edition du veritable art du blaſon.

Il employe enſuite trois pages entieres à détruire le tombeau de Beatrix de Sauoye Comteſſe de Prouence, qui eſt ſi fortement eſtabli par M. le Cheualier Guichenon en ſon hiſtoire de Sa-

uoye, que ie seray pleinement iustifié quand cet ouurage paroitra. Ie sçay que cet Illustre a desia defendu sa cause par des lettres particulieres, qui donnent occasion à l'ancien Preuost de se repentir de sa precipitation. Mais quand mesme ce tombeau seroit chimerique ce qui n'est pas, ie ne vois pas en quoy i'aurois failly, puisque voulant apprendre à faire des reflexions sur les monumens anciens, ie les fais sur celuy-cy; & sur la foy d'vn Historien celebre. I'auoüe que ie fus d'abord rebuté en considerant ce monument où ie voyois des choses vn peu extraordinaires, mais apres les auoir examinées ie n'y vis rien qui pût nuire aux reflexions, que ie voulois faire.

La premiere est celle des brisures, que ie n'ay pas pretendu faire commencer au temps de l'erection de ce tombeau, mais seulement faire voir qu'on les pratiquoit pour lors. I'ay remarqué ensuite que les armes n'estoient pas hereditaires vniuersellement, & ne passoient pas à tous ceux de la race, ce qui est si manifeste que plus de trête sceaux des Princes de la maison de Sauoye le

ıſtifient, & ces ſceaux ne ſont pas des
ieces ſuppoſées comme il pretend que
e tombeau en ſoit vne. Ils m'ont eſté
ommuniquez par Madame Anne Al-
ıert de Chaüne Abbeſſe du Royal Mo-
ıaſtere de S. Pierre, & par M. le Che-
ıalier Guichenon.

Secondement i'ay dit que quelque-
ois les Prelats portoient ſeulement les
narques de leurs dignitez, ce qui eſt ſi
nanifeſte, qu'outre ce tombeau, les
ceaux anciens de quantité de Prelats le
uſtifient, entre-autres celuy du Con-
cordat fait entre pluſieurs Princes &
Prelats, qui m'a eſté donné par M. de
Liergues Lieutenant Criminel en la
Senechauſſée & Siege Preſidial de
Lyon, dont le riche cabinet eſt ouuert
à tous les curieux, & rare pour la mul-
titude de medailles, medaillons, mon-
noyes antiques de tous les Pays; Por-
traits au naturel de tous les illuſtres en
toute ſorte de profeſſions, & pluſieurs
autres choſes ſemblables. Ce grand
ſceau, que ie donneray ailleurs repre-
ſente les armes du Pape auec deux clefs
ſeulement, & celles de l'Archeueſque
d'Arles ſont vn bras tenant vne croix

d'Archeuêque. 3. Les armes qui estoient autour de ce tombeau estoient vrayment pour des Reines, puisque leurs noms estoient écrits sur chaque Escusson, comme on verra en la figure de ce tombeau, que M. Guichenon a fait grauer. Pour le nombre des filles que i'ay données à cette Princesse, ie ne l'ay pas recherché n'estant pas de mon suiet, i'ay suiuy les figures que ie voyois sur ce tombeau, & quand ie me serois trompé pour ce nombre ce ne seroit qu'apres Paradin, & Pingon. Le testament qu'il allegue pour prouuer que Raymond n'eust que quatre filles n'est pas vne preuue infaillible, car outre qu'on ne nomme pas les enfans morts, dans vn testament, & que cette Princesse pouuoit estre morte auant que ce Prince le fit: nous voyons, que nos plus celebres écriuains quelque soin qu'ils prennent de recueillir de semblables monumens pour dresser les genealogies des Princes & des Seigneurs omettent tousiours quelques-vns des enfans. Le Preuost dit luy-mesme que Monsieur du Chesne a omis vn Seigneur de Poitiers en la genealogie des Comtes de

Valentinois. page 19. M. Guichenon a aussi témoigné que ce mesme Autheur & Messieurs de sainte Marthe, quelque exats qu'ils ayent esté ont douté du mariage d'Amaury Duc de Narbonne & Comte de Tolose auec la Dauphine Beatrix, dont il donne vn titre authentique. *In biblioth. sebus. cent. 1. cap. 31.* auec ces notes. *Quercetanus & fratres sammarthani de matrimonio Amalrici cum Beatrice Delphina, contrà huiusce tabulæ fidem dubitarunt, quamquam ex eâ plures habuerit liberos.*

Ces derniers ont aussi omis vn Prince de Portugal dont i'ay vû le tombeau dans l'Eglise des Cordeliers de Chalon, où il auoit esté Religieux de cet Ordre.

I'ay entre les mains vne preuue euidente, que la croix estoit le blason de Sauoye auant le Comte Amé, c'est vn écrit de la main du P. Monod, qui respond au doute d'vn amy qui le consultoit sur ce point, & qui le prouue par des monumens si irreprochables, que personne n'en sçauroit plus douter, neantmoins comme ie ne veux pas deuancer en ce point M. Guichenon, qui

rapporte ces monumens, i'attendray que l'Edition de son liure me fasse iustice des accusations de l'ancien Preuost. Et cependant ie vais montrer que mes autres obseruations ne sont pas triuiales, & que la conformité des armes pour les Pays contigus est euidente: car le Comté de Bourgogne, le Chablais, la Bresse, le Beaujolois, & le Lionnois portent des Lyons. Des dix-sept Prouinces du Pays-bas, il y en a treize. La Normandie, le Royaume de Cornoüaille, le Poitou, le Vandosmois, & la Guyenne en portoient aussi comme l'Angleterre & l'Ecosse. Quand i'ay reuoqué en douté la croix de Sauoye & les lyons de Flandres, i'ay dit seulement qu'on n'auoit pas leur origine asseurée à cause de la diuersité des sentimens des Autheurs, mais ie n'ay iamais donté de cette conformité de pieces de blason qui est euidente.

En la page 97. il soutient que *clesché* est le mesme que vuidé & percé à iour. Pour detruire cette erreur ie suppose que la croix de Tolose à qui l'on applique ce terme, doit estre expliquée dans toutes ses differences pour estre blason-

née

née regulierement, & que les termes dont tous les Autheurs se sont seruis à ce dessein, sont, *Vuidé, cleché, pommeté.* Or est-il que si *vuidé*, & *Cleché* signifient la mesme chose, la difference de cette croix n'est point expliquée, puisque *pommeté* n'explique pas les angles arrondis de ses quatre extremitez, & si elle estoit quarrée & ouuerte auec des pommes aux bouts, on la pourroit blasonner auec ces mesmes termes.

2. Le terme *cleché* seroit inutile, ne disant rien plus que *vuidé*, & nos Autheurs, qui ont affecté la brieueté dans leur methode, s'en seroient oubliez en cette occasion.

3. L'authorité de Fauin que le Preuost pretend m'opposer me fauorise, lors que parlant du collier de l'ordre de l'esperance, il dit qu'il estoit composé *de Lozenges entieres & demies à double orle, émaillées de vert*, ouuertes & cleschées, *& remplies de fleurs de lys d'or.* Car ce terme *cleschées* est euidemment different *d'ouuertes* à cause de la conionction. *Et*, comme nous voyons en celle, qui suit immediatement *& remplies*; & pour les faire la mesme chose,

il auroit fallu se seruir de la particule *où*. Fauin à donc voulu dire que ces Lozenges estoient ouuertes, & à angles, vn peu arrondis comme les anciens anneaux des clefs.

4. Deriuer *clesché* de claye comme nôtre Autheur à fait, est vne chose ridicule, car la claye n'est pas necessairemét ouuerte à iour, & n'a aucũ rapport auec les ouurages vuidés, aussi est-ce de *claudere* clorre ou *clayer* qu'on luy a donné son nom à cause qu'elle sert à fermer les parcs, les pallissades & les iardins. Les Paysans la nomment en certains lieux vn *claydar*. Et c'est d'elle qu'on a fait les noms de *Clayette*, & de *clette* qu'on a donnez à quelques terres.

5. Il est aussi extrauagant de tirer ce nom de *Sclis* ancien Allemand, dont Monsieur Pithou deriue *Esclechement de fief*, ny ayant aucun rapport de l'vn à l'autre. I'expliqueray ce terme dans mon traité des origines.

Tout le reste de son Epistre, n'est qu'vn amas d'impertinences entassées les vnes sur les autres, & meslées à des ordures, qui font assez connoistre quel a esté le motif de sa satyre. Ie luy serois

obligé des reflexions qu'il a faites ſur mon liure ſi elles eſtoient plus raiſonnables, & s'il les auoit faites auec la meſme ciuilité, que quantité d'autres perſonnes, qui m'ont fait la grace de m'aduertir des choſes ou i'auois failly. I'ay cette obligation à M. le Preſident de Boiſſieu, qui n'eſt pas moins genereux à contribuer au progrez des belles lettres, qu'il eſt verſé dans tous leurs myſteres; à M. de Veyſſiere Aduocat au Parlement de Languedoc; à Monſieur Speiner Gentil-homme Allemand, à M. Chifflet, à M. Chorier Aduocat au Parlement de Grenoble & Hiſtorien du Dauphiné, & à quantité d'autres perſonnes à qui ie témoigneray des reconnoiſſances particulieres dans mes ouurages, qu'ils enrichiſſent de leurs lumieres.

Ce n'eſt pas icy la réponſe entiere à l'Epiſtre du Preuoſt, deux autres parties acheueront de me iuſtifier ſur ſept ou huit points conſiderables, ſur leſquels ie prie ſes partiſans de ſuſpendre leurs ſentimens iuſqu'à ce qu'ils ayent examiné les miens. Ie me perſuade qu'ils n'auront pas de la peine à con-

noitre que ſon accuſation a eſté iniuſte en voyant la foibleſſe de ſon diſcours comparée à la ſolidité des preuues que ie donne icy. Ce qui ſert encore à decouurir ſon ignorance, ou ſa mauuaiſe foy, c'eſt que de tous les Autheurs qu'il a alleguez il n'en eſt aucun dont il ayt cité la page, le chapitre, ou le liure : au contraire i'ay taſché de ne me ſeruir du témoignage d'aucun que ie n'aye pris la peine de conſulter, & de citer fidellement, afin que ceux qui voudront examiner la iuſteſſe de mes ſentimens le puiſſent faire.

CHAPITRE XII.

La definition du blaſon iuſtifiée.

APres auoir examiné tout ce que l'ancien Preuoſt m'a oppoſé en ſon Epiſtre Apologetique. Il ne me reſte à iuſtifier que la definition des armoiries, qui eſt l'appuy de tout ce que i'ay allegué dans mon ouurage. Il n'eſt rien qui doiue eſtre plus exact que ces definitions, pource qu'elles ſont les

images fideles des choſes dont nous expliquons la nature, & qu'elles doiuent eſtre les principes fondamentaux de la doctrine que nous enſeignons. Auſſi eſt-ce ce qu'il y a de plus difficile dans l'explication des ſciences, & c'eſt peut eſtre la cauſe pour laquelle quaſi tous les Autheurs du blaſon l'ont omiſe.

I'ay taſché de la faire la plus iuſte qu'il m'a eſté poſſible ſur les principes de cet art, ſur la pratique commune, & ſur les reflexions que i'ay faites en la lecture de nos Autheurs les plus celebres.

Il examine en la page 40. cette definition, dont il dit; *Ie ne doute point auſſi, que vous ne remettiez à la forge voſtre definition du blaſon, pour laquelle vous auez eu tant de complaiſance & ſur laquelle voſtre art veritable eſt appuyé & affermy comme vne meule de moulin ſur la pointe d'vne aiguille.* Ie ne ſçay où il a vû ces marques de complaiſance; à moins qu'il ne condamne le ſoin que i'ay pris de l'expliquer. La comparaiſon dont il ſe ſert ne m'eſt point deſauantageuſe, & s'il eſtoit versé dans les connoiſſances mathematiques il ſçauroit qu'vne

meule de moulin peut demeurer en Equilibre ſur la pointe d'vne éguille pourueu que l'on trouue le centre de ſa peſanteur & qu'on la balance également; ce qui m'a donné autrefois occaſion de faire vne deuiſe de ce corps, en y adjoûtant; *quod æquum leue*, pour dire que les impoſitions ne ſont iamais à charge, quand elles ſont faites auec iuſtice.

Il trouue ſelon ſes principes quatre defauts en la definition que i'ay formée de cette ſorte.

Les armoiries ſont des marques d'honneur hereditaires, de figures & d'Emaux determinez données ou authoriſées par le Prince pour recompenſe de quelque ſeruice ſignalé, & pour la diſtinction des familles.

La dialectique m'apprend qu'vne definition pour eſtre iuſte, doit expliquer la nature de la choſe qui eſt definie, former ſon caractere, & la diſtinguer de toutes autres choſes. Celle-cy me ſemble auoir ces conditions, puiſque toutes les fins pour leſquelles les armoiries ont eſté inſtituées s'y trouuent exprimées: elles ont eſté inuen-

tées pour faire connoiſtre la nobleſſe ; & cét ce que dit le mot de *marques d'hō-neur*, pour diſtinguer les familles, & faire connoitre ceux qui en ſont ſortis. ce qui eſt exprimé par cette clauſe, *pour la diſtinction des familles.* Elles ſeruent encore à porter les deſcendans à ſe ſouuenir de leurs Anceſtres, & à les imiter ce qui eſt entendu par le terme *Hereditaires*, & à conſeruer la memoire des belles actions, ou des beaux euenemens. C'eſt ce que dit le mot *de ſeruice ſignalé.*

Il reſte de faire voir comme cette definition diſtingue les armoiries de toutes les autres peintures ingenieuſes.

Elles different du ſymbole, du hieroglyphe, de la deuiſe, de l'embleme, de la marque & du rebus, en ce qu'elles demandent des emaux fixes & determinez, ce qu'aucune des autres n'exige. Secondement elles ſont diſtinctes du hieroglyphe du Symbole, & de la deuiſe en ce qu'elles ſont hereditaires: Troiſiemement l'embleme eſt vne inſtruction morale, & le blaſon la marque des belles actions. Elles ſont enfin diſtinguées des marques des Ouuriers &

des Marchands, en ce qu'elles sont authorisées du Prince, qui a seul droit d'Ennoblir & d'authoriser les marques de Noblesse.

Voyons maintenant quels sont les quatre defauts que l'ancien Preuost pretend auoir trouué dans cette definition. Le premier est, que ie die que *les armoiries soient composées de couleurs & de metaux*. Mais il ny a rien de semblable dans ma definition, où i'ay dit seulement que le blason est de figures & d'Emaux determinez : ce qui est euident pour les Emaux n'y ayant aucun bouclier qui n'ayt au moins vne couleur, qui est son email determiné. Ie dis le mesme des figures, car les blasons de metal seul ou de couleur seule, qui sont si rares qu'on a peine d'en trouuer quatre, ont l'escu mesme pour figure. Ainsi les *Rubei* de Florence portent de gueules pour Email, & leur escu pour figure, ce qui est tellement vray qu'à moins de l'aduoüer il faut tomber dans d'estranges incongruitez ; car autrement ie dirois que tous ceux qui sont vestus de rouge portent le blason de Rubei, & par tout ou cette couleur se trouue-

roit, & ſur quel ſuiet que ce fut, les armoiries de cette famille y ſeroient repreſentées, ce qui eſt abſurde. Les fourrures ont de veritables figures ſenſibles à l'œil, les partitions font le meſme, ce qui montre clairement qu'il n'eſt aucune armoirie ſans couleur ny ſans figure.

Le ſecond deffaut qu'il m'oppoſe, eſt que le les nomme hereditaires, quoy que i'aye dit qu'elles n'ont eu cette qualité, que depuis S. Louys. *Ainſi*, dit l'Autheur Moderne, *les propoſitions contenuës en ma definition ne ſeront pas d'vne verité conſtante & eternelle.* Ie trouue deux erreurs conſiderables en ſa reflexion : la premiere qu'il ayt dit, que ie ſouſtenois que les blaſons n'auoient eu la qualité d'hereditaires, que ſous S. Louys, ce qui n'eſt pas, car en décriuant le monument de Beatrix i'ay dit ſeulement que les briſures, qu'on voyoit ſur quelques écuſſons qui l'entouroient montroient, que l'on briſoit du temps de S. Louys, ce qui ne prouue pas que les armes ayent commencé d'eſtre hereditaires en ce temps-là. I'en aſſigne plus raiſonnablement le temps au regne de

Philippe Auguste, qui se peut appeller le temps de la naissance du blason. Ce fut luy qui commença à mettre les fleurs de lys dans les monnoyes, il en fit semer les ornemens Royaux, il fit part de ces belles marques d'honneur à ceux qui l'auoient fidellement serui dans les guerres; Il fit porter vn Estendart fleurdelisé dans ses armées, & quoy que ses predecesseurs eussent eu ce méme blason il luy donna tout son lustre. On commença sous luy à faire vn art de ces figures de Caprice, il establit des Herauts, & le plus ancien liure de blason luy fut dedié. C'est ce que ie montre euidemment dans l'ouurage que ie prepare.

Il faut encore me iustifier du second defaut que l'ancien Preuost à trouué dans ma definition, qui est, *qu'elle ne seroit pas d'vne verité constante & eternelle.* Ce principe de dialectique est aussi mal appliqué en ce lieu, qu'il est mal entendu de celuy qui l'allegue: car ie luy demande si ce qui depend de l'institution & du libre consentement des hommes peut estre d'vne verité constante & eternelle, estant d'vne na-

ture changeante & dependante du caprice. Quand on décriroit la langue Françoise pour en former le caractere, Si cette langue venoit à changer, la description qu'on en auroit faite, quelque iuste qu'elle eust esté cesseroit de l'estre; l'histoire qui nous d'écrit l'establissement du premier Parlement nous le represente comme vn corps ambulatoire estably pour rendre la iustice, mais depuis que ces corps ont esté multipliez & rendus stables, on ne pourroit plus les definir de cette maniere sans erreur. Quand ie dirois maintenant de l'Academie Françoise, que c'est vne compagnie composée de trente personnes d'esprit & de merite establie pour trauailler à la pureté de nostre langue. I'en formerois le caractere le plus iuste, si neantmoins on augmentoit le nombre de ces illustres, & si apres l'establissement de cette pureté de langue qu'ils recherchent, ils s'appliquoient à la recherche des sciences les plus laborieuse, la definition qui faisoit auparauant leur caractere cesseroit de le faire; & comme le dessein de leur instituteur dependit purement de son choix, il

pouuoit prendre d'autres mesures : d'où i'infere euidemment qu'il y a des choses dont les definitions ne peuuent estre ny constantes ny eternelles, puis qu'elles ont vne nature changeante, & que les definitions sont les images des natures & des essences. Les definitions constantes ne conuiennent qu'aux essences inalterables, qui emanent d'vn principe necessaire & inalterable ; comme il est impossible que l'homme soit autre chose qu'vn animal raisonnable. Ces estres sont des écoulemens du premier estre ; L'idée qui leur sert de principe est vne idée constante & eternelle : aussi n'ont-ils rien de changeant, que l'existence qu'ils reçoiuent dans le temps. Il n'en est pas ainsi des arts & des inuentions des hommes, elles dependent du caprice, & quand ce caprice voudra que les armoiries cessent d'estre hereditaires, ma definition cessera d'estre iuste & conforme à la nature de ces marques d'honneur, qui auront changé de forme, & il sera seulement vray eternellement qu'elle a esté conforme aux armoiries de ce temps, & ajustée à la pratique de six siecles.

Il attaque encore cette meſme definition par vne batterie auſſi foible que la precedente, quand il dit que ce mot *donné ou authoriſé par le Prince*, *n'eſt pas moins inutile qu'iniurieux à l'ancienne Nobleſſe*. Pour montrer qu'il eſt faux que le Prince les donne ou les authoriſe, il tire vne concluſion auſſi mal inferée, que celle dont il a voulu détruire le terme *hereditaire*. Il m'oppoſe que i'ay dit que les figures du blaſon eſtoiét des figures de caprice, d'où il conclud donc elles ne ſont pas données ou authoriſées par le Prince. Cette conſequence eſt vitieuſe, & pour le faire voir clairement ie ſuppoſe que les figures ordinaires du blaſon ſont des chefs, faſces, bandes, bordures, annelets, merlettes, emanches, gyrons, &c.

Secondement ie demande quelle raiſon il y a eu d'introduire ces figures dans le blaſon, au lieu des figures des plantes & des animaux peintes ſur les anciens boucliers, il me ſemble qu'on n'en trouuera aucune cauſe que le caprice, & que la reſponſe qu'on me fera ſur cette demande, ſera celle des Grammairiens pour l'origine des langues.

Sic voluëre Patres, sit pro ratione voluntas.

Ie demande maintenant si le Roy donnoit des armes bandées, pallées, fascées, ou gyronnées à quelqu'vn qu'il ennobliroit, si ces armes ne seroient pas de caprice, quoy que le Roy les eut données. Pour le faire voir plus clairement en exemples, prenons des armes que l'histoire nous asseure estre des concessions des Princes. Quand Charles le Chauue traça de ses doigts ensanglantez quatre paux de gueules sur le bouclier du Comte de Barcelonne, ce Prince pouuoit y tracer des bandes, des fasces, des barres, ou des iumelles, qui auroient eu le mesme effet, il pouuoit imprimer sa main ensanglantée sur ce bouclier, tirer vn moindre ou vn plus grand nombre de lignes, ce nombre & ces figures furent donc vn effet de sa volonté & de son caprice. Quand l'Empereur Frederic Barberousse ietta sa couronne de fueilles à Bernard Comte d'Anhalt en l'inuestissant de la Duché de Saxe confisquée à Henry Leon, il luy pouuoit aussi bien ietter vne rose, vn gand, ou vne chaisne d'or, qu'il eut

pû ajoûter à ſon blaſon de meſme que cette guirlande qui le Crancelin des armes de ces Ducs. Ces armes furent donc de purs effets du caprice que ces Princes ne laiſſerent pas d'authoriſer. Auſſi quand quelqu'vn eſt Ennobly ſoit qu'il ayt eu vne marque auant ſon ennobliſſement, ſoit qu'il reçoiue en meſme temps du Prince & ſa nobleſſe & ſes armes, ces armes ſont marquées dans les lettres d'ennobliſſement, & il reçoit permiſſion *de les porter, faire peindre, & grauer es lieux publics, &c.* comme ie feray voir pleinement en la pratique des armes.

Il me reſte à montrer que cette definition n'eſt aucunement iniurieuſe à la bonne & ancienne Nobleſſe, ce qu'il me ſera facile de ſoutenir quand i'auray montré que ſon opinion choque l'authorité Royale, & deſtruit les droits de la Majeſté : puis qu'il met des familles particulieres en parallele auec nos Souuerains, qui ſont ſans egaux dans leurs terres, comme ils ſont ſans Superieurs. Ie ſoûtiens donc qu'il n'eſt perſonne de quelque eminente condition qu'il ſoit dans l'Eſtat, & de quelque ancien-

ne Noblesse qu'il soit extrait, mesme de la Souueraine, qui puisse porter des armes sans l'adueu du Souuerain : elles sont sans authorité quand cet adueu leur manque, & il n'est aucun acte public où elles pûssent estre receuës, si le Prince ne les authorisoit. La raison de cette dependance est manifeste, puis qu'il ny a aucune famille dans l'Estat tant Noble soit elle, qui ne soit suiette au Roy, & comme le Souuerain la peut degrader du rang qu'elle tient, & la despoüiller pour des crimes des auantages qu'elle possede, il peut aussi luy oster les marques de sa dignité. C'est ce qui se pratique souuent dans les iugements que les Cours Souueraines rendent contre la Noblesse atteinte de crime ; les exemples en sont si frequens que ie m'estonne que l'ancien Preuost ayt auancé vne proposition si temeraire.

Chapitre XIII.

Si l'Autheur Moderne est sçauant.

C'Est plus pour satisfaire au doute de quelques personnes, que i'examine si mon aduersaire est sçauant, que pour prendre de l'auantage sur luy. Le dessein que i'ay de ne plus répondre à ce qu'il pourroit m'opposer, pour m'empescher de continuer mon entreprise en m'obligeant d'écrire des Apologies, m'a fait resoudre à cette recherche; afin qu'ayant vne fois détrompé ceux qui se persuadent qu'il est sçauant, ils connoissent que ses liures ne sont que du galimathias. Il est de ces fins ignorans, qui cachent leur foiblesse sous des termes entendus de peu de gens : ils trouuent de la reputation par cet artifice parmy ceux qui ne sont pas éclairez, & comme ils disent auec vne hardiesse impudente tout ce qui leur vient en bouche, ils se font passer pour oracles aupres des autres ignorans. Il y a de la iustice à decouurir leur addres-

ſe, & comme on leue le maſque à la fauſſe vertu, afin qu'elle nuiſe moins eſtant connuë, on le doit oſter à ces preſomptueux qui s'erigent en reformateurs des lettres ſans en auoir la connoiſſance.

Il ne faut pour ſurprendre les bonnes gens, que leur parler *des Crupelaires, du Sicomore, du Tinel & d'eſclechement*, alleguer deux ou trois paſſages Grecs eſtropiez, dont chaque mot ſoit lambrequiné de deux ou trois accens pour les rendre plus formidables; citer mal à propos Euſtathius, Leunclauius, Elian, & Strabon auec cette addreſſe qu'on n'en determine ny les liures, ny les, chapitres, ny les pages, pour n'eſtre pas pris ſur le fait, & accuſé comme fauſſaire; inſerer en ſes ouurages des mots Hebreux, Eſpagnols, Italiens & meſme Barbares ſans les entendre, & faire plus d'eſtat des impertinences de Lancelot du Lac, de Perceforeſt, & d'Alibel de Logres, que des hiſtoires anciennes & modernes, qu'on nomme *eaux boüeuſes*. Ce ſont là les artifices des ignorans preſomptueux, qui eſtoient deſia en vogue du temps de

Lucien, & ce Sophiste nous a fait le tableau de l'ancien Preuost plus de quatorze cens ans auant qu'il fut né.

Pour faire auec methode la recherche que i'entreprens, ie commence par la science Sainte, qui nous apprend à connoître Dieu, & qui deuroit estre la science de tous les hommes comme elle estoit celle de l'Apostre, qui faisoit son Encyclopedie de IESVS-CHRIST Crucifié. Toutes les autres sciences luy doiuent estre soûmises, & la seruir comme leur Reine. Il est permis de dépoüiller l'Egypte, & d'arracher à l'idolatrie ce qu'elle a de plus precieux, pourueu que l'on en fasse les ornemens du tabernacle, & nous deuons en cela imiter les premiers Empereurs Chrestiens, qui consacrerent au vray Dieu les Temples des Idoles, & les autels de l'impieté.

Ie sçay que mon aduersaire ne fait pas profession de cette science à laquelle il ne s'est iamais appliqué, & qu'il a plus lû de vieux Romans, que de questions de S.Thomas. Son écrit ne laisse pas d'auoir des propositions dangereuses, qui sont plûtot des suites du peu de connoissance qu'il a des maximes

du Chriſtianiſme, que des ſentimens particuliers qu'il pretende oppoſer à ceux de l'Egliſe.

En la page 117. de ſon Epiſtre il fait plus d'eſtat du iugement des hommes, que de celuy de Dieu, diſant hautement qu'il n'à rien à craindre de la part des hommes, encore que deuant Dieu il ne ſoit pas innocent. N'eſt-ce pas ce tribunal redoutable qui le deuroit faire trembler, à l'exemple de l'Apoſtre, qui ſe ſoucioit peu des ſentimens des hommes, mais qui redoutoit la ſentence fulminante de cét œil perçant qui decouure tont. Ainſi qui peut dire ſans impieté auec le Preuoſt; *Mon amy ie parle hardiment, encore que deuant Dieu ie ne ſois innocent, ſi eſt-ce que de la part des hommes ie ne crains rien de tout ce que vous m'imputez*: auec quelle hardieſſe peut parler vn homme qui s'auouë coupable deuant le plus terrible des Iuges, au lieu de dire auec le Monarque penitent.

Accablé du regret de l'offenſe mortelle
Dont à tes yeux, Seigneur, i'ay profané ta loy,
Et l'eſprit tourmenté du trouble & de l'effroy

Dont le remords agite vne ame criminelle ;
Au pied de tes Autels ie viens me fondre en pleurs ,
Et pour me confesser le plus grand des pecheurs ,
Et pour parer aux traits de ta iuste colere ;
Heureux en mon malheur , si ie puis obtenir ,
Que tu parcisses moins mon iuge que mon Pere ,
Pour me reprendre en grace au lieu de me punir.

En cette mesme page il m'exhorte *à ne pas prophaner la langue sainte , à faire des satyres & des inuectiues ; car cela n'est pas Chrestien.* Ie profiteray de cet aduis, & quand vn double caractere ne m'obligeroit pas à cette reserue , la profession que ie fais m'engage solemnellement à rendre le bien pour le mal. Ie m'estonne pourtant que celuy qui m'a dechiré , & toute vne compagnie innocente en cent dix-neuf pages de son Epistre , m'exhorte à ces sentimens Chrestiens. A-t'il écrit en Turc , & en Barbare ? & s'est-il oublié de ce qu'il

estoit pour auoir moyen de me nuire ? comme s'accorde sa plume auec cet aduis ?

En la page 9. & 10. il dit qu'il ne se connoit pas beaucoup criminel d'auoir fait grauer par vne fille des figures honteuses, qu'il a representées dans ses origines, & malgré les anathemes de l'Eglise qui condamnent cette impudence. Il ose dire que *l'oracle sacré nous apprend que Dieu a crée l'homme droit, qu'il a vû ses œuures, & qu'il a trouué, qu'elles estoient toutes bonnes, que s'il s'y rencontre quelque chose d'obscene il ne procede que du desordre de nos passions.* Tellement qu'il ne tiendra pas au Preuost que les hommes aillent tous nuds comme les Sauuages de l'Amerique : & les Conciles, & les Saints Peres auront beau crier contre les images infames, & contre les obiets scandaleux : nôtre Autheur leur dira qu'il n'est rien dans la nature qui ne soit bon. *Omnia praeconialia creata sunt.*

Il employe l'Ecriture sainte aux satyres & à la raillerie, apres les fulminations des Papes contre de semblables impietez. Surquoy il faut que ie l'ad-

uertiſſe charitablement de la remarque de Lippoman, qui donne apres les SS. Peres vne belle raiſon du nom de Sainte, qu'on a donné à cette langue. *Ideo linguam hanc ſanctam, ac ſacram nuncupari exiſtimant, quod honeſtiſſimè ſemper loquatur, remotiſſimaque ad ea exprimenda quærat vocabula, quæ fortaſſe parum pudica, atquè honeſta nonnullis viderentur. Aloyſ. Lippom. Catena in geneſ. cap. 2. verſ. 9.* D'où le Preuoſt doit apprendre, quel crime il y a de s'en ſeruir pour des ordures, pour des calomnies, & pour des ſaletez abominables.

Il eſt encore moins heureux en Philoſophie, ce qui n'a beſoin d'autres preuues, que des conſequences ridicules & mal tirées, dont il a groſſi ſon Epiſtre.

Le cercle quarré qu'il donne à la croix reſarcelée montre qu'il eſt habile geometrien, & on luy pourroit appliquer la deuiſe du P. de S. Vincent, qui a écrit de la quadrature. C'eſt vn trou quarré qui reçoit le rayon du Soleil, qui s'arrondit en terre auec ces mots. *Mutat quadrata rotundis.*

Le Sicomore tranſplanté en Dauphi-

né, les Martes peintes en noir, & les hermines toutes blanches montrent qu'il eſt peu verſé en l'hiſtoire naturelle.

Voyons s'il ſcait mieux l'ancienne & la moderne hiſtoire des Prouinces & des Eſtats; & comme la Chronologie, & la Geographie ſont ſes yeux: examinons s'il n'a point eſté aueugle en ces deux connoiſſances, & s'il n'a point pris de fauſſes lunettes.

Pour la premiere, il fait le monde plus vieux de quatre mille ans qu'il n'eſt en la p.87. de ſes origines ou parlant du blaſon de la famille de Villers, il dit; *Si vous en doutez, ils vous aſſeureront qu'il y a plus de dix mille ans, que cela eſt écrit dans les archiues de cette famille.* Tellement qu'il faut que Scaliger, Genebrard, le P. Petau, le P. Labbe, le P. Gourdon, le P. Saillan, & tous les autres Chronologiſtes reforment leurs ſupputations ſur cette Epoque nouuelle.

Ie paſſe à la Geographie, & ie trouue en la page 98. de ſes origines, que contre la foy des Geographes, il nomme ceux du Pays de Foix *Fluſtates* par

vne

vne double faute, qui m'oblige *à raiuster ses flutes.* La premiere est qu'il faut dire *Elusates*, & la seconde que ces peuples sont ceux d'Eause dans le bas Armagnac, dont M. Samson dit; *Elusatium vrbs Elusa.* Et le P. Briet pag. 454. du tome 1. de sa Geograph. ancienne & nouuelle, *Elusa* Eause *olim ampla ciuitas caput regiuncula* l'Eusan. Au contraire, la Comté de Foix est dans le haut Languedoc.

Venons à l'histoire. Ie trouue qu'il n'est pas plus versé en la connoissance de l'ancienne, qu'en celle de la moderne, & que la lecture des vieux Romans a confondu celle qu'il a pû faire des Escriuains Grecs & Romains. En effet, il dit page 39. Que *les Latins aussi bien que les Grecs ont affecté les armes successiues.* Ce qui n'est pas soûtenable, pour deux raisons. La 1. parce que ces anciens n'õt point eu d'armoiries, mais seulemẽt des figures de fantaisie, comme ie montreray euidẽment au traité des origines; & la 2. parce que ie vois dans Diodore de Sicile, qu'Anubis & Macedo, qui estoient freres, & fils d'Osiris ont des deuises differentes de celle de leur pere,

& differentes entre eux. *Bib.ioth. lib.* 1. Ie donneray ailleurs le passage Grec de cet Autheur. Les Anciens ont fait porter à Alexandre, tantost vn lion, tantot vne victoire, tantot vn belier, tantot vn loup, & tantot la figure de Bucephale dont le Preuost luy pourroit dresser vn pennon à seize quartiers. Auguste eut en son cachet la figure du Sphynx, puis celle d'Alexandre & enfin la sienne.

Pour l'histoire moderne, il raisonne si mal de l'origine de la Royale maison de Sauoye, & de la cause de ses armes qu'il fait pitié : car il dit page 80. des origines ; *que le Comte Amé IV. surnommé le Grand, quitta ses anciennes armes pour prendre celles de la Religion de S. Iean de Ierusalem.* Ce qui est euidemment detruit par le monument de Thomas de Sauoye Prince de la Morée, & d'Achaïe Pere de cet Amé, dont le sepulchre reste en la ville d'Aouste. Voicy ce qu'en dit le P. Monod Historiographe de Sauoye, en vn écrit que i'ay entre les mains.

Quant à la deuise de FERT. il est tres asseuré, qu'elle n'a esté inuentée du Comte

Vert, & beaucoup moins à l'occasion de la prise de Rhodes, puis que Thomas de Sauoye Prince de la Morée, & d'Achaïe pere d'Amé le Grand la portoit desia, comme on void en son sepulchre à la ville d'Aouste, où le chien, qui est à ses pieds a vn collier fait aux lacs, que nous appellons de Sauoye, dans lequel sont les mesmes lettres, en mesme forme Gothique qu'elles sont dans l'ordre, & du collier pend dans vn escu la croix pleine de Sauoye, qui fut retenuë d'Amé son fils, & transmise par luy à ses descendans, veu que les premiers Comtes auoient porté l'aigle. Ledit Thomas, comme Cadet, auoit pris la croix portée par les meilleures villes du Piedmont, qui luy estoit échû en partage, & non la Maurienne, comme dit Pingon. I'ay vû le traité de partage des enfans de Thomas premier Comte de Sauoye, duquel ledit Thomas estoit fils, par lequel il est dit qu'il luy demeurera, ce que la maison de Sauoye possede en Piedmont des Auillane en bas. Quant à la signification du mot FERT. ie la tiens naturelle, & crois que le Comte Vert s'en voulut seruir, non seulement parce que c'estoit vn mot de deuise ancien en sa maison, mais aussi pour

memoire du collier honteux qu'il fit porter au Marquis de Saluces. Quant à l'origine de la maiſon de Sauoye, i'ay de grandes coniectures qu'elle ſort de Saxe par la voye de Hugues fils d'Humbert, & Humbert d'Immede, ou Imedé deſcendu de Vtichind.

Ie laiſſe le reſte de cet écrit pour attendre que l'hiſtoire de M. le Cheualier de Guichenon acheue de confondre le Preuoſt. Ie remarque ſeulement, qu'il dit en la page 82. des meſmes origines; que les derniers Princes de Sauoye, depuis Amé IV. iuſques au Duc Charles II. n'ont eu autre blaſon que le ſigne victorieux de la croix, ce qui eſt contre la foy de l'hiſtoire, & des monumens publics. Car les Princes de Sauoye ont porté des aigles & des lions comme on void par leur ſceaux, depuis cet Amé IV. qui ne fut pas ſurnommé le Grand comme il dit, mais Amé VI.

Pour les armes de Nauarre, il en parle en ſi mauuaiſe part, & il raiſonne ſi mal de leur origine, qu'il eſt aiſé de connoiſtre qu'il prend plaiſir de renuerſer l'hiſtoire & l'art Heraldique,

pour estre singulier dans ses pensées. C'est en la page 114. des origines, *qu'il condamne l'ignorance criminelle de ces écriuains indiscrets, qui mettent les armes & les Rois de Nauarre à la cadene, & que ces chaines dont ils ont entraué & embarrassé ce noble blason ne prognostiquent rien de fauorable, & sont plûtot à les bien prendre, vn signe de l'esclauitude qui fait gemir les peuples de cet Estat, sous le ioug insolent de la domination Espagnole, qu'vne marque de la valeur & du courage de ses Princes legitimes, &c.*

Il fait de mesme passer pour de chetifs gybayeurs Godefroy de Boüillon, & ses successeurs à cause des trois Alerions du blason de Lorraine, qui seroit à son sens faire passer nos Roys pour des Iardiniers, parce qu'ils portent des fleurs de lys ; les Clermonts pour des Serruriers, à cause de leurs deux clefs; les Ducs de Bretagne pour des Pelletiers, à cause de l'hermine. Tellement qu'il faudra d'oresnauant que les Princes prennent pour blason le Soleil, la Lune, & les Estoiles pour auoir des armoiries illustres, selon le Preuost : car celuy, qui a fait des Broyes des instru-

mens à broyer le lin & le chanure page 144. n'y veut ny fusées, ny chaisnes, ny Alerions, ny treffles. En quoy i'ay suiet de me plaindre de la querelle qu'il m'a faite pour ces plantes, apres qu'il a dit en la page 255. de ses origines. *Les Tiercefueilles sont tres belles en l'escu de Prie; par tout ailleurs ce sont des treffles, que ie laisserois volontiers dans les prairies, d'où elles ne sont venues dans les armes que par l'ignorance des graueurs.*

Ie soûtiens contre son sentiment, que les armes de Nauarre sont des chaînes, à cause de la victoire de Sance le Fort. Le sentiment de M. Oihenart & quelques monnoyes m'en auoient fait douter autrefois, mais ie me suis rendu aux raisons, & au témoignage du R. P. Ioseph Morete Historien de Nauarre, qui m'en a écrit en ces termes de Pampelonne; *quo ad insigne catenarum Nauarræarum attinet ante annos tredecim conueni Oihenartum, qui fortè huc ad inspiciendum tabularium appulerat, ostendique illi Regum diplomata eâ super re adeò indubitata, vt errorem suum de sphærulis, aut potiùs alienum, nam ex aliis hausit statim agnouerit, seque emendaturum pro-*

miserit. Quoniam raptim scribo non vacat transcribere quæ in eam rem notata habeo : & credo me R. V. melius satisfacturum, cùm primùm in lucem prodeat liber meus, quem sub titulo inuestigationum antiquitatum regni Nauarræ antè historiam præmitto : & credo edetur citò ; si tamen R. V. iis testimoniis ità eget vt res moram non patiatur, cum primum sciuero transmittam manu meâ exscripta. Interim rem esse certissimam in me recipio, nec dubitare iam eâ de re Oihenartum, &c.

Enfin les çunigas, Mendocinos, Romeu, Mendoças de Baeza, Muños, Peraltas, Meneses, Maça, Abarcas, Arricauales ; Villasecas, Otagos, & plusieurs autres familles de Nauarre font gloire d'estre à la cadene de cette sorte ; & Argote de Molina en parle en cette maniere chap. 46. du liu. 1. *de la Nobleza del Andaluzia.*

A imitacion del Rey D. Sancho muchos de los caualleros, que se hallaron en esta batalla, vsaron por armas la deuisa de las cadenas : de la quale se precian muchos linajes nobles.

De mesme il faudra que l'Empereur, & que les Seigneurs des maisons de

Mommorency, de la Trimoüille, de Morainuillers, de Clinchamp, de Marly, d'Argies, & vne infinité d'autres qui portent des aigles, des Alerions, des merlettes, & d'autres oiseaux passent pour des chetifs gybayeurs, pource que le Preuost ne veut ny iongleries, ny mythologies.

Passons de l'histoire à la Iurisprudence, & voyons s'il a fait iustice à celle qui la fait à tout le monde. Il dit en la page 42. de son Epistre, *que les armes de l'Empire ne sont pas armes de dignité.* Surquoy ie trouue qu'il n'a pas sceu distinguer le domaine de Iurisdiction de celuy de proprieté. L'Empire est vn domaine de cette sorte, & les Empereurs qui le possedent, encore qu'ils ne puissent rien aliener, ne laissent pas de joüir de tous les droits des veritables Seigneurs, faisans battre monnoye, ennoblissans, faisans rendre la Iustice, &c. Ils ont souuent confisqué les biens à des Princes feudataires de l'Empire pour en inuestir d'autres, & leur pouuoir s'estend encore plus loin; car non seulement ils erigent les terres en Baronnies, en Comtez, & en

Duchez ; mais ils peuuent eſtablir des Rois, comme fit Othon III. qui erigea la Duché de Pologne en Royaume l'an 1001. & Henry IV. qui fit le méme pour la Boheme l'an 1086. Enfin il y a cette difference entre l'Empereur & les Electeurs, que l'Empire eſt vn Domaine de Iuriſdiction, qui depend des Electeurs pour ſa collation, mais apres l'Empereur eſt leur Souuerain ; & comme ces Electeurs ont deux titres, l'vn de Seigneurs, & l'autre d'Officiers de l'Empire, ils ont auſſi 2. ſortes d'armoiries, les vnes de leurs domaines particuliers, les autres de leurs dignitez, ou des fonctions de leurs charges. Ainſi le Duc de a Saxe pour ſes armes de Domaine deux eſpées en ſautoir pour ſa charge de grand Mareſchal de l'Empire ; Le Roy de Boheme à celles de ſon Royaume comme Roy, & vne coupe pour celles de ſa dignité de grand Echanſon. Le Duc de Bauiere porte fuſelé en bande d'argent & d'azur, pour ſa Duché, & le globe imperial pour ſa dignité de grand maiſtre ; Le Marquis de Brandebourg à diuers quartiers pour ſes diuers fiefs, & le ſceptre Imperial

pour la charge de grand Chambelan. Ainsi ma diuision a esté iuste, quoy qu'en vueille dire l'ancien Preuost.

Ie passe de la Iurisprudence à la science des nombres, où ie trouue que l'Autheur Moderne excelle : car il dit en la page 26. des origines, que nous auons quantité d'exemples du blason d'vn émail pur, & simple; & toute cette quantité se reduit à deux exemples certains des *Ximenes*, & des *Rubei*. A deux Chimeriques pris des Cheualiers de la table ronde, & à deux autres mal entendus. Au contraire en la page 205. Il donne les armes de *Boetzeler* en Hollande, qui sont de *gueules à trois crampons d'or.* Pour singulieres. Quoy que les familles de *Sotern* au Rhein, *de Bayrn von Caldif* au Tyrol, *de Mester*, & de *Hagen* au Duché de Brunsuic, de *Schnelingen* en Suaube, de *Bidenfeldt* au Pays de Hesse, de *Gaelen* au Rhein. *De Schenck von VVintersteten* en Suaube, de *Houdorf* au Tyrol. *Brlmnig* en Silesie, de *Kelderer zu hohe* en Bauiere, de *Vormeistr von Geilhausen* au Rhein. *Breidenbach* au Pays de Hesse. *Ders zu Viermunden* au mesme Pays. *Schelen* en

Vestphalie, *Von Galen* au mesme Pays. *Die Steffan* à Francfort sur le Mein, *Emerckingen* en Suaube, & *Brandscheidt* au Rhein, en portent aussi. Voila ce qui passe pour blason singulier chez le Preuost, & vingt familles pour vne.

En la page 14. de la Preface de ses origines, il dit; *quandie dis tous nos anciens Escriuains, i'entens la plus part.* Tellement que tous, & la pluspart sont vne mesme chose à son sens.

On dira peut-estre que l'Autheur Moderne n'a iamais fait profession de Theologie, de Philosophie, de Geometrie, d'Arithmetique, de Geographie, de Chronologie, de l'Histoire Sçauante, ny de la Iurisprudence; mais qu'on ne luy sçauroit refuser, sans iniustice, la gloire d'estre sçauant en la connoissance du blason, & que cest la seule qu'il affecte, & pour laquelle il a trauaillé pres de trente ans. Pour examiner sans passion s'il est excellent en cette science, ie la veux considerer dans toutes ses parties.

Le Blason est vne espece d'Encyclopedie. Il a sa Theologie, sa Philosophie; sa Geographie, sa Iurisprudence,

ſa Geometrie, ſon Arithmetique, ſon Hiſtoire & ſa Grammaire. La premiere explique ſes myſteres, la ſeconde applique les proprietez de ſes figures, la troiſiéme enſeigne les Pays d'où les familles tirent leur origine, ceux qu'elles habitent & ceux où leurs diuerſes branches ſe ſont eſtenduës. La quatriéme explique les droits du blaſon, pour les briſures, les litres, la poſition des armes aux lieux publics à l'occaſion des patronnages, &c. La cinquiéme conſidere les figures, & leur aſſiette, la ſixiéme en examine le nombre, la ſeptiéme en donne les cauſes, & la derniere en explique tous les termes, & decouure leurs origines.

La Theologie des armoiries n'eſt autre choſe qu'vne Theologie fabuleuſe, qui donne des origines myſterieuſes aux familles, & qui les fait quaſi deſcendre des Dieux. L'origine des maiſons de Poitiers, de Tournon, de Luzignan, & de quantité d'autres eſt de cette nature. C'eſt ce que l'ancien Preuoſt nomme ionglerie, & mythologie : mais il a donné dans le panneau pour quantité d'origines qu'il a voulu

ranger ſous ce chef, comme celles des Rois de Nauarre, des Seigneurs de Coucy, de Chaſtillon, & de Longueual; des Seigneurs de Villers, & de quelques autres familles dont les blaſons ſont authoriſez par l'hiſtoire. Au contraire; Il fait de la cròix de Sauoye vne conceſſion des Cheualiers de Rhodes, & plus malicieuſement des quartiers de Saxe ioints aux armes de Sauoye vne conceſſion des Ducs de Saxe, comme ſi cette Royale maiſon auoit eſté ſoûmiſe à cet ordre de Gentils-hommes, & à ces Princes Allemands; L'hiſtoire de M. le Cheualier Guichenō peut detromper de l'vne & de l'autre de ces erreurs les Partiſans du Preuoſt.

Il ne reuſſit pas mieux en la Philoſophie du blaſon, quand il prend les figures dans tous les mauuais ſens qu'elles peuuent auoir, mettant à la cadene ceux qui portent des chaiſnes, &c. Il faudroit à ce compte, comme i'ay deſja dit, biffer toutes les armoiries compoſées des corps naturels & artificiels. Puiſque les lys ſe fanent, les lyons & les leopards ſont cruels & ſanguinaires, & les inſectes vilains. Les chaudieres

des Guzmans, des Manriques, & des Herreras, les Poisles à frire des Padillas, les pots des Pignatelles, & les marmites des Montbourchers, & des Ollettes, seroient indignes de la Noblesse estant des pieces d'vne batterie de cuisine.

Pour la Geographie des armoiries. Il place en Hollande la famille de *Boetzeler*, qui est en Vestphalie selon l'armorial Allemand imprimé à Nuremberg page 191. du tome 1.

Il a fort mal expliqué la position des quartiers des armoiries, mais c'est vn point que ie traite ailleurs, & ie remarque seulement icy touchant les figures, qu'il a voulu bannir les otelles, ou en faire des etelles, changé le pairle en *pallium*, &c. Neantmoins comme cela semble hors de l'art, & que ie l'ay examiné ailleurs, ie viens à d'autres points plus propres du blason.

1. Il prend pour des goussets les espaces que laisse le chef-pal contre le sentiment de tous les Autheurs, qui distinguent les goussets du chef-pal, dont les figures sont aussi differentes c'est en la page 166. des origines.

2. En la page 10. de la Preface de ses origines, il a mal blasonné les armes de *Monconis*, disant qu'ils *portent de gueules à vne fasse d'argent surmontée d'vne autre fasse vndée.* Car pour les blasonner ainsi, il faudroit que la fasce d'argent fut au milieu de l'escu, qui est la scituation ordinaire de la fasce. Le sieur Louys Betauld à blasonné ces mesmes armes, plus regulierement dans les preuues de l'histoire de la ville de Châlon, où il dit. 1569. *M. Philibert de Montconis Cheualier de l'ordre du Roy*; de gueules à deux fasces, celle du chef ondée d'or, & celle de la pointe d'argent.

3. Il ne met aucune distinction entre le baston & la cottice.

4. Il confond le resarcelé,& le recercelé, le treffle & le tiercefueille p.255.

5. Il fait le mesme des termes *issant* & *naissant*.

6. Il donne vne croix potencée au lieu d'vne croix pattée aux Comtes de Iaffe.

7. Il dit page 246. des origines qu'il y a plus de 150. ans, que les aisnez des familles ont porté les armes pleines,

& pourtant Philippe II. & Philippe III. briſoient d'vn lambeau durant que leurs Peres viuoient quoy qu'ils fuſſent aiſnez, comme a remarqué M. Chifflet en ſes Cheualiers de la Toiſon.

8. Il confond les maiſons de Tiercelin & de Sarcus en vne ſeule, & dit d'vn air imperieux & deciſif en la page 175. de l'origine des armes.

Notez auſſi que les ſieurs de Sercus en Picardie ſont du nom & armes de Tiercelin, d'où vous corrigerez l'armorial du ſieur Guichenon, où les armes de Sercus ſont mal blaſonnées de gueules à vn ſautoir d'argent, & 4. merlettes de meſme. Surquoy ie dis à mon tour, Notez que les ſieurs de Sarcus en Picardie ſont du nom & armes de Sarcus differens des Tiercelins; d'où vous corrigerez les origines du ſieur ancien Preuoſt, où les armes de Sarcus ſont mal confonduës auec celles de Tiercelin.

. Adrian la Morliere Chanoine de l'Egliſe Cathedrale d'Amiens, en ſon recueil de pluſieurs nobles & illuſtres maiſons viuantes & eſteintes en l'eſtenduë du Dioceſe d'Amiens, & à l'enuiron, &c. diſtingue ces deux familles,

dont il traite en deux chapitres differens page 158. 159. 160. 161. & 161. & 163. Il donne pour armoiries aux Sarcus de gueules au ſautoir d'argent accompagné de quatre merlettes de meſme, & aux Tierſlins (il écrit ainſi) d'argent à deux tierces d'azur paſſées en ſautoir accompagnées de quatre merlettes de ſable. Bonne de Sarcus heritiere de la maiſon, fille de Iean Sire de Sarcus, & de Marguerite de Chabannes eſpouſa Ioſſe de Gourlay Seigneur de Monſures, d'où vint Ieanne de Gourlay Eſpouſe d'Adrian de Tierſlin à qui elle porta la Seigneurie de Sarcus, ce qui a fait donner dans le panneau au Preuoſt, qui a voulu corriger mal à propos vne perſonne plus exacte, & plus intelligente que luy en hiſtoire & en genealogies.

Il applique mal la pluſpart des termes de cet art : comme *Eſployé*, qu'il dit des deux teſtes de l'aigle au lieu de l'appliquer à ſes aiſles eſtenduës, ce mot venant d'*Explicatus.* Tous les anciens manuſcripts nomment l'aigle à deux teſtes *au chef party* : comme ie montreray en expliquant ce terme.

2. Il applique *cleché* aux ouuertures de certaines pieces, pour lesquelles ce mot n'a iamais esté vsité chez les anciens.

3. Il prend *moufflé* pour *armé* : au lieu que ce terme ne se prend que pour les poils du lion, que l'on ombre d'vne autre couleur, comme on dit *tracé* pour les pommes de pin, *ligné* pour les coquilles, *massonné* pour les traits des Tours & Chasteaux *nerué* pour les plantes, &c. C'est pour ce suiet que Coquille à nommé le lion de Flandres *moufflé de gris* : parce qu'estant tout noir il auoit besoin d'estre releué de quelques traits vn peu plus clairs pour faire vne figure mieux proportionnée, & parce que ces traits ont du rapport au poil des moufles on les a nommé *mouflez*.

Page 223. en blasonnant les armes de Lalain, il deuoit nommer les Lozanges *accollées* parce qu'elles peuuent estre destachées les vnes des autres, & celles-cy estant attachées on le doit exprimer.

Page 188. Il dit que le vulgaire Lionnois nomme les fers de Moulin

anilles par corruption. Mais ce terme est leur nom propre, comme ie le iustifie au traité des origines. La mesme, il ne fait aucune difference entre la croix *anillée* & la croix anchrée, dont i'assigne ailleurs les differences.

Page 193. Il fait d'vn gyron vne ardoise ou vne tuile à couurir les tours. Voicy vn point plus considerable. Il pretend faire passer les pannes ou fourrures pour purs metaux page 158. & pour *fausses armoiries, sans remission, & mal blasonnées* celles ou d'autres metaux sont mis sur ces pannes, & celles où deux Emaux font le champ, & reçoiuent sur eux vne figure d'vn seul email, dont vne partie se trouue ainsi estre couleur sur couleur ou metal sur metal, qui feroit condamner de faussété les armes de plus de mille familles illustres du Royaume, comme sont Escoubleau, Talaru, Vendosme ancien, Luzignan, la Rochefoucaut, Cassinel, &c. Et enfin tous ceux qui ajoûtent quelque piece sur les fourrures, & sur le fascé, bandé, échiqué, lozangé, gyronné, palé, coupé, party, tranché, écartelée, &c. qui occupent tout l'escu,

En la page 45. Parlant des armes de la maiſon de la Chambre en Sauoye qui eſt eſteinte, il rapporte ce que Iean d'Oronuille en a dit en l'hiſtoire du Duc de Bourbon, *qu'elles eſtoient aſſez pareilles à celles de Bourbon.* Surquoy il pretend que cet *aſſez* doit eſtre pris pour *fort*, comme eſtant tout à fait ſemblables à celles de Bourbon. Neantmoins cet Autheur a eſté plus iudicieux que luy, en diſant qu'elles eſtoient *aſſez pareilles*, ceſt à dire quaſi ſemblables : car. La Chambre *porte d'azur ſemé de fleurs de lys d'or à la bande de gueules brochant ſur le tout*, ſelon le Preuoſt; & voicy celles de Bourbon blaſonnées par Meſſieurs de S. Marthe page 1. du 2. tome de l'hiſtoire genealogique de la maiſon de France.

Les Comtes de Clermont en Beauuaiſis, qui depuis ont pris le ſurnom de Bourbon, portoient ſemé de France, & pour briſure ou difference, le baſton *de gueules pery en bande, qui anciennement brochoit ſur le tout. Mais depuis les Princes de cette illuſtre maiſon ſe voyans approcher de la Couronne, & auoir le titre de premiers Princes du ſang,* ils changerent le ba-

ston en cottice, & en apres en filet sans toucher aux bords de l'escu.

Cette difference de bande à baston & cottice, a fait dire à Oronuille que ces deux armoiries estoient assez pareilles, & en cela il a esté plus exact blasonneur que le Preuost.

En la page 63. ne reconnoissant pas les armes de la maison de Rochefort en Dauphiné, qui sont de France au chef d'or chargé d'vn lion issant de gueules; Il fait des coniectures à perte de vûe, & les fait le blason de quelque puisné de la maison d'Estain. Ce qui fait voir la foy que l'on doit donner à ses autres coniectures aussi ruineuses que celle-là.

En la page 75. Il veut que tous ceux qui portent d'hermine en quelque Prouince qu'ils soient l'ayent euë par concession des Ducs de Bretagne, qui est faire ces Ducs plus grands Seigneurs qu'ils n'ont iamais esté, & si la ressemblance des pieces conformes aux armes des Souuerains est vn fondement suffisant pour appuyer de semblables coniectures, tous les Seigneurs qui portent des Chasteaux les deuront aux Rois de Castille; Tous ceux qui ont des lions

les tiendront des Rois de Leon ou d'Armenie ; ceux qui ont des leopards des Rois d'Angleterre, & ceux qui portent des aigles des Empereurs. Ainſi il y aura peu de blaſons qui ne ſoient des conceſſions. Mais afin que le Preuoſt ne m'accuſe point de luy impoſer, ie rapporte icy ſon temoignage ſans alteration, il eſt en la page 75. des origines.

Par cette meſme regle nous pouuons dire que nous auons trouué la raiſon des armes de ceux de Viuonne *en Poitou, de* Roubais *en Flandres*, & des Verneys *Seigneurs d'Argigny, Gentils-hommes de Beaujollois dont la maiſon eſt eſteinte, qui portent tous* d'hermines à vn chef de gueules *par conceſſion des Ducs de Bretagne, comme il eſt à croire.*

Comme eſt-il à croire, que ces Ducs ayent fait de ſemblables conceſſions dans des Pays qui ne leur eſtoient pas ſoûmis, puiſque le Preuoſt nie en ſon Epiſtre qu'ils ayent pû annoblir dans leurs propres terres ?

En la page 143. Il dit, que *nous n'auons pas ſeulement des* hermines de ſable, *mais encore de* gueules *&* de ſinople,

voire mesme *d'or & d'argent.* Ie luy demanderois volontiers des exemples des hermines de cette sorte, dont Louuan Geliot proteste qu'il n'a pû trouuer aucun. Secondement il me semble, qu'ayant dit ailleurs que le sable est vne fourrure, & que ce nom est celuy des martes, dire qu'il y a des *hermines de sable*, c'est à dire qu'il y a des *hermines de martes*. Ainsi l'ont fera du Satin de laine, & de la fustaine de taffetas.

En la page 146. Il nomme *tres ridicule, & tres impertinente* la distinction du grand, & du menu vair, dont pourtant les plus anciens manuscripts sont garands, & ie soûtiens que cette distinction n'est pas moins necessaire que celles des points Equipollez & de l'Echiquier; des fasces, des trangles, des burelles, & des iumelles: des bandes, des batons, des cottices, & des filets, &c. Ainsi quoy que Beffioy soit vne Tour ou vne Machine, il ny a aucun inconuenient que les vairs de trois traits, qui sont les plus grands, & qui en ont la figure soient nommez *beffroys*, ou grands vairs, ceux de quatre traits *vairs* sans addition, & ceux de six *menus*

vairs. Car la distinction qu'on a depuis inuentée par le nombre des traits n'est pas ancienne, & on ne la trouue pas dans les vieux manuscripts.

Page 148. Il attribuë les couleurs ordinaires du vair à la mode la plus vniuerselle, quoy qu'il n'y ait aucune histoire qui nous asseure que nos Peres aimassent mieux s'habiller de bleu & de blanc, que d'vne autre couleur. Au contraire, il semble qu'ils ayent plus affecté le rouge, ce qui est ancien selon le Poëte. *Vestitur Gallia Russis.*

Page 151. blasonnant les armes de *Montrichart* en Comté, il dit simplement *de vair à vne croix de gueules*, au lieu de la nommer *alezée*.

P. 157. Il dit que les armes des *Pauies* sont vairées d'or & de sinople à Aisnay, où i'ay occasion de dire que sa vûe l'a trompé, car elles sont vrayment vairées d'or & de gueules, comme en l'Eglise S. Bonauenture. Il est vray que l'humidité à beaucoup terni ce rouge, & luy a donné comme vne couleur de fueilles mortes, ce que nostre Autheur deuoit auoir reconnu.

Page 160. Il fait vn raisonnement agreable

agreable ſur les armes fauſſes, quand il dit. *Ce terme de* Faux *en armes ne ſignifie autre choſe ſinon vne certaine obſcurité morne & ſombre, qui reſulte de l'affinité des couleurs & des metaux mal aſſortis, qui les priue de l'éclat & de la ſplendeur qu'ils receuroient par le voiſinage de quelqu'autre email plus opposé, ce qui fait que les armes n'ont pas cette condition que Paul Ioue recommande tant en armes empriſes & deuiſes militaires,* C'habbiano bella viſta, *qu'elles ſoient belles, gayes, & agreables à voir, ce qui ne peut eſtre que par ce Iudicieux aſſortiment de couleur & de metaux, comme dit eſt.*

L'ancien Preuoſt ne pouuoit pas nous donner de plus belles marques de ſon inſuffiſance que ces huit lignes, où il confond les armoiries auec les deuiſes, où il allegue mal à propos l'authorité de Paul Ioue, où il luy donne vn contreſens, & où il fait vn raiſonnement plus faux que les armes fauſſes. Car pour commencer par le raiſonnement qu'il fait de l'affinité des couleurs & des metaux. Si dans ſa penſée les emaux du blaſon ſont pris des habits, qui ne ſçait que le rouge, le vert & le

noir s'y allient galamment, que le blanc & le jaune conuiennent assez bien, & que le bleu & le verd font vne agreable liurée,

Secondement, s'il n'y auoit eu que cette raison pour le fausseté des armoiries, celles qui sont de metal ne le seroient pas, puis qu'elles ne rendent point l'éclat sombre, & qu'elles sont au contraire les plus éclatantes, ce qui est tellement vray, que l'Ecriture n'a point de comparaison plus propre pour expliquer la conuenance d'vn mot dit bien à propos, que le rapport de l'or & de l'argent. *Mala aurea in lectis argenteis, qui loquitur verbum in tempore suo, Prouerb.* 25. Outre que ces armoiries, qui en seroient composées estant plus riches, & plus pretieuses en seroient aussi plus belles, & plus propres des Souuerains, dont les habits sont beaux & magnifiques, quand ils sont de toile d'or & d'argent.

Troisiemement, Paul Ioue n'a iamais parlé des armoiries, quand il a voulu que les deuises fussent agreables, & à ce que ie vois le Preuost ne sçait pas encore la difference qu'il y a entre ces

deux peintures ſçauantes. Ou comme il eſt partiſan de la cotte d'armes, ayant lû dans cet Autheur (ſi pourtant il a lû) *impreſe ricamate nelle ſopraueſte*, il a pris ces deuiſes pour des armoiries, & n'a pas fait reflexion que cet Autheur n'en donne aucun exemple, qui ayt eſté armoirie. Car il donne à Barthelemy d'Aluian vne Licorne qui met ſa defenſe dans vne riuiere dont elle chaſſe des ſerpens, & des crapaux auec ce mot *venena Pello*. C'eſt ce fameux Capitaine qui ſeruit ſa Republique de Veniſe auec plus de courage que de bons ſuccez.

Ie ne puis omettre icy les circonſtances de ſa pompe funebre, qui ſont tout à fait ſingulieres.

Les Soldats garderent ſon corps dans l'armée l'eſpace de vingt-cinq iours, & le porterent auec eux dans toutes les entrepriſes qu'ils firent ſur les ennemis, & comme enfin ils vouloient demander vn paſſe-port au General de l'armée ennemie, pour le faire conduire à Veniſe le Braue Theodore Triuulce s'y oppoſa, diſant qu'il le falloit porter au tombeau à main ar-

mée, de peur qu'il ſemblaſt craindre apres ſa mort vn ennemy qu'il n'auoit iamais redouté. Voicy comme Guichardin le raconte ; *Sexagenario minor initio Octobris magno cum Venetorum, ſed longè maiore militum ſuorum mœrore exceſſit è vitâ, qui cum eius deſiderium ferre non poſſent, eius corpus viginti quinque dies, in exercitu ipſum quocumque progrederetur, maximâ pompa ferentes retinuerunt; quumque eum Venetias ferre vellent, non tulit Theodorus Triultius, vt fides publica, quemadmodum multi monebant à M. Antonio Columna per Veronenſium fines tranſeundi peteretur; ne qui viuus hoſtes nunquam formidaſſet, mortuus timoris ederet ſigna.*

Ce braue auoit pour armes, d'argent au pal de gueules auec vn chef de France par conceſſion d'vn de nos Roys.

De meſme le Seigneur de Chaumont de la maiſon d'Amboiſe, a pour deuiſe chez cet Autheur vn Sauuage auec ce mot, *Mitem animum agreſti ſub corpore ſeruo.*

Les Fieſchi de Genes ont pour la leur des Alcions flottans dans leur nid, auec ces mots ; *Nous ſçauons bien le temps:*

& leurs armes ſont bandées d'or & d'azur.

Le Braue de la Trimoüille, qui apres plusieurs victoires remportées mourut glorieuſement à la vûë de ſon maiſtre en la bataille de Pauie, auoit pour deuiſe vne Roüe, auec ces mots; *Sans ſortir hors de l'orniere.* Pour apprendre à ceux qui la verroient, qu'il ne s'eſloignoit iamais du ſeruice de ſon Prince, ny des Lois de la Raiſon.

Le Comte de Pitiglian General des troupes Venitiennes en la guerre de Lombardie, auoit pour deuiſe vn de ces colliers à pointes de fer, que l'on met au col des dogues, auec ce mot; *Sauciat & defendit.* On void encore aujourdhuy cette deuiſe au Palais de Nicoſie à Rome, poſſedé par vn Seigneur de la maiſon des Vrſins, & l'on void écrit dans l'enceinte de ce collier. *Prius Mori quam fidem frangere*: belle deuiſe pour vn Caualier genereux.

Les Seigneurs Colomnes durant les troubles de Rome ſous Alexandre VI. qui tourmentoit les Barons Romains prirent pour deuiſe des Roſeaux au milieu des eaux courantes qui les agitent

ſans les abbatre, ce qu'ils exprimerent en ces mots ; *Flectimur non frangimur vndis.* Voila quelles ſont les deuiſes dont parle Paul Ioue, toutes differentes des armoiries auec leſquelles elles n'ont aucun rapport de neceſſité, quoy que quelques vnes les puiſſent auoir de bien-ſeance, comme celle des *Bargagli* qui auoient des Roſes en armes & en deuiſe, auec le mot *ſemper ſuaues.*

Pour reuenir à la *bella viſta* que l'ancien Preuoſt allegue de Paul Ioue, i'ay ſuiet de dire qu'il n'a pas lû cet Autheur, puis qu'il applique aux couleurs ce que cet eſcriuain à dit des figures, & aux armoiries ce qu'il a dit pour les deuiſes. Car ceſt en la page 12. de ſon Dialogue, où parlant des conditions de la deuiſe, il dit ; *Terza, che ſopra tutto habbia bella viſta, la qual ſi fa riuſcire molto allegra, entrandoui ſtelle, ſoli, lune, fuoco, acqua, arbori verdeggianti, &c.* Il ne dit mot des couleurs. En la table il dit la meſme choſe, *che habbia bella viſta come di ſtelle, ſoli &c.* Et certes il y a cette difference entre les deuiſes & les armoiries, que celles là eſtant des peintures ingenieuſes dont on ſe ſert

pour exprimer les ſentimens de la plus belle des paſſions, on le fait touſiours auec des figures agreables, où celles-cy au contraire ſont des figures de terreur, comme eſtant deſtinées à la guerre, & aux entrepriſes courageuſes. C'eſt pour cela que nous y voyons des dragons, des ſerpens, des membres d'animaux deſpecez, des bras & des iambes coupez, qui feroient de laides figures en deuiſes, & qui en font de nobles en blaſon.

Les armes fauſſes ne ſont dites telles que depuis les Loix eſtablies par les Heraux, qui ont ordonné qu'elles fuſſent de Metal ſur couleur où de couleur ſur Metal. Ainſi nous ne nommons pas *fauſſes* celles de Godefroy de Boüillon, parce qu'elles eſtoient anterieures à ces Loix; & les Heraux les nommerent à Enquerir, non pas tant pour demander la cauſe pour laquelle on les auoit priſes, comme la pluſpart ſe l'imaginent que pour obliger ceux qui les verroient à connoitre qu'elles eſtoient ainſi auant l'eſtabliſſement des Loix Heraldiques.

Ie remets à vne ſeconde partie la re-

cherche des autres fautes qu'il a faites contre la ſcience Heraldique. Ie remarque ſeulement que pour n'auoir ſçeu lire vn manuſcript de Froiſſart, ny corriger vne faute d'impreſſion dans Scohier, il nous a donné deux plaiſantes reſueries en ſes origines. La 1. p. 180. & 191. où il dit que Froiſſart nomme les cheurons *chiennons* : car au lieu de lire *chieurons*, qui eſtoit l'ancien terme comme on diſoit *chief* pour chef, il a ſimplement mis *chiennons*, & fait myſtere d'vne erreur groſſiere, i'ay vû ce meſme manuſcript, & ry de la ſimplicité du Preuoſt. La 2. eſt en la p. 17. de la Preface de ces meſmes origines où il dit Scohier *remarque vne autre briſure, & difference des Baſtards, qui eſt de mettre les armes paternelles ſur vn cheuron comme le Seigneur de Somerdic, qui porta d'or à vn cheuron de Bourgogne.* Il faut lire *canton* au lieu de cheurõ. Et cette pratique de mettre les armes en cãton, pour les Baſtards à eſté tres commune en Flandres. Robert de Flandres Baſtard de Louys de Flandres dit de Creſſy Comte de Neuers & de Rethel. Pieterken, fils du meſme Louys dit le Haeze, & Victor Baſtards de Louys de Maele portoient

les armes des legitimes en vn canton.

Il est temps d'examiner l'Eloquence de nostre Autheur, qui est si naturelle & si merueilleuse au sentiment d'vn estranger, qu'elle a merité son approbation. Pour y proceder auec ordre, ie rechercheray en quelle sorte d'Eloquence il excelle. Il me semble que ce n'est pas de la sacrée, que M. C. a parlé dans sa lettre a son amy, puisque celle-là depend plus de la grace que de la nature, qui fait au sentiment de cet amy tout l'ornement de celle de l'ancien Preuost. Secondement i'apprens du Prophete, que cette Eloquence est chaste, pure, & innocente. *Eloquia Domini eloquia casta.* Et ie ne trouue que de l'ordure, & des termes de prostitution dans l'Epistre, de cet orateur. Troisiemement c'est dans la chaire de verité, que triomphe l'Eloquence du S. Esprit, qui a animé les Prophetes, & les Docteurs de l'Eglise, au lieu que le Preuost n'a iamais parû dans ces tribunes saintes pour haranguer contre les vices, ny pour exhorter à la pratique des vertus. Il ne s'en est pas non plus seruy dans ses liures, puis qu'ils ne sont

que des Satyres qui dechirent l'honneur, & la reputation des perſonnes conſacrées aux Autels.

Ce n'eſt pas en l'Eloquence du barreau qu'il excelle, puis que Caſſiodore l'a nommée. *Arma iuris non furoris*, & que la ſienne eſt plûtot vn mouuement naturel de ſes paſſions allumées, que des oracles de la Iuſtice.

Ie ne penſe pas non plus qu'on luy puiſſe attribuer l'Eloquence de la conuerſation, qui eſt douce & ciuile, & que Ciceron à nommée *vrbanus ſermo & comis*. Au lieu que la ſienne eſt tumultueuſe, & peu ciuile, ce qui a obligé vn de mes amis à faire cette Epigramme Latine.

Monſtrat Aratorem facundia digna iuuencis

Namque illud plenum eſt ruſticitatis opus.

Ce meſme amy ayant vû le titre de l'Epiſtre du Preuoſt, qui eſt écrit en groſſes lettres d'vne maniere nouuelle, en cette ſorte. A L'ISLE BARBE.

MONSIEVR : m'enuoya cette ſeconde Epigramme.

Scriptoris ne quære locum, res obuia cuique est,
Insula barbariem hanc Barbara sola tulit.

Mais ie luy répondis qu'vne Satyre si peu modeste ne pouuoit pas estre sortie d'vn lieu qui est le Sanctuaire de la Reine des Vierges, que cet ouurage sortoit d'vn Pays où l'heresie a laissé de la corruption, & que la date de cette Epistre n'estoit pas moins fausse, que les matieres que l'Autheur y traitoit.

Hæccine Parthenio male prudens edita censes
Scripta loco, Paphio fornice digna magis?
Barbaries ibi nulla, suos ibi Diua penates,
Constituit, votis templa superbia piis.
Nullum virus alit terra illa, venena propinat
Nulla feris, non est insidiosa viris.
Barbara Præposito fuit illa sub hospite quondam,
Sancta sed eiecto rursùs ab hoste fuit.

Il reste dóc que cette Eloquéce soit vne Eloquéce de harágere, qui *dit auec liberté tout ce qui luy viét en bouche sãs art & sans*

estude. En effet ie trouue que les fleurs de cette Eloquence sont *petulance, brauades, bisoignes, poltrons, Rodomont, capitan de la Comedie, estourdi, fanfaron, brusque, ridicule, impudence, malice, ionglerie, dom Quixote, imagination blessée, Arabe, Barbare, Harlequin, Saltinbanque, Charlatan, petit Ecolier, petit aduenturier, &c.* Voila ce qui a trouué de l'admiration au pied des Alpes : & ce qui a merité les Eloges d'vn homme qui n'est pas des plus éclairez.

Il est moins heureux en Poësie, n'ayant pû venir à bout d'acheuer vne Epigramme dont il n'a donné que trois vers. Quoy que d'ailleurs il a l'Esprit fait aux fictions.

Enfin il ne me reste plus à examiner que la connoissance des langues ; mais auant que m'engager à corriger les defauts qu'il y a commis, il est à propos de me iustifier des accusations dont il me charge sur ce point. Il me nomme fol en Latin, en Grec, en Hebreu, en Espagnol, en Italien, & en Allemand depuis la page 109. de son Epistre iusqu'à la 117. Il commence par la langue

latine, dont il donne trois exemples, le premier de *vestes scutulatæ* : qu'il ne veut pas que i'attribuë à nos *vairs*, comme si nos *vairs* qui sont semblables à de petits écussons ne se pouuoient pas appeller *scutula*, & les robes vairées *vestes scutulatæ*. S. Hierôme qui sçauoit plus de Latin de Grec & d'Hebreu, que le Preuost m'est vn garant irreprochable de l'interpretation de ce terme, lors qu'il rend le verset du 44. Pseaume, *circumamicta varietatibus*, que plusieurs Interpretes expliquent du vair en ces termes, *in scutulatis ducetur ad Regem.* Le second exemple est fort mal placé ayant plus de rapport à l'histoire qu'à la langue Latine : c'est le nom des *Cincinnats*, que ie soustiens estre la marque d'vne action genereuse de méme que ceux des *Coruins*, & des *Torquats*. Ce qui est tellement vray, que i'ay lieu de m'estonner de l'opposition de mon aduersaire : car au rapport de Suetone, Caligula qui ne pouuoit souffrir que les familles Patriciennes, & celles des Cheualiers portassent des marques d'honneur, qui sembloient l'accuser de lâcheté n'ayant rien fait de

semblable, il leur defendit de les porter. L'Historien le dit en termes expres. *Vetera familiarum insignia nobilissimo cuique ademit Torquato Torquem, Cincinnato crinem, Cn. Pompeio stirpis antiquæ magni cognomen.* Le raisonnement du Preuost est que Caligula fit le Barbier, & qu'il tondist Cincinnat qui auoit les cheueux crespus & annelez, ce qui estoit commun à cette famille; tellement qu'à son sens cet Empereur deuoit couper la teste aux *Capitons*, le nez aux *Nasons*, le front aux *Frontons*. Oster la soupe de febues, & de lentilles, aux *Fabies*, & aux *Lentules*: & le baston aux *Scipions*; enleuer la peau du visage aux *Neuies*, pour en oster les tâches hereditaires, & couper les leures aux *Labeons*. Le Preuost a donné dans le panneau de quelques Interpretes, qui ayant lû dans ce mesme Historien, *pulcros & comatos quoties sibi occurrerent occipitio raso deturpabat*, ont crû qu'il auoit fait le mesme à Cincinnat; mais les plus clair-voyans ont vû que comme il auoit defendu au Petit Pompée de porter le nom de *Grand* que son ayeul auoit porté, & à Torquat le collier qu'vn de

ses ancestres auoit arraché à vn Gaulois ; Il auoit aussi defendu à Cincinnat de porter vne touffe de cheueux, qu'vn de ces ancestres auoit coupé à vn Gaulois, à qui les longs cheueux seruoient de marque de liberté. Le troisiéme point est vne pure chicane de Grammaire sur les noms prenoms, & surnoms des Romains qui ne merite pas que ie m'y arreste, & il me suffit de faire remarquer l'expression galante du Preuost qui nomme ces surnoms des *sousbrisures*, en sorte que ie puis dire que s'il a retenu le nom d'ancien Preuost, il a fait pour *sousbrisure*, & pour se distinguer du reste de ses Parens ausquels il a fait iustice en ce point, puis qu'ils l'ont tous abandonné à son mauuais genie, & mesme pour se defaire de luy ils luy auoient procuré l'establissement de l'Isle Barbe, où sa mauuaise conduite a pleinement iustifié les raisons qui les auoient obligez à l'éloigner. Le respect que i'ay pour cette famille, qui a produit d'excellens hommes m'a fait taire son nom, & si i'ay fait quelques allusions à ce nom, ie l'ay consideré seulement comme person-

nel, & particulier à mon aduerſaire.

Il reuſſit auſſi mal en l'oppoſition qu'il me fait en la langue Grecque pour le dextrochere, dont il eſt ſi éuident que la main droite eſt l'origine en cette langue, que ie ne m'y arreſte pas. Le ſecond Exemple qu'il produit eſt *Ochre* que i'ay nommé mot Barbare, & qu'il ſoûtient eſtre pur Grec, & cela pour ce qu'il eſt dans ſon Scapula, comme ſi *Gaza*, & *Dunum* n'eſtoient pas des termes Eſtrangers pour les Romains, quoy que le premier ſe trouue dans Ciceron, & le ſecond dans les Commentaires de Ceſar. Ainſi quoy que nous trouuions l'*azur* dans les eſcrits les plus purs de noſtre langue, il ne laiſſe pas d'eſtre vn terme Barbare; outre que les Grecs paſſent à preſent pour Barbares en noſtre langue.

Pour l'Hebreu il ne me fait aucun mal, & il aduoüe qu'il n'y entend rien.

Pour l'Italien il m'oppoſe *Buſto*, que i'applique dans le blaſon aux teſtes iointes à vne partie de la poitrine, ce qui eſt tellement vray, que nous nommons ces demy figures des Buſts, & nous donnons le nom de Buſt à cette lame

de cuiure, ou de bois qui ſert à faire tenir le corps droit aux Dames. Car Buſto eſt le propre terme de cette partie de la poitrine auec le col, d'où vient que les Italiens diſent *leuar il capo del buſto*, pour dire couper la teſte. Pour *Biſcha* & *Biſcia*; c'eſt vne faute d'Imprimeur comme il a luy-meſme reconnu.

Pour l'Eſpagnol, il eſt vray que *viure* vient de *viuora*, encore que ce mot ſoit formé de *vipera*. Il veut auſſi nier que *Giron* ſoit vn terme de cette meſme langue, quoy qu'il y ait en Eſpagne la famille des *Girons* de nom & d'armes.

Enfin il m'oppoſe pour l'Allemand l'origine du crequier qu'il nie eſtre de cette langue, auſſi bien qu'il aſſeure que le ceriſier *eſt vn arbre eſtranger à l'égard de ces peuples*: & que le *crequier* eſt vn prunier page 235. des origines. Pour me iuſtifier ſur ce point ie n'ay qu'à alleguer l'hiſtoire des plantes l.3. chap.8. Κέρασος *Græcis*, *Ceraſus Latinis*, *Gallis* Ceriſier, *Germanis* Kirſchen, *Belg.* Kricken. Les Picards qui ſont voiſins des Flamans ont pris d'eux les noms de *Creques* & de *Crequiers*. Pour la nature

de cet arbre i'en appelle à tous les blaſonneurs Latins, qui le nomment *Chamæceraſus*. Chifflet blaſonnant les armes de Meſſire Iean Seigneur de Crequy & de Canaples 40. Cheualier de la Toiſon. *Chamæceraſus coccinea aureo ſcuto appicta*. Petraſancta dit le meſme, & Friſon en blaſonnant les armes du Cardinal de Crequi, *in gall. purpur*. Chifflet les décrit en François en ces termes, *portoit d'or à vn crequier ou ceriſier nain de gueules*.

Apres m'eſtre iuſtifié, i'entreprens la recherche de ſes fautes auec plus de ſeureté. Il aduouë de bonne foy qu'il n'entend ny l'Hebreu ny l'Arabe. Il faut que ie montre qu'il ne ſçait pas plus de Grec. Ie l'ay deſia ſuffiſamment fait voir en alleguant Κυάνεα dont il s'eſt ſerui pour πράσινα, ὀτειλὴ pour ὠτειλὴ, Ἀχίλεῖος marqné de deux accens ſans qu'il ſoit ſuiui d'vne Enclitique. I'adjoûte à ces remarques Βανδὸν qu'il fait Grec d'origine contre la foy de Suidas, qui l'attribue aux Romains, qui l'auoient emprunté des Goths. Βάνδον οὕτω καλοῦσιν οἱ Ῥωμαῖοι τὸ σημεῖον τὸ ἐν πολέμῳ. Bandum *ità vocant Romani ſignum mili-*

tare, l'accent changé à ce Βάνδον & à λαγῶν à qui il l'a donné circonflexe p.169.des origines montrent qu'il n'est pas habile Grammairien.

Pour le Latin ie trouue qu'il a pris *Conchilium* pour le gueules au lieu de le prendre pour le pourpre, y ayant de la difference entre la cochenille, & le sang du poisson pourpre. Il a pris *lamina* pour vne piece d'estoffe, lors qu'il en a deriué *lambeau*, & *lambequin*. Et *hastula* pour vne Etelle, qui n'a iamais eu ce nom chez les Latins.

Pour l'Espagnol & l'Italien, la seule *estacade* le montre ignorant en ces deux langues, comme i'ay desia dit ailleurs. De plus en ses origines p.191. Il deriue *cheuron* de l'Italien *caprone* qui ne signifie autre chose en cette langue-là qu'vn *bouc*, & l'on s'en sert encore pour vne iniure. Mais pour le cheuron du blason tous les Autheurs Italiens disent *cheuerone*, qu'ils ont formé sur nostre cheuron, du Latin *Capreolus* qui est vne piece de charpente selon Vitruue. S'il auoit entendu cette langue il auroit trouué l'origine de Gumene en *Gomena*. Son *disparsi* pour diaspré est vne

troiſiéme preuue de ſon ignorance en cette langue.

Pour l'Allemand, il eſt vray de dire qu'il eſt haut Allemand pour luy, témoin le VVappēbuk cité pour vn nom d'Autheur en la page 115. de ſes origines, & deguiſé en VVappenbug : ce qui me fait ſouuenir de la plaiſante hiſtoire que raconte Iacques Pontan d'vn bon procureur, qui ayant enuie de pouſſer ſes enfans au barreau, & de les y rendre celebres, comme les Autheurs qu'il y entendoit ſouuent alleguer par les Aduocats, fit nommer le premier *Bartole*, le ſecond *Balde*, & le troiſiéme *Code* croyant que c'eſtoit vn Autheur auſſi bien que les deux autres.

Le bon Preuoſt ne ſçauoit pas non plus que *Buck* en Allemand eſt vn liure, & *VVappen* les armoiries, & qu'ainſi l'on nomme les lambrequins *Vappendeck*, comme couuerture des armoiries. Il a auſſi pris *harald* pour *herold*, *ſtanck* pour *ſtang*, *her* pour *heër* vne armée. *Iſclis* n'eſt pas vn mot Allemand comme il pretend page 187. des origines.

S'il auoit entendu l'Anglois, il n'au-

roit pas desfiguré la manche de Hastings en vne hache Danoise.

Ce que ie trouue de plus extraordinaire, c'est que m'exhortant comme il fait à cultiuer ma langue maternelle, il a si fort negligée, qu'il fait *pourpre* couleur du genre feminin page 139. des origines & ailleurs. *Tresfle* feminin page 255. Il dit *fillieres* de paux arrangez pour files page 167. *Esclauitude* pour Esclauage. *Si tres rare* pour si rare page 167. Il écrit *vndée* pour ondée, *Ælian* pour *Elian*. Il dit *si bien celle*, pour *mais bien celle*, & cent autres, qui sont pardonnables en vn Sexagenaire qui parle le langage des vieux Romans, qu'il a lûz toute sa vie; & qui a fait estude particuliere des langues, Lionnoise, Bressande, Maconnoise, Prouençale, & Gasconne pour nous donner les origines des termes du blason, comme si le vulgaire auoit part à ces mysteres de la Noblesse.

Enfin me voicy au bout d'vne facheuse couruée, & c'est auec joye que ie finis vne dispute assez longue, qui peut-estre ne sera pas inutile. I'ay du moins cette obligation à mon aduersai-

re, qu'il m'a contraint à vne exacte recherche de beaucoup de choſes que i'aurois peut eſtre negligées. Ie luy en rends icy des marques publiques de reconnoiſſance, & pour luy témoigner que c'eſt à regret que i'ay pris les armes pour ma defenſe en vn temps où l'Europe les a quittées; Ie l'exhorte à la Paix, où à des combats moins cruels que ceux qu'il a rendus iuſqu'à preſent, & ie luy conſeille d'imiter l'oiſeau des Egyptiens, qui ne ſe commet plus à l'air dans ſa vieilleſſe, & qui demeure paiſible dans ſon nid, quand ſes plumes commencent à tomber.

ADDITIONS.

PAge 35. Apres *Marte zibeline.* Adjoûtez Louys d'Orleans chap. 19. des ouuertures. *Et estoit le Roy vestu d'vne longue robe de Damas blanc broché de fin or de Cypre, bien dru, boutonné deuant de boutons d'or, & fourrée de Martes ſubelines.*

Du Tillet parlant de Louys XI. dit la meſme choſe, & il ſemble que Louys d'Orleans l'ayt copié.

Pag. 38. Apres *le Feron & la Colombiere diſent le meſme*, adj. le Pere Petra-ſancta. *Niger color terram perinde, ſed natiuo aſpectu, & viduam omni cultu indicat. p.61. cap.* 18. Sabuleus *Nero.* Sabulum *color nero* o *Sabbione.*

Chifflet s'eſt auſſi ſerui en latin du mot *Sabuleus* pour la couleur noire en décriuant l'Ecuſſon de Caſtille. *Caſtellum aureum cum oſtio ac ſpeculis cyaneis cum* ſabuleâ *lapidum commiſſura, &c.*

Page 67. Apres la derniere ligne, adj. Le P. Petra-ſancta s'eſt ſouuent ſerui des termes *Purpureus*, & *Purpuratus*; pour le gueules en voicy des exem-

ples. Clermont, page 551. *in decussim traiectæ claues argenteæ in purpuratâ parmulâ sunt* Clermontiorum *in Delphinatu.*

Monlasmy Cossins, dont le Pere de Varennes dit, *d'argent au lion de gueules* A. L. & C. d'or à l'orle de canettes de sable. Le P. Petra-sancta qui cite cet Autheur dont il a tiré cet exemple, dit en latin; *atræ anates circa metalli argentei alueolum, in quo sit purpuratus Leo, diadematus, linguatus, & coronatus auro.* page 604.

Pour Palomeque qu'il a tiré d'Argote de Molina pag. 178. Qui dit, *Los del apellido de Palomeque traën por armas vn Leon de oro en campo azul, y por orla cinco palomas de plata en campo* roxo.

Le mesme Autheur rend en latin ce blason en ces termes p.597. Palomeque *columbulæ quinæ argenteolæ in margine* purpurato *circà cæsiam scuti areolam leone aureo impressam.*

Pour le Royaume de Grenade. *Regia tessera Granatensis malum punicum* purpureum *cum frondibus & ramo prasinis in argentea areolâ.*

Page 80. Adjoûtez les témoignages

du

mesme Pere Petra-sancta pour les mouchetures d'hermine. *Cap. 52. de Hermionico vellere.* Exuuiæ Pontici muris, candidæ quidem suomet ingenio, sed sparsæ *Muscariis* atris. *Cap. 60. pag. 493.* aureæ tres rosæ circà capreolum candidum ternis atris hermonicæ alutæ *muscariis maculosum* in solo sapphirini coloris sunt Netsiorum in Gallia.

Page 106. Apres *ἄττειν fulcire applicare.* Adioûtez. Il y a aussi grande apparence qu'*atteler* vient de l'Hebreu חִתֵּל *fasciis innoluere ligare, circumligare*, parce que l'on bande les bras que l'on *attele*, comme aussi on dit *emboiter* à cause qu'on remet les os disloquez dans leurs boëttes.

Le Preuost en la p. 81. de son Epistre donne pour armoiries anciẽnes de l'Angleterre vne croix* patée d'argent cantonnée de 4. colõbes, dont Henry Spelman Autheur Anglois se moque en son Aspilogie page 42. & dit; *Veruntamen, & hic in suspicionem veniant fallaces isti, vtpotè scutum istud ex argenteis eius numis effinxisse. Habent enim numi sui inter aues quatuor bacillos totidem se inuicem instar crucis dissecantes .... & adiungam*

nuſquam locorum Edvvardi aunm referentium, ſi omnem antiquitatem templa, caſtra, monumenta, rudera perluſtraueris, reperiri credo, neque arma iſta, nec armorum quidpiam: certè eius tempeſtatis reliquiæ, ne ſimplicis ſcuti (quam vnquam viderim etiam datâ operâ) effigiem admittunt. Et certes ſi l'on pouuoit inferer des monnoies, que leurs reuers fuſſent des armoiries, le croiſſant qui fait celuy des teſtons de Henry II. La croix de huit L. entrelaſſées & couronnées des Louys d'or, & le S.Michel des Angelots d'Angleterre paſſeront vn iour pour armoiries.

Page 287. Adioûtez, que ce Lambel à deux pendans fut pris en la maiſon de Grolier, par Antoine Grolier Seigneur de Belair, puiſné de Georges Grolier Treſorier General de Cremone, qui auoit eſpouſé Iacqueline Stuart Demoiſelle Eſcoſſoiſe le 20.Ianu.1527.Cet Antoine Seigneur de Belair eſpouſa Loüiſe de la Fay, dont il eut Antoine Grolier Seigneur de Belair, qui mourut au voyage de Naples ſous M. de Lautrec,& fut enterré à Auerſe.Et François Grolier Seigneur du Soleil, de Fleury,

de Belair & du bois d'Oing, qui espousa Françoise de Grillet, & dont il eut Antoine Grolier Seigneur de Seruieres, Imbert Grolier Seigneur du Soleil & de Septeuille, Louïse & Anne Grolier. Antoine Grolier fut marié en premieres nopces à N....... Bonin, dont il n'eut aucuns enfans. En secondes nopces il espousa Marie Camus, de laquelle il eut Charles Grolier Seigneur de Seruieres, qui a esté Preuost des Marchands de la ville de Lyon, & plusieurs autres enfans de tres grand merite, l'vn desquels a esté Cheualier de Malte, & renommé sous le nom de Commandeur de Seruieres. Ce Charles Grolier a quitté le lambel à deux pendans, estant à present chef de la famille. Les autres branches l'ont retenu, on void ce lambel en la Chapelle des Groliers en l'Eglise S. Paul, où est en marbre l'Epitaphe de plusieurs de cette famille auec leurs armes, & celles de leurs alliances, qui sont la Fay, Grillet, Bonin, Camus, Albissi & autres.

On void encore les mesmes armes auec ce lambel de deux pendans en vne autre Chapelle en l'Eglise des RR. PP.

Cordeliers de l'Obseruance, & en plusieurs maisons que les Groliers ont tenuës & possedées en la ville de Lyon, & en celles de leurs parens, où elles sont en pierre, bois, vitres, &c.

Page 222. Ie ne dois pas dissimuler que bien que plusieurs interpretent le vers de Fortunat de la croix à double trauerse, d'autres luy donnent vn sens mystique, & veulent qu'il ayt entendu que la croix des Prelats à ses croix & ses peines quand on veut s'acquitter de sa dignité.

Page 223. Adioûtez, que l'Abbaye de Herschfelt en Allemagne (que le sieur Palliot a fait Eueschê, s'estant laissé surprendre à la mitre & à la crosse qui sont dans l'Armorial Allemand sans prendre garde qu'il y a pour titre, *Befurste vnd Befreyte Abteyen*, qui veut dire les Seigneurs Abbez Priuilegiez.) porte pour blason vne croix Patriarchale. La ville d'Aschafenburg aussi, celle de Baeça en Espagne de mesme, & la maison de *Lorite* au mesme Pays. Nous en auons aussi en France comme *Perraut* & *Larcher*, *Marcel Bouqueual*, &c. L'ordre du S.Esprit establi à Rome la porte aussi.

M. l'Abbé le Laboureur, l'vn des plus exacts escriuains de ce temps, donne cette croix à double trauerse à Arthus de Montauban Archeuesque de Bourdeaux, à André Cardinal d'Espinay Archeuesque de Lyon & de Bourdeaux, à Fabius Myrus Frangipagny Archeuesque de Nazareth, & à Nicolas Pelleue Cardinal Archeuesque de Rheims, *Tombeaux des personnes Illustres.*

M. d'Hozier la donne à François de Harlay Archeuesque de Roüen, & à plusieurs autres.

Ie n'entreprens pas la defense des Illustres, que l'ancien Preuost à maltraitez dans son Epistre; Ils ne sont pas moins au dessus de ses atteintes, qu'au dessus de tous les Eloges, que ie leur pourrois donner. Les dignitez eminentes où quelques-vns sont éleuez, & la reputation que les vns & les autres ont acquise dans le Royaume, & chez les estrangers, qui ont esté les admirateurs de leurs vertus leur sont de meilleures Apologies, que celles d'vn écriuain inconnu comme ie suis.

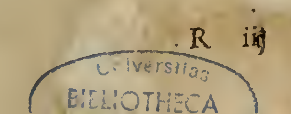


TABLE
DES CHAPITRES.

TERMES EXPLIQVEZ.

TABLE
DES MATIERES.

A

B

C

D

E

F

G

H

I

L

M

N.

O.

P

FIN.

EXTRAIT DV PRIVILEGE du Roy.

LE Roy par ses lettres patentes données à Lyon le 15. iour de Ianuier 1659. signé Belot, & seelle de cire iaune; A permis à BENOIST CORAL Marchand Libraire à Lyon d'imprimer vn liure intitulé, LE VERITABLE ART DV BLASON diuisé en diuers liures, Composé par le R P C.F. MENESTRIER de la Compagnie de IESVS, & defences sont faites à toutes personnes de quelques qualitez & conditions qu'elles soient, d'imprimer, vendre & debiter lesdits liures, durant le temps & espace de dix ans; sur peine aux contreuenans de trois mil liures d'amande, confiscations des Exemplaires contre-faits, & de tous depens, dommages-interests, comme il est plus amplement porté par lesdites lettres de Priuilege.

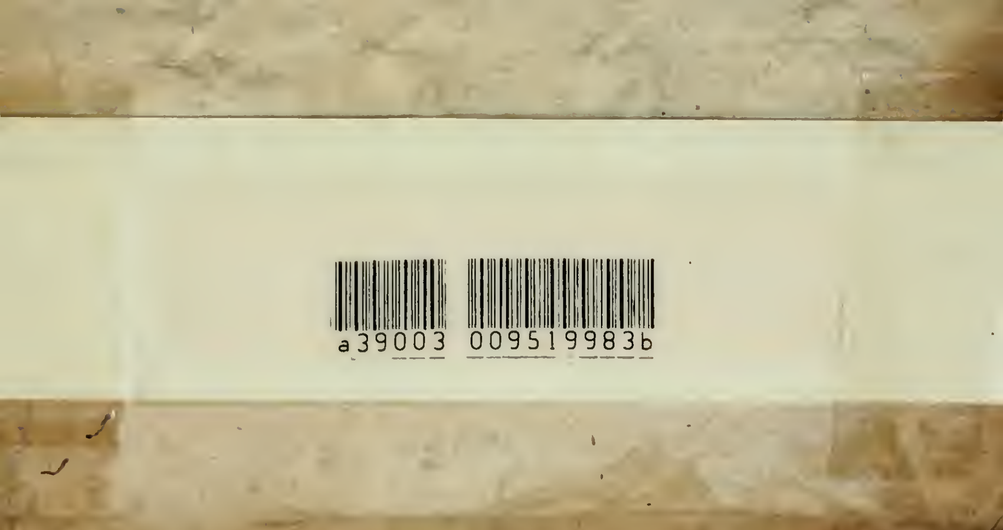
Registré sur le liure de la Communauté le 18. iour de Ianuier 1659. signé, BECHET.

Acheuer d'imprimer le 24. Mars 1661.

PRIVILEGE.

IE soûsigné Prouincial de la Compagnie de IESVS en la Prouince de Lyon, selon le Priuilege accordé à ladite Compagnie par les Roys Tres Chrestiens Henry III. le 10. Mars 1583. Henry IV. le 20. Nouembre 1608. Louys XIII. le 14. Fevrier 1611. & Louys XIV. à present regnant le 23. Decembre 1650. par lequel il est defendu à tous Libraires sous les peines portées audit Priuilege, d'Imprimer les Liures composez par ceux de ladite Compagnie sans permission des Superieurs, Permets au Sieur BENOIST CORAL Marchand Libraire à Lyon, d'imprimer & vendre vn Liure intituré. L'ART DV BLASON IVSTIFIE', Par le P. C. F. MENESTRIER, de la mesme Compagnie. Et ledit Sieur BENOIST CORAL, ioüira dudit Priuilege pendant six ans accomplis, en contant depuis le iour de l'Impression acheuée, auec defences à tous autres de l'Imprimer, ou faire Imprimer sous les peines contenuës audit Priuilege. FAIT à Lyon, ce 15. Feurier. 1661.

LAVRENT GRANNON.


a39003 009519983b

